



HAL
open science

Événements et analyse économique des comportements individuels : illustrations par l'usage de la notion d'événement dans les modèles reliant divorce et offre de travail

Sandrine Peney

► **To cite this version:**

Sandrine Peney. Événements et analyse économique des comportements individuels : illustrations par l'usage de la notion d'événement dans les modèles reliant divorce et offre de travail. Economies et finances. Université Nancy 2, 2004. Français. NNT : 2004NAN20014 . tel-01776572

HAL Id: tel-01776572

<https://hal.univ-lorraine.fr/tel-01776572>

Submitted on 24 Apr 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

D'autre part, toute contrefaçon, plagiat, reproduction illicite encourt une poursuite pénale.

Contact : ddoc-theses-contact@univ-lorraine.fr

LIENS

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 122. 4

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 335.2- L 335.10

http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg_droi.php

<http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/droits/protection.htm>

UNIVERSITE NANCY 2

FACULTE DE DROIT, SCIENCES ÉCONOMIQUES ET GESTION

« Emploi et politiques sociales », FRE 2684, CNRS

ADEPS, équipe de recherche pour l'Analyse Dynamique des Effets des Politiques Sociales

Événements et analyse économique des comportements individuels

Illustrations par l'usage de la notion d'événement dans les
modèles reliant divorce et offre de travail

THÈSE

pour l'obtention du grade de

Docteur ès Sciences économiques

présentée et soutenue publiquement le 6 décembre 2004

par

Sandrine PENEY

Membres du jury :

M. Jean-Marc DUPUIS, Professeur de Sciences économiques à l'Université de Caen, rapporteur

M^{me} Maryse GADREAU, Professeur émérite de Sciences économiques à l'Université de Bourgogne, rapporteur

M. Jean-Claude RAY, Professeur de Sciences économiques à l'Université Nancy 2, directeur de la thèse

La Faculté n'entend donner ni approbation ni improbation aux opinions émises dans cette thèse, ces opinions devant être considérées comme propres à leur auteur.

Université Nancy 2

Le corps enseignant de la Faculté de Droit,
Sciences économiques et Gestion

Année universitaire 2004-2005

DOYEN

M. Etienne CRIQUI

DOYENS HONORAIRES

MM. TALLON, GROSS, JAQUET

PROFESSEURS ÉMÉRITES

M. VITU, Professeur de Droit Pénal
M. GENDARME, Professeur d'Économie Politique
M. CHARPENTIER, Professeur de Droit Public
M. JAQUET, Professeur de Droit Public
M. COUDERT, Professeur d'Histoire du Droit
M^{me} GAY, Professeur d'Histoire du Droit
M. BORELLA, Professeur de Droit Public
M^{me} MARRAUD, Professeur de Droit Privé

PROFESSEURS

MM. GROSS Bernard	Professeur de Droit Privé
GOUBEAUX Gilles	Professeur de Droit Privé
RAY Jean-Claude	Professeur de Sciences Économiques
SEUROT François	Professeur de Sciences Économiques
DUGAS DE LA BOISSONNY Christian	Professeur d'Histoire du Droit
SEUVIC Jean-François	Professeur de Droit Privé
MOUTON Jean-Denis	Professeur de Droit Public
BUZELAY Alain	Professeur de Sciences Économiques
JACQUOT François	Professeur de Droit Privé
ARNOULD Daniel	Professeur de Sciences Économiques
CRIQUI Etienne	Professeur de Science Politique
BILLORET Jean-Louis	Professeur de Sciences Économiques
PIERRÉ-CAPS Stéphane	Professeur de Droit Public
PRÜM André	Professeur de Droit Privé
GOSSEREZ Christian	Professeur de Droit Public
GARTNER Fabrice	Professeur de Droit Public
ÉBOUÉ Chicot	Professeur de Sciences Economiques
DEFFAINS Bruno	Professeur de Sciences Economiques
MAZIAU Nicolas	Professeur de Droit Public
DEREU Yves	Professeur de Droit Privé
BIESMANS Francis	Professeur de Sciences Economiques
ASTAING Antoine	Professeur d'Histoire du Droit

M ^{me}	DORIAT-DUBAN Myriam	Professeur de Sciences Economiques
MM.	STASIAK Frédéric	Professeur de Droit Privé
	CACHARD Olivier	Professeur de Droit Privé
	GROSSER Paul	Professeur de Droit Privé
	GRY Yves	Professeur de Droit Public
	LAMBERT Thierry	Professeur de Droit Privé
M ^{me}	TISSERAND-MARTIN Alice	Professeur de Droit Privé
MM.	HENRY Xavier	Professeur de Droit Privé
	PLESSIX Benoît	Professeur de Droit Public
	MAMPUYA Auguste	Professeur "invité" de Droit Public

MAÎTRES DE CONFÉRENCES

MM.	DUCROS Jean-Claude	Maître de Conférences de Droit Public
	BOURGAUX Claude	Maître de Conférences de Droit Privé
	BEAUFORT Jean-Louis	Maître de Conférences de Droit Privé
	PELLISSIER Dominique	Maître de Conférences de Sciences Économiques
M ^{me}	CHARDIN France	Maître de Conférences de Droit Privé
MM.	GERMAIN Eric	Maître de Conférences de Droit Public
	LUISIN Bernard	Maître de Conférences de Droit Public
M ^{me}	MANSUY Francine	Maître de Conférences de Droit Privé
M.	VENANDET Guy	Maître de Conférences de Droit Privé
M ^{mes}	TILLEMENT Geneviève	Maître de Conférences de Droit Privé
	GANZER Annette	Maître de Conférences de Droit Privé
MM.	OLIVIER Laurent	Maître de Conférences de Science Politique
	DIELLER Bernard	Maître de Conférences de Sciences Économiques
	GUIGOU Jean-Daniel	Maître de Conférences de Sciences Économiques
	GASSER Jean-Michel	Maître de Conférences de Droit Privé
M ^{me}	JANKELIOWITCH-LAVAL Eliane	Maître de Conférences de Sciences Économiques
M.	AIMAR Thierry	Maître de Conférences de Sciences Économiques
M ^{mes}	KUHN Nicole	Maître de Conférences de Droit Public
	DAVID-BALESTRIERO Véronique	Maître de Conférences de Droit Privé
	ETIENNOT Pascale	Maître de Conférences de Droit Privé
	DANTONEL-COR Nadine	Maître de Conférences de Droit Public
M ^{lle}	BARBIER Madeleine	Maître de Conférences d'Histoire du Droit
M.	FOURMENT François	Maître de Conférences de Droit Privé
M ^{lle}	BARBOU des PLACES Ségolène	Maître de Conférences de Droit Public
M.	ANDOLFATTO Dominique	Maître de Conférences de Science Politique
M ^{mes}	DEFFAINS Nathalie	Maître de Conférences de Droit Public
	SIERPINSKI Batyah	Maître de Conférences de Droit Public
M.	MOINE André	Maître de Conférences de Droit Public
M ^{lles}	LEBEL Christine	Maître de Conférences de Droit Privé
	LE GUELLAFF Florence	Maître de Conférences d'Histoire du Droit
MM.	PY Bruno	Maître de Conférences de Droit Privé
	BERNI Daniel	Maître de Conférences d'Histoire du Droit
	EVARD Sébastien	Maître de Conférences d'Histoire du Droit
	FENOGLIO Philippe	Maître de Conférences de Sciences Economiques
M ^{me}	BOURREAU-DUBOIS Cécile	Maître de Conférences de Sciences Economiques
M ^{lle}	GARDIN Alexia	Maître de Conférences de Droit Privé
M.	KLOTGEN Paul	Maître de Conférences de Droit Privé
M ^{me}	DERDAELE Elodie	Maître de Conférences de Droit Public
MM.	DAMAS Nicolas	Maître de Conférences de Droit Privé

	LAURIE Frédéric	Maître de Conférences de Droit Public
	GICQUEL Jean-François	Maître de Conférences d'Histoire du Droit
	PFISTER Etienne	Maître de Conférences de Sciences Economiques
M ^{me}	LELIEVRE Valérie	Maître de Conférences de Sciences Economiques
MM.	PRÉVOT Jean-Luc	Maître de Conférences de Sciences Economiques
	WEBER Jean-Paul	Maître de Conférences de Sciences Economiques
M ^{me}	CHAUPAIN-GUILLOT Sabine	Maître de Conférences de Sciences Economiques
M.	CHOPARD Bertrand	Maître de Conférences de Sciences Economiques
M ^{lle}	PIERRE Nathalie	Maître de Conférences de Droit Privé
MM.	BIEAU Alain	Maître de Conférences associé de Sciences Economiques
	MACREZ Roland	Maître de Conférences associé de Droit Privé
	LUCAZEAU Gilles	Maître de Conférences associé de Droit Privé
	FERRY Frédéric	Maître de Conférences associé de Droit Privé
M ^{mes}	COLAS Marie-Sophie	Maître de Conférences associé de Science Politique
	MOUKHA Stéphanie	Maître de Conférences associé de Droit Privé

ASSISTANTS ET PRAG

M ^{me}	ABALLEA Armelle	Assistant de Droit Public
MM.	MULLER François	Assistant de Droit Public
	PIERRARD Didier	Assistant de Droit Public
	GERNET Alain	Assistant de Sciences Economiques
	LLORET Jean	PRAG de Sciences Economiques
	LOVAT Bruno	PRAG de Mathématiques

REMERCIEMENTS

Je souhaite tout d'abord exprimer toute ma reconnaissance à M. le Professeur Jean-Claude Ray, qui a accepté de diriger cette thèse. Ses qualités de chercheur et d'enseignant, sa grande disponibilité, ses nombreuses remarques et son soutien permanent ont été décisifs à bien des égards. Ma façon de lui témoigner ma reconnaissance et mon admiration consistera à essayer d'être, vis-à-vis de mes étudiants, ce qu'il a été pour moi.

Je tiens aussi à remercier M. Olivier Guillot, Chargé de Recherche au CNRS et directeur de l'ADEPS depuis juin 1997, et cela à deux titres : d'une part, pour m'avoir accueillie au laboratoire et pour avoir mis à ma disposition le matériel nécessaire à la réalisation de cette thèse, et, d'autre part pour l'attention constante avec laquelle il a lu mes textes ainsi que pour les conseils utiles qu'il m'a prodigués tout au long de la progression de mon travail dans le cadre de la co-direction des thèses telle qu'elle est pratiquée à l'ADEPS.

Mes remerciements vont également aux responsables de l'ICN, qui ont accepté d'aménager mon service statutaire pour faciliter l'achèvement de ma thèse, et à mes collègues enseignants pour leur soutien et leur solidarité.

Je tiens enfin à préciser que j'ai particulièrement apprécié les encouragements de M. Bruno Jeandidier ainsi que les conseils amicaux de Cécile Dubois, toujours sources de motivation, et la compréhension de mes proches.

SOMMAIRE

Introduction générale

Partie I : Des analyses théoriques recourant à la notion d'événement

Chapitre I : La polysémie de la notion d'événement

Chapitre II : Les critères de sélection des événements à analyser

Chapitre III : Des pistes théoriques inspirées de la finance, pour l'analyse des événements biographiques

Partie II : Des modèles économétriques faisant usage de la notion d'événement pour représenter les relations entre divorce et offre de travail

Chapitre IV : Présentation synthétique de la littérature empirique

Chapitre V : Propositions de modèles structurels dynamiques alternatifs

Conclusion générale

Annexes

Bibliographie

Table des matières

Introduction générale

L'évolution des mœurs remet parfois en cause la pertinence des catégories théoriques et pratiques, obligeant les théoriciens et les statisticiens à revoir, qui leurs théories, qui leurs nomenclatures. Le cas des modes de cohabitation illustre bien cette idée : les catégories relativement simples servant à classer les différents types de liens économiques et familiaux sont-ils encore adaptés, à l'heure où le mariage est largement concurrencé par la vie en couple non marié, à l'heure où la décohabitation juvénile se prolonge souvent, etc. Dans ces cas-là, on est bien capable de repérer les états matrimoniaux (marié, non marié), parce que le mariage a lieu à une date facilement identifiable ; mais on n'est plus certain que l'événement mariage a un rôle aussi déterminant que dans le passé. Le divorce en revanche, qui lui aussi a une date certaine, reste largement considéré comme conservant son pouvoir explicatif, notamment lorsqu'il s'agit de comprendre les variations de l'offre de travail des femmes. De fait, la littérature économique recèle de nombreux exemples d'analyses empiriques qui font de l'événement divorce une des variables explicatives importantes de l'offre de travail. Mais dans ces études l'événement divorce, et plus généralement les événements de vie que connaît l'individu, sont utilisés comme si cela allait de soi. Notre thèse sera précisément que le recours à des événements ne va pas de soi et soulève un certain nombre d'interrogations. Si un certain nombre de précautions ne sont pas prises, le risque est de mal décrire la réalité, que ce soit à travers des modèles théoriques ou à travers des modèles économétriques. Pour contribuer à remédier à ce risque, nous établirons, à partir d'un examen raisonné de la littérature théorique et empirique, un sorte de guide du bon usage de la modélisation des événements (Quel événement introduire dans le modèle ? Quel statut accordé à l'événement ? Comment représenter l'événement d'intérêt ? Comment spécifier les variables explicatives ? Quelles données collecter dans l'idéal ?).

En quoi consiste l'apport de cette thèse ? À notre grande surprise nous n'avons pas trouvé, en débutant nos recherches, d'articles ou d'ouvrages présentant une réflexion structurée quant aux événements dans le domaine économique ; pas plus qu'il n'existe, à notre connaissance, de littérature faisant un bilan critique des utilisations des événements dans les modèles théoriques et économétriques. Il nous a donc fallu trouver notre inspiration initiale dans des ouvrages savants examinant les événements du point de vue de sciences comme le droit, la gestion, l'histoire, la psychologie. Sur cette base, et à défaut d'ouvrages théorisant le recours à des événements dans l'analyse économique, nous avons tenté de repérer à quelles conditions un fait économique peut être considéré comme un événement (on verra qu'il faut qu'il s'agisse d'un fait historiquement daté, qui marque un changement de situation et qui corresponde à une rupture). Puis, parce que notre thèse se focalise sur les comportements individuels, nous avons défini les événements biographiques en écartant du champ d'analyse les événements historiques et en mettant l'accent sur les événements individuels qui peuvent se produire à plusieurs reprises dans la vie d'un individu.

Ensuite, frappée par la variété des usages des événements dans les analyses, nous avons essayé d'opérer une classification de ceux-ci (selon, notamment, qu'ils sont objet de l'analyse ou qu'ils ont un statut de facteur explicatif, ou encore selon qu'ils servent à délimiter des périodes dans les trajectoires individuelles ou à caractériser ces trajectoires). Cette classification sera utile pour la suite de l'analyse parce qu'elle nous permettra de montrer que, selon le statut des événements, certaines distinctions prennent un relief particulier ou sont d'importance moindre : ainsi en va-t-il du caractère plus ou moins important d'un événement, critère majeur de sélection des événements que l'on veut expliquer mais critère mineur s'il s'agit d'événements explicatifs ; de même le caractère anticipé ou non d'un événement ne mérite d'être pris en considération que si l'événement en question a un statut de variable explicative.

Somme toute, le premier apport de notre thèse consiste donc en une tentative de classification raisonnée des événements et de leurs usages. Le deuxième apport de notre thèse réside dans la mise au point des critères qui permettent de sélectionner les événements à analyser. Nous avons commencé par montrer pourquoi tels événements importent pour l'analyste, et cela en mettant en évidence ce que la survenance de ces événements modifiait de si essentiel que cela mérite de les expliquer et/ou de leur faire jouer un rôle explicatif. Ensuite, nous avons mis l'accent sur les caractéristiques temporelles requises pour établir une relation dynamique de causalité entre deux phénomènes dont l'un (au moins) est un événement. Pour ce faire, nous avons d'abord montré que les événements explicatifs à retenir dans l'analyse ne devaient pas se limiter pas à ceux qui sont intervenus avant le phénomène expliqué mais doivent aussi inclure les événements à venir si leur anticipation, par les individus concernés, amène ceux-ci à modifier leur comportement. Puis, nous avons proposé d'utiliser la fenêtre de l'événement, comme outil d'analyse, à la fois pour représenter l'impact d'un événement explicatif sur le comportement étudié et pour sélectionner les événements explicatifs à introduire dans l'analyse.

Un troisième apport de la thèse réside dans l'essai de transposition que nous avons fait, à l'étude des relations entre divorce et offre de travail, de plusieurs outils d'analyse couramment utilisés en finance : les notions de couverture et d'option réelle. Il nous a en effet semblé que l'attitude, vis-à-vis du marché du travail, d'un certain nombre de femmes mariées, pourrait utilement s'analyser comme si le divorce représentait un risque contre lequel elles entendraient se couvrir, et ceci en prenant une option réelle sous forme d'investissement dans leur travail ; car si l'événement divorce survient, le fait d'avoir déjà un emploi à temps partiel peut leur permettre de compenser, si elles peuvent augmenter rapidement leurs heures de travail, la baisse de revenu consécutive au divorce. La présence sur le marché du travail est par conséquent vue ici comme représentant un investissement dont l'opportunité ne dépend pas seulement de la valeur actuelle nette à laquelle se limite la théorie microéconomique mais dépend en outre de la valeur de l'option stratégique associée à l'investissement sur le marché du travail. Même si cet essai de transposition, à l'étude des relations entre divorce et offre de

travail, des notions de couverture et d'option réelle bute en pratique sur des difficultés techniques, il ne nous semble pas moins, pour autant, intéressant sur le plan théorique. En effet, si on en reste à une conception extensive de la théorie beckerienne, consistant à faire l'hypothèse que la femme détermine son offre de travail en fonction de la somme des flux d'utilité actualisés, on ne peut pas aussi bien rendre compte du fait que telle femme mariée travaille, que si on ajoute à ces flux la valeur de l'option réelle consistant à être présente sur le marché de l'emploi pour se prémunir contre le risque financier d'un éventuel divorce.

Notre quatrième apport est d'ordre plus méthodologique : nous appuyant sur un examen critique de la littérature empirique qui utilise le divorce pour rendre compte des comportements individuels en matière d'offre de travail, et, inversement, qui explique le divorce par les comportements vis-à-vis du marché du travail, nous proposons de modéliser de manière originale la relation entre divorce et offre de travail. Mais, parce que les techniques économétriques actuellement disponibles ne nous semblent pas permettre de réaliser une estimation satisfaisante de ce modèle théorique que nous proposons, nous ne procéderons pas à une telle estimation. Néanmoins, nous indiquerons de façon détaillée les informations pertinentes dont nous aurions besoin pour estimer ce modèle.

Le plan que nous allons suivre reflète pas à pas la démarche que nous venons d'exposer. La première partie sera consacrée aux analyses théoriques recourant à la notion d'événement. Un premier chapitre traitera de la polysémie de l'événement, tandis que le chapitre II présentera les critères à retenir pour sélectionner les événements à analyser. Dans un chapitre III, nous développerons des pistes théoriques, inspirées de la finance, pour l'analyse des événements biographiques. La seconde partie présentera des modèles économétriques faisant usage de la notion d'événement pour représenter les relations entre divorce et offre de travail ; elle s'ouvrira sur un chapitre IV consacré à une revue de la littérature empirique sur la relation entre divorce et offre de travail, revue spécialement focalisée sur les variables (explicatives et expliquées) auxquelles les auteurs donnent le statut

d'événement. Dans un chapitre V, nous proposerons deux modèles structurels dynamiques alternatifs.

Notre conclusion générale fera état de pistes de recherche restant à explorer pour prolonger et dépasser les analyses menées dans le cadre de cette thèse. C'est ainsi qu'à l'issue de notre thèse, qui se sera concentrée sur le cas particulier de la relation entre divorce et offre de travail, nous soulignerons notamment tout l'intérêt qu'aurait, à nos yeux, une extension de ces analyses à d'autres événements biographiques, à commencer par le mariage, la décohabitation parentale, etc.

Partie I

Des analyses théoriques recourant à la notion d'événement

Introduction de la Partie I

L'objet de cette première partie est de théoriser le recours à la notion d'événement dans les analyses économiques qui visent à comprendre les comportements individuels.

Pour y parvenir, nous adopterons une approche qu'on pourrait qualifier d'épistémologique en ce sens qu'elle a pour but de mettre en évidence à la fois les motifs qui justifient l'introduction des événements dans l'analyse des comportements individuels et la portée des analyses qui y font appel.

Dans cette perspective, nous commencerons logiquement par chercher à définir le sens général et les différents sens particuliers de la notion d'événement. Notre démarche consistera alors à examiner différentes définitions de cette notion qui permettront, d'une part de s'interroger sur les limites de ce que nous souhaitons voir couvert par la notion d'événement, et d'autre part de nous éviter des simplifications. Il s'agira d'éviter une définition trop pauvre, qui du coup ne serait pas discriminante (sur le mode « tout est événement ») ou trop exigeante et partant peu opérationnelle.

Puis, nous nous intéresserons au choix des événements à introduire dans les analyses économiques. Nous expliciterons alors les critères qui doivent servir à la sélection des événements à analyser. À ce stade du raisonnement, nous analyserons deux questions délicates : la première sera de définir ce qu'est un événement important ; ce qui consistera alors à se demander à qui, de la personne concernée ou du chercheur, revient-il d'apprécier l'importance d'un événement. La seconde question sera de savoir comment identifier les

agents qui anticipent sur un événement futur ; ce qui nous amènera à étudier les caractéristiques spécifiques d'une relation dynamique de causalité entre un événement futur et un changement de comportement présent. Pour ce faire, nous nous intéresserons au cas particulier de la relation entre un divorce anticipé et le comportement d'offre de travail des femmes.

Notre analyse des événements anticipés sera suivie, ensuite, d'une double proposition : la première sera d'adapter la méthode d'analyse des risques financiers au cas particulier du risque de divorce ; puis notre seconde proposition sera d'utiliser la théorie des options réelles pour tenter de mieux comprendre le comportement d'offre de travail des femmes confrontées au risque de divorce. Ce faisant, même si nous ne pouvons espérer offrir ainsi une représentation exacte de la réalité du moins pensons-nous construire une grille d'analyse théorique permettant d'analyser l'influence des événements incertains (ceux dont la personne concernée n'est pas sûre de connaître dans le futur) sur les comportements individuels.

La première partie de la thèse sera ainsi composée de trois chapitres. Dans un premier chapitre, nous envisagerons les différents sens et usages de la notion d'événement. L'objet du deuxième chapitre sera de présenter les critères de sélection des événements à analyser. Le troisième chapitre consistera à proposer des pistes, inspirées de la finance, pour analyser les événements biographiques comme le divorce.

Chapitre I : La polysémie de la notion d'événement

L'événement est pour l'économiste un terme qui, conceptualisé dans d'autres disciplines¹, appartient à son vocabulaire de base mais qu'il ne définit pas, son sens semblant aller de soi. A la différence de termes spécifiquement économiques comme « déflater » ou de termes usuels, auxquels l'analyse économique donne un sens particulier, comme « l'agrégation en volume », le mot « événement » est employé dans son sens courant et ne pose donc pas de problèmes particuliers de compréhension. Poser la question « Qu'est-ce qu'un événement en économie ? » peut alors paraître incongru, tant la notion commune d'événement semble aller de soi. Pourtant, une réflexion terminologique sur le mot événement oblige à poser des questions dont les réponses semblent évidentes jusqu'à ce qu'on les creuse un peu.

Le premier objectif, dans ce chapitre, est donc de mettre au jour les différentes significations que prend la notion événement quand elle est employée dans le cadre particulier de l'analyse économique. Dans cette perspective, notre démarche consistera, tout d'abord, à préciser ce qu'on entend par événement au sens commun (puisque c'est dans ce sens que les économistes l'utilisent). Puis, nous verrons quelles significations particulières prend la notion d'événement quand elle est utilisée dans des analyses menées ailleurs qu'en économie. Cette incursion dans d'autres disciplines nous permettra alors de distinguer deux approches de l'événement : une première approche consiste à inscrire l'événement dans une relation causale

¹ Dans certaines disciplines, notamment en sciences humaines (histoire, linguistique, philosophie), la définition de la notion d'événement fait l'objet d'un questionnement abordé à l'occasion de séminaires spécifiques (par exemple, le séminaire bisannuel de recherche interdisciplinaire autour de la notion d'événement, organisé par le centre de recherche Hermogène de l'Université de Bruxelles) et dans des ouvrages collectifs (comme dans l'ouvrage dirigé par J.L Petit, intitulé *Événement en Perspective* (1991), ou encore le numéro 38 de la revue *Terrain*, publié en 2002 aux éditions du patrimoine (ministère de la culture et de la communication) dont le titre est explicitement *Qu'est-ce qu'un événement ?*).

et une deuxième approche conçoit l'événement comme un repère temporel. Nous verrons ensuite que la spécificité de l'analyse économique est de ne privilégier ni l'une ni l'autre mais de recourir aux deux approches.

Le second objectif de ce chapitre est d'identifier les différents types d'événements auxquels les économistes font appel dans leurs analyses. Cette typologie (présentée dans un tableau de synthèse à la fin du chapitre I) sera établie d'une part, en créant différentes catégories fondées sur les caractéristiques générales de l'événement biographique que nous définirons, et, d'autre part, en distinguant les différentes fonctions attribuées à l'événement dans les analyses.

La première section est consacrée à la mise au point d'une définition générale de l'événement biographique. La deuxième section porte sur l'examen des sens particuliers pris par l'événement biographique en fonction de son statut dans l'analyse.

Section 1 : Définition générale de l'événement biographique

Dans notre perspective de définition de l'événement tel qu'utilisé par les économistes qui étudient les comportements individuels, nous cherchons à dégager ici les caractéristiques générales de cet événement². Pour y parvenir, nous nous appuyerons à la fois sur la définition fournie par les dictionnaires, qui est reconnue par tous et sur les définitions particulières reçues par l'événement dans d'autres disciplines scientifiques, qui ont recours également à l'événement dans leurs analyses.

Cette démarche débouchera alors sur la mise en évidence de plusieurs propriétés générales des événements auxquels font appel les économistes. Nous verrons notamment qu'une dimension biographique s'ajoute aux autres propriétés de l'événement, établies à partir du sens commun.

Dans un premier paragraphe, nous commençons par définir l'événement au sens commun du terme. Puis, dans un deuxième paragraphe, nous nous intéressons à l'usage de l'événement dans d'autres disciplines que l'économie. Enfin, dans un troisième et dernier paragraphe, nous présentons les caractéristiques communes à tous les événements biographiques auxquels font appel les économistes.

² Quand nous employons le mot « événement » au singulier, il ne s'agit pas pour nous d'affirmer sa singularité mais, au contraire, de signifier qu'il existe des propriétés communes à l'ensemble des événements analysés par les économistes.

§1. Définition du mot « événement » au sens commun

Le terme « événement » fait partie de ces mots dont l'usage courant et imprécis rend la définition difficile. Les acceptions récentes du terme « événement » varient d'un dictionnaire à l'autre. À partir des différentes définitions fournies par les dictionnaires qui, en raison de leur vocation à être comprises d'emblée, sont simples et explicites, nous faisons l'inventaire de ce qu'est mais aussi de ce que n'est pas un événement au sens commun du terme.

Nous identifions ainsi les trois propriétés principales d'un événement qui sont : 1) il marque un changement, 2) sa survenance a lieu à une date précise et 3) il correspond à une rupture.

A. Un événement marque un changement

Le mot événement est communément défini en utilisant l'un de ces quatre verbes : se passer, arriver, se produire, advenir, verbes généralement conjugués au temps présent et/ou passé, plus rarement au futur, précédés du pronom démonstratif « ce » ou « tout ce » pour désigner le ou les événements. Ainsi, la définition la plus complète est donc : « tout ce qui se passe, s'est passé ou se passera » ; mais elle peut être « ce qui arrive » dans sa forme la moins élaborée (cf. Le Petit Larousse, 1999, p. 407).

L'emploi du pronom démonstratif « ce » ne renseigne guère sur la nature de l'événement, pourtant tout ce qui arrive n'est pas événement. Pour être plus précis, on ajoute, mais de manière irrégulière, le fait qu'il doit être important, qu'il doit avoir un caractère exceptionnel, qu'il doit être nouveau. Ainsi, pour le Grand Larousse Universel, « est événement uniquement ce qui surprend notre attente, ce qui est intéressant, ce qui est important » (Grand Larousse Universel, 1988, p. 1178) ; ou encore, pour le dictionnaire Le Nouveau Petit Robert (1993, p. 844), un événement c'est « ce qui arrive et qui a quelque

importance pour l'homme ». Donc, pour repérer un événement parmi tout ce qui arrive, il faut être capable de saisir son aspect marquant ; mais cette définition reste floue tant qu'on n'a pas précisé pourquoi un fait est remarquable.

Sur ce point, dans son ouvrage intitulé « Logique du sens », le philosophe Deleuze (1969) avance l'idée que l'événement, ce n'est pas qu'il se passe quelque chose, quelque important que soit ce fait, mais plutôt que quelque chose se passe (au sens d'un devenir). L'auteur insiste ainsi sur le fait qu'il ne faut pas confondre l'événement qui, par définition, marque une évolution avec sa manifestation. En prenant appui sur cette remarque, nous retenons qu'un événement se distingue d'un simple fait parce qu'il marque un changement³.

En tant que changement, un événement s'oppose ainsi à un état puisqu'il correspond à un fait qui, justement, modifie la situation en place⁴. Ainsi, le fait d'être marié à un moment donné correspond à un état dans lequel l'événement mariage fait entrer et duquel l'événement divorce fait sortir. Cela étant, un événement ne correspond pas nécessairement à un changement de statut (exemple : passer du statut « actif » à « inactif ») mais peut aussi correspondre à un saut quantitatif (exemple : une forte augmentation du niveau de vie).

Ainsi défini, l'événement correspond à une évolution, donc à une notion intrinsèquement dynamique. Nous nous intéressons à la dimension temporelle de l'événement dans le point qui suit.

³ Notre définition de l'événement va dans le sens de celle donnée par le philosophe Ricoeur (1991), pour qui « l'événement, c'est le nouveau par rapport à l'ordre déjà institué » (*op.cit.*, p.43).

⁴ Dans le langage courant, « faire événement », c'est précisément surprendre, déranger.

B. Un événement est historiquement daté

On ajoute, habituellement, comme corollaire à la définition de l'événement, le fait qu'il soit daté et localisé : « un événement, c'est ce qui advient à une certaine date voire dans un lieu déterminé » (Bastide dans Encyclopédia Universalis, 1980, pp. 129). La dimension temporelle est en fait l'aspect essentiel d'un événement en ce sens qu'il est unanimement reconnu par tous. En effet, l'événement est souvent dépouillé de sa dimension spatiale mais, en revanche, il conserve toujours sa dimension temporelle. Ainsi, dans son ouvrage généraliste sur le traitement statistique des événements en sciences sociales, Allison (1984) définit l'événement comme un changement d'état qui survient en un point précis du temps (*op.cit.*, p. 9). La survenance de l'événement est donc circonscrite dans le temps⁵, elle s'oppose ainsi à tout ce qui dure, ce qui la distingue d'une évolution progressive, donc d'un processus.

Illustrons cette définition à partir d'exemples. Dans la littérature économique, il est largement admis que l'insertion professionnelle n'est plus, généralement, de nos jours, un événement en soi, mais un processus graduel qui peut prendre des années. Il convient alors de définir une situation initiale et une situation finale pour la période d'insertion. Pour Vernières (1997), l'insertion professionnelle peut se définir comme « un processus par lequel un individu ou un groupe d'individus, qui n'a jamais appartenu à la population active, atteint une position stabilisée dans le système d'emploi ». Plusieurs questions se posent à propos de cette définition : que signifie l'accès à une position stabilisée ? Peut-on dire qu'un individu n'accédant jamais à l'emploi est inséré durablement dans le chômage ou l'inactivité ? Aucune définition conventionnelle de l'insertion n'est en fait clairement établie.

⁵ Pour aller plus loin, on peut dire que l'événement s'inscrit dans l'instant au sens où l'entend Bachelard (1935). Dans la représentation du temps que fait Bachelard, l'instant qui, par définition, est ponctuel a une grande importance (*op.cit.*, p.90). Sa conception du temps est en effet fondée sur le point et la discontinuité. Le temps pour Bachelard, contrairement au temps bergsonien qui est continu, a une structure lacunaire et apparaît comme une succession d'instant décisifs.

En revanche, pour la plupart des économistes, le mariage, le divorce, la naissance d'un enfant, sont habituellement considérés comme autant d'événements. Ces phénomènes sont considérés comme des événements, non seulement parce qu'ils marquent, à un moment donné, le passage d'une situation donnée à une autre, mais aussi parce que ces transitions s'accompagnent le plus souvent de nombreuses implications pour les personnes concernées.

C. Un événement est une rupture

Dès lors qu'on définit un événement comme un changement brusque de situation, le mot « événement » apparaît comme un synonyme du mot « rupture ». Ces deux termes sont en effet si proches qu'ils sont parfois utilisés indifféremment l'un de l'autre. Ainsi, pour définir la notion de rupture, Saettel (2003) utilise une définition de l'événement : « il faut un minimum d'avant et d'après pour constituer l'unité de sens qui fait de quelque chose qui se passe un événement »⁶, (*op. cit.* p. 18).

Comme une rupture, un événement marque le passage à une situation radicalement nouvelle et se manifeste donc par l'opposition possible entre un avant et un après. Ainsi, la perte d'un emploi est un événement pour une personne qui travaille depuis longtemps et sans interruption dans la même entreprise. Le changement de situation professionnelle marque bien dans ce cas une coupure nette entre ce qui le précède et ce qui le suit. En revanche, pour les personnes travaillant en intérim et qui changent souvent de société d'intérim ou encore en cas de petits boulots successifs, la perte d'emploi s'inscrit dans la continuité du parcours professionnel des personnes concernées sans venir modifier finalement leur situation précaire vis-à-vis du marché du travail. Ces changements incessants qui, pourtant, peuvent être datés,

⁶ La définition de l'événement citée par Saettel (2003) correspond à celle que Koselleck (1990) donne dans son ouvrage sur le temps et l'histoire.

ne correspondent pas à des événements mais à un simple enchaînement⁷ de situations peu différentes les unes des autres.

Par conséquent, pour être qualifié d'événement, un changement de situation doit donc impliquer un minimum de conséquences, les changements incessants de situation ne sont donc pas des événements. Une importance minimale est donc nécessaire pour qu'un simple fait soit qualifié d'événement. Ceci dit, nous verrons plus loin que certains événements sont plus importants que d'autres (cf. section 1 du chapitre suivant).

En résumé de ce premier paragraphe, nous retenons une définition très classique de l'événement : c'est un changement de situation qui survient à un moment précis du temps. En tant que rupture, il marque une coupure nette entre ce qui le précède et ce qui le suit. Cette définition de l'événement correspond à celle sur laquelle s'accorderaient tous les analystes. La notion d'événement reçoit ensuite des définitions spécifiques à certaines disciplines. C'est que nous voyons dans le paragraphe suivant.

§2. La notion d'événement dans d'autres disciplines

En dehors de l'économie, l'histoire est sans doute la science qui fait le plus grand recours à l'événement. Certes, les gestionnaires spécialistes de la finance, les démographes, les sociologues et plus encore les psychologues utilisent largement la notion d'événement. Et le concept d'événement fait également l'objet d'analyse des juristes, des mathématiciens et des philosophes. Il sera largement fait échos dans cette thèse aux travaux des psychologues notamment en ce qui concerne la mesure de l'importance de l'événement. Nous nous appuierons fortement également sur la recherche des spécialistes en finance, concernant la

⁷ Ce n'est pas parce qu'un changement de situation ne marque pas une rupture nette, et n'est donc pas un événement, qu'il est pour autant moins intéressant pour l'analyse. En effet, l'objet de certaines études consiste justement à s'intéresser à la récurrence de certaines situations et donc aux non-événements, comme l'enchaînement des périodes de chômage (exemple : Corcoran et Hill, 1985).

notion de fenêtre d'événement. Aussi, dans ce paragraphe, nous nous limiterons pour l'essentiel à un bref exposé des définitions données à la notion d'événement dans ces disciplines.

Pour présenter notre recensement des différentes définitions de l'événement, nous avons distingué l'histoire des autres disciplines. Cette distinction se justifie par le fait qu'en histoire, la définition de l'événement repose sur une approche temporelle (ordre et date des événements) alors que les autres disciplines définissent l'événement dans une optique de relation de causalité (l'événement est la cause ou le résultat d'une évolution).

Ainsi, dans un premier sous-paragraphe A, nous examinons les significations données à l'événement dans le cadre de disciplines qui le définissent soit comme le point de départ, soit comme le point d'arrivée d'une évolution. Puis, dans le sous-paragraphe B, nous nous intéressons au sens pris par l'événement en histoire, où il est considéré comme un repère temporel qui permet soit de situer, dans le temps, les faits les uns par rapport aux autres (l'histoire traditionnelle), soit de structurer le temps en délimitant quelques périodes jugées significatives (la nouvelle histoire).

A. Les disciplines pour lesquelles l'événement est soit le point de départ, soit le point d'arrivée d'une évolution

En poussant l'examen terminologique un peu plus loin par rapport à ce que nous avons fait jusqu'ici, on apprend que le mot événement, vient du verbe latin *evenire* qui signifie : « avoir un résultat, se produire », qu'il a remplacé le mot *évent*, qui demeure en anglais *event*. Mais, on apprend aussi que le mot événement a pour antonyme le mot avènement ; l'événement évoquerait le point de départ d'une évolution, l'avènement son point d'arrivée. Cependant, cette distinction ne semble pas être faite en pratique : le même mot « événement » est utilisé pour désigner soit l'origine, soit la fin d'une évolution dont il est le résultat. Mais,

c'est bien en revanche dans un sens ou dans l'autre (et non pas simultanément dans les deux sens) que les analystes utilisent l'événement dans le cadre des différentes disciplines que nous avons passées en revue.

1) L'événement défini comme le point de départ d'une évolution

Le point commun des disciplines que nous présentons ici est de définir l'événement comme étant à l'origine d'une évolution. Cette signification est explicitement attribuée à l'événement par les démographes qui définissent la notion d'événement-origine. L'événement-origine correspond alors à « un fait qui, vécu par l'individu affecte la structure des populations, l'autorise à être la cause d'un phénomène démographique » (Grawitz, 1994, p. 159). Par exemple, le mariage est un événement-origine pour l'étude de la fécondité légitime. Ainsi, le champ d'investigation de la démographie est délimité par les événements-origine comme la naissance, le mariage, le décès mais aussi des faits qui en découlent comme la fin des études, le premier emploi, etc. L'événement correspond, par construction, à la cause du phénomène étudié en ce sens que sa survenance est conditionnée par celle de l'événement. L'événement se définit donc ici comme « ce qui fait arriver ».

Comme en démographie, l'événement est utilisé en psychologie pour repérer le début d'une évolution dont il est à l'origine. Mais, contrairement à l'événement-origine qui, lui, ne s'inscrit pas dans une relation de cause à effet, en psychologie, l'événement provoque une réaction. Plus précisément, pour les psychologues, l'événement constitue le facteur qui peut déclencher une maladie. Les psychologues définissent ainsi la notion d'événement vital (*vital event*) comme un événement biographique susceptible de provoquer une maladie mentale et en particulier une dépression en brisant le cours normal de la vie d'un sujet paraissant jusque là en bonne santé mentale (cf. Guyotat, 1980). Par conséquent, les psychologues s'intéressent surtout à des événements négatifs comme le décès d'un proche, une rupture conjugale, un accident de la route, etc.

Pour l'analyse, le recours à la notion d'événements vitaux permet de tester l'hypothèse d'un lien direct entre l'apparition d'une maladie mentale et un certain nombre d'événements vitaux préalablement sélectionnés par l'analyste. Dans ces études, les événements vitaux ont donc le statut de stimuli. La mise en évidence d'un éventuel impact de ces événements vitaux sur la maladie étudiée est alors fondée, par exemple, sur l'existence d'une corrélation entre la survenance des événements et celle de la maladie ou bien sur l'attribution, par les personnes concernées, d'une note d'impact à l'événement (Barbier, 1986)⁸. Quelque soit la méthode utilisée, l'analyse de l'effet déclencheur des événements est menée *ex post*, en considérant la maladie comme une réaction consécutive à un (ou plusieurs) événement(s) vitaux qui se sont déjà effectivement produits dans la vie des personnes concernées. Pour les psychologues, l'événement constitue donc « ce qui déclenche une réaction ».

En sciences de gestion, on retrouve également cette approche de l'événement qui consiste à le définir comme étant à l'origine de conséquences. Dans le cadre de cette discipline, la notion d'événement renvoie à une méthodologie spécifique qu'on appelle « étude d'événement ». L'originalité des études d'événement est d'appréhender les conséquences d'un événement dans une optique dynamique : l'événement provoque des conséquences à la fois avant, et après, sa survenance.

Le type d'événements étudiés dans le cadre de ces études spécifiques correspond à l'annonce d'une information (exemple : l'annonce d'une décision financière par les dirigeants d'une société) sur le marché et qui est de nature à affecter la valeur d'une ou de plusieurs firmes en même temps (Grar, 1997, p. 463). Du fait de la nature de l'événement, le champ d'application des études d'événement est relativement large : il peut s'agir d'une décision en gestion des ressources humaines (exemple : Hubler et Schmidt, 1998), d'une division d'actions (exemple : Grar, 1993), ou encore d'une opération de fusion-acquisition (exemple : Aktas et alii, 1999). Les études d'événement ont toutes pour but d'évaluer l'impact d'un

⁸ Dans la première section du chapitre suivant, nous présentons de manière plus détaillée la méthode des notes d'impact utilisée par les psychologues.

événement donné – choisi plus ou moins arbitrairement par l’analyste – en mesurant l’ampleur des éventuels changements observés, autour de la date dudit événement, dans une variable financière (exemple : la rentabilité d’un titre). L’événement correspond ainsi au facteur explicatif d’une évolution qu’il provoque avant sa survenance (phénomène d’anticipation).

En résumé, l’événement défini comme le point de départ d’une évolution peut servir à marquer le début de l’étude d’un phénomène (événement-origine en démographie), ou à identifier les facteurs à l’origine d’une réaction (événement déclencheur en psychologie), ou encore à expliquer une évolution anticipée (événement explicatif en gestion).

2) L’événement défini comme le point d’arrivée d’une évolution

Nous venons de voir précédemment que l’événement peut être défini comme le point de départ d’une évolution, nous voyons maintenant que, dans le cadre d’autres disciplines, comme en droit, il correspond au contraire au point d’arrivée d’une évolution dont il est le résultat.

En sciences physiques et en mathématiques, l’événement désigne une éventualité c’est-à-dire le résultat possible lorsque que celui-ci est aléatoire. Ainsi défini, l’événement sert à intégrer l’incertitude dans les calculs de probabilités. La notion d’événement permet d’introduire du hasard dans un système ordonné⁹ ; il correspond ainsi à « ce qui peut arriver ».

D’une manière générale, dès lors qu’il est défini comme un résultat, l’événement est alors souvent associé à la notion de risque. C’est le cas notamment en droit, où ces deux notions sont souvent assimilées : les dictionnaires de droit définissent généralement l’événement comme le risque. Ainsi, le droit des assurances est construit sur la notion de

⁹ Le caractère contingent de l’événement est reconnu également par les philosophes qui se sont intéressés à la notion d’événement comme c’est le cas de Deleuze, désigné justement par Zourabichvili (1996) comme un philosophe de l’événement.

risque qui est défini comme la possibilité de survenance d'un événement (cf. Veltcheff, 1996). Le droit identifie précisément les principaux types d'événements (exemples : mariage, divorce, décès en droit privé) dont il prévient la survenance ainsi que les conditions dans lesquelles elle doit avoir lieu (imprévisibilité, cause extérieure) pour assurer la réparation des dommages qui en ont éventuellement résultés. En droit, la survenance de l'événement correspond ainsi à la réalisation d'une condition, donc à un point d'arrivée, et c'est la manifestation de l'événement qu'il convient de prévenir et de réparer.

En conclusion, les définitions de l'événement que nous venons de présenter sont toutes marquées par la causalité : l'événement est le point de départ ou d'arrivée d'une évolution dont il est soit la cause, soit le résultat. Les historiens, comme on va le voir, ont quant à eux une approche différente de l'événement qui consiste à l'appréhender par rapport au temps.

B. De l'histoire traditionnelle catalogue d'événements nombreux, à l'histoire structurée par quelques événements jugés significatifs

L'histoire est sans doute la science pour laquelle l'événement constitue initialement un objet central (et pas un objet incident). La chronologie des événements passés constitue en effet le matériau de base de l'histoire. Sur ce point, deux courants de pensée vont s'opposer. Le débat, contrairement à ce qui pourrait apparaître en premier analyse, ne porte pas tant sur la pertinence de recourir ou non à la notion d'événement pour retranscrire le passé ; mais, comme le souligne Farge (2002) dans son article sur le sens de l'événement en histoire, le point de désaccord semble porter davantage sur la pertinence d'un raisonnement fondé sur le temps long, comme le préconise la nouvelle histoire, ou le temps court, comme le fait l'histoire traditionnelle.

L'intérêt pour notre réflexion d'évoquer, ci-après, les grandes lignes de ce débat qui oppose l'histoire traditionnelle à la nouvelle histoire est de mettre au jour deux usages

supplémentaires de l'événement, à savoir : c'est un fait qui permet d'élaborer une chronologie et d'organiser le temps en périodes.

1) L'événement pour élaborer une chronologie, dans le cadre de l'histoire traditionnelle

Dans une approche traditionnelle, l'histoire prend la forme d'un récit qui narre les événements en suivant l'ordre dans lequel ils surviennent. La démarche des historiens est alors fondée sur le dépouillement d'archives à partir desquelles ils s'appliquent à repérer et à relier chronologiquement les événements : « il suffit de se laisser en quelque sorte porter par les événements, lus l'un après l'autre, tels qu'ils s'offrent à nous, pour voir la chaîne des faits se reconstituer presque automatiquement » (Halphen, 1946, p. 50). L'objectif des historiens traditionnels est donc de décrire le temps à partir des événements tels qu'ils se sont sans doute réellement passés. Ainsi, c'est leur description directe qui permettra de rendre compte du passé. Les faits qualifiés d'événements sont donc ceux, qui au moment où ils ont eu lieu, sont apparus importants aux yeux de leurs contemporains qui ont alors pris soin de les consigner.

Les historiens vont alors travailler à suivre pas à pas l'histoire telle qu'elle se dégage, par exemple, des correspondances d'ambassadeurs ou des débats parlementaires. Davantage que le contexte (économique ou social) dans lequel sont survenus les événements, ce sont les données factuelles pures et leur exactitude qui importent pour les historiens traditionnels. Ces historiens vont donc s'intéresser exclusivement aux événements de types politiques, en dressant les listes « des batailles-et-traités ».

L'histoire traditionnelle est ainsi constituée à partir de nombreux événements qui, certes, avec le recul apparaissent anecdotiques pour certains, mais qui apportent des éléments de compréhension sur la situation du pays, à un moment donné. L'intérêt évident de collecter, ainsi tous les événements survenus à une date précise, est d'obtenir une liste exhaustive de ceux-ci, et donc une information complète du passé. Mais le risque est alors de se retrouver noyé sous une masse de données dont il est difficile d'extraire l'essentiel. C'est sur ce point

que les historiens des Annales¹⁰ fondent leur principale critique à l'encontre de l'histoire traditionnelle.

2) L'événement pour structurer le temps, dans le cadre de la nouvelle histoire

Par opposition à l'histoire traditionnelle, le projet intellectuel des Annales fut créé pour combattre une approche positiviste de l'histoire précisément disqualifiée comme événementielle (Noiriel, 1998). Selon l'historien Braudel (1969), qui s'inscrit dans la lignée de cette nouvelle école, l'histoire traditionnelle est insatisfaisante car elle constitue un simple récit précipité. Ainsi, une journée, une année peuvent paraître de bonnes mesures du temps pour les historiens traditionnels qui s'attachent à relater, le plus finement possible, la chronologie des événements auxquels ils s'intéressent. Au temps court de l'événement, les historiens des Annales substituent des durées longues en raisonnant, par exemple, sur le siècle. L'histoire des Annales nie ainsi la pertinence des événements traditionnels qui, en tant qu'unité de temps, seraient trompeurs, car « de leurs fumées abusives, ils emplissent la conscience des contemporains, mais ils ne durent guère, à peine voit-on leurs flammes » (*op.cit.*, p. 45).

Par conséquent, en lieu et place d'un repérage précis des événements politiques, les historiens des Annales s'efforcent de suivre l'évolution de tel, ou tel, phénomène en ne se préoccupant, ni de la chronologie, ni des frontières entre les disciplines. Les historiens des Annales accordent alors un intérêt aux structures sociales, économiques et démographiques, dont ils veulent saisir les modifications lentes qui les ont, les unes et les autres, affectées. Plus précisément, les historiens de l'école des Annales s'intéressent à ce qu'ils nomment le « non-événementiel » qu'ils définissent de la manière suivante : « le non-événementiel, ce sont des événements non encore salués comme tels : histoire des terroirs, des mentalités, de la folie ou de la recherche de la sécurité à travers les âges. On appellera donc non-événementiel

¹⁰ En 1929, Febvre et Bloch fondèrent la revue des « Annales d'histoire économique et sociale », qui donna alors son nom à la nouvelle histoire qu'on appelle l'école des Annales.

l'historicité dont nous n'avons pas conscience comme telle » (Veyne, 1978). En s'intéressant au non-événementiel, tel qu'ils le définissent, les historiens des Annales ne font pas disparaître pour autant l'événement de leur conception de l'histoire, au contraire, ils le généralisent puisque tout peut être événement – et pas seulement les « batailles-et-traités ».

En résumé, dans l'optique proposée par l'école des Annales, l'historien s'attache à identifier les mouvements lents de l'histoire ; il étudie ces phénomènes avec des éclairages multiples et en ayant recours à des éléments explicatifs fournis par d'autres disciplines, comme l'économie ou la sociologie. Cette conception s'oppose alors fondamentalement à l'histoire traditionnelle qui se préoccupe essentiellement de la chronologie des événements politiques.

De la confrontation de ces deux courants de pensée va apparaître ce qu'on appelle la nouvelle histoire, dont la particularité est de concilier l'événement et le temps long et complexe revendiqué par les historiens des Annales. La nouvelle histoire réhabilite l'événement en le définissant comme une charnière permettant de relier des périodes qui se succèdent (Nora, 1974). Ainsi, dans son ouvrage sur l'histoire de France, l'historien Duby applique la méthode de l'école des Annales à l'histoire événementielle. Il utilise ainsi classiquement la frise chronologique (qui permet de situer la place des événements les uns par rapport aux autres dans le temps) pour faire apparaître les différents rythmes de l'histoire. À partir de plusieurs événements qu'il juge significatifs, l'auteur distingue ainsi trois périodes qu'il traite respectivement dans trois volumes distincts intitulés : 1) des origines à la Grande Peste de 1348, 2) de 1348 au couronnement de Napoléon le 2 décembre 1852 et 3) de 1852 à nos jours. À l'intérieur de chacune de ces trois périodes longues, d'autres événements serviront ensuite à délimiter des périodes plus courtes. L'auteur décompose ainsi en sept sous-périodes la période allant de 1852 à nos jours dont une période, par exemple, qui débute avec le couronnement de Napoléon en 1852 et finit avec le mur des Fédérés le 28 mai 1871. Chacune des périodes ainsi délimitées par des événements est ensuite analysée à partir du

contexte économique, démographique, politique, social et aussi de l'évolution des mentalités et des comportements.

Dans le cadre de la nouvelle histoire, le temps long est ainsi délimité par seulement quelques événements jugés importants par l'analyste. L'événement serait donc ici « ce qui structure le temps ». Comme l'analyse longuement Veyne (1996), les historiens peuvent donc être amenés à étudier des événements, qui n'en sont pas quand ils surviennent, mais qui peuvent être à l'origine d'un changement conséquent. Ainsi, un fait sera considéré comme un événement en raison de sa valeur symbolique (exemple : les premiers pas de l'homme sur la lune) ou parce qu'il est le premier d'une succession d'événements semblables. Pour l'historien, la difficulté est donc de parvenir à déceler dans la masse des événements, les événements significatifs, « ceux à qui l'avenir finalement sera livré » (Braudel, 1969, p. 125). Parmi les événements retenus par les historiens de la nouvelle histoire, certains peuvent donc être passés quasiment inaperçus auprès de leurs contemporains. En s'intéressant ainsi uniquement aux événements qui, avec du recul, paraissent déterminants ou significatifs, le risque est alors que ces événements restent discrets et donc peu évocateurs.

Après des incursions dans d'autres disciplines, il nous faut dégager à présent les caractéristiques spécifiques aux événements utilisés par les économistes.

§3. Les caractéristiques des événements auxquels fait appel l'analyse économique

Les événements introduits dans l'analyse économique des comportements individuels, bien que nombreux et variés, ont une propriété commune : ils surviennent tous dans la vie particulière des individus. En cela, ces événements s'opposent à ce qu'on pourrait appeler les macro-événements qui eux dépassent largement le cas de la vie particulière des individus et concernent la collectivité comme la mise en place d'un dispositif juridique ou dispositif d'aide sociale (exemple, en France, la création du PACS ou du RMI).

Ainsi, à la dimension temporelle de l'événement, admise par tous, nous ajoutons ici une seconde dimension qui correspond à une dimension biographique. Pour analyser cette propriété de l'événement, il nous faut distinguer d'une part, les caractéristiques de l'événement biographique liées au fait qu'il survienne, de manière objective, dans la vie des individus, et d'autre part, les caractéristiques qui relèvent de la façon dont l'événement est vu par l'individu concerné. En effet, comme l'événement survient dans la vie particulière d'un individu, et non pas à l'extérieur, l'individu concerné est alors susceptible d'exercer un rôle dans la survenance de l'événement.

L'examen de ces deux aspects (objectif et subjectif) du caractère biographique de l'événement va nous permettre de dégager cinq critères permettant de distinguer différents types d'événements. Ces critères correspondent respectivement au caractère construit ou non, plus ou moins fréquent, plus ou moins individuel, plus ou moins décidé, plus ou moins anticipé. Le fait que ces caractéristiques nécessitent une adaptation de l'analyse justifie notre choix d'apporter une attention particulière à celles-ci et pas à d'autres¹¹.

Dans les développements qui suivent, nous examinons la nature biographique de l'événement en analysant, tout d'abord, la manière dont il survient dans la vie particulière des individus. Nous voyons alors que l'événement biographique peut concerner plusieurs domaines de vie, survenir à plusieurs reprises et concerner plusieurs personnes. Puis, nous envisageons l'événement biographique tel qu'il est vu par l'individu, à savoir un événement qu'il décide plus ou moins et qu'il anticipe plus ou moins bien.

¹¹ Par exemple, l'heure de la journée à laquelle l'événement survient n'est pas un critère déterminant pour l'économiste, c'est une caractéristique importante, en revanche, en accidentologie.

A. La nature biographique de l'événement tel qu'il survient dans la vie particulière d'un individu

Les études des comportements individuels que mènent les économistes recouvrent plusieurs aspects de la vie des individus parmi lesquels leur situation familiale, professionnelle et économique. Les événements étudiés concernent souvent au moins un de ces trois domaines de la vie des individus. Le domaine de vie dans lequel survient tel événement peut alors être utilisé comme critère de classement.

Ainsi, un événement biographique se définit comme un changement dans un domaine particulier de la vie d'un individu donné, ce dernier pouvant être vu en tant que tel ou en tant qu'individu vivant au sein d'un groupe (par exemple, la famille, l'entreprise). L'événement biographique ne concerne alors pas nécessairement la vie d'un seul individu mais peut concerner aussi la vie des personnes de son entourage proche.

Dans ce qui suit, nous examinons la nature de l'événement biographique, tout d'abord, sans tenir compte de son rapport avec l'entourage de l'individu, puis nous analysons l'aspect collectif de l'événement biographique.

1) L'événement concerne essentiellement un individu

Parmi les événements biographiques analysés en économie, certains sont créés par l'analyste lui-même (les événements construits) alors que d'autres existent sans nécessiter l'intervention de l'analyste (les événements de vie). Mais, qu'ils soient construits ou non par l'analyste, la plupart des événements biographiques sont renouvelables.

a) L'événement concerne un ou plusieurs domaines de la vie particulière d'un individu

Les événements biographiques auxquels font appel les économistes peuvent concerner des domaines différents de la vie des individus. Une manière de caractériser un événement biographique consiste alors à le rattacher à tel ou tel domaine de vie. Ainsi, un premier type d'événement biographique correspond à ce qu'on désigne, habituellement, dans la littérature par « événements de vie » (*life events*). Les événements de vie surviennent dans différents domaines de vie comme le travail (exemple : retrait ou entrée sur le marché du travail), la vie de couple (exemple : mariage, divorce), la vie de famille (exemple : naissance, déménagement, accès à la propriété). Ces événements de vie sont ensuite qualifiés d'événements familiaux ou d'événements professionnels selon qu'ils surviennent respectivement dans la sphère familiale ou dans la sphère professionnelle.

Un deuxième type d'événements biographiques correspond des événements économiques. Parmi ces événements, certains concernent le niveau de ressources des individus comme l'entrée en pauvreté ou la sortie de la pauvreté (exemple : Bane et Ellwood, 1986 ; Jeandidier et Dubois, 2000) ; d'autres sont relatifs au type de ressources perçues par l'individu. Cette dernière catégorie d'événements économiques correspond notamment aux événements du type entrée et sortie d'un dispositif d'aide sociale, comme l'API (exemple : Chaupain-Guillot et Guillot, 2003).

Ainsi, à la différence des événements de vie qui surviennent naturellement dans l'existence des personnes concernées, les événements économiques sont davantage des événements construits. Certains événements économiques sont alors créés à partir des barèmes sociaux (ex. : les conditions d'éligibilité à une allocation familiale). D'autres événements économiques, en revanche, sont entièrement élaborés par l'analyste ; c'est le cas notamment des franchissements de seuil comme celui de la pauvreté.

Pour construire un événement, il convient, pour l'analyse, de définir à la fois une situation de départ et une situation d'arrivée : l'événement correspond alors au passage de l'une vers l'autre. Pour que la transition ainsi définie soit un événement encore faut-il que les deux situations soient clairement distinctes l'une de l'autre et que le passage de l'une vers l'autre s'effectue directement, sans nécessiter le passage par des situations intermédiaires. Si tel n'était pas le cas, alors le risque serait de définir comme événement ce qui, en fait, serait un processus dans la réalité.

Parmi les événements biographiques que nous venons de citer (événements de vie et événements économiques), certains correspondent à des événements démographiques en ce sens qu'ils modifient la taille et la structure du ménage auquel appartient l'individu (exemple : naissance, décès, le départ des enfants du foyer parental) et d'autres sont proprement des événements économiques (exemple : accès à un emploi, sortie de la pauvreté). L'économie a donc ses propres événements qu'elle définit mais elle utilise aussi des événements qui sont créés habituellement dans le cadre d'autres disciplines. La distinction n'est cependant pas aussi nette qu'elle n'y paraît, et dans certains cas, un problème de qualification se pose : le divorce est-il un événement démographique ou économique ?

Pour éviter de trancher arbitrairement pour l'une ou l'autre de ces propositions, nous qualifierons volontiers d'événements démo-économiques¹², ces événements dont la nature n'est pas simple à identifier. L'emploi de l'adjectif « démo-économique » rend ainsi compte explicitement de la double nature de ces événements : l'événement concerne à la fois un changement dans la taille et/ou la structure du ménage auquel appartient l'individu (événement démographique) et une modification dans les ressources de ce dernier (événement économique). Nous utiliserons donc l'adjectif démo-économique pour désigner les

¹² Par démo-économique, nous désignons simplement le caractère multi-domaines de l'événement. Nous nous démarquons en cela de la définition de la démo-économie, plus précise mais certes discutable, donnée par Courgeau et Lelièvre (1995, p.7). Pour ces auteurs, la démo-économie correspond aux branches de la micro-économie et de la démographie qui étudient les mêmes phénomènes (i.e. les phénomènes démographiques comme la fécondité, la nuptialité et les phénomènes économiques comme le chômage et l'inactivité, la mobilité professionnelle) et surtout qui utiliseraient les mêmes outils pour les traiter (i.e. les modèles de régression).

événements qui ont cette double nature, à la fois démographique et économique, comme le divorce, le mariage ou la naissance d'un enfant.

b) L'événement est susceptible de survenir plusieurs fois dans la vie de l'individu concerné

Parmi les événements biographiques, certains ont la particularité de ne pouvoir survenir qu'une seule fois dans la vie des individus comme la naissance, le décès, la fin du célibat. Toutefois, les événements biographiques uniques sont assez peu nombreux. En effet, les événements auxquels s'intéressent les économistes sont, pour la plupart, susceptibles de survenir à plusieurs reprises dans la vie d'un même individu : on parle alors d'événements renouvelables (*serial event*). Ceci dit, certains événements renouvelables peuvent se reproduire uniquement dans le cas où un événement de sens contraire a eu lieu auparavant. Par exemple, le remariage est forcément précédé d'un divorce. Il existe d'autres événements, en revanche, pour lesquels la survenance répétée n'est pas conditionnelle à celle d'un événement antérieur donné (exemple : la naissance des enfants).

Pour l'analyse, les différentes occurrences d'un même événement au cours de la vie d'un individu donné n'ont pas nécessairement les mêmes causes ni d'ailleurs de conséquences identiques. Afin de rendre compte de ces divergences éventuelles d'une occurrence à l'autre, il convient alors de les distinguer. Une manière commode de le faire est de rendre chaque événement unique en leur attribuant un rang selon leur ordre de survenance (exemple : le premier mariage, le second mariage).

La fréquence à laquelle un événement renouvelable est susceptible de survenir dépend ensuite de sa nature. Par exemple, accoucher est rare dans la vie d'une femme occidentale

aujourd'hui. Il est fréquent, en revanche, qu'elle connaisse plusieurs changements d'emploi au cours de sa carrière professionnelle¹³.

2) L'événement peut concerner aussi son entourage

Un événement biographique concerne un ou plusieurs domaines de la vie particulière des individus mais il peut concerner aussi un ou plusieurs individus. Comme la plupart des individus ne vivent pas isolés, un événement survenant dans la vie personnelle d'un individu concerne aussi son entourage (famille, entreprise). C'est le cas notamment des événements familiaux qui, par définition, concernent la vie d'un individu mais aussi la vie de chacun des membres de sa famille. Ainsi, les événements mariage, divorce, veuvage concernent au minimum les deux membres du couple mais peuvent aussi impliquer d'autres personnes, en premier lieu les enfants du couple.

Les autres types d'événements biographiques comme les événements professionnels peuvent également concerner la vie de plusieurs individus. Ainsi, un événement personnel vis-à-vis du marché du travail peut aussi changer la situation économique des autres personnes avec qui l'individu concerné partage ses ressources. Ainsi, l'entrée au chômage constitue un événement professionnel qui survient dans la vie du mari qui perd son emploi et concerne aussi la situation économique de son épouse qui subit une baisse de son niveau de vie.

En plus de la situation financière, un événement personnel sur le marché du travail peut aussi concerner avec, ou non, la même intensité la vie professionnelle d'un proche. Par exemple, le départ à la retraite est un événement dans la vie professionnelle du nouveau retraité mais aussi dans celle de son conjoint qui réduit son temps de travail, en passant d'un

¹³ Il est communément admis que les événements d'emploi (comme la perte et la reprise d'un emploi) et les événements matrimoniaux (comme le début et la fin de la vie de couple), autrefois rares, surviennent aujourd'hui de manière fréquente dans la vie des individus.

temps plein à un temps partiel, pour pouvoir passer plus de temps ensemble. Dans ce cas, l'événement « départ à la retraite » est un événement professionnel pour chacun des deux membres du couple correspondant à un retrait du marché du travail pour l'un et à une réduction du temps de travail pour l'autre.

Ainsi les événements survenant dans l'entourage d'un individu peuvent déterminer des choix individuels qui, analysés au seul niveau de l'individu seraient incompréhensibles. Pour l'analyse, la prise en compte du caractère multi-individuel d'un événement biographique est donc déterminante pour comprendre les comportements individuels, en matière d'emploi notamment. Toutefois, comme Lelièvre et alii (1997) le rappellent dans leur article sur l'analyse biographique des groupes, la complexité des modèles théoriques à mettre en œuvre pour raisonner au niveau de l'entourage, ainsi que l'absence d'information concernant le poids de ce dernier dans la décision de l'individu, obligent souvent les analystes à analyser les événements au niveau individuel, en introduisant alors sous forme de facteurs exogènes les événements survenant dans l'entourage de l'individu concerné.

B. L'événement tel que le voit l'individu concerné

Commençons par préciser ici que la notion d'événement comme l'utilisent les économistes n'est pas une notion subjective : son existence ne dépend pas de l'appréciation des individus concernés. Au contraire, une des propriétés de la notion d'événement est justement d'être objective : la reconnaissance de l'événement ne dépend ni des goûts, ni des préjugés de l'individu qui le vit. Ceci dit, l'individu concerné est susceptible d'intervenir dans le fait que l'événement ait lieu ou non et peut éventuellement prévoir sa survenance.

Dans les développements qui suivent, nous caractérisons l'événement biographique parce qu'il n'est pas obligatoirement, à savoir : 1) une décision de la part de l'individu concerné 2) un événement imprévisible par l'individu concerné.

1) Un événement qui n'est pas nécessairement une décision de la part de l'individu concerné

Comme l'événement biographique concerne la vie particulière d'un individu, on pourrait penser, en première analyse, caractériser l'événement par le fait qu'il corresponde à un choix de la part de la personne concernée. Or, ceci aurait pour implication, comme nous allons le voir, d'ignorer à la fois l'existence des événements de fait et la présence de codécideurs éventuels.

Certains événements auxquels s'intéressent les économistes surviennent de fait, sans que la personne concernée ne l'ait décidé ni d'ailleurs que l'analyste ne l'ait fabriqué. C'est le cas notamment des événements qui correspondent au franchissement d'un cap comme celui du vingt-cinquième anniversaire qui ouvre l'accès à certaines mesures spécifiques (exemple : le RMI) et en ferme d'autres, ou encore le cap des trente sept années et demi d'activité validées qui donne droit au départ à la retraite. Parmi les événements construits, certains surviennent également sans que les personnes concernées ne l'aient véritablement décidé. À la limite, certains de ces événements peuvent même passer inaperçus auprès des personnes concernées. C'est le cas, notamment, des franchissements de seuil comme l'entrée en pauvreté et la sortie de la pauvreté : le passage d'une catégorie à l'autre peut se faire sans que, dans la réalité, le niveau de ressources des personnes concernées n'ait considérablement varié.

Pour exister, un événement ne requiert donc pas nécessairement la décision de l'une des personnes impliquées. Toutefois, l'événement biographique est souvent le résultat d'une décision, décision à laquelle participe plus ou moins l'individu concerné. En effet, des codécideurs peuvent être impliqués comme le conjoint, les enfants¹⁴, les parents ou encore l'employeur. Dans la réalité, les événements co-décidés sont donc susceptibles d'être plus ou moins contraints. Cette contrainte peut prendre deux formes : soit elle oblige l'individu à connaître un événement qu'il aurait préféré ne pas vivre (exemple : les conjoints abandonnés

¹⁴ Les enfants sont évoqués comme des co-décideurs potentiels mais en fait, c'est souvent par leur simple présence (i.e. sans avoir leur mot à dire) qu'ils sont susceptibles d'influencer les choix qui les concernent directement.

ou les salariés licenciés), soit elle empêche la survenance d'un événement que l'individu voudrait voir se produire (exemple : des personnes qui s'estiment contraintes à continuer à vivre en couple ou à vivre seules ou encore à travailler à temps partiel).

Pour l'analyse, la prise en compte des codécideurs éventuels, et donc du degré de contrainte que les personnes rencontrent dans leurs choix, est essentielle car elle peut, dans certains cas, modifier complètement l'interprétation des relations mises en évidence. Le risque est de relier dans ces cas-là, à certains facteurs explicatifs, une situation qui est juste à l'opposé de celle que l'individu désirerait connaître. Cette association viendrait alors brouiller l'identification de l'action exercée réellement par ces facteurs en l'absence de contrainte. Par exemple, la prise en compte du comportement du conjoint peut, dans le cas d'une rupture décidée unilatéralement par ce dernier, ôter toute signification aux variables explicatives de ce qui n'est plus un événement décidé par la personne à qui la rupture est imposée.

2) Un événement qui n'est pas imprévisible par l'individu concerné

La prévisibilité de l'événement biographique est la caractéristique en vertu de laquelle il est possible de prévoir, avec plus ou moins de certitude, sa survenance. Parce qu'il est généralement prévisible, l'événement biographique s'oppose ainsi à un accident, qui lui, est généralement imprévisible (exemple : maladie, héritage, veuvage prématuré, un accident de voiture, l'incendie de la maison). Les accidents sont alors vécus comme des coups du sort par les personnes concernées.

Le fait de retenir la prévisibilité comme étant une caractéristique générale de l'événement biographique ne signifie pas pour autant que l'événement puisse être parfaitement prévu par les individus concernés : l'événement prévisible peut, dans certains cas, s'avérer être, dans la réalité, une véritable surprise, pour les individus concernés, au moment où il survient. Le degré de prévisibilité de l'événement est alors susceptible d'être différent d'un individu à un autre. Par exemple, pour certaines personnes, un changement

d'emploi est prévisible parce qu'il s'inscrit dans un projet de carrière, alors que pour d'autres, il survient de façon inopinée pour d'autres qui saisissent une opportunité d'emploi, ou encore, un futur licenciement ne sera pas une surprise pour qui travaille dans une usine en difficulté alors qu'il le sera sans doute pour les salariés d'une entreprise dont la situation financière est bonne.

Pour l'analyse, la prise en compte de la prévision éventuelle d'un événement par la personne concernée est essentielle car l'ignorer reviendrait à négliger les éventuels effets anticipés provoqués par l'événement. En effet, si la personne prévoit l'imminence d'un événement, elle est susceptible alors d'anticiper ses conséquences en adaptant son comportement par avance. Par exemple, une femme, en prenant un emploi dès aujourd'hui, anticipe les conséquences négatives que provoquera son divorce dont elle prévoit l'imminence même si, dans les faits, il a lieu plusieurs mois plus tard, voire pas du tout. Nous mènerons, plus loin, une analyse détaillée des événements anticipés (cf. section 2 du chapitre suivant).

En conclusion de cette première section, les événements analysés par les économistes ont tous les caractéristiques suivantes : ils marquent un changement brusque dans un ou plusieurs domaines de la vie particulière d'un individu et de son entourage (événements biographiques). En corollaire à cette définition générale de l'événement biographique, on peut ajouter qu'il est souvent renouvelable et qu'il est rarement imprévisible par les personnes concernées. Ensuite, cet événement peut être classé selon plusieurs caractéristiques qui permettent de distinguer des types différents d'événements biographiques : événements de vie/événements construits ; événements fréquents/événements rares ; événements individuels/événements collectifs ; événements de fait/événements décidés (voulus ou imposés) ; événements-surprises/événements prévus. Cette classification des événements, qui vaut pour un événement biographique au sens général, peut être ensuite affinée en caractérisant différents types d'événements selon la fonction qu'on leur accorde dans l'analyse. C'est ce que nous faisons dans la section qui suit.

Section 2 : Les sens particuliers attribués à l'événement en fonction de son statut dans l'analyse des comportements individuels

Dans une première section, nous avons présenté à la fois les usages de la notion d'événement dans d'autres disciplines que l'économie (cf. paragraphe 2 de la section précédente) et les caractéristiques générales de l'événement biographique auquel s'intéressent les économistes (cf. paragraphe 3 de la section précédente), nous examinons maintenant les fonctions accordées à la notion d'événement dans le cadre de l'analyse économique des comportements individuels.

La spécificité de l'analyse économique, comme on va le voir, est d'attribuer différents statuts à l'événement et, par conséquent, de lui donner des sens particuliers différents. Ainsi nous voyons que'en plus de son sens général, qu'il conserve quelque soit sa fonction dans l'analyse, l'événement peut également signifier, ce qui arrive au terme d'une évolution (l'événement expliqué), ce qui fait arriver (l'événement explicatif), ce qui délimite une période (l'événement délimiteur) et enfin ce qui décrit une trajectoire (l'événement descripteur).

Pour présenter ces quatre significations de l'événement, nous distinguons les analyses selon qu'elles se préoccupent ou non de causalité¹⁵. Ainsi, dans un premier paragraphe, nous commençons par examiner les deux statuts possibles de l'événement (objet expliqué et/ou facteur explicatif) quand il est introduit dans l'analyse explicative. Puis, dans un second paragraphe, nous nous intéressons aux deux autres fonctions possibles de l'événement dans le

¹⁵ L'organisation de cette section reprend la logique de la démarche que nous avons adoptée, précédemment, pour présenter les différentes définitions de la notion d'événement dans d'autres disciplines.

cadre d'analyses qui, elles, ne se préoccupent pas de causalité. Dans le cadre particulier de ces analyses, l'événement sert à délimiter et/ou à décrire les parcours individuels.

§ 1. Les deux statuts possibles de l'événement dans l'analyse explicative des comportements individuels

D'une manière générale, l'explication d'un événement réside dans la relation de cause à effet dans laquelle il constitue soit le point de départ soit le résultat. Dans le cadre particulier de l'analyse économique, l'événement peut se situer aux deux bouts de la chaîne causale¹⁶. Ainsi, à partir de l'analyse conjuguée de plusieurs facteurs – dont certains sont éventuellement des événements – le chercheur va expliquer tel événement pour un groupe d'individus donnés. Inversement, à partir de l'étude des conséquences de tel événement, le chercheur va évaluer l'influence exercée par cet événement sur tel phénomène, qui correspond ou non à un événement.

Selon son statut dans l'analyse (objet expliqué ou facteur explicatif), l'événement se caractérise différemment : 1) l'événement expliqué (noté Y) se caractérise par les facteurs identifiables qui le déterminent et qui ne sont pas nécessairement exogènes à l'analyse 2) l'événement explicatif (noté X) se définit, quant à lui, au travers de ses conséquences, plus ou moins durables, qui provoquent, plus ou moins immédiatement, un changement dans le comportement des personnes concernées.

¹⁶ Il en va autrement dans le cadre des autres disciplines, comme en gestion où le but des études d'événement est d'évaluer l'importance de l'événement à travers ses conséquences. Dans le cadre spécifique de ce type d'études, l'événement est envisagé uniquement sous l'angle de son impact et n'est pas l'objet lui-même d'une recherche d'explication.

A L'événement comme objet expliqué de l'analyse

Quand il est l'objet expliqué par l'analyse, l'événement correspond à l'aboutissement d'une évolution dont il est le résultat. L'événement expliqué se considère alors à partir de ses causes : par définition, l'événement Y n'arrive pas par hasard mais certains facteurs identifiables le déterminent. Toutefois, les déterminants de l'événement Y ne sont pas nécessairement des facteurs exogènes à l'analyse. C'est le cas lorsque les facteurs explicatifs de l'événement Y sont eux-mêmes expliqués par l'événement Y ; l'événement Y a alors le double statut X et Y.

1) Le caractère éventuellement déterminé de l'événement expliqué

Dans le cadre de l'analyse explicative, dès lors qu'on accorde le statut de facteur expliqué à tel événement, c'est que l'on considère qu'il existe un certain déterminisme dans la survenance de l'événement en question : l'événement Y appartient à un ensemble de possibles que l'on peut décrire. Autrement dit, il existe des facteurs qui peuvent être considérés comme déterminants dans la survenance de l'événement Y.

Pour l'analyse, il s'agit alors de mettre au jour les conditions dans lesquelles l'événement Y est susceptible de survenir dans la vie particulière des individus. L'explication de l'événement Y s'inscrit donc dans un cadre prospectif (i.e. expliquer ce qui risque de se produire) qui reste l'expression de l'ordre chronologique normal au sens où les causes précèdent la survenance de l'événement. Par conséquent, le statut d'événement Y ne sera pas attribué aux événements de fait (comme le 25^e anniversaire) qui surviennent dans l'ordre logique du temps mais sans explication particulière. L'événement Y sera donc soit un événement décidé – dans ce cas il correspond au résultat d'un choix (plus ou moins contraint)

de la part de la personne concernée – soit un événement construit par l’analyste (comme l’entrée en pauvreté).

Toutefois, certains événements biographiques, bien que décidés par la personne concernée, peuvent apparaître fortuits dans l’analyse. Par exemple, un changement d’emploi survient dans la vie d’un individu sans autre modification, dans sa situation financière ou familiale, parce que l’individu se contente de saisir l’opportunité d’exercer un emploi qu’il juge moins pénible physiquement ou plus valorisant. Inversement, on peut avoir l’impression d’expliquer un événement qui pourtant s’avère être fortuit dans la réalité. Par exemple, une femme entre sur le marché du travail à un moment donné en se contentant de saisir une opportunité d’emploi ; cette prise d’emploi n’est donc pas reliée de manière causale à un divorce qui surviendra ultérieurement dans la vie de la femme concernée et qui n’est pas pour autant anticipé, pour l’heure, par la femme en question.

Pour expliquer l’évolution dont l’événement Y est le résultat, encore faut-il donc être en mesure d’identifier les facteurs qui expliquent sa survenance. Dans l’ensemble des facteurs possibles, certains, dits prépondérants, sont plus significatifs que d’autres. Ainsi, dans le cadre d’une analyse donnée, certains facteurs seront exclus car considérés comme négligeables parce que l’analyse ne vise ni à les comprendre ni à les contrôler. Mais l’omission de certains facteurs peut conduire à expliquer un lien là où il n’y en pas. Par exemple, il n’est pas sûr que l’influence du divorce sur l’offre de travail ne doive pas être attribuée à des facteurs inobservés (relevant de la catégorie des goûts et préférences) qui influenceraient simultanément le divorce, l’offre de travail et par exemple, la pratique religieuse. Il en irait ainsi, par exemple, des familles pratiquant une religion hostile au divorce et assignant à la femme un rôle de mère au foyer : une faible activité irait alors de pair avec un faible risque de divorce, sans que l’un soit la cause de l’autre.

Pour déterminer l'événement Y, il ne suffit donc pas de considérer *a priori* qu'il découle de certaines causes, encore faut-il s'assurer que les mêmes causes puissent être identifiées lors de plusieurs occurrences de l'événement pour divers individus¹⁷. Ceci dit, pour un individu donné, les facteurs prépondérants peuvent évoluer dans le temps : à un moment donné, dans la vie d'un individu, certains facteurs dominent, laissant la place à d'autres à des moments différents. Par exemple, pour un individu donné, le mariage s'explique différemment quand il survient après un divorce ou non. En effet, il n'existe pas nécessairement de causalité factorielle unique permettant d'expliquer les différentes occurrences d'un événement (voir, par exemple, l'analyse comparative des déterminants du premier et du second mariage menée par Aguirre et Parr, 1982).

2) Le caractère endogène de l'événement expliqué

Le caractère expliqué d'un événement n'est pas propre à tel événement : dans l'analyse, un même événement peut avoir, alternativement, la fonction d'événement Y ou d'événement X. En effet, du fait du caractère joint de maintes décisions individuelles, un événement Y survenant dans un domaine de vie est aussi un phénomène explicatif pertinent pour expliquer un phénomène (événement ou non) dans un autre domaine de vie. Parmi les facteurs explicatifs d'un événement Y, certains peuvent donc être des événements X. Ainsi, Solaz (1998) explique par exemple le divorce par l'entrée au chômage du mari.

Par conséquent, il est possible aussi que, dans le cadre d'une même analyse, un événement puisse avoir le double statut X et Y. C'est le cas, notamment, lorsque la relation de causalité est envisagée soit en termes de réciprocité, soit en termes d'influence unilatérale suivie éventuellement d'un effet retour. Dans ce second cas de figure, le lien causal signifie

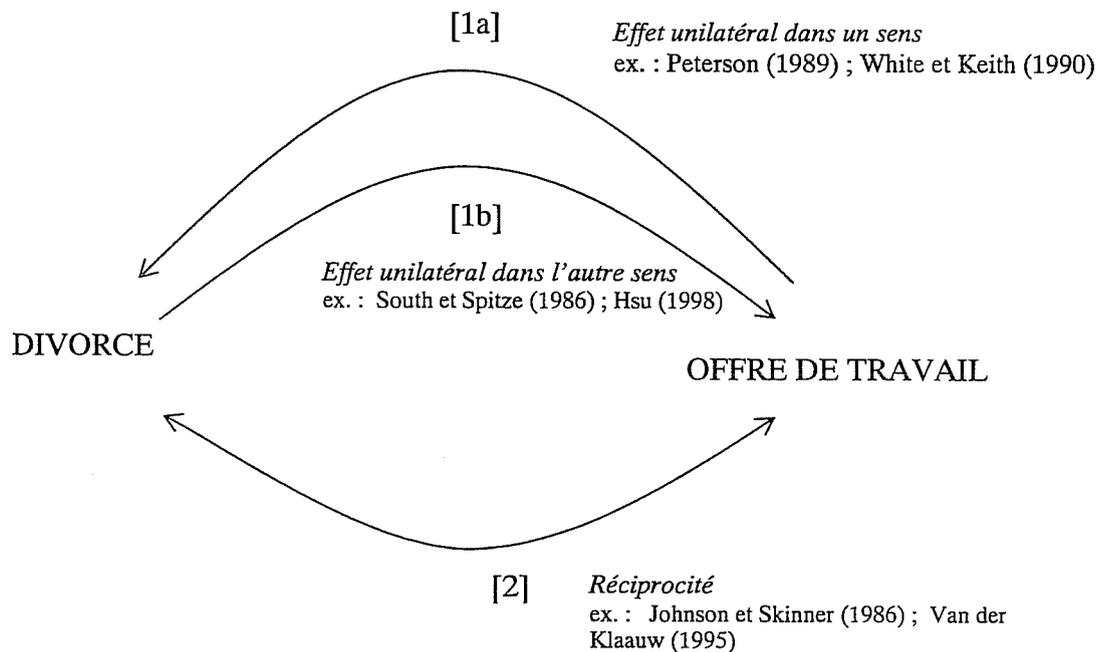
¹⁷ L'analyse économique n'a donc pas pour objet d'expliquer ce qu'on appelle les événements historiques qui, par définition, sont exceptionnels et donc rares. C'est, en revanche, le cas dans d'autres sciences (comme en histoire ou en sciences politique), comme le montre Sarkis (1999) dans son essai sur la notion de grand événement.

que le fait d'avoir connu l'un des événements modifie le risque de connaître le second. Puis, qu'inversement, le fait d'avoir connu le second joue sur le risque de connaître le premier.

Ainsi, dans les études sur la relation entre divorce et offre de travail (cf. schéma I.1 ci-après), certains auteurs envisagent une relation univoque allant soit du divorce vers l'offre de travail des femmes (exemples : Peterson, 1989 ; White et Keith, 1990), soit de l'offre de travail des femmes vers le divorce (exemples : South et Spitze, 1986 ; Hsu, 1998). Dans la première approche (notée 1a, sur le schéma I.1), le divorce est un facteur explicatif de l'activité féminine : divorcer oblige souvent les femmes à travailler davantage. Inversement, dans la deuxième approche (notée 1b, sur le schéma I.1), la femme mariée qui travaille est dans une meilleure situation économique face au divorce et, par ailleurs, ses opportunités de trouver un nouveau conjoint sont plus nombreuses. Dans les deux approches décrites ci-dessus, les auteurs optent pour l'une des deux directions possibles de la relation de causalité. Une troisième approche (notée 2, sur le schéma I.1) consiste à appréhender les deux directions de causalité dans le cadre de la même analyse. Ainsi, l'événement Y n'est pas le seul phénomène endogène de l'analyse : le divorce est déterminé par l'offre de travail qui s'explique à son tour par le divorce (exemples : Johnson et Skinner, 1986 ; Van der Klaauw, 1995).

Ainsi, dans une analyse donnée, les événements sont envisagés selon un enchaînement dont la logique repose sur la décision de privilégier comme cause soit l'un, soit l'autre des événements. Cet événement constitue alors l'événement initial de la chaîne causale.

Schéma I.1 - Les relations causales entre le divorce et l'offre de travail



Nous venons de voir qu'un événement peut être considéré à la fois en tant qu'objet expliqué et en tant que facteur explicatif. Nous précisons maintenant quelles sont les caractéristiques particulières de l'événement utilisé en tant que facteur explicatif.

B. L'événement comme facteur explicatif

L'événement explicatif, que nous appelons événement X, se définit comme « ce qui fait arriver ». Plus précisément, l'événement X est à l'origine de conséquences qui provoquent un changement de comportement des personnes concernées. Ainsi, un événement X se caractérise, tout d'abord, à partir de ses conséquences et du type de changement de comportement qu'il provoque. Puis, parce que l'événement X ne provoque pas nécessairement un changement de comportement immédiat, il se définit également à partir des

caractéristiques temporelles de son effet sur le comportement étudié (i.e. la date et la durée de son impact sur le phénomène expliqué).

Dans les développements qui suivent, nous commençons par envisager les conséquences de l'événement X. Puis, nous voyons les différents types de changements de comportements provoqués par les conséquences de l'événement X. Enfin, nous examinons comment l'événement X et le changement de comportement qu'il provoque s'inscrivent, l'un par rapport à l'autre, dans le temps.

1) Les conséquences de l'événement

Un événement est explicatif dès lors qu'on peut lui associer des conséquences, ce sont ses conséquences qui expliquent alors le phénomène expliqué. Pour autant, toutes les conséquences générées par un événement ne sont pas nécessairement impliquées dans l'explication d'un phénomène. Par exemple, l'état psychologique dépressif de la femme et la perte des amis communs sont autant de faits pouvant être associés à un divorce¹⁸ mais qui ne sont pas susceptibles d'expliquer un changement de comportement de la femme vis-à-vis du marché du travail. Pour l'analyse, l'explication d'un comportement Y par un événement X ne se limite pas à l'identification d'un événement, mais il faut également pouvoir associer des conséquences déterminantes à cet événement X.

Toutefois, l'événement et ses conséquences ne se confondent pas nécessairement dans le temps. En effet, contrairement à l'événement qui, lui, par définition, a lieu à une date précise, les conséquences d'un événement sont susceptibles de s'étaler dans le temps. L'événement X correspond alors à un facteur déclencheur, à l'origine de conséquences qui

¹⁸ Voir, par exemple, l'étude de Hanson et de McLanahan (1998) sur les différents types de conséquences d'un divorce.

perdurent plus ou moins longtemps. Par exemple, Duncan et Hoffman (1988) montrent que les conséquences financières négatives du divorce s'atténuent avec le temps, en prenant notamment en compte l'effet d'un éventuel mariage de rang supérieur. Ainsi, pour certaines femmes, la perte du niveau de vie provoquée par un divorce marque le début d'une période en situation de pauvreté qui peut durer plusieurs années ou au contraire n'être l'affaire que de quelques mois comme le met en évidence Stirling (1989) dans son étude sur les conséquences de long terme du divorce.

Selon que l'événement X a eu lieu récemment ou non, ses conséquences peuvent donc être différentes, et *a fortiori* son effet sur le comportement expliqué aussi. Par conséquent, pour l'analyse, ce qui explique, à un moment donné, le phénomène étudié, ce n'est peut-être pas tant l'événement lui-même, que la durée passée dans l'état dans lequel il fait entrer. Cependant, cette nouvelle forme de dépendance de durée (non pas de la variable expliquée ici) n'est jamais étudiée, nous semble-t-il dans la littérature. Par exemple, l'accès au RMI explique sans doute différemment le comportement d'offre de travail selon que la personne concernée vient d'entrer récemment dans le dispositif ou qu'elle y est depuis dix ans.

2) Des conséquences qui provoquent un changement de comportement

Par définition, l'événement X explique un changement de comportement susceptible de prendre des formes différentes qui, du point de l'analyse, doivent être traitées de manières différentes. Deux premiers cas de figure peuvent ainsi être distingués selon que l'événement X provoque, ou non, un changement dans les préférences de la personne concernée. Dans un premier cas de figure, les préférences sont inchangées, la personne concernée réagit alors à l'événement en adaptant son comportement aux conséquences de l'événement X. Par exemple, une femme qui travaille pour vivre, s'arrête lors de sa vie en couple, la contribution financière du mari permettant de faire face aux besoins du couple.

L'ajustement de l'offre de travail, de la part de la femme concernée, s'explique, ici, par une augmentation de ses ressources consécutivement à son mariage. Dans ce cas de figure, les effets de l'événement X s'analysent trivialement à partir d'un changement dans le niveau de certaines variables explicatives, le modèle explicatif restant, quant à lui, inchangé.

Dans un deuxième cas de figure, l'événement X explique un changement de comportement non pas, simplement, parce qu'il modifie, à un moment donné, la situation de l'individu concerné, mais parce que sa survenance provoque un changement de l'individu lui-même, en venant modifier ses préférences et ses goûts¹⁹ (par exemple, après l'arrivée d'un enfant, les parents sortent moins, passent plus de temps à la maison, aspirent à une maison et une voiture plus grandes, etc.). Ces changements de préférences expliquent alors un changement dans le type de dépenses effectuées ou la décision de déménager ou encore le recours à l'APE pour l'épouse. D'un point de vue pratique, la prise en compte des changements éventuels dans les préférences individuelles s'effectue habituellement par l'introduction de l'événement X croisé avec d'autres variables explicatives du modèle.

En plus des deux cas de figure précédents, un troisième type de changement de comportement est susceptible d'être provoqué un événement X lorsque ce dernier modifie le cadre dans lequel la personne concernée prend ses décisions. Dans ce cas de figure, l'événement X explique une modification dans le comportement de la personne concernée parce qu'il induit un changement dans les personnes impliquées dans les décisions. Ainsi, le jeune adulte tenait compte de ses parents pour co-décider de son rattachement fiscal ; quand il se marie, c'est de son conjoint dont il tient compte. Pour l'analyse, il ne suffit donc pas d'introduire l'événement X en tant que simple facteur explicatif, mais il convient aussi d'adapter le modèle de décision en conséquence en mettant au point, par exemple, un modèle collectif pour analyser les choix joints.

¹⁹ L'événement prend ici une signification proche de celle revendiquée par les sociologues, pour qui l'événement correspond à un moment de vérité ou de crise « à l'occasion desquels se révèlent les valeurs et les logiques régissant les choix et les comportements » (De Conninck et Godard, 1992).

Nous voyons maintenant que l'événement X peut être caractérisé également, dans une optique dynamique, à partir de la manière dont ses effets se déroulent dans le temps.

3) Un changement de comportement qui peut être anticipé sur l'événement, lui être contemporain ou n'intervenir qu'ultérieurement

L'examen de la dimension temporelle des effets d'un événement X consiste à identifier comment s'articulent, dans le temps, la date de l'événement avec le début et la fin de son impact sur le comportement qu'il explique. À ce stade de l'analyse, nous nous limitons à une simple description chronologique, qui peut apparaître abstraite et formelle, mais qui a le mérite, nous semble-t-il, de poser clairement les enjeux et les problèmes de la prise en compte, pour l'analyse, des effets dynamiques d'un événement X²⁰.

La caractérisation de la relation temporelle entre l'événement explicatif et ses effets sur le phénomène expliqué se ferait dans l'idéal à partir d'une sorte de frise chronologique. Sa construction reviendrait à placer quatre points sur un axe temporel. Le premier point correspond à la date de réalisation de l'événement soit la date à laquelle l'événement X survient dans la vie de la personne concernée. Théoriquement, le repérage de cette date ne pose pas de problèmes puisque, par définition, l'événement marque une rupture nette entre ce qui précède et ce qui suit. Puis, pour placer le deuxième point, il conviendrait de pouvoir déterminer la date d'annonce de l'événement. Cette dernière correspond au moment où la personne concernée est supposée prendre connaissance de la survenue de l'événement. La date d'annonce peut être, selon les situations, antérieure, postérieure ou identique à la date de réalisation. Quand l'événement est anticipé, la date d'annonce est alors antérieure à la date de

²⁰ Nous présenterons et discuterons plus loin les incidences, pour l'analyse, des questions que nous commençons à soulever ici concernant la prise en compte des effets dynamiques d'un événement explicatif (cf. section 2, chapitre II).

survenance de l'événement. Elle sera postérieure dans le cas où l'événement passe inaperçu au moment de sa survenance. À partir de la connaissance qu'il a de l'événement, l'analyste est donc amené à formuler des hypothèses quant à la date à partir de laquelle l'événement est susceptible d'être anticipé par la personne concernée.

Le troisième point à repérer est une borne, une sorte de date – limite qui marquerait la fin vraisemblable des conséquences de l'événement. Par définition, les conséquences de l'événement se situent après sa date de survenance. Le repérage de cette borne pose, pour l'analyse, un problème de limite de la période d'analyse. En fait, les conséquences d'un événement peuvent s'étendre dans le temps sans que l'on puisse dire avec précision jusqu'à quand et même s'il existe une limite. Il ne semble pas, en effet, que l'on puisse évoquer des limites objectives au-delà desquelles un événement X n'a plus aucune influence. Ces limites sont donc supposées, plus ou moins arbitrairement, par l'analyste.

Une fois les trois dates – repère fixées, il reste alors à marquer un quatrième et dernier point qui correspond à la date d'impact. Par construction, elle se situe dans l'espace compris entre la date d'annonce et la date – limite c'est-à-dire la période pendant laquelle l'événement est supposé avoir des effets. C'est bien à partir de la date d'annonce, et non pas de la date de réalisation de l'événement, que la personne concernée est susceptible de réagir à l'événement et de tenir compte de ce dernier dans ses choix. En effet, l'existence d'un éventuel phénomène d'anticipation implique un enregistrement de l'impact de l'événement X, s'il existe, dès la date d'annonce de l'événement X. Si ce n'est pas le cas, le risque est alors pour l'analyse de sous-estimer les effets de l'événement puisque les individus qui ont réagi par anticipation à l'événement seraient exclus de l'analyse.

De manière symétrique, il convient de tenir compte des phénomènes de délais qui sont éventuellement en jeu. Dans ce cas de figure, un certain temps est nécessaire avant que les

effets de l'événement X ne puissent se manifester. Par exemple, pour certaines femmes, sans doute les moins qualifiées ou qui n'exercent plus d'activité professionnelle depuis plusieurs années, le retour sur le marché du travail à la suite d'un divorce peut nécessiter une période de formation préalable qui peut durer plusieurs mois. Si on ne tient pas compte de la présence des éventuels effets retardés, le risque est alors de sous-estimer les effets d'un événement, en écartant de l'analyse les personnes pour lesquelles certains éléments de la réaction sont tardifs.

En somme, quand des phénomènes d'anticipation et de délais existent, les effets à analyser s'observent avant et après la date de réalisation de l'événement X : avant, parce que la personne concernée est susceptible de se préparer à l'événement et après, parce que l'ajustement du comportement est ensuite susceptible d'être corrigé à la suite de la survenance de l'événement, ceci afin d'intégrer une différence éventuelle entre l'ampleur des conséquences anticipées et l'ampleur de celles qui ont effectivement eu lieu (cf. Haurin, 1989). Par exemple, en prenant un emploi dès aujourd'hui, une femme anticipe la baisse de son revenu que provoquera son divorce, dont elle prévoit l'imminence. Mais, ayant sous-estimé l'impact financier de son divorce, elle quitte cet emploi, plus ou moins rapidement, pour un autre, peut-être moins passionnant mais mieux rémunéré. Dans ce cas de figure, la date de l'événement X n'apparaît pas cruciale dans l'explication de ses effets puisqu'elle ne constitue pas le point de départ pour comprendre les changements dans le phénomène étudié qui se déroulent autour de cette date.

Après avoir vu que l'événement pouvait être introduit, en tant que Y et en tant que X, dans l'analyse explicative, nous voyons maintenant les deux autres fonctions qu'on peut attribuer à l'événement (événement délimiteur et événement descripteur) dans le cadre des analyses de trajectoires qui ne se préoccupent pas de causalité.

§ 2. Les autres statuts possibles de l'événement lorsque l'analyse ne se préoccupe pas de causalité

D'après notre définition générale, l'événement correspond à une rupture qui marque une coupure nette dans la vie de l'individu. Cette propriété de l'événement permet de l'utiliser, dans l'analyse, en tant que repère temporel pour marquer à la fois la fin d'une période et le début d'une autre²¹. Ainsi, les événements biographiques permettent de représenter la dynamique des parcours individuels qui sont alors définis comme une succession de périodes, plus ou moins longues, bornées par des événements (événements délimiteurs). Les événements biographiques peuvent ensuite servir à décrire objectivement les trajectoires individuelles (événements descripteurs).

Dans les deux sous-paragraphes suivants, nous présentons, successivement, ces deux fonctions supplémentaires de l'événement biographique.

A. Les événements délimiteurs

Une façon commode de représenter les parcours individuels consiste à structurer, la vie particulière des individus, en différentes périodes. L'intérêt de recourir à la notion d'événement pour définir ces périodes est que la situation de l'individu, entre deux événements, correspond nécessairement à l'une et une seule des situations étudiées. Les périodes sont ainsi clairement distinctes l'une de l'autre. L'élaboration des trajectoires individuelles est alors fondée sur l'enregistrement, les uns après les autres, des événements biographiques survenus dans la vie des individus. Par conséquent, la trajectoire d'un individu

²¹ La notion d'événement ne requiert donc pas de caractéristiques supplémentaires quand elle est utilisée comme repère temporel dans l'analyse.

se représente par un ensemble de points (les événements) qui délimitent des segments plus ou moins longs (les périodes de temps pendant lesquelles l'individu reste dans la situation dans laquelle l'événement l'a fait entrer).

Selon que les événements délimitateurs sont, ou non, de même nature, les trajectoires individuelles élaborées retracent les parcours des individus dans un, ou plusieurs, domaines de vie. Ainsi, les trajectoires familiales et les trajectoires professionnelles sont délimitées par des événements survenant respectivement dans la vie familiale ou professionnelle des individus concernés. Par exemple, un individu donné connaît, dans l'ordre, les quatre événements suivants : la fin de la formation, l'entrée au chômage, l'accès à l'emploi, départ à la retraite. Ces quatre événements délimitent trois périodes dans la vie professionnelle de cet individu : une période d'emploi, précédée d'une période de chômage, suivie d'une période d'inactivité. Pour l'analyse, le repérage des dates auxquelles surviennent les événements indique ainsi la durée de chacune des périodes délimitées par deux événements (durée passée au chômage, durée de la période d'emploi).

Les trajectoires décrites ci-dessus correspondent à des trajectoires mono-domaine, les événements peuvent servir aussi à déterminer des trajectoires dont les périodes sont définies à partir d'événements survenant dans plusieurs domaines de vie (exemple : événements privés, professionnels, économiques). Le nombre de périodes ainsi délimitées peut vite devenir très grand, une période devenant, dans ce cas, un vecteur de périodes élémentaires. Par exemple, une période pourra être « marié, en emploi stable ». Certaines périodes sont délimitées par l'arrivée d'un événement ou l'arrivée conjointe de plusieurs événements. Par exemple, la même année, l'individu finit ses études, prend un emploi, se marie et a un enfant.

Ainsi, l'INSEE, par exemple, en vue de mieux comprendre la genèse et l'enchaînement des inégalités, a répertorié et daté la survenue d'événements précis dans

l'histoire de vie des personnes interrogées lors de l'enquête Étude des conditions de vie, menée entre 1986 et 1987 (cf. Borkowski, 1994). Lors de cette enquête, les événements ont été regroupés en quatorze grands types, chacun d'entre eux comportant de une à six modalités, les intervalles de temps entre les événements constituant autant de périodes successives (*op.cit.*, p. 291). Ensuite, les périodes ainsi délimitées par des événements ont pu être caractérisées par quelques indicateurs de satisfaction vis-à-vis de quelques grands domaines de vie comme la santé, l'aisance matérielle, le travail, le couple et la famille. À partir des informations collectées lors de cette enquête, Florens et Kamionka (1994), par exemple, ont tenté de mettre en évidence des liens entre certains types d'événements et l'évolution de la situation financière des individus. Ainsi, les auteurs ont relié les événements de début de période à l'appréciation de la situation financière, déclarée par les individus, concernant cette période. Il en ressort, par exemple, que les détériorations financières brusques sont corrélées à deux groupes d'événements négatifs. Le premier rassemble, entre autres « le dernier veuvage, la cessation actuelle du travail, le chômage une première fois, etc. », le second correspond à « la première séparation, la dernière séparation... ».

En tant que délimiteur, l'événement peut également servir à définir une sous-période bien particulière de la vie d'un individu. L'analyse consiste alors à effectuer un zoom sur une période dont le début et la fin sont délimités par deux événements. Ainsi, dans les travaux récents concernant l'insertion professionnelle (cf. les travaux présentés lors du colloque organisé par le CEREQ en mai 1999), les auteurs définissent l'insertion professionnelle comme une suite de changements qui se déroulent au cours d'une période délimitée par des événements comme la sortie du système éducatif et l'accès au premier emploi en contrat à durée déterminée. L'analyse consiste alors à examiner la durée de cette période et le nombre de changements intermédiaires qui, d'après notre définition de l'événement, n'en sont donc pas.

Nous voyons maintenant que l'événement peut également servir à décrire les trajectoires que, par ailleurs, il sert ou non à construire.

B. Les événements descripteurs

Utilisé en tant que descripteur, l'événement sert à déterminer des groupes de trajectoires endogènes. Dans ce cas de figure, l'événement est utilisé à la fois comme délimiteur et comme descripteur des trajectoires. Les auteurs procèdent alors habituellement en deux étapes : dans une première étape, les événements servent à délimiter les différentes périodes du parcours des individus. Puis, la seconde étape consiste, à partir de caractéristiques combinées comme le nombre, le type et l'ordre de survenance des événements, à définir des types de trajectoires.

Ainsi, Recotillet et Werquin (1995), dans une étude sur les séquences d'emplois observées chez les jeunes, décrivent les trajectoires d'insertion professionnelle en se fondant sur l'ordre de survenance des événements qui les constituent. Dans une première étape, ils recensent le nombre d'occurrences d'emploi puis, dans une deuxième étape, ils examinent l'enchaînement des différents épisodes d'emploi. Les auteurs dégagent ainsi les allures générales de plusieurs trajectoires-types. Les résultats sont, par exemple, que l'enchaînement de deux ou trois contrats de travail à durée indéterminée débouche plus souvent sur un autre contrat à durée déterminée que sur une période de chômage. En revanche, une succession de contrats à durée déterminée débouche généralement sur une période de chômage. Cette méthode consistant à caractériser des trajectoires à partir de l'ordre de survenance des événements est utilisée également pour étudier, par exemple, l'accès à l'âge adulte. Ainsi, Marini (1982) caractérise des trajectoires-types en observant dans quel ordre surviennent les

quatre événements suivants : la mise en couple, l'entrée sur le marché du travail, la sortie de l'école, la naissance du premier enfant.

Dans les exemples évoqués ci-dessus, les groupes de trajectoires constitués sont nombreux et définis de manière endogène, les événements servant à caractériser les groupes de trajectoires étant également utilisés en tant que délimiteurs pour élaborer les trajectoires. Une deuxième manière, plus originale, d'utiliser les événements descripteurs consiste à caractériser des trajectoires à partir d'événements exogènes : dans l'analyse, les événements délimiteurs et les événements descripteurs sont alors différents. Ainsi, Ray et alii (1991) tentent de caractériser deux groupes de ménages pauvres qu'ils définissent de la manière suivante : les Persistants (les ménages classés pauvres durant les trois années d'observation) et les Transitants (les ménages, soit entrant en pauvreté, soit sortant de pauvreté d'une année à l'autre), à partir des événements, qui se produisent (ou non) dans la vie de ces individus. Les événements retenus sont de nature démographique (le changement de personne de référence du ménage, de nationalité, dans le couple, par rapport au logement), et de nature économique (les changements dans l'activité professionnelle). Les auteurs testent deux types d'hypothèses sur la corrélation entre certains événements et le changement (ou non) de statut vis-à-vis de la pauvreté. Ils supposent, premièrement, que le maintien dans une situation désavantageuse doit être plutôt le fait des ménages Persistants dans la pauvreté. D'après les résultats obtenus, l'hypothèse des auteurs semble être confirmée pour les changements vis-à-vis de l'activité : il y a proportionnellement plus de personnes de référence qui restent au chômage, en invalidité ou en inactivité à la tête des ménages Persistants que chez les Transitants. Deuxièmement, les auteurs formulent un deuxième type d'hypothèses : la survenance d'un événement positif devrait être vécue plutôt par les ménages Sortants de la pauvreté, et la survenance d'un événement négatif, au contraire, devrait être associée au franchissement du seuil vers le bas (ménages Entrants). Ces deux hypothèses ne sont que partiellement vérifiées : les trois événements économiques positifs considérés (l'entrée dans l'emploi après une période de recherche d'emploi ou d'inactivité, la qualification dans l'emploi, l'arrivée à l'âge de la

retraite après une période d'inactivité), ne sont pas prépondérants chez les Sortants. Mais, certains événements négatifs (survenance du chômage après une période d'emploi, survenance d'une invalidité, la sortie volontaire de l'emploi vers l'inactivité), sont, en revanche, franchement liés à l'entrée en pauvreté.

L'événement, en tant que descripteur, permet une caractérisation dynamique et objective des parcours individuels. En effet, parce qu'il est clairement identifiable dans le temps, l'événement constitue un critère objectif pour qualifier une trajectoire. Ainsi, à la suite d'une enquête menée par l'Observatoire sociologique du changement, Paugam et Cléménçon (2002) utilisent plusieurs facteurs pour caractériser ce qu'ils appellent les processus de « disqualification sociale ». Parmi ces facteurs, certains correspondent à des événements (le divorce, la perte d'un emploi, la maladie), d'autres, en revanche, n'en sont clairement pas (mauvais traitements, mauvaises fréquentations). L'identification de ces derniers facteurs descripteurs est alors largement dépendante de l'appréciation subjective des personnes concernées alors qu'au contraire les événements constituent des repères temporels identifiables sans faire appel aux jugements de valeurs des personnes concernées.

En résumé de cette section, contrairement aux autres disciplines qui font également appel à la notion d'événement, l'analyse économique accorde plusieurs fonctions à l'événement. Quand il sert à délimiter ou à décrire les trajectoires individuelles, l'événement est utilisé dans son général. En revanche, selon que l'événement est utilisé en tant que X (variable explicative) ou en tant que Y (variable expliquée), les caractéristiques requises de l'événement sont particulières et différentes. Ainsi, un événement X se caractérise essentiellement à partir de la dynamique de ses conséquences et de ces effets. Un événement Y, quant à lui, se définit à partir de ses déterminants.

Conclusion du chapitre I

Nous avons recensé, dans ce chapitre, les différentes caractéristiques d'un événement biographique. Ces caractéristiques sont reprises dans le tableau I.1 ci-après. Ce tableau de synthèse est composé de deux parties : dans la première moitié du tableau, nous donnons la définition de l'événement au sens général ainsi que les différentes caractéristiques communes à tous les événements biographiques. Puis, nous distinguons plusieurs types d'événements en fonction de cinq critères différents. Dans la seconde moitié du tableau, figurent les sens particuliers pris par la notion d'événement qui correspondent, respectivement, à ses différentes fonctions possibles dans l'analyse. Ensuite, nous distinguons les différents types d'événements X et Y.

D'après ce tableau, l'événement apparaît à la fois multiforme et multifonctionnel. Toutefois, il peut paraître surprenant de ne pas voir figurer, parmi les critères de caractérisation que nous avons retenus, le caractère plus ou moins important de l'événement. Ce choix contraste en effet fortement avec l'impression que l'on retire de la lecture des dictionnaires, unanimes à définir l'événement comme étant, dans tous les cas, un fait important. Cependant, même si c'est dans ce sens qu'il est utilisé dans le langage courant, il est difficile de définir *a priori* si un événement est important ou non. Tout d'abord, cela serait contradictoire avec la démarche adoptée dans certaines analyses dont l'évaluation de cette importance correspond à l'objectif de l'étude. Puis, selon le point de vue duquel on se place, l'appréciation de l'importance d'un événement peut être différente. Cela étant, l'analyse s'intéresse uniquement aux événements importants qu'il lui faut alors sélectionner parmi les nombreux événements susceptibles de survenir dans la vie des individus.

Tableau I.1- Typologie des différents types d'événements introduits dans les analyses économiques des comportements individuels

Le sens de l'événement	Définitions et propriétés	Critères de caractérisation	Les différents types d'événements
<p>« ce qui arrive »</p> <p>Un changement qui marque une rupture nette entre ce qui précède et ce qui suit (s'oppose à la fois à un état et à un processus).</p>	<p>C'est un événement qui survient dans la vie particulière d'un individu et de son entourage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dans un ou plusieurs domaines de vie différents - il est susceptible de pouvoir survenir plusieurs fois dans la vie des individus - il n'est pas accidentel car il est prévisible. 	<p>Le caractère construit ou non</p> <p>Le caractère plus ou moins fréquent</p> <p>Le caractère plus ou moins individuel</p> <p>Le caractère plus ou moins décidé</p> <p>Le caractère plus ou moins anticipé</p>	<p>événement de vie / événement construit (ex. sortie de pauvreté)</p> <p>événement rare/événement fréquent</p> <p>événement individuel / événement collectif</p> <p>événement de fait (ex. 25^e anniversaire) / événement décidé (voulu ou imposé)</p> <p>événement surprise / événement anticipé</p>
<p>événement explicatif X « ce qui fait arriver »</p> <p>événement expliqué Y « ce qui arrive au terme d'un processus »</p> <p>événement délimiteur : « ce qui marque le début et la fin d'une période »</p> <p>événement descripteur : « ce qui sert à décrire les trajectoires »</p>	<p>L'événement provoque un changement dans le comportement des personnes concernées.</p> <p>L'événement résulte de facteurs explicatifs identifiables (caractère déterminé de l'événement Y).</p> <p>L'événement définit la chronologie des parcours individuels.</p> <p>L'événement caractérise des types de parcours qu'il sert ou non à structurer.</p>	<p>Le caractère plus ou moins durable de la situation créé par l'événement (ex. situation de pauvreté suite au divorce).</p> <p>Le caractère plus ou moins immédiat des réactions à l'événement (ex. augmentation de l'offre de travail suite à un divorce).</p> <p>Le caractère plus ou moins endogène</p>	<p>événement suivi ou non, à plus ou moins brève échéance d'un événement en sens contraire</p> <p>événement à effets immédiats / décalés (anticipés ou retardés)</p> <p>événement uniquement Y/événement ayant le double statut X et Y</p> <p><i>Parce que tout événement peut servir de délimiteur, alors point n'est besoin de distinguer de sous-catégories. Rubrique sans objet par conséquent</i></p> <p><i>Parce que tout événement peut servir de descripteur, alors point n'est besoin de distinguer de sous-catégories. Rubrique sans objet par conséquent</i></p>
<p>Sens général de l'événement Niveau I</p>	<p>Son statut dans l'analyse Niveau II</p>		

Chapitre II : Les critères de sélection des événements à analyser

Après avoir dégagé, dans un premier chapitre, les caractéristiques des événements biographiques, l'objet dans ce deuxième chapitre, est de déterminer les critères théoriques qui servent à sélectionner les événements à analyser, parmi tous ceux qui sont susceptibles d'être observés dans la vie d'un individu donné.

Pour l'analyse, il va s'agir de ne retenir, comme X mais surtout comme Y, que les événements importants. Mais importants pour qui et importants dans quel sens ? Plusieurs points de vue peuvent être en effet adoptés pour apprécier l'importance d'un événement. L'importance accordée à un événement diffère notamment selon qu'on se place du point de vue de la personne concernée ou de l'analyste. Le caractère important d'un événement s'apprécie également différemment selon le statut (X ou Y) qu'on lui accorde dans l'analyse.

Dans une perspective dynamique, le choix des événements à analyser comme X doit prendre en compte non seulement les événements passés mais aussi les événements futurs. En effet, la mise en relation d'un événement X et d'un changement de comportement individuel Y, à supposer qu'ils soient bien liés par des relations de causalité allant de X vers Y (exemple : de la reprise de la vie en couple vers la cessation d'emploi) mettent peut-être bien en jeu des phénomènes d'anticipation, en plus des phénomènes d'adaptation.

Prendre en compte les événements non encore survenus est sans doute une caractéristique distinctive des sciences du vivant, dont les organismes sont susceptibles d'adaptation à l'avance ; ceci contraste avec les phénomènes relevant des sciences

physiques : à la différence de certaines plantes et de certains animaux, les matériaux ne s'adaptent pas préventivement à un changement des conditions climatiques, par exemple.

Dans une première section, nous examinons le caractère plus ou moins important d'un événement biographique. Puis, dans une seconde section, nous analysons les hypothèses théoriques requises pour identifier les événements qui expliquent un changement comportement.

Section 1 : Le caractère plus ou moins important d'un événement biographique

L'appréciation du caractère plus ou moins important d'un événement biographique peut différer selon le point de vue duquel on se place :

- la personne directement concernée par l'événement en question peut avoir du mal à juger si cet événement est, pour elle, important ou non. En effet, sur le moment, il peut être délicat d'imaginer les répercussions qu'aura cet événement au fil des périodes futures : le décès du conjoint par exemple, qui peut apparaître dans l'instant comme une catastrophe à tous égards (affectif, financier, etc.), peut se révéler bien moins dommageable qu'on ne l'avait imaginé ; et, à l'inverse, l'achat d'une maison qui exige un endettement excessif, peut sembler constituer une bonne affaire alors qu'il aura, sur le long terme, des effets dévastateurs. Et, des années après l'événement, l'appréciation de son importance par la personne concernée peut être tout à fait biaisée par le phénomène d'oubli, d'amplification ou d'occultation par des événements intervenus depuis lors.

- l'analyste, de son côté, doit choisir à la fois ce qu'il retient comme événement à expliquer et comme événements explicatifs. S'il adopte un point de vue statistique (par opposition à des études monographiques), il ne peut apprécier l'importance des événements particuliers affectant une personne donnée qu'à travers l'importance accordée en moyenne à ce type d'événement, ce qui peut conduire à surestimer ou sous-estimer considérablement l'importance réelle de l'événement pour telle ou telle personne. À la différence des personnes concernées, l'analyste ne va pas nécessairement repérer l'importance des événements à la lumière des conséquences de ceux-ci : si l'événement est la variable expliquée, son choix, crucial, peut être largement dicté par la demande sociale, et/ou être guidé par le fait que

d'autres auteurs, auxquels il veut comparer ses propres résultats, ont choisi d'étudier tel événement et pas tel autre. Si l'analyste fait intervenir des événements en tant que variables explicatives, il s'agit bien sûr de sélectionner les événements qui ont effectivement du poids dans l'explication de la variable endogène, ce qui n'est pas nécessairement facile, d'autant que les théories en la matière énumèrent plus des facteurs qu'elles ne les classent par importance relative (ce que font en revanche les travaux scientifiques de certains psychologues). Toutefois, si l'analyste se trompe dans sa sélection, les conséquences de cette erreur sont mineures s'il a retenu à tort des événements très peu ou pas explicatifs mais peuvent être plus gênantes s'il a omis des facteurs importants.

- le chercheur, qui tente de repérer à travers une revue de littérature les événements que les auteurs considèrent comme importants est, lui aussi, dans une position inconfortable : il ne peut en effet se fier qu'aux événements que chaque auteur a retenus dans son analyse (et aux éventuels regrets exprimés par l'auteur dans l'article, regrets de n'avoir pu prendre en compte, faute de données appropriées, telle variable qu'il considère comme importante) ; par conséquent, d'un côté il lui est possible d'inférer que l'auteur en question considère tels événements comme plus importants que les autres dès lors que, disposant de tous ces événements, il n'a retenu que les premiers ; d'un autre côté il ne peut guère conclure que tel auteur estime peu importants certains événements du seul fait qu'ils ne sont pas retenus dans l'étude, puisque c'est peut-être l'absence de données qui a dicté leur omission.

Dans ce qui suit, nous allons approfondir les réflexions qui précèdent, et ceci dans deux directions : dans un premier temps (paragraphe 1) nous verrons si la nature déterminante ou non d'un événement, phénomène relatif s'il en est, doit être appréciée de façon subjective et/ou objective ; puis, dans un second temps (paragraphe 2), nous dresserons, à partir d'une revue de la littérature, la liste des événements biographiques qui, sous réserve des considérations ci-dessus (i.e. parmi les événements pour lesquels l'information est disponible) sont considérés comme importants par les analystes ; on verra alors combien cette notion d'importance est datée historiquement, tel phénomène considéré comme un événement majeur

à telle époque (exemple : le mariage) pouvant voir son étude supplantée par celle d'un autre phénomène (exemple : la mise en couple), et tel comportement, presque unanimement analysé en tant qu'événement à une certaine époque (exemple : l'entrée dans l'âge adulte) peut cesser de l'être parce qu'il a changé de nature et s'est transformé en processus, étalé sur plusieurs années.

§ 1. Qui apprécie la nature déterminante ou non d'un événement ?

Puisque tous les événements qui surviennent dans la vie d'un individu ne sauraient être des événements importants, l'enjeu pour l'analyse est d'évaluer l'importance d'un certain type d'événements pour un individu donné. La question est alors de savoir qui est le plus habilité à juger de l'importance d'un événement pour un individu donné. Plus précisément, il s'agit d'évaluer la part qu'il convient d'attribuer à l'appréciation subjective des individus dans la sélection des événements importants.

Cette question délicate est traitée ici en prenant appui sur les travaux menés en psychologie. Les psychologues ont en effet développé plusieurs techniques pour apprécier l'importance d'un événement pour l'individu concerné. Ces méthodes s'appuient sur trois points de vue différents : la représentation collective, l'individu concerné lui-même ou le jugement en équipe de spécialistes. Après les avoir exposées et critiquées tour à tour (sous-paragraphe A), nous indiquerons en quoi l'usage qui est fait, par les psychologues, de ces trois façons de déterminer l'importance d'un événement, ressemble en partie mais diffère également du recours que font les économistes à cette importance (sous-paragraphe B).

A. Exposé et examen critique des diverses manières dont l'importance des événements est mesurée

Pour apprécier l'importance d'un événement, plusieurs points de vue sont envisageables sur lesquels s'appuient les différentes techniques d'évaluation de l'importance d'un événement pour la personne concernée.

1) L'appréciation de l'importance d'un événement à partir d'une note standard

En psychologie, l'importance d'un événement est souvent appréciée à partir d'une note standard qui sert notamment à situer l'événement sur une échelle de valeur. Nous présentons le principe général et les limites de cette technique d'appréciation de l'importance d'un événement.

a) Le principe général de la méthode des notes standardisées

Lorsque les psychologues Holmes et Rahe (1967) ont élaboré leur « échelle d'évaluation de la réadaptation sociale » (*Social Readjustment Rating Scale*), encore utilisée aujourd'hui par les psychologues, ils cherchaient à mesurer l'importance d'un événement en tenant compte des efforts qu'une personne déploie pour s'adapter à une nouvelle situation. Dans cette perspective, Holmes et Rahe construisent une liste de quarante-trois événements considérés comme potentiellement perturbants lorsqu'ils surviennent dans la vie des personnes concernées²². La quantité de changement (i.e. l'effort d'adaptation de la part de celui qui vit l'événement) associée à chacun de ces quarante-trois événements a été quantifiée,

²²Les événements retenus par Holmes et Rahe correspondent à la catégorie que les psychologues Dickès et alii (1995) désignent par « méso-événements » dans le cadre de leur typologie de ce qu'ils appellent des événements. Plus précisément, les « méso-événements » correspondent à des « événements forts », qui provoquent un changement dans les activités de l'individu (le mariage, la maladie). Les deux autres catégories d'événements sont : les « micro-événements » (correspondant aux petits chagrins ou aux plaisirs de la vie de tous les jours, comme se cogner contre quelque chose ou aller au cinéma avec des amis) et les « macro-événements » (événements extraits du contexte social, économique, politique, qui concernent tous les membres d'une société, comme la découverte d'un vaccin contre le sida ou une menace de guerre).

au préalable, par un groupe d'individus juges. Pour y parvenir, ces derniers devaient se référer à leurs expériences personnelles et à celles qu'ils avaient observées dans leur entourage.

Ainsi, un score, appelé la note d'impact événementiel, a été attribué à chacun des événements de la liste. Les moyennes de ces scores relatives à chacun des quarante-trois événements ont fourni à Holmes et Rahe (1967) les notes d'impact standard qu'ils ont ensuite classées par ordre décroissant, la valeur la plus haute étant 100. Des valeurs sélectionnées de cette échelle sont reproduites dans le tableau II. 1. ci-dessous.

Tableau II.1- Extrait de l'échelle élaborée par Holmes et Rahe (1967)

Événement stressant	Valeur de l'événement
Décès d'un conjoint	100
Divorce	73
Séparation d'un conjoint	65
Décès d'une relation proche de la famille (autre que le conjoint)	63
Maladie ou blessure	53
Mariage	50
Licenciement (perte d'un emploi)	47
Réconciliation d'un mariage	45
Maladie d'un membre de la famille	44
Grossesse	40
Nouveau membre dans la famille	39
Décès d'un ami proche	37

D'après cette échelle, les événements les plus importants sont ceux qui sont liés à une perte : le décès d'un conjoint est évalué à 100 sur une échelle de 100 ; le divorce, la séparation et le décès d'un membre de la famille se situent entre 73 et 63. En bas de l'échelle se trouvent des événements généralement heureux mais qui, néanmoins, bouleversent le quotidien d'une personne. Ainsi, le mariage se classe presque au même niveau que la souffrance causée par une maladie ou une blessure. Le fait de s'adapter à une situation ou à une personne qui s'ajoute à la famille est presque aussi difficile que de s'adapter à la longue maladie d'un membre de la famille.

L'échelle « d'évaluation de la réadaptation sociale » proposée par Holmes et Rahe correspond à la version originale de cette méthode des notes standardisée. D'autres versions vont ensuite être développées. Ainsi, Dohrenwend et alii (1978) proposent une échelle d'évaluation des événements qui prend en compte, non seulement la quantité de changement associée à tel événement, mais aussi l'aspect qualitatif de ce changement. L'importance des événements est ainsi envisagée, différemment, selon qu'il s'agit d'un événement plutôt heureux ou malheureux : la note d'impact événementiel pourra être alors négative ou positive.

Certains économistes, à l'instar des psychologues, proposent également de classer les événements selon qu'ils sont supposés être perçus comme positifs ou négatifs par la personne concernée. Ainsi, Duncan et Morgan (1980) dressent une liste de vingt-six événements de vie marquants en les classant en trois groupes selon qu'ils sont présumés positifs, négatifs ou ambigus. Cette typologie en trois classes, qui tient compte du caractère ambigu de certains événements, suit les préconisations des psychologues (cf. Dickès et Tournois, 1995). Duncan et Morgan (1980) supposent alors que les événements voulus par la personne concernée sont habituellement positifs, et inversement, les événements involontaires sont négatifs ou ambigus. Mais la distinction entre, d'un côté, les événements volontaires et donc positifs, de l'autre côté, les événements involontaires donc négatifs, n'est pas une opération aisée ; en fait, elle est très discutable. Par exemple, il y a les événements voulus parce qu'on les croit profitables mais qui se révèlent en fait désastreux (exemple : un mariage raté) ou encore les événements heureux mais largement involontaires (exemple : gagner au loto). En somme, cette qualification d'événements heureux et malheureux est difficile *a priori* car, comme le montrent certains travaux en psychologie, de nombreux événements ne sont pas par nature positifs ou négatifs (cf. Brendl et alii, 1996).

Une fois l'échelle de valeur établie (en attribuant ou non un signe négatif aux notes des événements jugés malheureux), pour mettre en œuvre la méthode des notes standardisées, il suffit de faire remplir en auto-passation des listes d'événements par les personnes

concernées. Ces dernières doivent indiquer, dans la liste qui leur est proposée, les événements survenus dans leur vie au cours de la période précisée. Par exemple, l'Enquête Sociale Générale, menée en 1998 au Canada, demandait aux personnes interrogées si elles avaient subi les événements traumatisants listés, au cours des 12 mois précédant l'enquête (Crompton, 2003). Ensuite, après une première étape consistant à collecter le type d'événements subis ; à chacun des événements déclarés est attribuée la note standard correspondante. Le tout étant sommé, donne la note globale d'impact événementiel pour chaque personne.

b) Les limites de la méthode des notes standardisées

D'un point de vue pratique, la méthode des notes standardisées présente l'avantage d'être facile à mettre en oeuvre. En effet, l'information nécessaire est relativement simple à collecter, puisqu'il n'est pas demandé directement à la personne concernée d'apprécier l'importance des événements. Le questionnaire porte uniquement sur le fait que, au cours d'une certaine période de temps donnée, tel événement s'est produit ou non dans la vie de la personne interrogée.

Toutefois, l'utilisation de cette méthode repose sur une hypothèse relativement forte : dès lors qu'un événement survient, son importance serait identique pour tous les individus. Dans un article publié en 1984, cette hypothèse est remise en cause par le psychologue Amiel-Lebigre. L'auteur montre, en effet, que les notes standardisées, généralement utilisées dans les études des événements traumatisants, sont bien peu corrélées aux notes personnelles attribuées par les individus eux-mêmes. D'après les résultats obtenus par Amiel-Lebigre, ce serait donc une erreur que de confondre l'idée que les individus se font, de manière générale, de la quantité de changement lié à un événement et son importance réelle. Partant, l'auteur préconise de faire apprécier l'importance des événements par les individus concernés eux-mêmes. C'est ce que nous voyons dans le point suivant.

2) L'appréciation de l'importance d'un événement par l'individu concerné lui-même

L'appréciation subjective de l'importance d'un événement est obtenue en interrogeant directement les personnes concernées. Mais, selon le type de collecte du matériau biographique (enquête avec ou sans questions ouvertes), l'intervention de l'individu dans l'identification des événements importants est plus ou moins forte.

a) L'intervention de l'individu concerné dans l'identification des événements importants

Certains psychologues, dont Amiel-Lebigre (1990), proposent que l'importance d'un événement soit évaluée par les individus concernés eux-mêmes. Cette façon de faire n'est certes pas l'apanage exclusif des psychologues ; on la retrouve dans un certain nombre d'enquêtes biographiques. Le recours à cette méthode est fondé sur l'hypothèse selon laquelle l'impact d'un événement dépend plus de la façon dont l'événement est ressenti que de l'événement lui-même.

En pratique, la méthode des psychologues consiste à demander directement aux personnes concernées, au cours d'un entretien, d'estimer personnellement et rétrospectivement l'importance des événements vécus, parmi ceux d'une liste. Ainsi, dans le questionnaire d'événements mis au point par Amiel-Lebigre (1990), il est demandé aux personnes concernées d'attribuer, pour une période rétrospective de deux ans, une note d'impact allant de 0 à 100 à chacun des cinquante-deux événements pré-listés. La note 100 représente un retentissement affectif maximal (dans le sens de la difficulté) que le sujet imagine pouvoir vivre et la note 0 l'absence de retentissement affectif négatif²³.

Contrairement à la technique des notes standardisées, le matériau issu de l'enquête porte ici la marque des individus concernés. Cela étant, dans la technique de collecte décrite

²³ Les aspects positifs du retentissement affectif (bonheur, plaisir, ...) ne sont pas considérés dans l'étude.

ci-dessus, c'est l'analyste qui recense les événements d'intérêt auxquels, ensuite, la personne interrogée attribue une note. Le risque est alors ici que l'analyste enferme la personne concernée dans une grille définissant les types d'événements importants. Le recours à une liste pré-déterminée d'événements marquants peut en effet conduire à exclure *a priori* certains événements qui peuvent jouer un rôle plus important dans la vie de certains individus que ceux qui sont répertoriés. Par exemple, dans certains cas, un déménagement qui, même quand il ne constitue pas un déplacement physique de grande ampleur, peut avoir un effet important sur les personnes concernées, en leur ouvrant « un espace social nouveau » (Courgeau, 1994).

b) Une intervention plus ou moins forte selon le type de collecte du matériau biographique

Certaines méthodes de collecte laissent une certaine liberté à la personne concernée. C'est le cas notamment des enquêtes à questions ouvertes : on laisse alors la personne interrogée choisir elle-même les événements importants en les évoquant spontanément ou encore en lui demandant de restreindre son choix pour n'en donner qu'un nombre limité par grandes catégories. On peut d'ailleurs se demander si ces deux types de questions ouvertes donneraient les mêmes résultats puisque, dans le deuxième cas de figure contrairement au premier, la personne interrogée est amenée à hiérarchiser les événements vécus selon le degré d'importance qu'elle leur accorde pour n'en retenir au final, par exemple, que les dix premiers.

L'avantage principal de la technique des questions ouvertes est de faire éventuellement apparaître des événements que l'analyste pensait de peu d'influence sur le parcours des individus et qui en fait sont cruciaux. Par exemple, le mariage, pour certains, peut beaucoup moins changer leur vie que le décès d'un bébé ou la maladie d'un parent proche vivant loin de chez eux. Par conséquent, les réponses à des questions ouvertes

permettent de mettre au jour les questions pertinentes que l'on peut ensuite introduire dans un questionnaire.

Ainsi, lors de la mise au point de l'enquête biographique Étude des conditions de vie menée par l'INSEE en 1986-1987²⁴, sont inclus, dans la liste pré-établie des événements importants, les événements fréquemment cités dans la rubrique « autres événements » par les personnes interrogées lors de la pré-enquête. L'idée est, en allongeant la liste explicite, de limiter la portée de la rubrique « autres événements », difficile à exploiter statistiquement. Cette solution permet de gagner en cohérence vis-à-vis du principe adopté lors de cette enquête, à savoir : imposer une liste et ne pas laisser aux gens le soin de citer les événements importants de leur vie.

Cette façon de faire permet de limiter le risque d'omission qui correspond à un des trois principaux inconvénients d'une interrogation directe des personnes concernant les événements qu'elles ont subis. Le risque, quand on laisse aux gens le soin de lister les événements importants de leur vie, est en effet qu'ils en oublient. Les résultats de certaines études complémentaires ont montré, en interrogeant une deuxième fois les personnes interrogées, que certains éléments importants de leur histoire de vie n'avaient pas été saisis lors d'un premier passage du questionnaire²⁵ (Battagliola et alii, 1994). Le risque d'omission²⁶ concerne surtout les événements qui passent inaperçus quand ils surviennent. Par exemple, le fait de ne plus bénéficier, à partir d'une certaine date, d'une prestation donnée peut avoir une importance toute particulière dans le cas d'une personne parce qu'il provoque une variation conséquente du niveau des ressources. En revanche, la fin des droits à une prestation donnée

²⁴ Cf. les comptes rendus des réunions des groupes de travail impliqués dans le projet de l'enquête biographique Étude des conditions de vie menée par l'INSEE en 1986-1987. Ces comptes rendus font l'objet d'une synthèse rédigée par Ray et Villeneuve (1994).

²⁵ Ce risque d'oubli est réel même si, par exemple, l'enquêteur redemande, après l'évocation spontanée des événements marquants par la personne interrogée, si cette dernière ne voit plus d'autres événements importants.

²⁶ Dans son ouvrage intitulé « Les défaillances de la mémoire humaine », Auriat (1996) rappelle que le risque d'omission est différent selon le type d'événement : les événements familiaux et les événements professionnels sont généralement bien mémorisés différemment par les individus.

risque de passer inaperçue quand le relais est pris par une autre prestation, d'un montant comparable, comme l'API et le RMI, par exemple en France, ou des systèmes de l'AFDC et du TANF aux Etats-Unis ; la fin des droits à une prestation donnée constitue pourtant un événement qui est fréquemment choisi comme événement expliqué.

Lorsqu'on interroge les individus sur leur passé, au risque d'omission de certains événements (oubliés ou passés inaperçus) s'ajoute, un deuxième inconvénient : le risque que les personnes interprètent leur passé, ce qui s'avère gênant dès lors que l'impact événementiel recherché est celui ressenti au moment de la survenue de l'événement. Cette difficile question de la reconstruction du passé, dans les enquêtes rétrospectives est bien connue. L'enjeu des analyses économiques, à la différence de celles menées par les psychologues, n'est pas que l'individu se représente sa vie passée, voire s'en fasse une autre image que celle qu'il porte sans le savoir. Pour les économistes, l'objectif est d'expliquer des comportements, en utilisant par conséquent l'information dont disposaient les individus au moment où ils ont décidé. Les enquêtes dites « prospectives » (i.e. année après année, rétrospectives sur un an et quelques questions sur l'avenir à court terme) sont particulièrement adaptées à l'objet des études économiques. Les enquêtes rétrospectives sont inaptes par exemple à retracer les variations de revenus année après année, les itinéraires individuels sont suspects de reconstruction trop lisse, gommant les hésitations du moment.

Enfin un troisième inconvénient est que l'information obtenue en interrogeant directement les personnes concernées, et ce même dans le cadre des enquêtes prospectives, peut être biaisée par l'individu lui-même. La notion même d'importance à attribuer à un même événement risque d'être différente d'un individu à l'autre. Pour certaines personnes, c'est la réaction émotionnelle qui est exprimée dans la note d'impact. Pour d'autres, ce sont les difficultés d'adaptation de la situation face à l'événement qui vont prévaloir.

3) La prise en compte, pour moduler le point de vue de l'individu, de l'avis d'un groupe de spécialistes

L'originalité de la démarche initiée par Brown et Harris (1978), pour évaluer l'importance des événements, tient au fait que cette dernière soit évaluée de façon collégiale par des spécialistes. À partir d'un ensemble important d'éléments, l'équipe détermine ainsi la vraisemblance qu'un événement soit important ou non pour une personnes donnée. Les spécialistes vont notamment prendre en compte le contexte dans lequel l'événement est survenu. Ainsi, Brown et Harris (1978) introduisent la notion de difficultés majeures en repérant les situations difficiles dans lesquelles peuvent se trouver les sujets, lorsque surviennent les événements. L'existence de difficultés majeures est prise alors en compte dans l'évaluation de l'importance d'un événement.

En pratique, la méthode de Brown et Harris (1978) repose sur un guide d'entretien intitulé LEDS²⁷ (*Life Events and Difficulties Schedule*) qui comprend des événements et des difficultés dans douze domaines de vie. Le contexte dans lequel tel événement est survenu est alors évalué par les analystes à partir de plusieurs éléments comme l'humeur, la consommation de cigarettes ou d'alcool ou encore de médicaments, la possibilité de se confier à quelqu'un ou non, le fait d'avoir déjà vécu ou non le même type d'événement, etc. L'évaluation de l'importance des événements combine alors à la fois la note attribuée à l'événement par les personnes interrogées et l'appréciation, par les spécialistes, du contexte, plus ou moins difficile, dans lequel l'événement est survenu.

S'inscrivant dans le prolongement des travaux de Brown et Harris (1978), Perris (1984) propose, pour évaluer l'importance des événements, de tenir compte, en plus des éléments de contexte, du rôle joué par la personne concernée dans la survenance de l'événement. Les spécialistes qui participent à l'évaluation de l'importance de l'événement,

²⁷ Dans leur manuel d'entretien pour les événements et les difficultés de la vie, Gorwood et Rouillon (1994) proposent une version française de la LEDS proposée Brown et Harris.

prennent alors en compte le fait que la personne concernée déclare avoir une part de responsabilité, ou non, dans la survenance de tel événement et qu'elle déclare avoir prévu, ou non, la survenance de tel événement. Par exemple, l'inventaire des événements vitaux, mis au point par Perris (1984), comprend cinquante-cinq *items* : pour chaque événement de cet inventaire, il est demandé à l'individu de coter l'événement concerné en attribuant une note allant de 1 (très positif) à 5 (très négatif) selon qu'il perçoit l'événement plus ou moins positivement. Puis, pour chaque événement ainsi coté, il est demandé à la personne interrogée de préciser si elle s'attendait, ou non, à la survenance de cet événement et si elle a décidé, ou non, la survenance de cet événement.

Il est alors surprenant que les événements futurs ne soient pas pris en compte dans ce type d'études visant à identifier les événements stressants. Il semble légitime pourtant de penser que l'appréhension d'un événement futur, même non encore survenu dans la vie de la personne concernée puisse influencer son état de santé mentale.

En conclusion, dans une perspective d'analyse économique des comportements individuels, la variabilité de l'appréciation subjective des individus quant à l'importance des événements qui les concernent pousserait à ne se reposer que sur des éléments objectifs. Mais parce que cette variabilité est due à des différences inter-individuelles importantes dans le ressenti des événements, il serait dommage de négliger complètement cette information. Voyons donc maintenant comment cette information est utilisée.

B. Les usages que font respectivement les psychologues et les économistes de l'importance d'un événement

Sauf erreur de compréhension de notre part, la démarche générale des psychologues peut être résumée de la façon suivante en matière de mesure et d'usage de l'importance des événements : ils commencent par mesurer, par différentes méthodes, l'importance de chaque événement pour un individu donné (quitte à approcher cette importance par celle que revêt, en moyenne, cet événement pour un groupe d'individus ou dans tel contexte) ; puis les uns bâtissent des scores d'événements qui totalisent les événements rencontrés par un individu donné au cours d'une période donnée, chaque événement étant pondéré par l'importance qu'il lui a été attribuée ; d'autres psychologues ne construisent pas de tels scores globaux mais ils utilisent le critère d'importance pour sélectionner les événements qu'ils vont prendre en compte. Les uns et les autres se rejoignent à l'étape suivante, qui consiste à corrélérer la survenance de phénomènes comme la maladie, le stress, etc., avec le score événementiel ou l'occurrence d'un événement qui a été qualifié d'important.

Situé par rapport à celui des psychologues, l'objet d'étude des économistes concerne des phénomènes moins globaux que ceux auxquels s'intéressent les psychologues (ces derniers vont essayer de préciser la part prise par toutes une série d'événements dans la santé de l'individu, tandis que les économistes vont par exemple essayer de cerner l'impact de l'événement divorce sur l'offre de travail individuelle).

En ce qui concerne les événements considérés comme facteurs explicatifs, la démarche des économistes est généralement la suivante comparée à celles des psychologues : dès lors que la théorie attribue à un certain type d'événements un pouvoir explicatif suffisant pour prédire tel comportement précis, ce type d'événement est considéré comme important en ce sens qu'il mérite d'être introduit dans l'analyse. À ce stade l'importance n'est pas mesurée (et

c'est la une différence avec ce que font les psychologues) mais elle sert de critère de sélection pour les événements X. Puis, au moyen notamment d'instruments comme la régression multiple, les économistes mesurent l'importance des événements qu'ils ont retenus (et cela à travers les valeurs des coefficients de régression estimés associés aux événements en question). Il s'agit alors là, non pas de l'importance en général de l'événement explicatif mais de l'importance spécifique qu'il revêt pour expliquer tel phénomène bien particulier.

En conclusion, certaines méthodes permettent de recueillir une information portant la marque des individus mais la question demeure de savoir comment intégrer à l'analyse cette part de subjectivité. En conséquence, le profit que nous pouvons tirer, pour notre thèse, des travaux des psychologues en matière de mesure de l'importance des événements, réside dans le travail de défrichage mené par les psychologues pour estimer l'importance habituelle des événements pour les individus ; mais, des listes qu'ils établissent, classant les événements par ordre d'importance moyenne décroissante, ce que nous retirons ce n'est pas le niveau chiffré de l'importance (générale), mais plutôt la place de l'événement dans la liste, et nous faisons de cette place un critère de sélection des événements que nous retenons ; pour mesurer l'importance de tel événement dans l'explication de tel phénomène économique, c'est sur les résultats de la régression multiple que nous préférons nous fonder.

S'inspirant beaucoup sur le plan méthodologique des travaux des psychosomaticiens que nous venons d'évoquer, les listes d'événements importants établies par les psychologues du travail constituent, pour les économistes du travail comme nous, une base plus intéressante de sélection des événements que les listes d'événements importants au regard de phénomènes comme la santé.

§ 2. Quels sont les événements considérés comme importants, aujourd'hui, par les analystes ?

Comme nous allons le montrer, il n'est pas aisé pour les analystes de définir l'importance des événements ; en effet, celle-ci peut différer selon l'époque étudiée et, surtout, elle est appréciée différemment selon leur statut expliqué ou explicatif.

A. L'importance des événements peut différer selon l'époque étudiée

À défaut d'avoir réalisé une étude bibliométrique permettant de se prononcer, sur la base d'un corpus de revues bien défini, quant à la fréquence (globale mais aussi au fil du temps), des différents événements choisis par les analystes comme objet de leur analyse et comme variable explicative, nous nous en tiendrons à l'impression très nette qui se dégage de la littérature que nous avons lue. Il semble exister aujourd'hui un large consensus de la part des analystes en ce qui concerne le choix des événements importants à étudier (cf. tableau II. 2. ci-après). Les événements explicatifs correspondent, pour l'essentiel, à des changements dans la taille du ménage (arrivée ou départ d'un membre du ménage) et à des changements de situation vis-à-vis de la situation de l'emploi. Les événements économiques sont, quant à eux, le plus souvent des événements expliqués.

La nature importante d'un événement n'est pas une qualité propre au type de phénomène qu'il sert à représenter. En effet, l'importance d'un événement sous-entend l'idée d'un rapport à une période historique particulière, à un pays. Habituellement, pour justifier le recours aux événements familiaux, les auteurs font appel à la théorie économique de la famille qui, sous l'impulsion des travaux de Becker (1981), fournit les analyses théoriques nécessaires pour comprendre les déterminants des choix matrimoniaux comme le (re)mariage,

le divorce mais également la fécondité et l'offre de travail marchand, des phénomènes qui entretiennent des liens d'interdépendance.

Tableau II. 2- Exemples d'événements étudiés dans la littérature économique

Événements familiaux	Événements professionnels	Événements économiques
(Re)Mise en couple	Accès à un nouvel emploi	Devenir pauvre
Changement de statut d'occupation du logement	Perte d'un emploi	Sortir de la pauvreté
Déménagement	Départ à la retraite	Eligibilité à un dispositif d'aide sociale
Départ des enfants	Fin des études	
Divorce ou séparation	Sortie du chômage	
Naissance		

La théorie économique de la famille est centrée sur le mariage et le divorce car ce sont respectivement les modes d'entrée et de sortie du couple les plus fréquents aux Etats-Unis, à l'époque où la New Home Economics s'y est développée, dans les années soixante et soixante-dix. À la même époque, les données disponibles (issues pour la plupart de fichiers administratifs) ne renseignaient que sur le mariage et le divorce mais très rarement de manière explicite sur les situations de fait. Ainsi, en l'absence d'une théorie spécifique et de données disponibles, les économistes faisaient abstraction, dans leurs études empiriques, des phénomènes comme la cohabitation et la décohabitation des couples non mariés (ex. : Schwartz, 1981). Cette solution, critiquable sur le principe, était acceptable tant que le nombre d'individus concernés était réduit, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui, ni aux Etats-Unis, ni en France.

Depuis la fin des années soixante-dix, en France, comme dans la plupart des pays développés, les comportements matrimoniaux ont fortement évolué. Cette évolution se

caractérise principalement par le développement des comportements matrimoniaux de fait²⁸. Par exemple, il était légitime de penser que la date du mariage, il y encore une vingtaine d'années, en France, était un bon indicateur, dans la plupart des cas, pour repérer le début de la vie en couple stable. Aujourd'hui, cela ne semble plus être le cas compte tenu du nombre de personnes qui vivent en couple, durablement, sans être mariés légalement. En effet, la date du mariage, même si elle a toujours l'apparence d'un événement, ne représente sans doute qu'une simple formalité pour ces couples qui vivent ensemble déjà depuis plusieurs années.

Habituellement, la démarche des auteurs consiste à remplacer l'événement qui n'est plus pertinent par un autre qui serait plus apte à traduire les changements de situations observées dans la réalité (ex. : début de la cohabitation en lieu et place du mariage). Cependant, cette solution n'est valable que si le comportement en question reste inchangé. Or, il semblerait que, en même temps qu'un événement perd de sa pertinence, le phénomène qu'il traduit évolue également. Par exemple, le fait de cohabiter sans être marié correspond-il toujours au même type de comportement en termes de partage de décisions et des ressources ? Si tel n'est pas le cas, il est alors tout à fait légitime que des auteurs continuent à s'intéresser au mariage, par exemple, pour expliquer l'offre de travail des femmes.

B. L'importance des événements est appréciée différemment selon leur statut expliqué ou explicatif

L'appréciation de la nature importante ou non d'un événement étudié en tant que phénomène explicatif consiste à faire le tri entre ce qui est utile à l'explication et ce qui ne l'est pas. L'analyste recherche les événements significatifs c'est-à-dire ceux dont il peut

²⁸ cf. Annexe n°1 pour une présentation de l'évolution des comportements relatifs au mode d'entrée dans la vie de couple, dans le cas de la France.

penser qu'ils sont susceptibles d'avoir des effets sur le phénomène expliqué. L'importance de l'événement est donc appréhendée ici au travers de ses effets. Ainsi, sont exclus par exemple de l'analyse sur le niveau de vie des individus, les événements qui, pour être essentiels dans le bonheur des gens, n'en ont pas moins peu d'incidence financière (exemple : mariage imposé, problèmes relationnels au travail ne débouchant pas sur un changement d'emploi).

Contrairement au cas des événements expliqués, il existe des moyens de contrôle de la pertinence des événements retenus comme facteurs explicatifs. C'est ainsi que, si l'événement considéré *a priori* comme explicatif et introduit, à ce titre, dans la régression s'avère avoir un coefficient de régression non significatif, c'est que, en moyenne, il n'a pas l'effet escompté ; il ne faudrait pas en déduire pour autant, même sur grand échantillon, que cet événement n'a pas d'impact sur le comportement expliqué : il est en effet tout à fait possible que, pour divers sous-groupes donnés, il ait un impact sensible mais que ces impacts soient de sens opposé, si bien que, en moyenne, l'effet apparaisse non significativement différent de zéro. On dispose donc bien là d'un moyen de contrôle de la pertinence des événements retenus comme facteurs explicatifs.

Cette dernière remarque attire l'attention sur le fait qu'il faut être très attentif aux éventuelles hétérogénéités au sein de la population, hétérogénéités qui doivent inciter à des analyses différenciant les comportements de différents sous-groupes. Pour mesurer correctement l'importance des effets d'un événement sur le phénomène expliqué, il convient donc de définir les caractéristiques qui, théoriquement, permettent d'isoler dans la population totale des sous-groupes composés d'individus supposés avoir des logiques de comportement relativement homogènes vis-à-vis du phénomène expliqué. En plus des caractéristiques des individus au moment de la survenance de l'événement, les caractéristiques individuelles antérieures ou postérieures à l'événement sont à prendre en compte dans l'évaluation du caractère déterminant d'un événement. L'hypothèse est que l'effet d'un événement est associé à d'autres facteurs. Ne pas tenir compte de ces derniers peut conduire à des erreurs d'interprétation de résultats. Par exemple, à l'occasion d'une rupture conjugale, les femmes

vont adapter leur comportement vis-à-vis du marché du travail de manière différente en fonction de la perspective d'un remariage éventuel et rapide mais aussi de leur situation professionnelle pendant la période qui précède le divorce. Ce qui est en cause ici c'est l'importance d'un événement en tant que facteur explicatif.

Les événements étudiés en tant que phénomènes expliqués nécessitent tout particulièrement qu'on s'interroge sur leur importance car, à la différence de ce qui se passe pour les événements explicatifs, il n'existe pas de moyen de contrôle de la pertinence des choix des événements retenus. Or il existe une multitude de critères au regard desquels on peut légitimement apprécier l'importance des événements expliqués. C'est ainsi, par exemple, que la demande sociale peut être considérée comme une raison suffisante pour étudier tel type d'événement. Mais le choix de tel événement à expliquer sera jugé d'autant plus pertinent que l'analyste dispose d'un modèle théorique décrivant les processus en jeu. Par exemple, on peut découvrir une relation apparente entre la date de naissance des enfants et la date de mise en place d'une nouvelle disposition de politique familiale, mais on croira plus ou moins en cette relation selon qu'on dispose ou non d'un modèle de comportement expliquant pourquoi des parents seraient amenés à modifier leurs projets de fécondité en réponse à des mesures d'aide financière.

Lorsqu'il s'agit d'événements ayant le statut de variable expliquée, il est plus difficile de vérifier si l'événement qu'on envisage d'expliquer est ou non important. Comme dans le cas de l'événement facteur explicatif, qui peut être important pour certains groupes et ne pas l'être pour d'autres, et qui peut même avoir un impact positif pour certains individus et négatifs pour d'autres (ex. : décès d'un conjoint très gravement et durablement malade), l'événement ayant le statut de variable expliquée peut être important pour certains individus mais sans portée particulière pour d'autres. Mais, à la différence de l'événement facteur explicatif, l'événement expliqué peut voir son importance différer grandement selon la définition que l'on en donne. Par exemple, pour une femme qui envisage de divorcer parce

qu'elle sait avec qui elle va se remarier, son divorce, sans doute important sur le plan affectif, peut très bien ne pas l'être sur le plan économique, à en juger par ses conséquences en termes de niveau de vie, d'offre de travail, etc.

Donc, dans l'idéal, il semblerait utile de définir les événements (que l'on veut expliquer) en les distinguant selon leur état de destination, ce qui permettrait de se borner à l'étude des événements que leur état de destination rend important²⁹. Malheureusement, ce qui est habituellement observé, c'est l'événement nu (le divorce, quelle que soit la suite) ; et d'ailleurs, si on voulait compléter cette information par l'état de destination pour expliquer des ensembles plus homogènes, on se heurterait à une difficulté majeure : ce qu'il faudrait en principe prendre en compte c'est l'état de destination tel qu'il est espéré avant divorce, alors qu'il est bien possible que ce qui sera observé se limitera à l'état de destination effectif après divorce.

Autrement dit, les facteurs qui expliquent le changement de situation ne disent rien *a priori* sur les intentions quant à la situation que l'individu voudrait occuper après l'événement ; la décision de changer de situation à un moment donné est d'abord celle de ne plus rester dans la situation actuelle. Par exemple, la décision de divorcer est d'abord celle de ne plus rester marié(e) avec son conjoint actuel ; ce qui ne dit rien sur les perspectives de remariage avec un autre partenaire ou de vie seule. Ou encore, les déterminants de la sortie du chômage ne disent rien sur les préférences individuelles pour l'inactivité ou au contraire la prise d'un emploi.

Il est intéressant de remarquer que le choix d'une modalité importante de l'événement expliqué rejaille sur l'importance des événements explicatifs. En effet, les facteurs

²⁹ En cas d'événements répétés, c'est-à-dire du même type d'événement qui se reproduit au fil du temps (récidive criminelle, divorce, etc.), un problème analogue se pose : le choix du rang de l'événement qui paraît le plus important à étudier.

prépondérants pour expliquer l'événement d'intérêt sont susceptibles d'être différents d'une modalité de l'événement à l'autre. Par exemple, la sortie du chômage s'explique différemment selon qu'elle correspond à un retrait du marché du travail ou à l'accès à un emploi (cf. Guillot, 1995).

En conclusion de cette section, le matériau de certaines enquêtes biographiques peut porter la marque des individus en ce qui concerne la saisie des événements importants. En revanche, les répercussions des événements marquants et donc les liens de causalité sont toujours reconstitués au niveau de l'analyse. La solution qui consisterait à les demander explicitement aux personnes interrogées compliquerait la collecte de données et surtout présenterait un certain nombre d'aléas. Citons ici les trois inconvénients avancés par Ray (1994). Un premier inconvénient est relatif aux difficultés rencontrées par certaines personnes pour repérer des causalités dans leur vie. Une deuxième limite correspond au risque de causalités déclarées qui soient superficielles ou inexactes. Par exemple, des personnes interrogées attribueront leur divorce à leur propre comportement et la faillite de leur commerce à leur mauvaise gestion. Enfin, une troisième raison est la difficulté de reconstituer des liens de causalité en cas de causes multiples enchevêtrées, et en cas d'effets s'amplifiant ou s'atténuant dans le temps.

En conséquent, c'est l'analyste qui décide *in fine*, en fonction de ses objectifs, du type de relation causale à analyser et donc qui sélectionne les événements explicatifs à relier au phénomène expliqué. Nous analysons dans ce qui suit les hypothèses théoriques nécessaires pour identifier les événements importants à analyser en tant que facteurs explicatifs d'un comportement donné.

Section 2 : Analyse des hypothèses théoriques requises pour identifier les événements qui expliquent un comportement

Dès lors qu'on accorde à l'événement le statut de facteur explicatif, l'analyste ne devrait pas retenir en tant que X, uniquement les événements vécus qui ont eu un impact important sur Y, mais également les événements prévus, même non survenus, qui donnent lieu à une adaptation préventive. La prise en compte du caractère anticipé ou non d'un événement est en effet cruciale pour l'analyse explicative des comportements individuels ; négliger le fait qu'un événement puisse être anticipé conduirait à une sous-estimation des effets de l'événement X en question sur le comportement Y puisque, le cas échéant, seuls les effets postérieurs à l'événement X seraient étudiés. En outre, les implications théoriques seraient fortes. Ne pas prendre en considération le caractère anticipé d'un événement dans l'explication des décisions individuelles, consisterait à supposer soit que les décisions individuelles sont prises dans l'urgence et qu'elles ne sont pas préparées, soit que les individus n'ont aucune idée des événements qu'ils sont susceptibles de connaître plus tard dans leur vie. Ces deux hypothèses ne semblent pas justifiées au regard des conditions dans lesquelles l'analyse économique suppose habituellement que les agents prennent leurs décisions.

Pour l'analyse, il convient alors de repérer les événements anticipés à introduire en tant qu'événement X pour expliquer un comportement. Par définition, un événement anticipé correspond à un événement futur prévu par l'individu concerné. Donc, le fait qu'un événement futur soit prévisible ne suffit pas pour appréhender le fait qu'il soit, ou non, anticipé par les personnes concernées, encore faut-il que l'événement soit effectivement prévu par les individus concernés. Si ce n'est pas le cas, les individus seront surpris par l'événement

et ne l'auront donc pas bien anticipé. Le fait qu'un événement soit anticipé ne correspond donc pas à une caractéristique intrinsèque de l'événement ; pour l'analyse, il s'agit alors de repérer les agents qui ont effectivement anticipé un événement.

Mais, le fait que l'événement soit anticipé ne signifie pas pour autant qu'il influence les décisions individuelles présentes. L'événement anticipé sera dit événement anticipé moteur³⁰ pour telle personne dès lors qu'il s'agit d'un événement dont la survenance est prévue par cette personne et que celle-ci décide d'infléchir son comportement de telle manière et plus ou moins fortement ; ce n'est que dans ce cas que l'événement anticipé devient intéressant pour l'analyse (sinon il ne s'agit que d'une contemplation lucide du futur).

L'objectif de cette section est de dégager les hypothèses théoriques nécessaires pour repérer les agents qui, prévoyant un événement futur, décident d'adapter leur comportement en conséquence. Dans cette perspective nous commençons par présenter les caractéristiques d'une relation dynamique de causalité faisant intervenir un événement anticipé. Dans un deuxième temps, nous proposons d'utiliser la notion de « fenêtre de l'événement », non seulement pour représenter cette relation de causalité dynamique, mais aussi pour sélectionner les événements à analyser.

³⁰ Notre proposition de définition d'un événement anticipé moteur résulte d'une combinaison des deux sens principaux que donne un dictionnaire de sciences sociales à la notion d'anticipation (Grawitz, 1994). Dans un premier sens, d'une façon générale, l'anticipation fait référence à la prévisibilité. Dans un deuxième sens, plus spécifique à la science économique, l'anticipation est « une hypothèse des sujets économiques qui déterminent leur action en fonction de l'évolution de la conjoncture » (*op. cit.* p. 72). Nous retenons de cette définition que l'événement anticipé moteur est non seulement prévu mais aussi pris en compte, par les acteurs individuels, dans leurs décisions présentes.

§ 1. Ne doivent être retenus que les événements reliés à Y par une relation de causalité

Nous analysons ici les conditions nécessaires pour qu'une relation dynamique de causalité existe entre un événement X et un comportement Y. Nous distinguons alors deux types d'hypothèses : un premier type d'hypothèses concerne le sens de la relation de causalité entre les deux phénomènes étudiés. Pour l'analyse, ces hypothèses théoriques sont nécessaires pour pouvoir interpréter, en termes de causalité, un changement de comportement Y antérieur à l'événement X. Un second type d'hypothèses, plus originales, est relatif à la manière dont l'événement X et le changement de comportement Y s'enchaînent dans le temps. Cette deuxième catégorie d'hypothèses sert à définir les délais pertinents à retenir pour identifier les effets anticipés et retardés d'un événement X sur le comportement Y.

Nous commencerons par présenter, de manière générale, ces différents types d'hypothèses. Le cas des interrelations dynamiques entre divorce et offre de travail des femmes nous servira, ensuite, à illustrer les liens entre les trajectoires³¹ ; ce cas particulier constituera le point d'application dans la seconde partie de la thèse.

A. Les événements X à retenir ne se limitent pas à ceux qui sont intervenus avant Y mais doivent inclure les événements à venir si leur anticipation, par les individus, amène ceux-ci à modifier Y

Notre intérêt se porte ici sur le lien entre d'une part, la décision individuelle qui consiste à ajuster ou non le comportement présent, et, d'autre part le fait de prévoir la survenance d'un événement futur. Cette relation s'inscrit, par définition, dans une perspective

³¹ Ne considérer que les relations entre divorce et offre de travail des femmes conduit à une approche partielle des relations entre vie familiale et vie professionnelle. Il existe en effet d'autres événements que le divorce dont l'influence sur l'offre de travail peut être prépondérante : lien entre l'entrée en inactivité volontaire et la naissance éventuelle d'un enfant, entre le divorce et l'entrée au chômage du mari. Ceci dit, pour notre analyse, l'intérêt du cas particulier que nous avons décidé de retenir, est qu'il existe une littérature qui traite explicitement le caractère anticipé du divorce (contrairement aux autres types d'événements familiaux) et de ces effets sur l'offre de travail des femmes.

dynamique puisqu'elle met en jeu deux changements de situation qui, dans le cas où ils se réalisent, ne surviendront pas au même moment. L'identification du fait qu'un événement soit ou non anticipé est donc fondée sur le repérage d'une relation dynamique entre la prévision de l'événement et le comportement étudié présent.

Nous proposons ici de caractériser cette relation dynamique de causalité à partir de la temporalité des phénomènes. Par temporalité, nous entendons, non seulement l'ordre d'apparition des deux phénomènes étudiés, mais aussi le délai dans lequel s'inscrit la relation de causalité entre ces deux phénomènes.

Nous allons commencer, tout d'abord, par décrire les deux éléments théoriques qui caractérisent une relation dynamique de causalité qui fait intervenir un événement anticipé, à savoir son sens et sa dimension temporelle. Puis, nous proposerons de formaliser cette relation dynamique de causalité.

1. Le sens de la causalité entre un événement X et un comportement Y

Deux phénomènes (notés respectivement X et Y) peuvent être reliés de différentes manières dans le temps. Des exemples de formes dynamiques de causalité sont : X cause Y instantanément, X cause Y après un certain délai, X cause Y avant un certain délai, X cause Y et le sens de la causalité se renverse après un certain délai. Pour l'analyse, il convient donc de privilégier une de ces formes possibles de la causalité. Plus précisément, le fait de choisir un événement anticipé en tant que X consiste à supposer que cet événement X cause, avant un certain délai, un changement dans le comportement Y. Pour caractériser une causalité par anticipation, il convient donc de fixer à la fois le sens de la causalité entre X et Y et le délai qui sépare X et Y.

Classiquement, on caractérise la relation de causalité entre X et Y à partir de l'ordre causal des phénomènes. L'ordre causal traditionnel est fondé sur l'ordre d'apparition des

phénomènes. L'enchaînement chronologique *post hoc, propter hoc* (après ceci, donc à cause de ceci) est ainsi considéré comme l'ordre causal par excellence. Contrairement à la définition traditionnelle de la causalité, qui envisage les conséquences comme nécessairement postérieures aux causes, il convient de postuler, en cas d'anticipation, que les conséquences sont antérieures aux causes. Cette hypothèse justifie alors le choix des analystes d'étudier, par exemple, un changement dans le comportement vis-à-vis du marché du travail comme facteur expliqué bien que, dans les données, sa survenance soit observée avant celle de l'événement matrimonial à qui on attribue le statut de facteur explicatif dans l'analyse.

D'un point de vue pratique, la détermination d'une relation par anticipation suppose que l'analyste puisse établir une échelle temporelle capable d'établir l'antériorité du changement de situation expliqué sur l'événement. Une échelle temporelle qui ne serait pas assez fine pourrait alors conduire à des erreurs d'interprétation. C'est le cas, par exemple, si on donne un statut causal à un événement matrimonial apparaissant la même année que le changement de situation professionnelle qu'on cherche à expliquer mais qui se produit des mois plus tard et sans phénomène d'anticipation. Ceci dit, l'interprétation de la succession des phénomènes en termes de causalité ne sera valable que si elle s'appuie sur des arguments d'ordre théorique.

L'établissement de la succession temporelle des phénomènes (X avant Y) est une condition nécessaire mais insuffisante pour définir une relation dynamique de causalité par anticipation. Pour ce faire, encore faut-il justifier la direction de la causalité entre les deux phénomènes (X vers Y). Le fait qu'un événement X soit anticipé signifie qu'il influence, avant qu'il ne survienne, le comportement Y étudié. La relation de causalité, si elle existe, va donc de l'événement X vers le comportement Y étudié. Toutefois, la relation de causalité n'est pas nécessairement unilatérale. Rien ne permet, en effet, d'exclure l'existence d'une causalité réciproque. Par exemple, un divorce futur anticipé influence l'offre de travail actuelle d'une femme (la femme se prépare aux conséquences financières négatives du divorce en augmentant son offre de travail) et l'offre de travail influence l'anticipation du

divorce (la femme envisagera plus facilement de divorcer dès lors que son travail la rend plus autonome financièrement).

En résumé, une causalité faisant intervenir un événement anticipé se caractérise par :

1) l'antériorité du changement de comportement expliqué sur l'événement X et 2) un lien causal qui va de l'événement X vers le comportement Y étudié sans exclure l'ordre causal inverse.

2) Les décalages temporels entre un événement X et un changement de comportement Y

Une relation dynamique de causalité doit être circonscrite dans le temps. Si tel n'était pas le cas, pour l'analyse, cela reviendrait à considérer qu'il suffit qu'un événement prévisible soit repéré après le changement dans le comportement étudié pour qu'il puisse être interprété comme étant la cause de ce dernier, et ce, quelque soit le délai qui sépare la survenance de l'événement, et le changement de comportement observé. La définition théorique de la relation de causalité doit donc intégrer la manière dont l'ajustement du comportement Y s'inscrit dans le temps par rapport à l'événement X. La question ici est donc celle de la détermination des délais minimum et maximum dans lesquels on suppose qu'un ajustement de Y est susceptible d'être provoqué par la prévision d'un événement X futur.

Un premier élément temporel à considérer correspond au temps minimum dont les agents ont besoin pour réagir à la prévision d'un événement. C'est ce que nous appellerons le délai de réaction. En effet, pour qu'un événement puisse donner lieu à une réaction de la part de la personne concernée, encore faut-il que cette dernière prévoie la survenance dudit événement, et ce depuis un certain temps. Dans la réalité, un événement peut être décidé très vite, sans avoir été prévu longtemps à l'avance ; les conséquences d'un tel événement précipité n'influenceront alors sans doute pas les décisions qui précèdent sa survenance. Donc un événement anticipé moteur est un événement futur dont la survenance est prévue suffisamment à l'avance pour qu'il puisse donner lieu à un ajustement dans les choix présents.

D'un point de vue pratique, la prise en compte du délai de réaction consiste à déterminer la longueur du délai en dessous duquel, il n'est pas pertinent de considérer que l'événement futur puisse expliquer un éventuel changement de Y. Ce délai sera plus ou moins long selon le type d'événement X et de comportement Y étudiés. Par exemple, les difficultés d'accès à l'emploi des femmes peuvent justifier, quand les femmes prévoient une baisse brusque dans leurs ressources, l'existence d'un délai d'insertion³².

Un deuxième type d'élément temporel à déterminer correspond au recul temporel maximum qu'il convient de retenir pour envisager une relation dynamique de causalité. La détermination de ce délai maximum revient à établir des associations temporelles du type : la survenance d'un événement est anticipée si un changement dans le comportement Y étudié survient dans les six mois qui précède l'événement X. La question ici est celle de la longueur de la période de prévisibilité.

Ces hypothèses, concernant les marges temporelles pertinentes pour repérer un événement anticipé, supposent alors une bonne connaissance du déroulement temporel de la réaction des agents.

3) Une forme générale de la relation dynamique de causalité

Le but ici est de formaliser la relation dynamique de causalité que nous venons de caractériser ci-dessus. Pour ce faire, nous prenons appui sur les différentes définitions de la causalité proposées dans le cadre des modèles spécifiés en séries temporelles. Dans les manuels de modélisation des séries temporelles, la définition de la causalité s'exprime au travers de conditions mathématiques qui sont ensuite interprétées en termes de prévisibilité (cf. Gourrieroux et Monfort, 1990). Ces interprétations vont nous servir pour décrire la relation de causalité dynamique dans une optique explicative.

³² Dans leur étude biographique sur la reprise des études, Carr et Sheridan (1999) identifie l'anticipation d'un divorce futur comme étant la raison la plus fréquente pour laquelle les femmes reprennent des études à un moment donné.

En économie, quand il s'agit de rendre dynamique une relation de causalité entre deux phénomènes, on a généralement recours à une approche de la causalité dite à la Granger. La causalité dite à la Granger s'exprime de la manière suivante : dans le cas de deux phénomènes notés X et Y, X cause Y à la date t si, pour expliquer Y à la date t, le passé de X apporte une information supplémentaire par rapport à la seule prise en compte du présent de X. Dans cette perspective de causalité dite à la Granger, la démarche consiste à introduire un retard dans X pour rendre compte de la relation dynamique entre X et Y (Gourrieroux et Monfort, 1990, p. 19). Ce qui peut se figurer ainsi, dans le cas d'un effet d'adaptation (et pas d'anticipation), entre un événement noté E et le comportement expliqué noté Y.

$$Y_t \leftarrow E_{t-i} \text{ pour } i > 0 \quad [1]$$

avec : Y_t = comportement expliqué à la date t

E_{t-i} = événement survenu à la date t-i

Si i est égal à un, le changement dans le comportement expliqué est supposé survenir une unité temporelle de base après l'événement (ex. : un mois, un trimestre, un an).

Dans la figure [1], le comportement Y à une date t résulte, pour partie, de l'événement E survenu plus tôt (noté E_{t-i}). Ce type de relation permet de rendre compte d'un effet d'adaptation. Pour l'étude d'un événement anticipé, la limite d'une causalité à la Granger est qu'elle fait intervenir des conditions uniquement sur le passé. Elle ne peut donc pas, par définition, rendre compte de l'influence éventuelle d'un événement futur sur les choix présents³³.

³³Granger (1969) a développé son approche de la causalité dans le cadre particulier des modèles projectifs utilisés en techniques de prévision. L'objet de ces modèles est d'estimer, à partir de données chronologiques, les valeurs présentes ou futures des variables endogènes en projetant les valeurs présentes ou passées de ces variables. Autrement dit, les valeurs endogènes sont exprimées en fonction du passé des valeurs exogènes. En revanche, les modèles de choix individuels dont il est question dans notre réflexion n'ont pas pour objet de prévoir les comportements futurs ou présents mais d'expliquer les choix effectués par les individus à un moment donné. L'antériorité des causes sur les conséquences ne s'impose donc pas.

En revanche, l'expression de la causalité de Sims (moins utilisée que celle de Granger) peut être utilisée pour formuler une définition de la causalité faisant intervenir un événement anticipé. Dans une optique explicative, la causalité dite de Sims³⁴ pourrait s'interpréter de la façon suivante : Y cause X si et seulement si les valeurs futures de X peuvent servir à expliquer Y à la date t.

La définition de la causalité de Sims peut s'écrire, comme précédemment (cf. figure [1]), à la seule différence qu'ici, il s'agit de faire figurer, non pas un retard de l'événement E par rapport au comportement Y, mais une avance de l'événement E sur le comportement Y. Soit, en reprenant les notations utilisées dans l'expression [1],

$$Y_t \leftarrow \hat{E}_{t+i,t} \quad \text{pour } i > 0 \quad [2]$$

avec : Y_t = comportement expliqué à la date t

$\hat{E}_{t+i,t}$ = prévision en t de la survenance d'un événement à horizon t+i

Si i est égal à un, le changement dans le comportement expliqué est supposé survenir une unité temporelle de base avant l'événement (ex. : un mois, un trimestre, un an).

Dans les définitions de la causalité présentées ci-dessus, les contraintes sur les délais n'apparaissent pas explicitement. Or, nous avons vu qu'une relation dynamique de causalité se caractérise par, les délais dans lesquels s'inscrivent l'événement X et le comportement Y. Nous écrivons ici à nouveau l'effet d'anticipation, en faisant figurer la contrainte des délais.

$$Y_t \leftarrow \hat{E}_{t+i,t} \quad \text{pour } t < T_1 \quad \text{et } t > T_2 \quad \text{avec } i > 0 \quad [3]$$

³⁴ Dans son expression initiale, l'approche de la causalité de Sims correspond en fait à une non-causalité qui, à partir de sa condition mathématique, s'exprime ainsi : Y ne cause pas X si et seulement si les valeurs futures de X ne peuvent servir à expliquer Y_t (Gourrieroux et Monfort, 1990, p. 447). L'explication est ici envisagée *ex post*, à partir de la réalisation de Y_t .

avec : Y_t = comportement expliqué à la date t

$\hat{E}_{t+i,t}$ = prévision en t de la survenance d'un événement à horizon $t+i$

T_1-t = délai de prévisibilité

T_2-t = délai avant réaction

En résumé, il existe diverses manières d'envisager une relation de causalité dynamique entre deux phénomènes, sur lesquelles est fondée la distinction entre le phénomène expliqué (noté Y) et le phénomène explicatif (noté X). Pour repérer un événement anticipé, il convient d'envisager un enchaînement temporel spécifique des causes et des conséquences dont la logique repose sur la décision de privilégier l'événement comme cause. Pour l'analyse, une telle approche de la relation dynamique entre les deux phénomènes ne peut évidemment être développée que si des arguments théoriques permettent de la justifier.

B. Les interrelations entre divorce et offre de travail des femmes mariées comme illustration des liens entre trajectoires

Nous présentons ici les arguments théoriques avancés par les auteurs pour justifier l'existence d'une relation dynamique de causalité entre le divorce et l'offre de travail des femmes.

Pour ce faire, dans un premier temps, nous voyons que la perte de la contribution du mari aux ressources du ménage, argument souvent avancé dans la littérature sur les conséquences économiques du divorce, ne suffit pas à expliquer pourquoi la femme concernée serait amenée à modifier son offre de travail alors qu'elle vit toujours en couple. Dans un second temps, nous présentons les considérations issues de la théorie du mariage de Becker, et

qui permettent d'envisager une relation plus complexe entre le divorce³⁵ et l'offre de travail des femmes.

1) L'insuffisance des arguments développés dans une optique simplement financière

Il existe aujourd'hui une littérature assez importante sur les conséquences économiques du divorce. Cette littérature a commencé à se développer dès la fin des années soixante-dix aux Etats-Unis (Hoffman et Holmes, 1976 ; Hoffman, 1977 ; Mott et Moore, 1978 ; Shaw, 1978 ; Corcoran, 1979 ; Espenshade, 1979) et plus récemment en Europe (Jarvis et Jenkins, 1997 ; Muffels et alii, 1999). Ces études concluent toutes à une baisse, en moyenne, du niveau de vie des femmes³⁶ dans la période immédiate qui suit un divorce. Dans la plupart de ces travaux, la question de l'ajustement dans l'offre de travail des femmes, quand elle est abordée, a le statut de prolongement de l'analyse (ex. : Finnie, 1993).

Dans les études visant à estimer les conséquences économiques d'un divorce, l'hypothèse selon laquelle la rupture conjugale influence positivement l'offre de travail est généralement empiriquement vérifiée (Weiss, 1984 ; Peterson, 1989). Les auteurs s'accordent habituellement sur la justification théorique à donner à la relation qui va du divorce vers l'offre de travail. L'argument avancé consiste alors à décrire un effet revenu que nous résumons de la manière suivante : un divorce oblige les femmes à travailler davantage en raison de la diminution de leur niveau de vie provoquée par la perte (au moins en partie) de la contribution financière du conjoint au revenu familial. À ce stade du raisonnement, analytiquement, le problème est le même si la baisse de revenu est provoquée par le veuvage

³⁵ Le divorce est envisagé ici au sens large c'est-à-dire que nous ne distinguons pas le cas des couples mariés légalement du cas des couples non mariés. Le terme « divorce » désigne donc une rupture de l'union conjugale, que l'union soit légale ou de fait. Par défaut, c'est cette approche que nous suivons dans notre analyse.

³⁶ Les conclusions concernant l'impact du divorce sur le niveau de vie des hommes sont en revanche plus contrastées. Certains auteurs mettent en évidence une augmentation importante du niveau de vie en moyenne pour les hommes après leur divorce (essentiellement en raison de la diminution du nombre de personnes à charge) (ex. Smock, 1994) ; d'autres auteurs, comme Peterson (1996), concluent à la relative stabilité de leur situation moyenne (parce que certains hommes versent une pension alimentaire). Enfin, les résultats de certaines études (ex.: Burkhauser et alii, 1991) montrent que le niveau de vie des hommes comme celui des femmes diminue, en moyenne, à la suite d'un divorce.

ou un changement dans l'activité professionnelle du conjoint (ex. : entrée en chômage, retrait du marché du travail en raison d'un grave problème de santé).

Dans les études qui font intervenir le caractère anticipé de l'événement matrimonial, l'argument énoncé ci-dessus devient alors : la femme qui prévoit un divorce essaie de travailler davantage pour limiter les conséquences financières attendues de la rupture. Un accroissement de l'offre de travail constituerait une forme d'auto-assurance contre le risque financier lié à un éventuel divorce pour les femmes. Le recours à l'auto-assurance est d'autant plus justifié que les compagnies d'assurance ne couvrent pas ce type de risque. En effet, compte tenu des phénomènes d'aléa moral et de sélection adverse, le risque financier lié à un divorce n'est pas assurable par une compagnie (Montalto, 1994). Un divorce se distinguerait donc en cela d'autres types de chocs négatifs de revenu pour lesquels des contrats d'assurance existent, comme dans le cas où la perte de la contribution financière du mari est liée au veuvage (ex. : contrat d'assurance vie) ou à la perte d'emploi (ex. : l'assurance chômage).

Mais, toutes les femmes ne sont pas exposées de la même manière au risque financier lié à un divorce. Premièrement, la perte de la contribution financière du conjoint ne concerne pas les femmes dont le mari ne perçoit pas de revenu. Dans ce cas de figure, le divorce risque même de se traduire par une augmentation du niveau des ressources de la femme qui n'a plus son conjoint à charge. Deuxièmement, le risque financier lié au divorce est une question moins cruciale, pour les femmes qui sont indépendantes financièrement. C'est le cas de celles qui travaillent, de celles qui ont un contrat de mariage très protecteur ou encore de celles qui ont un patrimoine personnel important. Troisièmement, pour les femmes qui envisagent de former à brève échéance un nouveau couple, l'impact financier négatif du divorce est susceptible d'être atténué. En effet, en cas de reprise d'une vie de couple, la femme est susceptible de bénéficier des ressources du nouveau conjoint.

En conclusion, la baisse du niveau de vie consécutive à un divorce ne semble être, ni simple, ni généralisée, et donc son influence sur le comportement d'offre de travail ne l'est sans doute pas non plus.

D'après les arguments théoriques présentés jusqu'ici, l'accroissement dans l'offre de travail des femmes observé à l'occasion d'un divorce traduirait une attitude préventive des femmes. Mais, la perte de la contribution du mari au revenu du ménage n'explique pas pourquoi la femme concernée adapte son offre de travail alors même qu'elle vit toujours en couple, et donc bénéficie encore de la contribution financière du conjoint, du moins théoriquement. Des auteurs relient le divorce et l'offre de travail des femmes par des considérations plus complexes qui permettent d'apporter un éclairage théorique sur l'hypothèse d'une relation dynamique de causalité entre ces deux phénomènes. Ces considérations s'inscrivent dans le prolongement de la théorie économique du mariage proposée par Becker (1981).

2) Le recours à la théorie du mariage de G. S. Becker

Le cadre théorique beckerien constitue le socle théorique commun à toutes les études que nous avons recensées et qui prennent en compte explicitement le caractère anticipé du divorce. Ainsi, dans un article qui vise à tester empiriquement les différents déterminants de l'offre de travail des femmes divorcées, Johnson et Skinner (1988) interprètent l'augmentation de l'activité marchande observée à l'occasion d'un divorce, comme une conséquence de la perte des avantages de la vie en couple. Ces derniers correspondent à ceux décrits en détail par Becker (1981) dans le cadre de sa théorie économique du mariage. L'argument avancé par Johnson et Skinner (1988) consiste à dire qu'à l'occasion d'un divorce, la femme doit renoncer, d'une part aux gains de spécialisation dont elle bénéficiait au sein du couple et, d'autre part, aux économies d'échelle que permet de réaliser la vie à deux. Les auteurs énoncent ces justifications sans préciser toutefois que seules les femmes dont les taux de salaire sont inférieurs à ceux de leur mari bénéficient des gains de spécialisation ; et

que, pour ce qui concernent les économies d'échelle, elles sont réalisées uniquement quand des biens onéreux (comme le logement) sont utilisés par les deux membres du couple.

La perte des avantages de la vie en couple constitue l'explication théorique couramment avancée dès qu'il s'agit de justifier l'effet attendu d'un divorce sur l'offre de travail des femmes (exemple : Kiston et Morgan, 1990 ; Gray, 1994). Cependant, l'argument de la perte des avantages de la vie en couple est insuffisant pour justifier un effet anticipé du divorce sur l'activité marchande des femmes³⁷. En effet, la question n'est pas tant de connaître les raisons pour lesquelles une femme travaille davantage une fois qu'elle vit seule, mais de comprendre pourquoi elle commence à travailler davantage avant même que le divorce ne survienne. Cette relation dynamique de causalité entre le divorce et l'offre de travail des femmes est suggérée dès 1977 par Becker et alii (1977, p. 1152). Pour ces auteurs, une femme qui considère peu probable un divorce, et qui est moins susceptible que son mari de gagner de l'argent en travaillant à l'extérieur, n'hésitera pas à se consacrer aux tâches domestiques, surtout si elle a des enfants. Ce faisant, elle réalise un investissement dans son mariage, investissement d'autant plus risqué que sa probabilité de divorce est élevée.

Les premières études qui intègrent le risque de divorce comme facteur explicatif dans l'analyse empirique de l'offre de travail des femmes se développent à partir des années quatre-vingt aux États-Unis (Greene et Quester, 1982). Toutefois, il faut attendre l'article de Johnson et Skinner, publié en 1986, pour qu'une justification théorique vienne valider cette hypothèse d'une relation de causalité entre le risque de divorce et l'offre de travail des femmes. Johnson et Skinner (1986) proposent de poursuivre l'analyse de Becker et alii (1977) en explicitant la nature du risque pris par la femme qui investit dans son mariage. Les auteurs proposent alors de raisonner en termes de coûts d'opportunité en faisant appel à des éléments de la théorie du capital humain proposée par Becker (1985) : en investissant prioritairement dans son mariage, la femme renonce au gain en expérience qu'elle pourrait acquérir sur le

³⁷ Le cadre théorique proposé par Becker ne s'inscrit pas dans une optique dynamique en ce sens où les enchaînements ne sont pas décrits.

marché du travail. La faiblesse de son expérience ainsi que l'obsolescence de sa qualification viendront, en cas de divorce, lui rendre plus difficile sa recherche d'emploi, et moins rémunérateur le poste qu'elle trouvera. L'idée est donc que l'offre de travail d'une femme mariée est affectée par l'incertitude dans laquelle elle se trouve quant à la durée de son mariage : si cette durée prévue est courte, ce peut être un investissement rentable que de travailler car, du fait de l'expérience ainsi acquise, cette femme une fois divorcée pourra prétendre à des salaires supérieurs. Ce raisonnement proposé par Johnson et Skinner (1986) a été repris ensuite par des auteurs travaillant sur la même question (Holden et Smock, 1991 ; Seitz, 1999).

D'après les arguments présentés ci-dessus, l'offre de travail féminine s'expliquerait donc par la volonté des femmes qui, conscientes de l'extension du phénomène de divorce³⁸, chercheraient à se protéger contre les conséquences financières négatives du divorce ; le risque de divorce les amènerait donc à diversifier leurs investissements en travaillant à l'extérieur. Des auteurs prolongent cette analyse en envisageant une causalité réciproque entre le risque de divorce et l'offre de travail (Johnson et Skinner, 1986 ; Rogers 1999) : en ayant une activité marchande, les femmes ne font pas que se prémunir contre un risque de chute de leur niveau de vie en cas de divorce ; en travaillant elles accroissent ce risque. Les arguments avancés alors pour justifier un renforcement du risque de divorce dû au fait que la femme ait une activité marchande correspondent à ceux développés habituellement dans les études sur la relation qui va du travail vers le divorce (Greenstein, 1990).

Dans la littérature, il est possible de relever deux types d'explications pour justifier l'hypothèse d'une causalité réciproque entre le risque de divorce et la participation des femmes au marché du travail. Une première explication consiste à dire que les femmes peuvent rencontrer, dans le cadre de leurs activités professionnelles, des partenaires possibles,

³⁸ En France, si les comportements de divortialité ne changent pas, ce sont près de 40 % des mariages célébrés actuellement qui se concluront à terme par un divorce. Le taux de rupture est encore plus important pour les couples non mariés (Rapport INED, 1999).

ce qui améliore leur information quant aux opportunités matrimoniales qui sont réellement les leurs (South et Lloyd, 1995).

Un deuxième raisonnement est proposé par Van der Klaauw (1995) dans son étude menée dans le cadre de la théorie du cycle de vie. Pour l'auteur, ce serait la perception d'un salaire par la femme qui viendrait diminuer ses gains au mariage et donc encourager au non mariage, *ceteris paribus*. Mais en plus d'un accès à l'indépendance financière (donc d'une baisse des gains au mariage de la femme), en travaillant à l'extérieur, les femmes verraient augmenter leur risque de divorce car, comme elles consacrent moins de temps aux tâches domestiques, les gains au mariage du mari diminuent soit parce que la production domestique baisse, soit parce que le mari doit y contribuer plus largement (White, 1990).

À l'issue de ce panorama de la littérature, notre premier constat est que les arguments avancés par les auteurs correspondent pour l'essentiel à une généralisation des résultats d'une théorie dont la validité s'avère vérifiée uniquement dans certains cas spécifiques. Pourtant, comme le souligne James (1996), peut-on, encore aujourd'hui, continuer à avancer, pour justifier les stratégies des femmes vis-à-vis du marché du travail, des arguments qui s'inscrivent dans le cadre d'une division traditionnelle des tâches ? L'accroissement de l'activité professionnelle des femmes et le phénomène de mobilité matrimoniale laissent, en effet, penser le contraire. Un second constat est que la théorie ne dit rien sur les délais dans lesquels s'inscrivent les effets dynamiques du divorce sur l'offre de travail (effet d'anticipation et effet d'adaptation). Ces questions se posent pourtant d'une manière cruciale quand il s'agit, pour l'analyste, de repérer les cas de divorces anticipés moteur.

§ 2. La notion de fenêtre de l'événement, un moyen de représentation de l'impact de l'événement X sur Y et, en même temps, un moyen de sélection des événements X à prendre en compte

Pour représenter la dimension temporelle d'un ajustement de Y provoqué par un événement X, nous proposons de raisonner, à l'instar de ce que font les financiers, sur ce qu'ils appellent communément « la fenêtre de l'événement » (Spiegel, 1998). Par définition, la fenêtre de l'événement correspond à l'intervalle de temps entourant la date de survenance de l'événement étudié (exemple : l'annonce du changement de dirigeant d'une entreprise), intervalle de temps durant lequel l'événement en question est supposé exercer une influence sur le phénomène expliqué (exemple : la valeur boursière du titre de l'entreprise concernée par l'événement étudié).

Cette notion de fenêtre de l'événement³⁹ va nous servir à décrire les caractéristiques temporelles d'une relation de causalité entre un événement X et un comportement individuel Y. Plus précisément, nous cherchons à représenter l'impact de l'événement divorce sur le comportement d'offre de travail marchand des femmes et ce à chaque point du temps. Dans le cadre de notre réflexion, la fenêtre de l'événement correspondra à l'intervalle de temps durant lequel le divorce est supposé exercer une influence sur l'offre de travail des personnes concernées.

En plus de son utilisation comme outil descriptif, la fenêtre de l'événement constitue un moyen de sélection des événements X à prendre en compte dans l'analyse. Par définition, un événement qui se produit en dehors des deux bornes de la fenêtre n'a pas d'impact sur Y. Par conséquent, ne seront conservés pour l'analyse que les événements compris dans la fenêtre.

³⁹ Dans la littérature financière, les auteurs utilisent également l'expression « période de l'événement » pour désigner cette période de temps qui entoure l'événement étudié.

D'un point de vue pratique, nous avons opté pour une illustration graphique (cf. le schéma II.3. situé à la fin du sous-paragraphe A) de notre usage de la notion de fenêtre de l'événement. Dans un premier point, nous commençons par présenter les caractéristiques générales de notre graphique, puis, dans un second point, nous en soulignons les particularités.

A. Présentation du graphique illustrant notre usage de la notion de fenêtre de l'événement

La présentation du graphique (cf. schéma II.3) illustrant notre usage de la notion de fenêtre de l'événement s'effectue en trois temps. Dans un premier temps, nous explicitons la façon dont sont définis les deux axes du graphique. Puis, dans un deuxième temps, nous présentons les trois cas de figure que nous avons définis pour tenir compte de la diversité des situations individuelles vis-à-vis du marché du travail. Enfin, dans un troisième et dernier temps, nous précisons ce à quoi correspond la courbe figurant sur le graphique.

1) Les deux axes du graphique

Sur notre graphique, l'axe des abscisses représente le délai d entre la date à laquelle on apprécie la variation de l'offre de travail en réaction au divorce (post ou pré-divorce) et la date du divorce (date passée ou date prévue d'un divorce non encore intervenu mais produisant des effets par anticipation). Par construction, la valeur 0 correspond à la date d'aujourd'hui. L'axe des abscisses se divise ainsi en deux parties : à gauche de la valeur 0 ($d < 0$), le divorce est déjà intervenu et à droite de la valeur 0 ($d > 0$), le divorce est prévu mais il n'a pas encore eu lieu.

En plus de la valeur 0, deux autres points remarquables se lisent sur l'axe des abscisses : ces deux points correspondent aux bornes de la fenêtre de l'événement. Graphiquement, l'intervalle $I = [d_j ; d_k]$ correspond à la fenêtre de l'événement divorce. Pour définir la largeur

de la fenêtre de l'événement, il convient donc de repérer les points d_j et d_k sur l'axe des abscisses, soit de définir les deux distances T_1 et T_2 . Notons ici que les bornes de l'intervalle I se situent de part et d'autre de la valeur 0 mais n'en sont pas nécessairement équidistantes. Au-delà de ces deux points d_k et d_j , l'événement divorce n'exerce pas d'influence sur l'offre de travail.

Sur notre graphique, l'impact de l'événement divorce sur l'offre de travail se lit sur l'axe des ordonnées. Plus précisément, l'axe des ordonnées correspond à la variation moyenne de l'offre de travail consécutive à l'adaptation à l'événement divorce, déjà survenu ou dont la survenance est prévue. Ainsi, du côté gauche de la fenêtre de l'événement (le divorce est déjà intervenu), sur l'axe des ordonnées on apprécie l'effet d'adaptation post-divorce et du côté droit de la fenêtre de l'événement (le divorce prévu interviendra ultérieurement), on repère sur l'axe des ordonnées la variation de l'offre de travail par anticipation à un divorce futur. Enfin, l'ordonnée est nulle pour un événement qui se produit en dehors de la fenêtre de l'événement.

2) Constitution de trois cas de groupes de femmes en fonction de leur situation individuelle vis-à-vis du marché du travail

Pour tenir compte de l'hétérogénéité des situations individuelles vis-à-vis du marché du travail, nous proposons de distinguer trois cas de figure de femmes qui ont déjà connu un divorce ou qui sont susceptibles d'en connaître un dans le futur. Deux critères sont utilisés pour déterminer les trois groupes en question : 1) nous distinguons les femmes selon qu'elles travaillent ou non à temps plein avant la survenance de leur divorce et 2) parmi les femmes qui ne travaillent pas déjà à plein temps, nous distinguons le cas de celles qui pourraient le faire instantanément et le cas de celles qui ont besoin d'un certain délai pour le faire.

Ainsi, les trois cas de groupes de femmes que nous retiendrons pour formuler nos commentaires sont les suivants :

- Le premier groupe de femmes est constitué des femmes qui travaillent déjà à temps plein. Leur capacité d'adaptation en matière d'heures de travail est nulle.
- Le deuxième groupe correspond aux femmes qui ne travaillent pas déjà à plein temps mais pourraient le faire instantanément.
- Le troisième groupe, le plus proche sans doute du cas réel, regroupe les femmes qui ne travaillent pas à temps plein et qui pourraient augmenter leur volume de travail, mais pas instantanément. On fait ici l'hypothèse d'une demande de travail qui ne serait pas parfaitement flexible. Autrement dit, il existerait des contraintes pour accéder à un emploi à plein temps (ex. : nécessité pour une femme de suivre une formation ou de changer d'entreprise) ; ses contraintes seraient susceptibles de retarder l'adaptation de l'offre de travail à l'occasion d'un divorce.

Pour chacun des trois groupes de femmes que nous venons de définir, nous allons décrire, dans le point qui suit, l'allure de la courbe retraçant l'évolution moyenne de l'offre de travail à l'intérieur de la fenêtre de l'événement.

3) L'allure de la courbe pour le cas des trois groupes de femmes envisagés

Dans le cas du groupe n°1 (femmes qui travaillent déjà à plein temps et qui ne peuvent donc accroître leur offre de travail), la courbe se confond avec l'axe des abscisses.

Dans le cas du groupe n°2 (femmes qui ne travaillent pas déjà à plein temps mais qui pourraient le faire instantanément), la courbe ne se confond avec l'axe des abscisses que si les divorces connus par les femmes de ce groupe interviennent de façon uniforme tout au long de la fenêtre. En effet il s'agit d'une courbe représentant la moyenne des variations individuelles d'offre de travail qui, selon l'attitude de la femme, correspond à des tracés différents :

- pour les femmes n'adaptant pas leur offre de travail en fonction de leur divorce (passé ou futur), la courbe se confond avec l'axe des abscisses (cf. cas n°1 sur le schéma II.1 ci-

- après). C'est le cas d'une femme pour qui le divorce ne provoque pas une perte de revenus suffisante pour impliquer un ajustement de l'offre de travail (ex. : remariage)
- pour les femmes qui réagissent en une fois au divorce, la courbe se confond avec l'axe des abscisses en dehors d'une pointe isolée (cf. cas n°2 sur le schéma II.1 ci-après).
 - pour les femmes qui réagissent par étapes au divorce (prise, d'abord, d'un travail à mi-temps, puis passage ultérieur au plein temps, par exemple), une seconde pointe localisée se rajoutera à la première, et les deux seront d'ampleur moindre que dans le cas précédent (cf. cas n°3 sur le schéma II.1 ci-après).

Pratiquée sur un grand nombre de cas individuels, la moyenne de ces courbes est supposée donner une courbe lisse, d'allure a priori quelconque. S'il existe un comportement dominant (ex. : la plupart des femmes ne travaillant pas à temps plein accroissent leur offre de travail brusquement six mois avant la date de leur divorce) on observera sur notre graphique une hausse assez forte de la courbe moyenne autour de ce délai (cf. schéma II.2 ci-après).

La courbe qui figure sur notre graphique (cf. schéma II.3) correspond au cas du groupe n°3 (femmes qui ne travaillent pas à temps plein et qui pourraient augmenter leur offre de travail mais pas instantanément). Le tracé de cette courbe n'est qu'illustratif : il souligne qu'il n'y a pas de symétrie nécessaire par rapport au temps, ni nécessité de même hauteur des deux modes. Contrairement aux deux autres cas de figure évoqués ci-dessus, il existe ici un délai minimum en deçà duquel aucune modification de l'offre de travail n'a lieu. Ce délai correspond au temps nécessaire dont les femmes ont besoin pour pouvoir ajuster leur offre de travail (on ne fait l'hypothèse ici que d'une demande de travail non flexible).

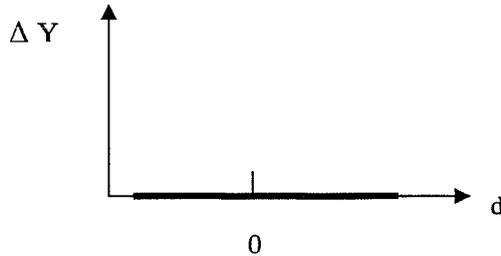
Schéma II.1 - Trois types de schémas illustrant la diversité dans le tracé des courbes individuelles en fonction de l'attitude des femmes du groupe n°2 (femmes qui ne travaillent pas déjà à plein temps et qui pourraient le faire instantanément).

Légende :

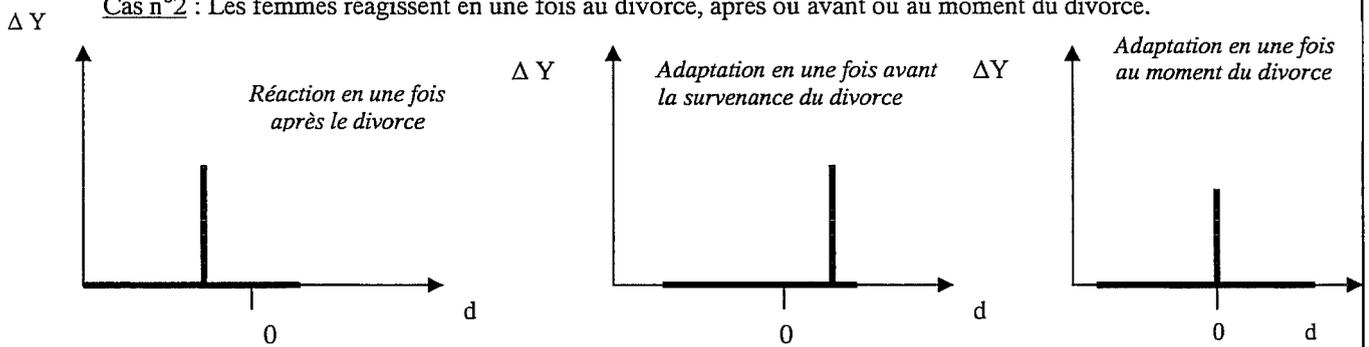
d = délai entre aujourd'hui et la date prévue de divorce (la valeur 0 correspond à la date d'aujourd'hui).

ΔY = variation de l'offre de travail consécutive à l'événement divorce déjà survenu ou dont la survenance est prévue

Cas n°1 : Les femmes n'adaptent pas leur offre de travail en fonction de leur divorce (passé ou futur).



Cas n°2 : Les femmes réagissent en une fois au divorce, après ou avant ou au moment du divorce.



Cas n°3 : Les femmes réagissent par étapes au divorce.

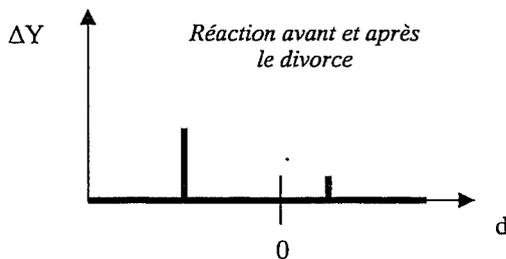
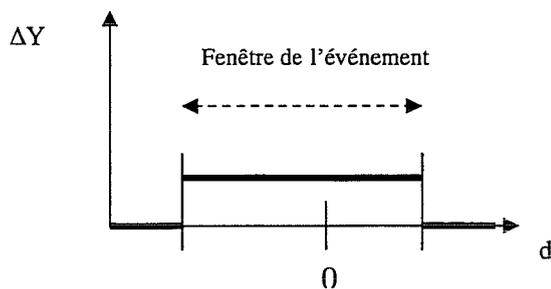
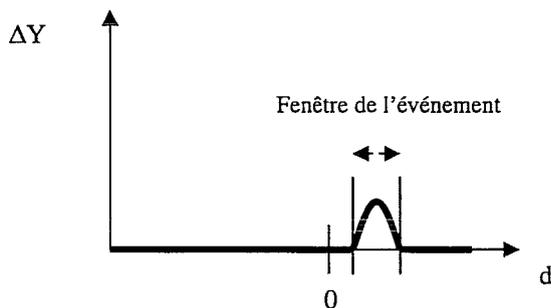


Schéma II.2 - Deux graphiques illustrant les allures possibles de la courbe représentant la moyenne des courbes individuelles pour les femmes du groupe n°2



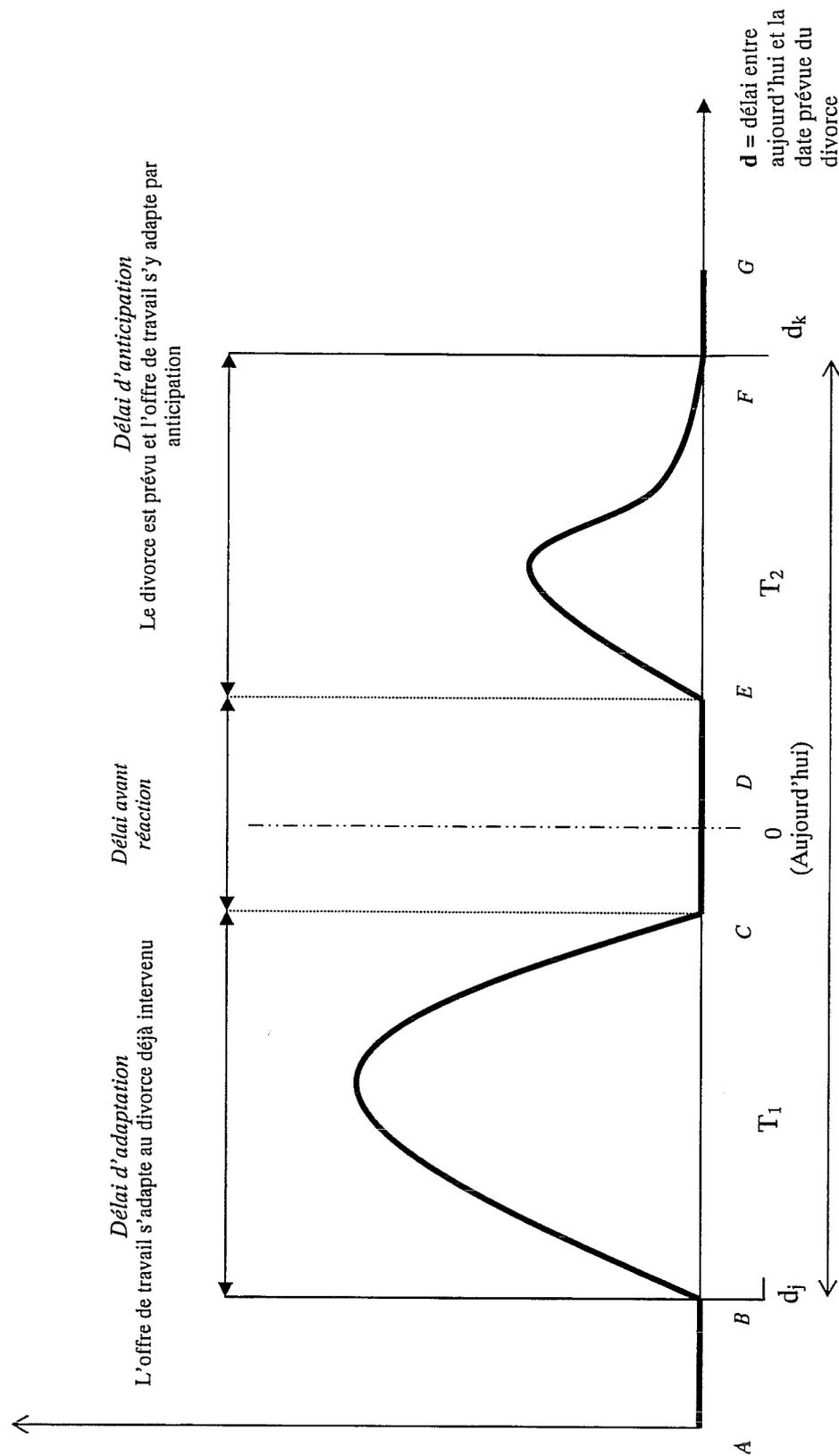
Cas d'absence de comportement dominant au sein du groupe de femmes



Cas où il existe un comportement dominant au sein du groupe (ex. : une hausse brusque six mois avant la date du divorce prévu)

Schéma II.3 - Illustration de l'usage de la notion de fenêtre de l'événement. (Graphique relatif au cas du groupe n°3 : femmes qui ne travaillent pas à plein temps et qui pourraient augmenter leur offre de travail, mais pas instantanément)

ΔY = Variation en chaque point du temps, de l'offre de travail consécutive à l'adaptation à l'événement divorce, déjà survenu ou dont la survenance est prévue (moyenne pour l'ensemble des femmes du groupe 3).



Fenêtre de l'événement divorce

Rq. Par construction, le tracé de la courbe entre A et B, C et E, F et G, se confond avec l'axe horizontal ; en revanche, le tracé des portions B à C, et E à F a été choisi de façon arbitraire, à des fins purement illustratives.

B. Les particularités de notre graphique

Par certains aspects, notre graphique peut sembler délicat ne serait-ce parce qu'il diffère sur certains points des graphiques établis habituellement en finance et par Johnson et Skinner (1986). Dans les développements qui suivent, nous préciserons ces divergences qui concernent la place de l'événement divorce dans la fenêtre de l'événement (premier point) et la signification de la valeur nulle sur l'axe des abscisses de notre graphique (deuxième point).

Par ailleurs, nous nous intéresserons à des caractéristiques qui ne sont pas propres à notre graphique mais qui nous semblent importantes d'être soulignées comme le fait que notre courbe représente une moyenne de comportements individuels (troisième point) et que la largeur de notre fenêtre de l'événement est indéterminée *a priori* (quatrième point).

1) Notre fenêtre n'est pas centrée sur la date de l'événement divorce

Par contraste avec les graphiques établis en finance et par Johnson et Skinner (1986), sur notre graphique, l'événement (le divorce) n'a pas nécessairement déjà eu lieu. En effet, en finance, on observe uniquement des événements déjà survenus (ex. : la publication des comptes semestriels d'une société cotée) ; et Johnson et Skinner utilisent un échantillon de femmes qui ont effectivement divorcé ; ce faisant Johnson et Skinner ne peuvent rendre compte des effets du risque de divorce sur l'offre de travail des femmes pour lesquelles ce risque n'est pas (encore) matérialisé ; or cet impact est prédit par la théorie et nous montrerons ultérieurement comment la notion d'option réelle permet de l'intégrer à l'analyse⁴⁰. Par conséquent nous ne pouvons pas considérer que la fenêtre entoure la date du divorce.

De plus, à la différence des financiers, qui par commodité, font le choix de fenêtres symétriques par rapport à l'événement, mais de façon comparable au choix implicite de

⁴⁰ Cf. section 2, chapitre III.

Johnson et Skinner (il n'est pas question de fenêtre dans leur article) que leurs données amènent à prendre en compte sept années avant le divorce et quatre années après, nous ne postulons même pas la symétrie des fenêtres.

2) Signification de la valeur 0 sur notre axe des abscisses

L'axe des abscisses représente habituellement, chez les financiers, le délai séparant l'événement d'intérêt de la date d'observation du phénomène expliqué (d'où la valeur 0 placée au centre de la fenêtre, avec des valeurs négatives à gauche de ce point, dans la zone représentant l'avant-événement). Chez Johnson et Skinner, on retrouve le même procédé graphique, à ceci près qu'il y a asymétrie autour de la valeur 0.

En ce qui nous concerne, l'axe des abscisses représente le délai entre la date à laquelle on apprécie la variation de l'offre de travail en réaction au divorce (post ou pré-divorce) et la date du divorce (date passée ou prévue d'un divorce non encore intervenu mais produisant déjà des effets par anticipation). Dans le cas du groupe n°3, la valeur de la courbe sur l'axe des ordonnées est nulle lorsque $d = 0$ parce qu'on fait justement l'hypothèse que ce groupe de femmes n'a pas la possibilité d'ajuster son offre de travail sans délai. L'ordonnée de cette courbe est nulle, que ce soit du côté droit (c'est demain qu'interviendra le divorce) ou du côté gauche (le divorce date d'hier), et cela tant qu'aucune des femmes de ce groupe ne peut ajuster son offre de travail (le délai avant réaction est représenté par une flèche double sur le schéma II. 3).

3) Notre courbe représente une moyenne de comportements individuels

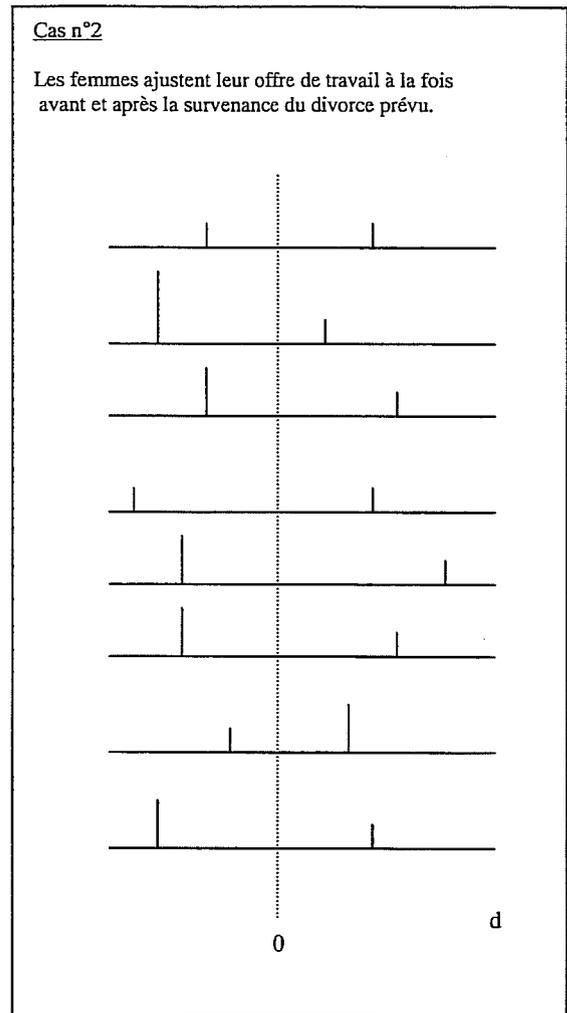
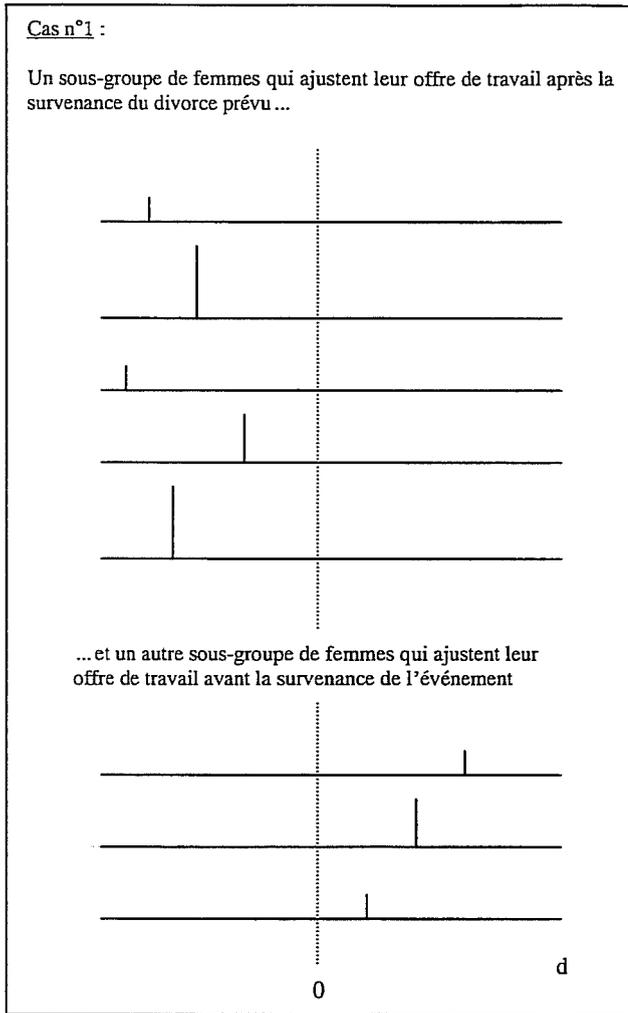
Notre graphique (cf. le schéma II.3 résumé en bas du schéma II.4 ci-après) représente une moyenne de comportements individuels. C'est parfois le cas des financiers lorsqu'au lieu d'étudier le cours d'une seule action, ils étudient l'évolution d'un indice boursier (cf. Grar, 1997). C'est aussi ce que font Johnson et Skinner en représentant sur un graphique le

comportement moyen des femmes de leur échantillon. Il nous semble important de souligner que derrière ces moyennes, les réalités individuelles sont très diverses en ampleur et en termes de calendriers, et que les possibilités de combinaisons sont pratiquement infinies . Ainsi, pour une femme donnée, en plus du cas de figure où la variation de son offre de travail est constituée par une augmentation unique (ex. : passage d'un contrat mi-temps à un contrat temps plein), il est possible que la variation de son offre de travail corresponde à deux variations successives (ex. : prise d'un mi-temps, puis accès à un plein temps plus tard) ou que la variation de son offre de travail corresponde à une variation négative (ex. : la femme doit passer plus de temps à garder les enfants) ou encore que plusieurs variations de son offre de travail surviennent, les unes positives, les autres négatives.

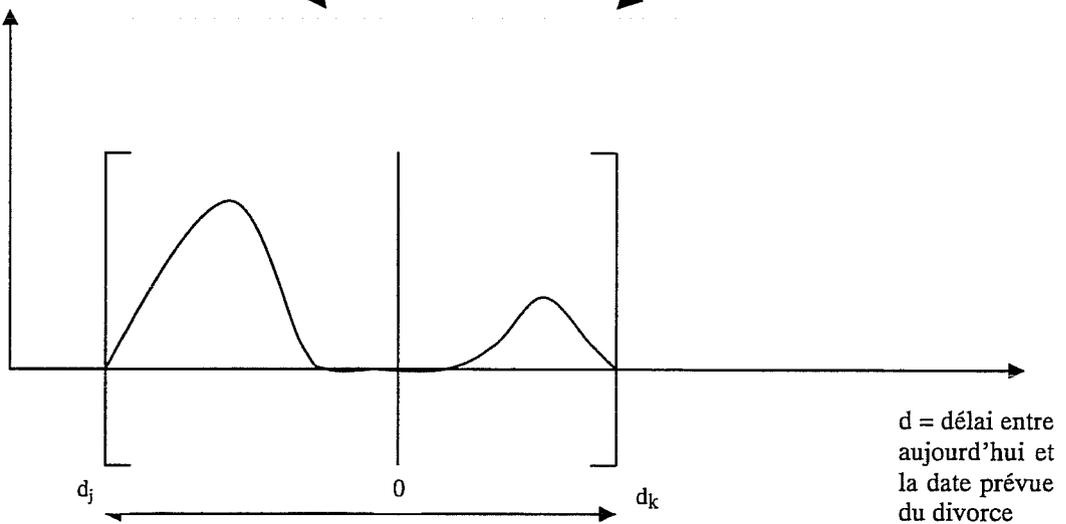
La courbe représentant la moyenne des comportements individuels masque non seulement les phénomènes individuels (courbes plates avec quelques aiguilles) mais aussi la répartition de ces trajectoires individuelles au sein du groupe. Une courbe comme celle que nous avons tracé sur le schéma II. 3 peut en effet résulter de situations aussi diverses que les suivantes (cf. illustration schématique de nos propos sur le schéma II.4 de la page suivante) :

- un sous-groupe de femmes ajuste son offre de travail avant, et un autre sous-groupe après,
- un sous-groupe de femmes ajuste son offre de travail à la fois avant et après,
- etc.

Schéma II. 4 - Une même courbe moyenne (graphique du bas) peut provenir de la synthèse d'évolutions individuelles extrêmement différentes.



ΔY = Variation moyenne de l'offre de travail



Fenêtre de l'événement divorce

4) L'indétermination *a priori* de la largeur de notre fenêtre de l'événement

La largeur de la fenêtre de l'événement ne peut être déterminée *a priori*. À la limite, elle s'ouvre lorsque la femme qui réagit le plus tardivement à son divorce ajuste son offre de travail, et elle se ferme lorsque croît l'offre de travail de la femme la plus précoce en termes d'anticipation de son divorce.

En pratique, naturellement, en sus des contraintes imposées par les données, on pourra délimiter la fenêtre en ne considérant par exemple que la période incluant 90% ou 95% des variations d'offre de travail raisonnablement attribuables (ou attribuées explicitement par les enquêtés) au divorce, ce qui rendra probablement la fenêtre relativement étroite. Cette étroitesse serait d'ailleurs une nécessité au cas où, même si on disposait de données longitudinales encadrant de façon très large la date du divorce, on ne disposerait pas de déclarations des intéressés reliant leur divorce et leur variation d'activité, car il ne serait pas raisonnable de supposer que le divorce a encore un effet substantiel sur la variation de l'offre de travail dix ans après ou, *a fortiori*, dix ans avant par anticipation du divorce.

Conclusion du chapitre II

Après avoir souligné que le caractère important d'un événement s'apprécie différemment par l'analyste et par la personne concernée, nous avons montré que les critères qui servent à choisir les événements à analyser étaient différents pour les événements X et pour les événements Y. Notre analyse a porté, ensuite, plus particulièrement sur la sélection des événements futurs à introduire dans l'analyse explicative d'un comportement Y.

En prenant appui sur le cas particulier de la relation théorique entre divorce et offre de travail, nous avons développé une analyse des caractéristiques temporelles de la relation dynamique entre ces deux phénomènes. Plus précisément, nous avons proposé d'utiliser la notion de fenêtre de l'événement pour décrire graphiquement la dynamique de l'offre de travail consécutive à l'ajustement à un divorce déjà survenu ou dont la survenance est prévue. Nous avons alors montré que la détermination des bornes de la fenêtre de l'événement permettait de sélectionner les événements matrimoniaux futurs déterminants pour expliquer le comportement d'offre de travail des femmes.

L'intérêt principal de notre proposition de fenêtre de l'événement est de permettre une analyse *ex ante* des effets anticipés du divorce. En effet, contrairement à ce qui est fait habituellement dans la littérature, nous ne limitons pas l'analyse du caractère anticipé du divorce au seul cas des femmes qui ont effectivement divorcé ; mais notre analyse permet de prendre en compte le cas des femmes qui anticipent un divorce non encore survenu et qui peut finalement ne pas survenir en cas d'anticipations erronées.

Pour pouvoir rendre compte de l'effet d'un divorce prévu non encore survenu sur l'offre de travail des femmes, il convient alors d'inscrire le raisonnement théorique dans un cadre dynamique (et non pas simplement dans une optique de statique comparative comme c'est souvent le cas pour les études visant à expliquer les processus de choix individuels) dans

lequel on intégrerait explicitement les anticipations, des personnes concernées, quant à leur risque de divorce. Pour ce faire, il conviendrait notamment de tenir compte du rôle joué par l'incertitude dans laquelle les personnes concernées se trouvent sans doute face à leur risque de divorce au moment où elles prennent leurs décisions en matière d'offre de travail. C'est dans cette perspective que nous proposons de transposer, au cas particulier de la relation divorce et offre de travail, les théories de la gestion des risques et des options réelles, développées en finance.

Chapitre III : Des pistes théoriques inspirées de la finance, pour l'analyse des événements biographiques

Il s'agit ici de proposer un cadre formel pour rendre compte du fait qu'un événement biographique prévu par tel individu puisse donner éventuellement lieu de sa part à un ajustement à l'avance. L'objectif est d'apporter un éclairage théorique sur l'enchaînement temporel des changements de situations familiales et professionnelles. Ce que nous cherchons à formaliser, c'est donc le processus de décision dont les trajectoires familiales et professionnelles observées sont les résultats.

Plus précisément, nous poursuivons ici notre réflexion entamée dans le chapitre précédent concernant les liens dynamiques entre l'événement démo-économique divorce et l'activité marchande des femmes. L'examen de la littérature relative à cette question, mené *supra* (cf. chapitre II, section 2, § 1, B), montre que certains auteurs insistent sur la nécessité de prendre en compte l'influence exercée par la survenance éventuelle d'un divorce dans l'explication du comportement des femmes vis-à-vis du marché du travail. Pour intégrer l'événement futur dans la partie théorique de leur analyse, ces auteurs utilisent la notion de risque : au moment où les femmes vivant encore en couple modifient leur offre de travail, le divorce n'est pas un événement avéré ; ses conséquences ne constituent donc pour elles, à ce moment-là, qu'un risque redouté, et c'est pour tenter de parer à l'avance à la survenance éventuelle du divorce, qui marquerait la réalisation du risque en question, qu'elles adaptent leur offre de travail par anticipation.

Le recours à la notion de risque de divorce est donc justifié de la part de ces auteurs par l'hypothèse théorique d'un phénomène d'anticipation dans les relations entre divorce et offre

de travail ; mais ni la spécificité du risque de divorce, ni les mécanismes dynamiques en jeu ne sont explicités dans leurs analyses théoriques. Par ailleurs, dans les études empiriques qui visent à mesurer l'influence du risque de divorce sur l'activité marchande des femmes, même si les développements théoriques évoquent parfois les phénomènes d'anticipations, en pratique (cf. notre revue de littérature empirique, *infra*, chapitre IV), les auteurs ne prennent en compte qu'un risque objectif de divorce, représenté par la probabilité de divorce prédit grâce à un modèle ; ce qui revient à supposer implicitement d'une part, que c'est sur leur risque objectif de connaître un éventuel divorce (et non pas sur l'idée qu'elles se font de leur propre risque de divorce) que les personnes concernées fondent leur décisions, et, d'autre part, que les personnes concernées savent pertinemment si elles vont divorcer ou non.

Or ces deux hypothèses implicites sont irréalistes ; c'est pourquoi, dans le cadre de notre analyse, nous proposons de rejeter ces hypothèses restrictives, en faisant jouer un rôle important aux anticipations individuelles dans le processus de décision qui consiste, pour un individu, à infléchir ou non par avance et sur tel point son comportement vis-à-vis du marché du travail. Plus précisément, nous ferons porter les anticipations des femmes sur deux éléments : la survenance de l'événement divorce et les conséquences économiques du divorce.

Notre démarche consistera à analyser le comportement des femmes vis-à-vis du marché du travail comme étant le résultat d'une décision de gérer, au sens où l'entendent communément les financiers (i.e. apprécier l'exposition au risque puis décider de couvrir ou non le risque), le risque économique représenté par un éventuel divorce futur.

Dans une première section, nous formalisons la problématique de la décision d'anticiper sur l'événement divorce. Pour ce faire, nous inscrivons le processus de choix des femmes dans le cadre d'une approche en termes de gestion de risques. Dans une deuxième section, nous utilisons la théorie des options réelles pour conceptualiser le comportement d'offre de travail des femmes en présence d'incertitude concernant leur exposition au risque de divorce.

Section 1 : La couverture des risques : une façon originale de rendre compte de la décision d'anticiper sur l'événement divorce

Le raisonnement sur lequel nous allons nous appuyer pour formaliser les décisions individuelles d'anticiper sur l'événement divorce est un raisonnement qui est utilisé par les financiers pour analyser le comportement des gestionnaires de portefeuille en matière de risque. Pour la théorie financière, la démarche du gestionnaire de portefeuille consiste à anticiper la séquence des flux de revenus associés à un portefeuille donné, à analyser les risques et à prendre en compte l'exigence de rentabilité de la part des investisseurs, puis à combiner le tout pour déterminer une stratégie de couverture adaptée (cf. Fontaine, 1997, p. 563). Le principe de ce raisonnement consiste à décomposer la gestion du risque en deux étapes : une étape visant à apprécier l'exposition au risque, et une autre étape, relative à la décision de couvrir ou non le risque évalué.

Si nous faisons appel au raisonnement adopté en gestion financière, c'est parce qu'on pourrait penser que la décision d'anticiper sur un événement biographique peut être formulée dans les mêmes termes que la décision de couvrir un portefeuille, en ce sens que, dans les deux cas, il s'agit pour l'individu d'agir, d'une manière ou d'une autre, pour parer aux conséquences attendues en cas de réalisation du risque. En théorie financière, le risque se définit d'une manière générale comme le fait que l'occurrence d'un ou plusieurs événements aurait une incidence négative sur la valeur du portefeuille (cf. Dufloux et Margulici, 1997, p. 374). Par analogie, et en première analyse, le risque auquel est confronté un individu qui s'attend à la survenance du divorce est de même nature que celui auquel doit faire face un gestionnaire de portefeuille : dans les deux cas de figure, la manifestation du risque correspond à une évolution défavorable ou favorable de la situation économique provoquée

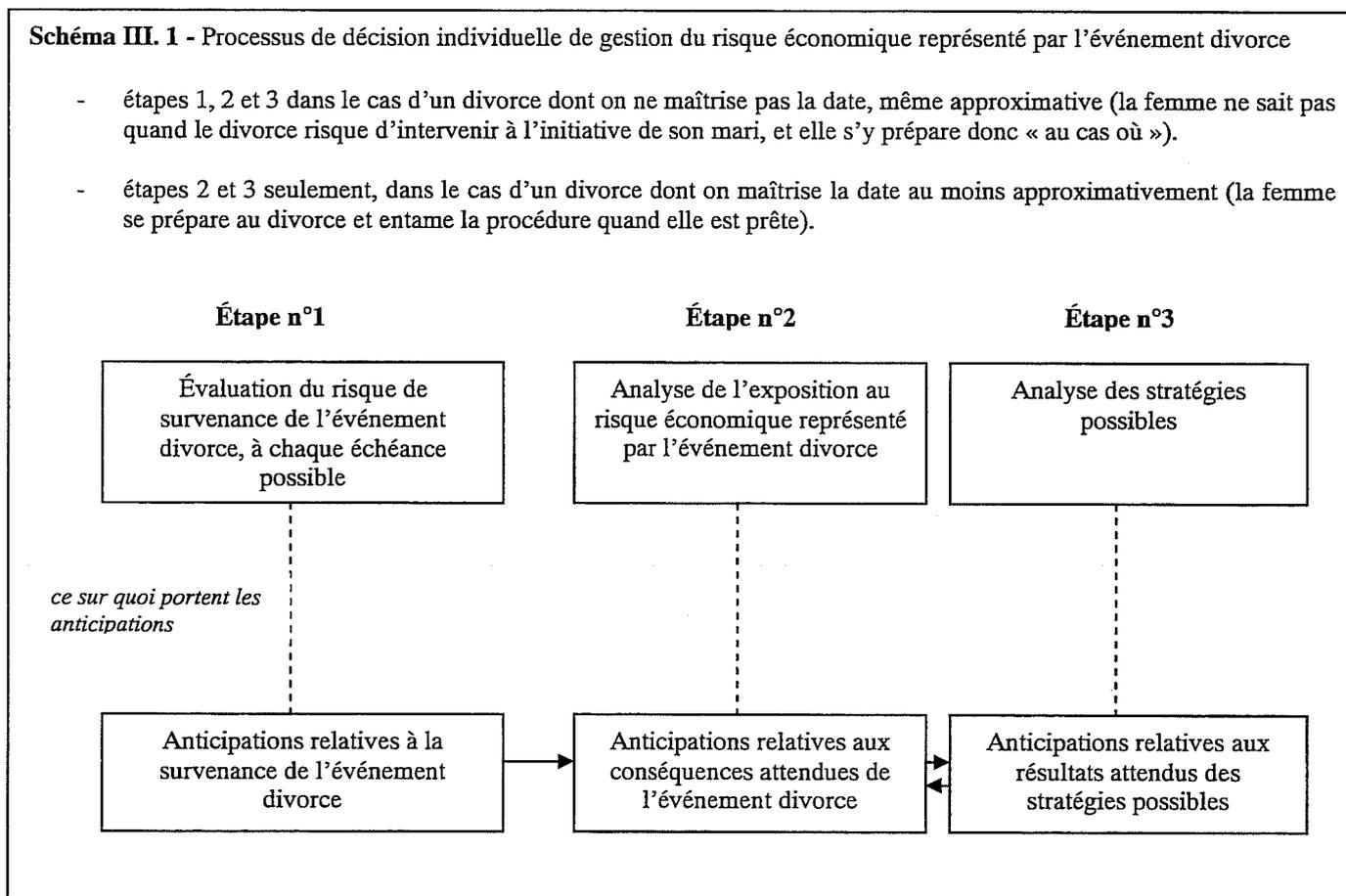
par la survenance éventuelle d'un événement. Donc, ce qui est redouté par les femmes, c'est non pas la survenance de l'événement en tant que telle mais l'ampleur des conséquences en cas de réalisation de l'événement en question.

Cela étant, on ne doit pas faire un parallèle trop étroit entre la notion de risque en matière de gestion de portefeuille et la notion de risque dans le domaine des décisions familiales et ceci pour deux raisons. Tout d'abord, il existe une différence majeure entre ces deux types de situation de risque : dans le premier cas, l'agent subit totalement la survenance de l'événement, qui correspond à une donnée exogène (exemple : évolution des taux de change) tandis que, dans le deuxième cas, la femme n'est pas toujours sans possibilité d'action vis-à-vis de l'événement : elle peut souvent le précipiter (exemple : divorcer de sa propre initiative), parfois le différer, voire l'empêcher de se réaliser. Par ailleurs, dans le premier cas, l'agent a accès à des instruments de couverture qui permettent de connaître avec certitude le résultat de la stratégie de couverture (exemple : contrats à terme). Dans le deuxième cas, la femme n'a accès qu'à une couverture dont les résultats ne sont pas garantis (exemple : prendre un travail sans connaître avec certitude ni le taux de salaire perçu ni le volume horaire qui pourra être travaillé au moment où surviendra éventuellement l'événement divorce).

Ceci dit, un rapprochement avec la théorie financière nous permet de mettre au jour les différentes étapes qui nous servent à expliciter le processus de décision auquel nous nous intéressons (cf. schéma III.1 ci-après). Nous distinguons ainsi trois étapes : la première constitue une étape d'évaluation du risque de survenance de l'événement divorce, la deuxième étape consiste en une analyse de la situation face au risque économique représenté par l'événement divorce et, enfin, la troisième étape est relative aux stratégies vis-à-vis du risque économique de l'événement divorce. Ces trois étapes correspondent à celles du raisonnement qu'est supposé mener un individu confronté à un risque. Notre hypothèse est que les anticipations des agents interviennent à chacune des trois étapes et ne sont pas toujours indépendantes. C'est l'influence de ces anticipations relatives à chacune des trois étapes, sur

les comportements individuels, que nous cherchons à formaliser dans les développements qui suivent.

Dans un premier paragraphe, nous développons tout d'abord nos hypothèses relatives à l'appréciation, par les femmes, de leur situation face au risque de l'événement divorce (étape n°1 et étape n°2), puis nous envisageons, dans un second paragraphe, la manière dont les femmes gèrent leur situation individuelle face au risque économique lié à l'événement divorce (étape n°3).



§ 1. L'appréciation, par les femmes, de leur situation face au risque économique représenté par la survenance éventuelle de l'événement divorce

Par définition, la survenance éventuelle de l'événement divorce constitue un risque économique en ce sens qu'elle est supposée pouvoir provoquer, à un moment du temps, une modification défavorable de la situation économique de l'individu concerné. Dans notre analyse, nous distinguons, à la suite de la théorie financière, deux aspects du risque représenté par un éventuel événement divorce : d'une part, le risque de survenance dudit événement et, d'autre part, le risque économique lié aux conséquences financières de l'événement divorce au cas où il se réaliserait. Notre hypothèse est que les femmes concernées procèdent à l'évaluation de ces deux aspects du risque de l'événement et ce sur la base de leurs anticipations concernant l'évolution de leur situation. Mais, selon que l'événement est imposé à la femme ou au contraire est décidé par la femme, l'évaluation du risque de survenance de l'événement est distincte ou non de celle des conséquences financières qu'aurait la survenance de l'événement. Ainsi, dans le cas de figure où l'événement est décidé par la femme, il y a fusion des étapes n°1 et n°2 décrites ci-dessus (cf. schéma III. 1 *supra*). La première étape disparaît alors puisque la survenance de l'événement devient certaine (à un aléa près du fait notamment des délais de justice, des délais nécessaire pour emménager dans un nouveau logement, etc.) car elle est décidée par la femme elle même.

Dans les développements qui suivent, nous nous intéressons, dans un premier point, aux anticipations des femmes qui portent sur le risque de survenance de l'événement, puis, dans un second point, à celles relatives aux conséquences économiques de la survenance de l'événement divorce.

A. Les anticipations relatives à la survenance de l'événement divorce

Notre but ici est de modéliser les comportements individuels qui consistent à réagir ou non par avance à la survenance éventuelle d'un événement futur. Dans notre analyse, le divorce constitue un événement qui peut arriver ; plus l'événement a des chances de survenir, plus la personne concernée va se demander comment faire face à ce risque de survenance de l'événement. Par conséquent, ce qu'il faut savoir c'est comment les femmes se représentent l'événement futur. Notre hypothèse est que tout se passe comme si la femme avait une idée des risques qu'elle a de divorcer en chacun des moments du reste de sa vie. Mais cette idée est entachée d'incertitude : la femme ne sait pas exactement quand interviendra le divorce.

L'objectif de ce sous-paragraphe A est donc de proposer une représentation des anticipations relatives au divorce. Cette représentation utilisera notamment deux outils : la fonction de probabilité de survenance attendue du divorce à diverses échéances et la périodisation du futur. Ces deux outils seront, comme nous le verrons, ultérieurement, nécessaires pour la transposition, au cas qui nous préoccupe, de la théorie des options réelles. Puis, nous formulerons des pistes pour mettre en œuvre cette proposition, et cela même si la théorie des options réelles est loin d'être opérationnelle, même dans le domaine de la finance.

1) Une proposition de représentation des anticipations relatives au divorce

L'intégration d'un événement futur dans l'analyse exige une représentation dynamique des choix individuels, d'où la nécessité d'introduire explicitement durée et incertitude. Il s'agit donc ici de définir une analyse des effets du divorce dans laquelle ces deux éléments seront intégrés. Pour y parvenir, nous avons recours à la notion d'anticipation, notion bien connue de l'analyse économique, qui la définit classiquement comme « une estimation des valeurs futures des variables économiques qui fonde les décisions prises aujourd'hui par un agent » (Beitone et alii, 2001, p. 85).

Nous commencerons par préciser les caractéristiques des anticipations que nous cherchons à représenter, puis nous verrons comment établir une fonction de probabilité qui traduise l'idée que se font les femmes aujourd'hui de connaître en t l'événement divorce. Enfin, il sera question de l'incertitude dans les déclarations des personnes concernées, incertitude qui, comme nous le verrons, peut être variable selon les personnes et selon les horizons.

a) Des anticipations en cas d'avenir incertain mais probabilisable, relatives à un événement unique mais susceptible d'intervenir à divers moments du futur

Comme notre objectif est de formaliser la manière dont les gens se représentent l'événement divorce qui est susceptible de se produire dans l'avenir, se pose alors la question du statut accordé à l'incertitude dans notre analyse. Depuis les travaux de Knight (1921), les économistes font la distinction entre un avenir dit « risqué » et un avenir dit « incertain ». Parce que la première de ces expressions apparaît évidente dans ses termes (comment l'avenir pourrait-il ne pas être risqué, au sens commun du terme) et parce que la seconde semble relever, pour la même raison, de l'évidence, précisons ces notions⁴¹. L'avenir dit « risqué » se traduit par une distribution de probabilité objective ; les agents fondent alors leurs anticipations sur cette loi de probabilité. La deuxième situation se caractérise au contraire par l'absence de loi objective de probabilité permettant de calculer précisément les risques. Dans la réalité, sauf quand ils jouent au loto, au tiercé, etc., les agents économiques sont toujours dans un monde incertain (incertain au sens de Knight)⁴².

Toutefois, l'absence d'une loi de probabilité objective n'empêche pas les agents de prévoir l'évolution de leur situation. D'après la théorie de Savage (1954), quand les agents

⁴¹ Nous reprenons ici la terminologie classique (cf. des manuels comme Abraham-Frois, 1989, p.453). Les expressions « avenir probabilisable avec certitude » et « avenir probabilisable de façon incertaine » nous paraîtraient, quant à nous, moins lourdes d'ambiguïtés que les notions d'avenir risqué (ou incertain).

⁴² Un avenir probabilisable certain est caractérisé par une loi de probabilité qui rend parfaitement compte des chances d'occurrence de chaque situation. Le cas typique d'avenir probabilisable certain est le jet de dés : en lançant un dé, la probabilité d'obtenir une des six faces est exactement de $1/6$. Pour autant, on ignore évidemment le résultat du jet de dés.

sont en présence de doute générant une ambiguïté quant à la loi de probabilité, c'est sur la base de leurs croyances subjectives qu'ils assignent alors une probabilité à l'événement. Dans le cadre de notre analyse, cela revient à dire que les agents émettent des jugements quant au caractère plus ou moins vraisemblable de la réalisation de l'événement divorce. Partant, le risque de survenance de l'événement devrait être estimé à partir de probabilités subjectives, probabilités qui seraient établies par les agents sur la base de la perception qu'ils se font de leur situation future.

Notre hypothèse selon laquelle les femmes seraient capables d'établir des pronostics sur l'évolution de leur situation familiale et professionnelle suppose que ces femmes ne sont pas dans l'ignorance totale quant aux événements qui risquent de se produire ; cette hypothèse est indispensable pour pouvoir supposer que les femmes assignent une probabilité à la réalisation de ces événements. L'absence d'incertitude totale se justifie ici par le fait que les événements auxquels s'intéresse l'analyse économique peuvent être considérés généralement comme des événements prévisibles (ex. : une naissance lorsqu'une femme est enceinte, un licenciement pour qui travaille dans une entreprise en difficulté, la demande de divorce par le conjoint lorsque le couple est mal en point). C'est cette caractéristique intrinsèque qui nous a permis de distinguer un événement biographique d'un accident, généralement imprévisible, comme l'accident de voiture ou l'incendie de la maison⁴³.

Cependant, nous ne cherchons pas à expliquer la formation des probabilités que les femmes sont supposées attribuer au risque de survenance de l'événement. Notre objectif n'est pas, en effet, de savoir comment les femmes se forgent une opinion sur leur situation future (ce qui paraît une tâche difficile puisque toute vision du futur est nécessairement subjective). Ce qui nous intéresse c'est de connaître l'idée que les femmes se font de leur risque de divorcer, ceci afin de voir si cette idée permet d'expliquer leurs comportements, notamment en matière d'offre de travail. Par conséquent, notre analyse se distingue de la théorie des anticipations rationnelles qui fournit une explication sur la formation des anticipations des

⁴³ cf. notre définition de l'événement biographique proposée dans le chapitre I.

agents économiques. L'idée générale de cette théorie est relativement simple : les agents économiques établissent leurs prévisions sur la base des informations fournies par un modèle économique. D'où l'hypothèse que l'anticipation rationnelle est celle sur la base de laquelle le modèle conduit à une réalisation identique à la prévision (cf. Lévy-Garboua et Weymuller, 1991, p. 559). Dans notre problématique, cette théorie impliquerait que les femmes prévoient parfaitement la survenance de l'événement divorce. Les anticipations qui s'avèreraient finalement inexactes s'expliqueraient alors par un manque d'informations à la disposition des femmes concernées.

La théorie des anticipations rationnelles ne nous semble pas pouvoir être transposée au cas de l'événement divorce. Notre argument est qu'une femme, même bien informée, ne pourrait pas anticiper avec certitude la réalisation dudit événement. En effet, même si on suppose que la survenance du divorce est prévisible par la plupart des personnes concernées, cela ne signifie pas pour autant que ces personnes en question soient capables de bien évaluer le risque de survenance de l'événement. La difficulté vient ici du fait que les événements démo-économiques ne surviennent pas à une date fixe dans le temps mais qu'ils se produisent à une échéance plus ou moins longue (ex. : prendre un emploi dans trois mois ou six mois ou douze mois, etc., divorcer dans six mois, un an, deux ans, etc.). Par ailleurs, puisque nous avons défini un événement par son caractère ramassé dans le temps, l'anticipation de cet événement va porter sur la date à laquelle il est susceptible de survenir, ceci en plus du simple fait qu'il survienne ou non dans l'avenir. Par conséquent, ce qui est matière à prévision pour les femmes, ce n'est pas uniquement si oui ou non l'événement divorce surviendra à telle date fixe, mais en quel point du futur l'événement divorce est susceptible de se produire.

En conclusion, ce qu'on cherche à représenter, ce sont les anticipations en avenir incertain mais probabilisable, relatives à un événement unique mais susceptible d'intervenir à divers moments du futur. La situation à représenter s'oppose donc au jet de dés, qui se caractérise par un avenir probabilisable avec certitude puisqu'il existe six événements possibles (six faces du dé), à un seul horizon. En revanche, ce qu'on cherche à représenter

ressemblerait à la théorie sur la recherche d'emploi, en ce sens qu'un seul événement y est envisagé : l'accès à l'emploi. Mais, dans la théorie sur la recherche d'emploi, la réalisation de l'événement d'intérêt correspond à un choix intertemporel, conditionné à un taux de salaire alors que, dans le cadre de notre analyse, l'événement divorce est lié à une date.

b) Établissement de la fonction de probabilité estimée aujourd'hui de connaître en t l'événement divorce

Formellement, la survenance d'un événement correspond à deux états de nature possibles ; un où l'événement survient et un autre où l'événement ne survient pas. Par conséquent, l'événement divorce pourrait alors se traduire simplement par une variable de type binaire, qui prendrait la valeur 1 en cas de survenance de l'événement et 0 sinon. Une probabilité π serait associée à la survenance de l'événement et donc une probabilité $1 - \pi$ serait associée à l'absence d'événement.

Mais, en réalité, les réalisations possibles de l'événement ne se limitent pas à deux éventualités – survient, ne survient pas – mais sont multiples, voire infinies si on raisonne dans le cadre d'un horizon temporel continu. On peut écrire, en omettant l'indice qui caractérise la date à laquelle la prévision est réalisée (puisque c'est toujours aujourd'hui) :

$$P_t = p(X_t=1 \mid X_{t-1}=0) \text{ pour } t \text{ allant de } 1 \text{ à la date du décès de l'individu concerné}$$

Avec : P_t = probabilité, estimée aujourd'hui, de connaître en t l'événement divorce, conditionnellement au fait de ne pas l'avoir connu en t-1 ou avant

X_t = situation matrimoniale prévue aujourd'hui pour t (marié si $X=0$, divorcé si $X=1$)

p = une fonction de la probabilité de survenance de l'événement divorce.

Par définition, P_t est la probabilité estimée aujourd'hui de connaître en t l'événement divorce (conditionnellement au fait de ne pas l'avoir connu en $t-1$) ; elle correspond donc à une fonction (un taux) de hasard de divorcer estimée en t_0 pour la femme mariée concernée, avec toutefois des grandes différences par rapport aux taux de hasard habituels, calculés, eux sur de nombreux individus et *ex post*. En effet, ici, en chaque t , le calcul du hasard ne résulte pas du ratio nombre de personnes divorçant en t divisé par nombre de personnes mariées en $t-1$, mais résulte du risque de divorce en t de la personne interrogée, à supposer qu'elle est non divorcée en $t-1$. Il s'agit donc d'une prévision faite par la femme concernée.

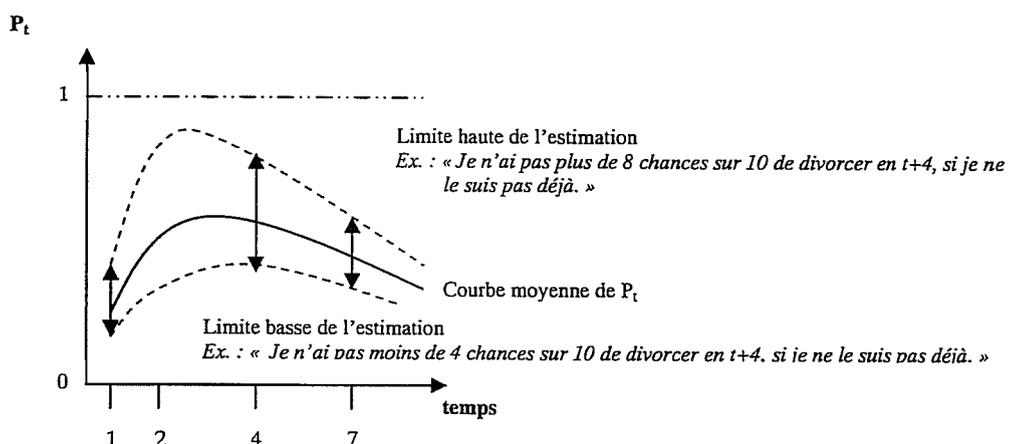
Mais cette prévision risque d'être imprécise. Notre idée ici est que les femmes n'ont sans doute pas une vision extra-lucide du futur et peuvent donc éprouver des difficultés pour prévoir la survenance du divorce sur l'ensemble de leur horizon de vie. Il serait peu réaliste, en effet, de supposer que les femmes aient une idée date par date de leur risque de connaître l'événement en question. Par conséquent, les femmes risquent de ne pas être en mesure d'attribuer une probabilité précise à chacun des points du futur. L'incertitude liée à la survenance de l'événement prend ici une dimension temporelle puisqu'elle concerne la date de survenance de l'événement : les femmes ne connaîtraient pas avec certitude le délai d'ici à la survenance de l'événement.

Partant, nous faisons l'hypothèse que, à défaut de pouvoir indiquer quelle est, pour chaque moment du futur, leur probabilité de divorce, les gens savent au moins dire qu'ils n'ont pas plus de tant de chances de divorcer au cours de cette période et pas moins de tant de chances de divorcer au cours de la même période ; d'où, pour chaque moment du temps, une probabilité maximale et une probabilité minimale. L'idée que la femme se fait de ses risques de divorcer au cours de telle période (ex. : l'année prochaine) est donc, en quelque sorte balisée par une probabilité supérieure et une probabilité inférieure. En reliant les probabilités maximales, on obtient une fonction du temps (pas nécessairement monotone, d'ailleurs) ; de la même manière, on obtient, en reliant les probabilités minimales, une fonction du temps qui

sera sans doute, pour la plupart des femmes, légèrement positive car qui peut exclure totalement la survenance d'un divorce à une certaine échéance.

Illustrons graphiquement cette idée de deux courbes encadrant, de façon plus ou moins étroite selon les individus et selon l'horizon de prévision, la fonction de probabilité de survenance prévue de l'événement divorce en t en chacun des points futurs du temps. Dans le cas d'un couple qui s'entend assez mal, par exemple, les tracés maximal et minimal pourraient avoir l'allure suivante (cf. schéma III.2 ci-après) :

Schéma III. 2 - Une proposition de représentation des anticipations relatives à la survenance de l'événement divorce, révélées par les pronostics extrêmes des individus concernés dans le cas d'un couple qui s'entend assez mal.



Légende :

P_t = probabilité estimée aujourd'hui de connaître en t l'événement divorce (conditionnellement au fait de ne pas l'avoir connu en $t-1$)

Doubles flèches verticales = marges d'incertitude dans les estimations faites par les individus de leur probabilité de divorcer

Pour chaque individu, nous avons donc trois courbes, dont deux extrêmes qui constituent des bornes traduisant une notion de maximum et de minimum raisonnables (rejoignant un peu l'idée qui préside en statistique à l'affichage d'intervalles de confiance). En prenant, à chaque point du temps, la moyenne des courbes hautes et basses, on obtient une approximation de la probabilité estimée de divorce, et simultanément, la distance verticale entre les courbes haute et basse, en chaque point du temps, fournit une indication du degré

d'incertitude à l'échéance en question. Avec cette courbe centrale et cet écart, nous avons les deux outils dont nous aurons besoin, comme on le verra, dans la théorie des options réelles.

c) Une incertitude, dans les déclarations individuelles, qui peut être variable selon les individus et selon les horizons de prévision

Notre représentation des anticipations relatives à la survenance du divorce fait apparaître explicitement l'incertitude dans laquelle les femmes se trouvent vis-à-vis du risque de connaître éventuellement un divorce dans le futur. Dans notre approche, en effet, l'incertitude est appréhendée à travers la distance plus ou moins importante entre la limite haute et la limite basse de la fourchette déclarée par la femme. L'ampleur de cette marge d'incertitude dépend naturellement, comme nous allons le voir sur des exemples, des situations objectives, mais elle est aussi fonction des tempéraments des individus ; et, contrairement, à ce qu'on pourrait penser, cette marge d'incertitude ne s'accroît pas nécessairement avec l'horizon des prévisions.

α) Variabilité de l'incertitude selon les situations objectives

La marge d'incertitude dans les déclarations relatives à la probabilité de divorce peut être variable selon les situations objectives. Elle peut être différente selon, notamment, que l'événement est imposé (demande de divorce à l'initiative du conjoint) ou au contraire voulu par la personne concernée. Dans le cas d'un divorce imposé, l'événement est décidé unilatéralement par le conjoint ; la prévision de la survenance de l'événement se forme alors sur la base des connaissances plus ou moins précises que l'individu a des intentions de son conjoint. Dans ce cas plusieurs situations individuelles sont envisageables. Par exemple, le conjoint annonce à l'autre son intention de rompre, et cela avant de mettre en application sa décision, en précisant ou non la date d'exécution de sa décision (ex. : « si je décide de divorcer, je te le dirai au plus tard d'ici deux mois », le délai étant, par exemple, fonction de la décision de la nouvelle partenaire éventuelle). Il est possible aussi que le conjoint n'avertisse

pas l'autre de sa décision de divorcer ; mais, la personne à qui l'événement est imposé peut cependant pressentir le choix du conjoint (ex. : le conjoint passe de plus en plus souvent ses nuits à l'extérieur). Enfin, le divorce peut s'avérer une surprise complète pour des personnes qui n'auraient pas été averties et qui n'auraient pas pressenti les intentions de divorcer de leur conjoint. Dans ce cas de figure, les personnes concernées forment quand même des anticipations de non-événement en assignant (à tort) une probabilité quasi-nulle de divorce à chaque échéance et en déduisent un comportement en conséquence (cette situation est représentée graphiquement par le cas D sur le schéma III.3 ci-après). L'incertitude sera faible également si, à l'inverse, la personne est persuadée (à tort ou à raison) que son conjoint va la quitter très prochainement (cf. le cas C sur le schéma III.3 ci-après).

Ce que nous retenons des exemples précédents, c'est que, dans le cas où l'événement est imposé, la personne concernée peut avoir des difficultés à évaluer son risque de divorce en raison des doutes qu'elle a quant aux intentions de son conjoint de divorcer ou non⁴⁴. Il en va autrement si le divorce est décidé par la personne concernée car, dans ce cas de figure, elle n'a pas de doute sur la survenance du divorce. Toutefois, la femme peut avoir plus ou moins de difficultés à évaluer précisément le temps nécessaire qu'il lui faudra pour parvenir à divorcer. L'incertitude relative à l'échéance de l'événement va dépendre ici des démarches plus ou moins difficiles à accomplir pour adapter son offre de travail, pour entreprendre un déménagement, ou encore pour engager une procédure juridique afin de faire valoir ses droits. L'incertitude sera sans doute moins élevée pour les femmes qui, ayant décidé de divorcer, pensent qu'elles peuvent adapter relativement rapidement leur offre de travail pour faire face aux conséquences économiques du divorce, trouver facilement un nouveau logement ou encore compter sur le consentement de leur conjoint.

⁴⁴ Notons ici que cette hypothèse est contestable dans une perspective beckerienne : aux yeux de G.S. Becker, si la femme ne voulait vraiment pas divorcer, elle ferait les concessions nécessaires.

β) Variabilité de l'incertitude selon les tempéraments des individus

La variabilité de l'incertitude affectant les prévisions des agents quant à leur risque de divorce s'explique sans doute aussi par des différences dans les tempéraments des individus. Ainsi, à situations identiques, quand les choses vont plutôt mal, les individus pessimistes vont avoir sans doute une vision assez fataliste de l'avenir alors que les optimistes vont penser au contraire que les choses peuvent toujours s'améliorer et ne vont donc pas exclure la possibilité d'un renversement de situation. Par conséquent, la marge d'incertitude dans les estimations déclarées par les individus sera sans doute plus large dans les cas d'individus optimistes que dans les cas d'individus pessimistes.

Par exemple, dans le cas de couples qui s'entendent mal depuis un certain temps, certaines femmes seront persuadées que l'entente au sein de leur couple va continuer à se dégrader progressivement mais sûrement au cours du temps ce qui leur laisse penser que leur risque de divorce augmentera sans doute avec le temps (cf. cas B sur le schéma III.3 ci-après) ; alors que d'autres femmes ne seront pas sûres que la mésentente actuelle va se poursuivre et n'excluront pas que les choses puissent finalement s'améliorer, ce qui correspond à une forte marge d'incertitude, par opposition au cas précédent (quasi-certitude de divorce) (cf. cas A sur le schéma III.3 ci-après).

γ) Variabilité de l'incertitude selon les différents horizons de prévision, mais pas de façon simple

Pour un individu donné, le degré de précision avec lequel il estime sa probabilité de divorce paraît *a priori* devoir diminuer à mesure que l'horizon est plus lointain. À très court terme, l'incertitude est sans doute quasi-nulle (ex. : si la procédure a été enclenchée depuis un certain temps, la survenance du divorce n'est plus qu'une question de semaines). En revanche, sur le long terme, le degré de lisibilité du futur étant plus faible, les estimations sont donc

moins précises car il paraît bien sûr plus difficile d'estimer avec précision la probabilité de survenance de l'événement divorce dix ans à l'avance qu'à horizon d'un an.

Il semble donc évident que la marge d'incertitude croît généralement avec le temps. Toutefois, la marge d'incertitude ne croît pas nécessairement de manière régulière en fonction du temps. Ainsi, l'incertitude peut, par exemple, s'accroître brusquement au-delà d'un certain délai qui correspondrait alors à une sorte de période de temps incompressible pendant laquelle la personne concernée estime que l'événement ne peut pas avoir lieu (ex. : délai moyen nécessaire pour que la procédure de divorce aboutisse). Ce cas de figure est représenté par le cas E sur le schéma III.3 ci-après.

Outre que la marge d'incertitude n'augmente pas obligatoirement de façon linéaire avec le temps, elle n'est pas non plus nécessairement une fonction croissante de celui-ci. Ainsi, l'évolution au cours du temps de l'incertitude quant au risque de divorce peut dépendre des perspectives de réalisation d'un autre événement, comme le départ des enfants du foyer familial : telle femme, qui s'estime quasi-certaine de ne pas divorcer tant que ses enfants sont à la maison, peut avoir des doutes en revanche sur la stabilité de son couple une fois que les enfants seront partis (cf. le cas F sur le schéma III.3 ci-après).

Donc, en l'absence d'événement tiers particulier (ex. : décohabitation des enfants), l'incertitude est minimale à très court terme et maximale à long terme. Les prévisions relatives à ces deux périodes extrêmes sont toutefois peu intéressantes pour l'analyse explicative en ce sens qu'elles ne sont pas susceptibles d'être à l'origine d'un ajustement (de l'offre de travail, par exemple) avant l'événement. En effet, à très court terme, les délais sont insuffisants pour permettre une adaptation du comportement, et, à long terme, le risque de connaître un éventuel divorce, parce qu'il est trop flou, ne génère pas une adaptation par avance du comportement. C'est donc entre ces deux périodes, caractérisées respectivement par une quasi-certitude et une incertitude maximale, que les adaptations par anticipation auraient donc lieu.

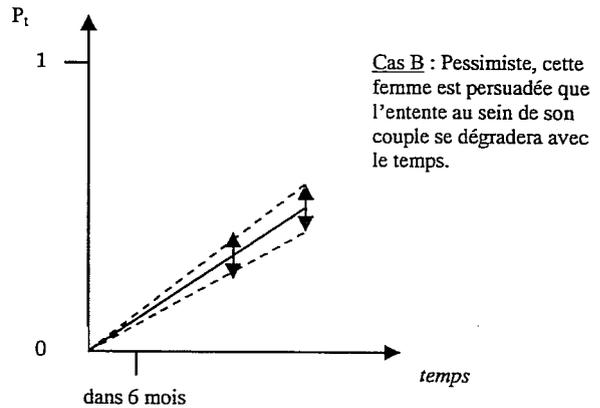
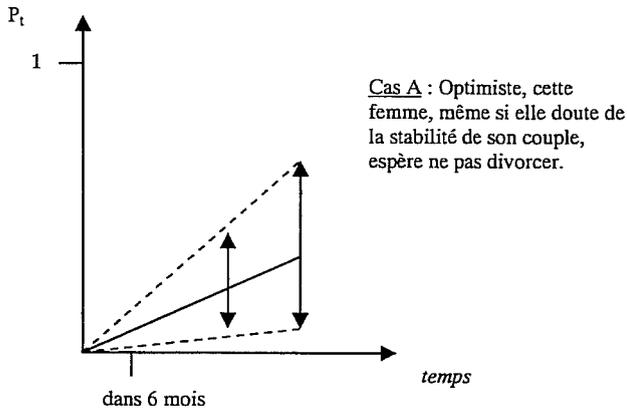
Pour ce faire, entre ces deux périodes extrêmes de prévisions, nous distinguons deux périodes intermédiaires, qui correspondent respectivement au court terme et au moyen terme. Notre idée est que les décisions qu'on prend en fonction d'un événement qu'on redoute sont différentes selon que la survenance dudit événement est prévue pour bientôt ou au contraire pour nettement plus tard. C'est ainsi que, si l'événement divorce est supposé survenir à court terme, les agents sont contraints d'adapter leurs comportements dans l'urgence (exemple : la femme prend le premier emploi qui se présente, faute de temps pour en chercher un autre plus intéressant ou mieux rémunéré). En revanche, si la survenance éventuelle de l'événement n'est prévu que pour nettement plus tard (moyen terme), cela ménage un certain délai qui permet à la personne concernée de se préparer. La femme pourra alors, par exemple, participer à une formation, dans la perspective d'accéder à un emploi adapté au moment où surviendra le divorce.

Par conséquent, notre idée est que les comportements d'adaptation par anticipation seraient sans doute mieux expliqués s'il y avait une périodisation du temps que si on le considère comme un continuum. Le cas échéant, en effet, il serait possible, en introduisant dans l'analyse différents horizons de prévisions, de distinguer plusieurs types d'effets du risque de divorce sur le comportement d'offre de travail, notamment un effet de court terme et un effet de moyen terme.

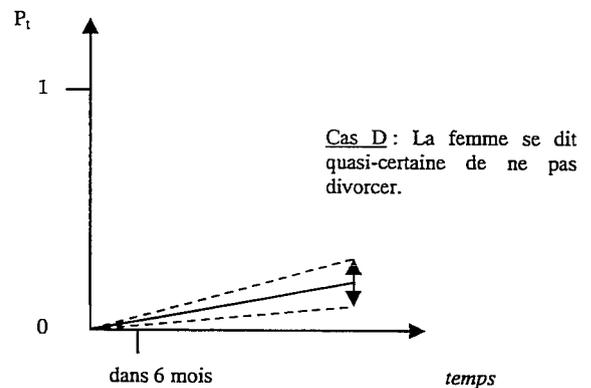
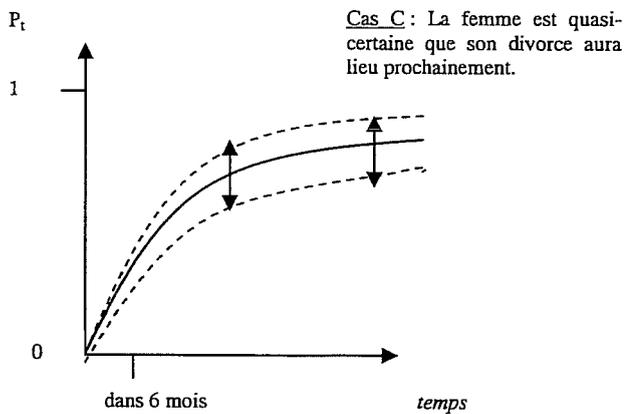
En définitive, nous proposons une organisation du temps en quatre périodes : les très court, court, moyen et long termes. Ces quatre périodes correspondent respectivement à quatre possibilités de survenance de l'événement : une survenance quasi-immédiate, imminente, prochaine, et lointaine. À chacune de ces quatre périodes sont associés des niveaux d'incertitude et des types d'adaptation différents toutes choses égales d'ailleurs.

Schéma III. 3 - Six situations types concernant la fonction de probabilité de survenance d'un divorce et la marge d'incertitude associée

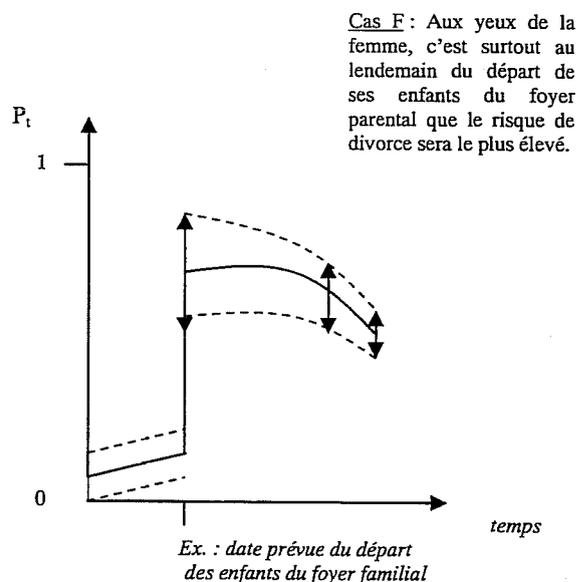
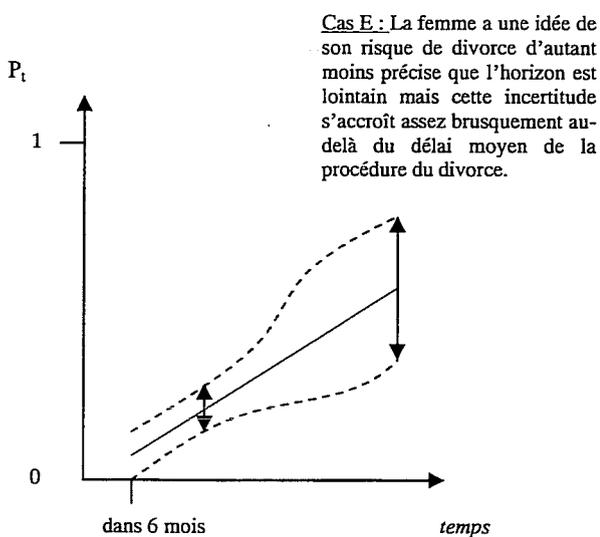
Deux schémas illustrant la variabilité possible de l'incertitude selon les individus confrontés à une même situation objective



Deux schémas illustrant la similitude possible de l'incertitude en dépit de situations opposées



Deux schémas illustrant la variabilité possible de l'incertitude selon l'horizon de prévisions



Avec P_t = Probabilité estimée aujourd'hui de connaître en t l'événement divorce
 Courbes en pointillés = probabilité minimale et probabilité maximale déclarées par l'individu
 Courbe en trait plein = courbe moyenne d'évolution de P_t
 Doubles flèches = marge d'incertitude (fourchette) dans la réponse de l'individu

2) Des pistes pour la mise en œuvre de cette proposition de représentation des anticipations relatives au divorce

Après avoir proposé une représentation des anticipations relatives au risque de divorce, nous envisageons maintenant des pistes pour collecter l'information qui serait nécessaire à la mise en œuvre opérationnelle de cette représentation. La question est donc de savoir comment recueillir l'avis des personnes interrogées quant à l'allure de l'évolution de leur risque de divorce au fil des prochaines années, information qui, comme nous allons le voir, n'est pas simple à collecter.

Nous commençons par présenter les limites d'une interrogation qui consisterait à poser des questions, même dépersonnalisées, sur un nombre important d'échéances du futur. Puis, nous verrons en quoi la piste consistant à réduire le nombre d'échéances n'est pas satisfaisante. Nous proposerons la solution qui consiste à faire choisir une courbe et ses caractéristiques d'emplacement, aux personnes interrogées.

a) Collecter l'avis des personnes interrogées quant à leur probabilité de divorce en posant des questions dépersonnalisées relatives à différentes échéances dans le futur

Obtenir des pronostics (révélant les anticipations) de la part des individus quant à leur situation personnelle n'est pas impossible. Ainsi par exemple, pour améliorer leurs prédictions, les conjoncturistes utilisent fréquemment des variables retraçant les anticipations des ménages (INSEE, 1993); c'est notamment le cas en matière de prévision de la consommation des ménages (Lollivier, 1999). Généralement, les anticipations des agents servent à évaluer les divergences entre les comportements de ceux-ci et les prédictions fournies par les modèles économiques fondés sur les approches traditionnelles. Les informations sur les anticipations des agents (ex. : variations anticipées du pouvoir d'achat, de l'inflation, ou du taux de chômage) viennent alors en complément des facteurs explicatifs objectifs pris en compte pour prévoir les évolutions conjoncturelles.

Les anticipations sont collectées par le biais d'enquêtes auprès des ménages ; elles renseignent sur l'opinion que se font les consommateurs de la situation économique future du pays et elles contribuent à expliquer les choix actuels de ces consommateurs, précisément parce que ces choix sont supposés être influencés par l'idée que se font ces agents de la conjoncture future. Par exemple, depuis 1986, chaque mois, en France, l'INSEE réalise une enquête auprès des ménages (dite « Enquête Conjoncture ») qui fournit des informations sur la façon dont les ménages jugent et anticipent les évolutions conjoncturelles, comme celles du niveau de vie. Mais l'enquête Conjoncture de l'INSEE renseigne aussi sur les perspectives personnelles d'évolution de la situation financière et la manière dont les agents envisagent d'effectuer leurs arbitrages entre consommation et épargne (cf. Enquête mensuelle de conjoncture auprès des ménages, INSEE, 2004).

Ceci dit il n'est pas certain qu'une information de qualité équivalente pourrait être obtenue sur des questions portant sur l'évolution de la situation familiale et professionnelle. En effet, il est bien sûr plus délicat de demander aux personnes interrogées « Comptez-vous divorcer dans les mois qui viennent ? » que de demander, comme le fait actuellement l'INSEE ; « Estimez-vous que votre situation financière personnelle va s'améliorer, se détériorer ou rester stable dans les six mois à venir ? ».

En pratique, comment ferait-on pour obtenir une information relative à l'évolution de la situation familiale et professionnelle sachant qu'aux réticences liées à l'impression d'intrusion dans la vie privée s'ajouterait la perplexité vraisemblable de bon nombre d'enquêtés, sans doute incapables de répondre dans leur for intérieur à la question de leur risque de divorce à différentes échéances dans le futur ? Notre démarche va consister à présenter des solutions envisageables pour obtenir les pronostics des gens quant à l'évolution de leur risque de divorce.

Une manière de rendre moins inacceptable la question de la probabilité du divorce consisterait à dépersonnaliser en apparence la question, en la formulant par exemple ainsi :

« Quelle est, à votre avis, de nos jours, pour des personnes se trouvant dans une situation voisine de la vôtre (âge, durée du mariage, nombre et âges des enfants éventuels, situation professionnelles de vous-même et de votre mari, etc.) la probabilité de divorcer l'année prochaine (réponse attendue), dans deux ans (réponse attendue), dans trois ans (réponse attendue), etc. ? ».

Il est également possible d'aider les personnes interrogées à préciser leurs prévisions en déclinant explicitement les réponses possibles, pour que les personnes interrogées n'aient qu'à répondre par oui ou par non. La question pourrait être formulée par exemple ainsi : « Pensez-vous que le risque de divorce, pour des personnes dans une situation voisine de la vôtre, d'ici à 6 mois, d'ici à un an, d'ici à deux ans, etc. est (*autant de réponses que d'échéances*) quasi nul (moins d' 1%), très faible (entre 1 et 2%), assez faible (entre 3 et 4%), faible (entre 5 et 10 %), assez élevé (entre 10 et 25 %), élevé (entre 25 et 50 %), très élevé (plus de 50%) ? ». À partir des réponses fournies par les personnes interrogées, l'enquêteur pourrait ensuite construire grossièrement, sous leurs yeux, une courbe peut-être plus évocatrice et demander confirmation de son allure et de sa position. Les coordonnées de chaque point de la courbe seraient, en abscisses, une échéance et, en ordonnées, le risque (x « chances » sur 100) assigné à cette échéance.

b) Collecter l'avis des personnes interrogées quant à leur probabilité de divorce à partir d'un questionnaire simplifié par sa limitation à quelques échéances

L'inconvénient d'un questionnement qui consiste à poser plusieurs fois la même question pour différentes échéances, de plus relativement proches, est d'entraîner une lassitude de la personne enquêtée, lassitude qui risque d'entamer la fiabilité de l'information recueillie. On pourrait alors envisager d'alléger le questionnaire en limitant l'interrogation à quelques échéances.

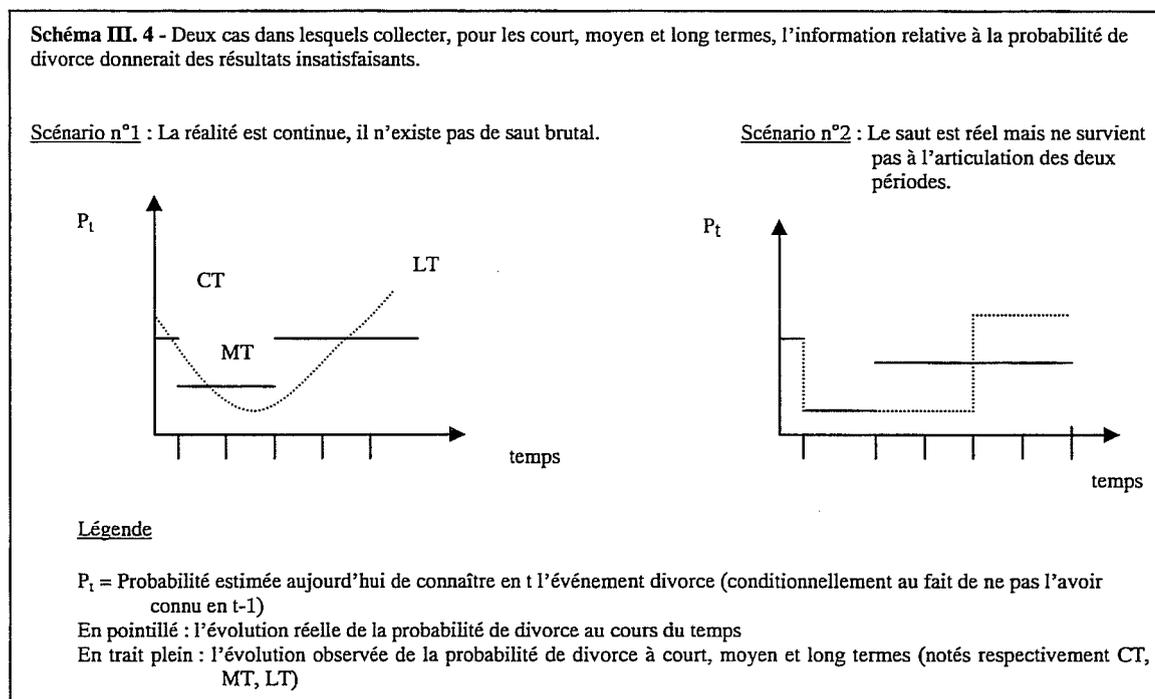
Une solution envisageable pour alléger le questionnaire serait de limiter l'interrogation à trois échéances, par exemple, qui correspondraient respectivement au court, moyen et long termes. On obtiendrait ainsi, pour chaque personne interrogée, une distribution simplifiée des probabilités de survenance de l'événement, en trois périodes du temps. Mais, cette façon de faire se heurterait à deux types de difficultés tenant au choix des bornes : si elles sont supposées communes à tous les individus, comment déterminer leur emplacement ? Et, si elles sont variables selon les individus, le recours à des bornes uniques pour les individus ne risque-t-il pas d'aboutir à une représentation déformée de la réalité ?

D'un point de vue pratique, le découpage du temps en périodes nécessiterait de fixer des limites temporelles définissant assez précisément ces périodes. Le problème est que la théorie ne dit rien sur ce qui détermine les longueurs respectives de chacune des périodes. En effet, il n'existe pas d'argument théorique du type : les individus adaptent leur comportement à l'avance en fonction de leur probabilité de divorce dans x mois. En l'absence d'une théorie *ad hoc*, on peut songer à définir arbitrairement les longueurs respectives des périodes envisagées (comme cela se fait habituellement en macro-économie). Par exemple, le découpage temporel pourrait être le suivant : le très court terme est inférieur à six mois, le court terme est compris entre six mois et onze mois, le moyen terme entre un an et trois ans, le long terme au-delà de trois ans.

Le problème est que la longueur des différentes périodes qui structurent l'horizon de vie des individus à prendre en compte est sans doute différente d'un individu à l'autre. Par exemple, un individu va juger nécessaire d'adapter son comportement par anticipation au moins deux ans avant la survenance éventuelle du divorce prévu, alors qu'un autre individu n'envisagera pas d'ajuster son comportement dès lors qu'il ne prévoit pas de divorcer dans les six mois à venir ; dans ce cas la frontière entre le très court terme et le court terme différera pour ces deux individus (respectivement deux ans et six mois).

Or si les bornes varient beaucoup selon les situations individuelles, le recours à des bornes identiques pour tous les individus fera que, si la probabilité de divorce s'avère très différente d'une échéance à l'autre pour un individu donné, le découpage du temps retenu risque de donner l'impression d'un saut brutal alors que ce n'est pas nécessairement le cas (scénario n°1 sur le schéma III.4 ci-après). Ce serait le cas si, par exemple, un individu anticipe un autre événement qui viendrait modifier le risque de connaître l'événement divorce (ex. : une femme qui compte divorcer dans deux ans parce que ses enfants seront partis de la maison, à ce moment-là, ou parce que son futur partenaire reviendra de l'étranger à ce moment-là, etc.). En dehors de ce cas, il n'y a pas de raison que la probabilité de survenance d'un événement soit radicalement différente d'une échéance à l'autre.

Inversement, l'observation d'une probabilité quasi-identique, pour chaque échéance, risque de masquer un saut réel si ce dernier n'intervient pas, en réalité, à l'articulation des deux périodes (scénario 2 sur le schéma III.4 ci-après).



En conclusion, cette solution simplificatrice qui consiste à établir un questionnaire simplifié pose en fait plus de problèmes qu'elle n'en résout : premièrement, il est difficile de

définir *a priori* quelles sont les échéances importantes pour structurer le questionnement, et, deuxièmement, l'information collectée uniquement en quelques points éloignés du temps (court terme, moyen terme, long terme) ne permettrait pas de rendre compte de certaines évolutions réelles de la probabilité de divorce.

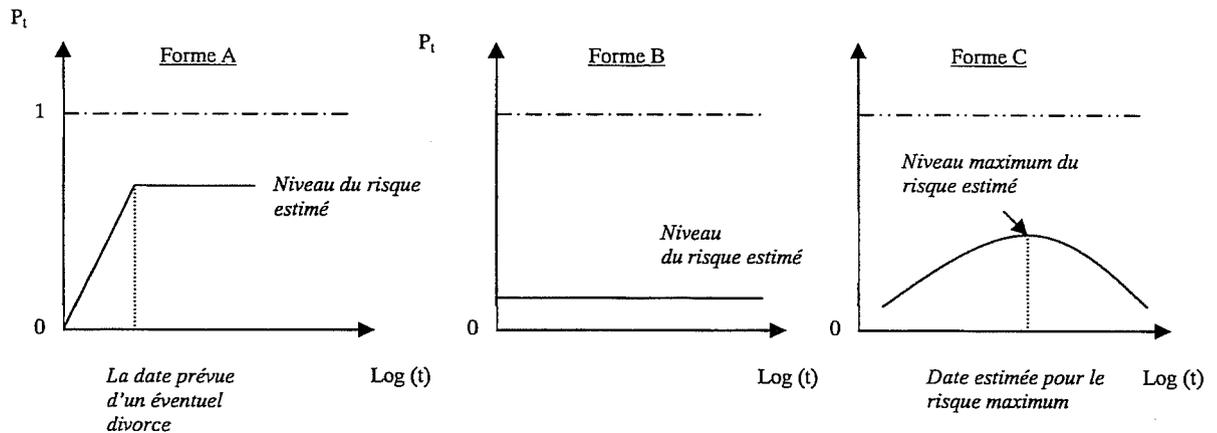
c) Collecter l'avis des personnes interrogées quant à leur probabilité de divorce en faisant choisir une courbe et ses caractéristiques d'emplacement

Pour éviter un questionnaire à la fois trop lourd et des réponses trop grossières, une idée serait de laisser les gens choisir entre différentes formes de courbes et déterminer avec eux quelques caractéristiques d'emplacement de la courbe choisie. Plus précisément, après avoir expliqué la signification des tracés des courbes proposées, il serait demandé à la personne interrogée d'indiquer, parmi les différentes courbes figurant sur la carte qu'on lui tend, celle dont le profil représenterait le mieux la vision qu'elle a de l'évolution de son risque de divorce au cours du temps ; ce qui pourrait être formulé de la manière suivante : « Quelle est, à votre avis, l'allure de l'évolution de votre risque de divorce au fil des prochaines années ? ».

Une fois que la personne interrogée aurait désigné la courbe dont l'allure traduirait le mieux l'idée qu'elle se fait de l'évolution de son risque de divorce au cours du temps, il s'agirait de demander à l'enquêtée de choisir différentes caractéristiques d'emplacement de cette courbe. Les valeurs à préciser seraient différentes selon le type de courbe qui aurait été préalablement sélectionné. Pour les personnes ayant choisi le tracé en forme de marches d'escalier (forme A sur le schéma III.5 ci-après), deux valeurs seraient à renseigner : la date à laquelle les personnes pensent que le décrochage aura lieu et le niveau atteint par le risque de divorce au-delà de cette date prévue. Pour les personnes qui estiment leur risque de divorce constant au cours du temps (forme B sur le schéma III.5 ci-après), il conviendrait de choisir le niveau auquel se situerait la droite horizontale, niveau qui traduira la probabilité que l'enquêtée assigne au risque de divorce. Enfin, les personnes qui se représentent l'évolution

de leur risque de divorce à partir d'une courbe en forme de parabole concave (forme C sur le schéma III.5 ci-après) devront choisir deux valeurs d'emplacement correspondant respectivement à la valeur du maximum atteint par la courbe et à la date à laquelle elles s'attendent à ce que ce maximum soit atteint.

Schéma III. 5 - Trois formes de courbes qui pourraient figurer sur la carte tendue aux enquêtés, carte qui viserait à les aider à formuler leurs anticipations relatives au risque de survenance d'un divorce dans leur couple.



L'allure de la courbe traduit les anticipations des personnes qui auraient une idée relativement précise du moment auquel elles estiment vraisemblable la survenance d'un éventuel divorce.

La forme linéaire traduit l'absence d'évolution attendue du risque de divorce, au cours du temps.

La forme en « U renversé » représente l'idée d'un risque de divorce qui irait en s'atténuant au-delà d'une certaine date.

Ex. : « Si je vit encore avec mon conjoint dans 5 ans, c'est que notre couple sera finalement stabilisé, et le risque qu'on divorce ensuite deviendra de plus en plus en faible.»

Légende :

En italique : les caractéristiques d'emplacement de la courbe, à choisir par les enquêtés

t = temps

P_t = Probabilité estimée aujourd'hui de connaître en t l'événement divorce (conditionnellement au fait de ne pas l'avoir connu en t-1)

Après avoir examiné, les anticipations, des femmes, relatives au risque de survenance du divorce, nous allons nous intéresser, dans les développements qui suivent, aux anticipations relatives aux conséquences économiques attendues de l'événement divorce.

B. Les anticipations relatives aux conséquences économiques attendues de l'événement divorce

Pour apprécier son risque de divorce, un individu donné est supposé anticiper deux éléments : le risque de survenance de l'événement divorce et ses conséquences économiques en cas de réalisation. Le premier de ces deux éléments a fait l'objet du sous-paragraphe A précédent. Nous poursuivons donc notre analyse du risque de divorce en voyant comment les femmes apprécient l'évolution de leur situation économique en cas de divorce.

Dans les développements qui suivent, notre démarche générale consistera par conséquent à analyser la manière dont les femmes se représentent la situation dans laquelle elles se trouvent vis-à-vis du risque de connaître une évolution sérieusement défavorable de leurs ressources en cas de divorce. Pour ce faire, nous nous intéresserons à trois aspects des conséquences économiques attendues en cas de divorce, qui sont le sens de la variation attendue des ressources, l'ampleur attendue de la baisse éventuelle des ressources et la stabilité du niveau de ressources atteint après un éventuel divorce.

Notre hypothèse est que tout se passe comme si la femme avait une idée du risque qu'elle a de subir, ou non, une chute sévère de ses ressources en cas de divorce ; et ceci, alors même qu'elle n'aurait pas nécessairement une connaissance précise du montant et de la régularité de ses flux de revenus futurs post-divorce.

Dans un premier point, il est question du type de conséquences économiques auxquelles les femmes s'attendent en cas de divorce : « si un divorce survenait, devrai-je m'attendre à une baisse durable, ou non, de mes ressources ? » (il s'agit donc du premier et du troisième aspects présentés ci-dessus). Dans un second point, nous proposons une piste pour formaliser théoriquement la question de savoir si l'ampleur, attendue, de la baisse éventuelle des ressources (c'est le deuxième aspect) est suffisamment importante pour qu'un ajustement par anticipation s'impose.

1) L'estimation, par les femmes, du risque de baisse de leurs ressources en cas de divorce

Dès lors que l'on considère, comme nous le verrons *infra* (cf. paragraphe suivant), que les anticipations, des femmes, relatives aux conséquences économiques d'un éventuel divorce, jouent un rôle déterminant dans leur décision de couvrir ou non le risque de divorce, il est important d'identifier l'ensemble des conséquences économiques auxquelles les femmes seront sensibles lors de leur choix d'ajuster ou non par avance leur offre de travail.

Dans cette perspective, nous nous intéresserons aux conséquences éventuelles du divorce qui ont une traduction monétaire⁴⁵. Plus précisément, il nous semble important de prendre en considération trois types de flux monétaires : les flux de revenus perçus par la personne concernée, dans sa situation actuelle de vie en couple, mais qu'elle pense perdre si elle divorçait, les flux de dépenses supplémentaires que provoquerait un éventuel divorce et les flux de revenus futurs dont elle pourrait éventuellement bénéficier en étant divorcée. C'est donc en estimant ces trois types de flux monétaires que les femmes se feraient une idée du sens de la variation de leurs ressources.

Les flux monétaires décrits ci-dessus sont, par définition, incertains, puisqu'ils sont supposés être consécutifs à l'événement divorce qui, à ce moment-là, constitue, pour la personne concernée, un risque redouté. Donc, le divorce provoquerait non seulement une variation du niveau des ressources mais il viendrait également accroître l'instabilité des revenus futurs. Le degré d'incertitude dans laquelle se trouve la personne concernée vis-à-vis, notamment, de ses revenus futurs post-divorce influence sans doute, pour partie, sa décision de couvrir ou non le risque de divorce. Par conséquent, il conviendra d'analyser l'incertitude

⁴⁵ En faisant porter notre analyse exclusivement sur les conséquences financières du divorce, nous négligeons donc les autres types de conséquences qui sont susceptibles d'exister (voir à ce propos la synthèse de Kiston et Morgan, 1990). Ceci même si certaines conséquences, comme celles relatives à l'état psychologique de la personne concernée, jouent sans doute un rôle dans l'explication du comportement d'offre de travail des femmes, à l'occasion d'un divorce. Dreman et Aldor (1994) montrent ainsi que certaines femmes, très affectées moralement par leur divorce, vont cesser de travailler ensuite (plus ou moins longtemps) ou encore que, pour d'autres, le divorce sera l'occasion de réorienter leur carrière professionnelle, et de changer de profession. Toutefois, comme ces conséquences ne donneront sans doute pas lieu, de la part des femmes, à des comportements d'adaptation par anticipation nous ne les intégrerons pas dans notre analyse.

liée, non seulement à la baisse éventuelle des ressources, mais aussi au degré de régularité des flux de revenus futurs post-divorce (régularité du montant et régularité dans le temps).

Nous commencerons, tout d'abord, par présenter les types de flux monétaires qui seraient pris en compte par les femmes pour anticiper leur risque de subir une baisse de leurs ressources en cas de divorce. Puis nous verrons quelles sont les différentes sources d'incertitude concernant ces flux monétaires en question.

a) Les flux monétaires provoqués par un éventuel divorce

D'un point de vue économique, la vie en couple se caractérise par une mise en commun des ressources économiques⁴⁶ ; le divorce marque donc la fin du partage (plus ou moins égalitaire) des ressources économiques et la femme perd alors (au moins en partie) la contribution financière de son conjoint. Ainsi, on peut penser que les femmes établissent leurs prévisions relatives aux conséquences économiques d'un éventuel divorce en estimant, tout d'abord, le montant des revenus dont elles bénéficient en vivant avec leur conjoint actuel et auxquels elles devraient renoncer en cas de divorce.

Tout se passe donc comme si la femme estimait la part que ses propres revenus représentent dans le revenu du ménage, comparée à la contribution financière du mari. En d'autres termes, elle évaluerait ce que certains auteurs appellent l'effet d'indépendance financière (Smock, 1993 ; Bianchi et Spain, 1996). Donc, une femme redoutera d'autant plus de subir une variation négative de ses ressources, consécutive à un éventuel divorce, qu'elle

⁴⁶ Habituellement, il est supposé que le partage des ressources se fait de manière égale entre les deux membres du couple. Mais certains auteurs remettent en cause l'hypothèse d'un partage égalitaire des ressources au sein du couple, en montrant, notamment, qu'une augmentation du revenu, selon qu'elle concerne le revenu de la femme ou celui du mari n'affecte, pas les mêmes postes de dépenses du couple (cf. Lundberg et alii, 1997). Déterminer quelle est la clé de répartition des ressources au sein d'un couple donné est une question empiriquement délicate ; fort heureusement, pour l'analyse que nous menons ici, la connaissance, pour le chercheur de cette règle n'est pas nécessaire. En effet, l'important est que, pour apprécier la baisse future de ses ressources suite au divorce, la femme connaisse bien les ressources dont elle dispose actuellement dans son couple ; or, on peut supposer que tel est le cas.

estime que la part représentée par ses propres revenus dans le revenu du couple est faible par rapport à celle de son conjoint. Inversement, les femmes dont le mari ne perçoit pas de revenus au moment où cesse le partage des ressources, s'estimeront à l'abri de ce type de conséquence ; voire, pour ces femmes qui ont à charge leur conjoint, la survenance d'un divorce futur est susceptible de se manifester par une augmentation de leurs ressources post-divorce.

Au manque à gagner éventuel dû à la perte de la contribution financière du conjoint, la femme va sans doute ajouter les flux de dépenses supplémentaires auxquelles elle pense devoir faire face en cas de divorce. L'idée ici est que les femmes prendraient en compte, pour leurs anticipations relatives aux conséquences attendues du divorce, le fait que les indivisibilités, souvent sources d'économie d'échelle dans le cadre de la vie en couple⁴⁷, deviendront des causes de débours supplémentaires lors du divorce (on ne partage plus le même appartement, les mêmes équipements ménagers, la même voiture, etc.). Ces débours ne constitueront sans doute pas de véritables freins au divorce, mais ils ne seront sans doute pas négligés dans la représentation que se fait la femme de sa situation financière future post-divorce. En effet, à cause des traites à payer, de l'acquisition de nouveaux biens de remplacement, les conséquences économiques du divorce vont s'étaler dans le temps, venant augmenter durablement les besoins de la femme ; on peut donc s'attendre à ce qu'une femme qui anticipe ce type de coûts ajuste à l'avance, par précaution, son offre de travail par exemple.

En revanche, il peut exister des coûts plus immédiats, qui viendront certes augmenter les besoins de la femme au moment du divorce (comme les coûts de la procédure de divorce, les coûts de la réalisation du patrimoine commun à partager, etc.) mais qui ne devraient pas conduire la femme à de tels ajustements de comportement : on décide peut-être de travailler à plein temps ou de faire des heures supplémentaires lorsqu'ils s'agit de payer les frais du

⁴⁷ Dans une étude récente, menée sur des données françaises, Olier (1998) montre que les économies d'échelle réalisées en vivant en couple sont à l'origine, notamment, d'avantages matériels et de gains en temps considérables.

divorce, mais on ne le fait pas par anticipation six mois ou un an à l'avance ; ces adaptations de comportement ne sont en effet motivées, nous semble-t-il, qu'en cas de conséquences financières à la fois sévères et durables.

Si on n'y prenait garde, on risquerait de limiter les anticipations relatives aux conséquences économiques du divorce uniquement aux avantages que la femme risque de perdre avec le divorce ; en effet, dans ce cas, on méconnaîtrait les flux de revenus dont la femme pense pouvoir bénéficier une fois qu'elle aurait divorcé. Autrement dit, la femme sait ce qu'elle risque de perdre si elle divorçait, mais elle a sans doute aussi une idée des revenus sur lesquels elle pourrait éventuellement compter en cas de divorce. Ces revenus seront susceptibles de venir atténuer l'ampleur attendue de la baisse de ressources (i.e. pour les femmes qui, au moment où elles vivent en couple, sont dépendantes financièrement de leur conjoint et/ou qui auraient des dépenses supplémentaires importantes en cas de divorce). Ainsi, la femme évaluerait les conséquences financières en intégrant, par exemple, les aides privées ou publiques dont elle pense pouvoir bénéficier, le versement d'une pension alimentaire ou d'une prestation compensatoire de la part de son ex-conjoint, ou encore la contribution financière d'un éventuel nouveau conjoint, si elle pense reprendre une vie de couple⁴⁸.

Il convient de bien souligner ici que les revenus supplémentaires issus d'une éventuelle augmentation de l'offre de travail ne sont pas inclus à ce stade de l'analyse. Ceci parce que, pour l'heure, nous n'examinons que les conséquences financières du divorce et pas les réactions éventuelles de la femme à sa nouvelle situation éventuelle, réactions par anticipation, au premier rang desquelles se situe l'augmentation de l'offre de travail. En effet, dans notre analyse du risque de divorce, les revenus supplémentaires du travail correspondent, non pas à une conséquence financière directe du divorce, mais au résultat d'une décision qui,

⁴⁸ Les résultats de plusieurs études empiriques ont montré que les femmes divorcées qui forment un nouveau couple par la suite retrouvent une situation économique comparable à celles qu'elles avaient avant leur rupture conjugale, et ceci plus rapidement que celles restées seules (cf. Duncan et Hoffman, 1988 ; Bumpass et alii, 1990).

elle, en revanche, s'explique, pour partie au moins, par les conséquences économiques anticipées du divorce. L'intensification de l'offre de travail, en tant qu'instrument de couverture du risque de divorce, génère des flux de revenus qui n'entrent pas en compte dans le calcul des pertes financières qu'ils sont, justement, supposés venir couvrir.

En définitive, l'idée que la femme se fait de l'évolution de sa situation économique serait fondée sur la combinaison, d'une part, de la variation estimée de ses revenus entre aujourd'hui et la période post-divorce et, d'autre part, des dépenses supplémentaires auxquelles elle devrait faire face si elle divorçait. Plus précisément, la femme estimerait un taux de variation entre le niveau de ses ressources nettes (i.e. ses ressources moins les dépenses supplémentaires) si l'événement divorce survenait et le niveau de ressources dont elle bénéficie en vivant en couple. Ce taux de variation anticipé des ressources pourrait s'écrire de la manière suivante (si on note par un astérisque les variables anticipées) :

$$R^* = \Delta_i^* R_{(X=1/X=0)} = (R_1^* - R_0) / R_0$$

avec : R^* = conséquences anticipées sur le revenu

$\Delta_i^* R_{(X=1/X=0)}$: variation anticipée, par l'individu i , de ses ressources si l'événement divorce survenait ($X=1$)

R_1^* : montant anticipé des ressources nettes en cas de divorce

R_0 : montant de ses ressources en vivant en couple

On remarque d'emblée l'absence d'indices temporels ; la raison de cette omission est la suivante : ce qui importe ici c'est surtout l'ampleur du contraste entre les revenus avant et après divorce et bien moins l'éventuelle évolution des revenus post-divorce.

Ceci dit, plus le taux de variation anticipée des ressources serait proche de zéro, plus la femme considérerait que le divorce a peu d'impact sur ses ressources, et, selon que ce taux de

variation serait négatif ou positif, cela correspondrait respectivement à une baisse ou à une hausse attendue des ressources en cas divorce⁴⁹.

Toutefois, il est probable que la femme éprouve des difficultés pour estimer précisément cette variation. Nous allons envisager dans ce qui suit les différentes sources d'incertitude susceptibles d'hypothéquer la précision de l'anticipation de ces flux.

b) À l'incertitude quant à l'ampleur des conséquences économiques s'ajoute l'incertitude quant à la régularité des flux de revenus post-divorce

Concernant les anticipations relatives aux conséquences économiques du divorce, il nous semble possible de distinguer deux types d'incertitude : l'incertitude liée à l'ampleur attendue de la variation des ressources et l'incertitude liée à la stabilité attendue de cette variation. Le premier type d'incertitude (relative à l'ampleur attendue de la variation des ressources) correspond à une incertitude d'ordre quantitatif, alors que le second type d'incertitude (relative à la stabilité attendue de la variation des ressources) a, en plus de la dimension quantitative, une dimension temporelle. L'aspect quantitatif de l'incertitude proviendrait du fait que le montant des flux monétaires à anticiper serait difficile à estimer précisément ou encore que la perception de certains revenus ne serait pas garantie. L'incertitude temporelle porterait, quant à elle, sur la régularité dans le temps des flux monétaires : l'individu ne sait pas avec certitude pendant combien de temps il recevra tels revenus ou devra financer telles dépenses, ni peut-être avec quelle périodicité.

Chacun de ces deux aspects de l'incertitude (quantitatif et temporel) ne concerne pas, de la même manière, tous les éléments de la combinaison de flux qui entrent dans l'estimation

⁴⁹ La plupart des études empiriques sur les conséquences économiques du divorce concluent à une baisse des ressources de la femme à la suite d'un divorce. Toutefois, si les auteurs s'entendent généralement sur le sens de variation, en revanche il n'existe pas de consensus sur l'ampleur de la détérioration de la situation économique. Ainsi, Sorensen (1992), en comparant les résultats de plusieurs travaux, montre que d'une étude à l'autre, les résultats diffèrent largement : l'évaluation par les auteurs de la détérioration de la situation financière des femmes après séparation va, en moyenne, de 9% à 30%.

anticipée de la variation des ressources en cas de divorce. C'est que nous envisageons dans ce qui suit.

α) La dimension quantitative de l'incertitude

Tout d'abord, la dimension quantitative de l'incertitude concerne essentiellement l'ampleur des revenus et des dépenses futurs post-divorce. En effet, concernant ces flux monétaires, la femme se trouve dans une plus grande expectative que pour la perte de la contribution financière du conjoint. En effet, sauf à supposer que la femme est mal informée sur sa situation actuelle, elle devrait connaître assez précisément la part représentée par les revenus du conjoint dans son revenu total.

Puis, la femme peut avoir l'impression que la perception de certains revenus (consécutifs à un éventuel divorce futur) est incertaine. Cette incertitude concerne les revenus futurs qui viendraient atténuer la baisse des ressources : prêts et dons demandés à la famille ou aux amis, ou aides financières accordées par les organismes publics comme les Caisses d'Allocations familiales. En effet, le recours à la solidarité privée ou publique peut avoir un caractère aléatoire. En matière de solidarité privée, les aides financières se feront au coup par coup, si la famille ou les amis en ont les moyens. Dans cette perspective, on peut penser que le versement d'un soutien financier par la famille ou les amis sera perçu comme incertain par les femmes concernées. Quant aux aides publiques, l'attribution d'une éventuelle allocation va dépendre de critères que la femme n'est pas sûre de bien connaître, ce qui rendra le montant de cette allocation incertain à ses yeux.

Toujours dans la même optique (consistant ici à analyser l'incertitude qui pèse sur la perception d'un revenu futur), il nous faut également envisager le cas du remariage (ou de la reprise d'une vie de couple). On peut alors penser au cas de la femme qui a déjà rencontré un nouveau conjoint potentiel mais n'est pas sûre de pouvoir s'installer avec lui dans le même logement (ex. : le conjoint potentiel vit déjà en couple avec des enfants). Dans un tel cas de

figure, la femme sait combien elle gagnerait si elle se remariait avec cette personne ; néanmoins son niveau de vie est incertain en raison de l'aléa qui pèse sur sa remise en couple.

Il est possible aussi que la femme concernée ne sache pas précisément quelles seraient les modalités pratiques d'un éventuel divorce (ex. : s'il y a un éventuel déménagement, occasionnera-t-il à la femme des déplacements plus longs pour se rendre à son lieu de travail, nécessitant par exemple l'achat d'une voiture ?). Ce faisant, pour celles qui n'ont pas déjà préparé leur divorce, le montant des dépenses supplémentaires à envisager en cas de divorce risque d'être flou.

Ce qui précède concerne la dimension quantitative de l'incertitude ; il nous faut envisager maintenant la dimension temporelle de l'incertitude.

β) La dimension temporelle de l'incertitude

La dimension temporelle de l'incertitude peut prendre trois formes. Tout d'abord, elle peut concerner la date à laquelle les flux monétaires devraient survenir : la personne concernée ne sait pas exactement à quel moment elle commencerait (ou cesserait) de percevoir tel revenu. Par exemple, la femme peut très bien penser que la contribution financière du mari ne se réduirait que progressivement en cas de divorce (ex. : le mari continuerait sans doute, au moins pendant un certain temps, à se sentir concerné par les besoins de son ex-épouse et il ne la priverait donc pas, du jour au lendemain, de son aide financière).

Ensuite, l'incertitude peut être relative à la périodicité : la femme ne sait pas si elle percevra tel revenu de manière régulière ou non, ou encore si elle devra financer telle dépense en une seule fois ou tous les mois. Par exemple, une femme qui ferait appel à la solidarité privée n'est pas certaine que sa famille ou ses amis seraient en mesure de lui verser une

somme régulière, ou encore que le mari paierait régulièrement la pension alimentaire qu'il devrait légalement verser.

Enfin, l'incertitude peut porter sur la durée pendant laquelle les flux monétaires se réaliseront : l'individu ne sait pas avec certitude combien de temps il percevra tel revenu ou encore sur quelle période s'étalera le financement des dépenses supplémentaires provoquées par le divorce. Ainsi, par exemple, une femme ne connaît sans doute vraiment, ni la durée de la période avant qu'elle recommence à vivre en couple, ni, le cas échéant, la durée de la nouvelle union. La description de cette dernière source d'incertitude temporelle fait apparaître ici le risque d'une instabilité des conséquences économiques attendues d'un éventuel divorce.

γ) Les implications théoriques

Comme nous venons de le voir, les femmes seraient confrontées à deux formes d'incertitude (quantitative et temporelle) quand elles anticipent les conséquences économiques de leur divorce. L'implication théorique de l'existence de ces deux types d'incertitudes est différente.

Tout d'abord, nous venons de préciser que le risque d'instabilité de certains flux monétaires rend incertaine l'idée que se fait la femme de sa situation future post-divorce. Partant, on peut penser recourir à la solution des scénarios, qui consiste à supposer que les individus attribuent une probabilité à chacune des différentes situations possibles. Ces dernières correspondraient à des durées de remariage plus ou moins longues. Cette piste nous semble peu pertinente ; elle nécessiterait en effet de supposer que les femmes ont une idée de l'évolution au cours du temps de leur risque de survenance d'un divorce relatif non seulement à leur mariage actuel mais aussi à leur mariage de rang supérieur. Cette hypothèse nous semble très restrictive en ce sens qu'elle exigerait une capacité importante des femmes à se projeter dans l'avenir ce qui nous apparaît ici peu réaliste.

Ce faisant notre hypothèse est que les femmes n'ont pas d'idée, même floue, quant à la stabilité potentielle d'un remariage, mais qu'en revanche leur représentation du futur serait fondée simplement sur leur volonté de croire ou non qu'un nouveau mariage puisse s'avérer meilleur ou non que le leur actuellement. Ainsi, elles intégreront les flux futurs de revenus anticipés, liés à une éventuelle remise en couple uniquement si elles pensent qu'ils perdureront. Sinon, elles les considéreront comme des flux transitoires susceptibles d'améliorer ponctuellement leur situation financière mais sur lesquels elles ne peuvent pas compter. Donc, la baisse anticipée des ressources serait d'autant plus forte que la femme ne pense pas se remarier rapidement ou n'estime pas qu'un éventuel remariage puisse être stable.

Le problème lié à l'incertitude relative au montant des flux monétaires à estimer nous semble pouvoir être traité théoriquement sans requérir d'hypothèses trop fortes ; c'est ce que nous voyons dans le point suivant. En effet, l'appréciation de l'ampleur de la variation de la baisse éventuelle des ressources reposera simplement sur la capacité des femmes concernées à prévoir si un seuil de variation maximale serait franchi ou non en cas de divorce. Ainsi, peu importe pour notre analyse que les personnes aient une connaissance précise, ou non, du montant anticipé de chacun des flux qu'elles intègrent dans leur estimation.

2) L'ampleur, attendue, de la baisse éventuelle des ressources est-elle telle qu'un ajustement par anticipation s'impose ?

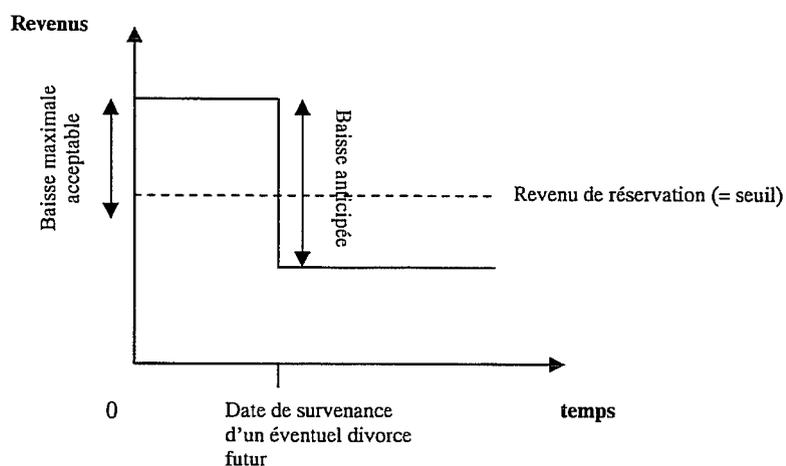
Dans le cadre de notre analyse, on peut penser que la décision de modifier son comportement (ex. : offre de travail) par anticipation est fonction, pour partie, de l'ampleur des conséquences négatives attendues en cas de survenance de l'événement divorce. La justification de cette hypothèse théorique est que, plus la baisse attendue des ressources est forte, plus le niveau des revenus nécessaires pour parer à ces conséquences devra être élevé et, par conséquent, plus la femme a intérêt à faire en sorte que sa position sur le marché du travail lui permette de se procurer les ressources supplémentaires dont elle aurait besoin à l'occasion d'un divorce.

Ce qu'il nous faut donc déterminer ici, c'est comment les femmes apprécient l'importance de la baisse de leurs ressources. Cette question nous amène à définir un critère subjectif qu'utiliseraient les femmes pour se prononcer sur l'ampleur de la baisse anticipée de leurs ressources. Pour ce faire, nous définissons un seuil de variation au-delà duquel la variation anticipée des ressources sera jugée importante par la femme, et donc l'incitera à un ajustement par anticipation.

Le niveau de ce seuil dépendra alors du niveau de ressources minimum, en deçà duquel la femme concernée estime ne pas vouloir descendre. L'hypothèse que nous faisons ici est que la femme ferait en sorte de conserver un niveau de ressources supérieur ou égal à ce niveau minimum correspondant à ce qu'elle estime supportable ; ce revenu minimum s'apparente alors à une sorte de revenu de réservation. Le niveau du revenu minimum de réservation est sans doute différent d'une femme à l'autre. On peut penser, en effet, qu'il dépendra du niveau de ressources atteint en vivant en couple mais aussi des préférences et des goûts individuels.

L'appréciation de l'importance de la baisse anticipée des ressources se fera en confrontant la variation anticipée des ressources à la variation maximale que la femme juge acceptable. Trois cas de figure sont alors possibles : la variation anticipée de ressources est nettement supérieure (cf. schéma III.6 ci-après), nettement inférieure, ou proche de la variation maximale acceptable. Par rapport au franchissement du seuil, ces trois cas de figure représentent respectivement les deux situations opposées dans laquelle la personne concernée est susceptible de se trouver : soit elle se considère à l'abri d'une chute sévère de ses ressources, soit au contraire elle en redoute une.

Schéma III. 6 - Illustration d'un cas hypothétique d'une variation anticipée de ressources dont l'ampleur est supérieure au seuil de variation maximale acceptable, supposé défini par la femme concernée



Notre hypothèse est que la femme aurait une idée de la probabilité π avec laquelle elle risque de connaître une variation de ses ressources supérieure à la variation maximale (donc une probabilité $1-\pi$, de non franchissement du seuil). Contrairement à l'approche qui a été la nôtre pour l'analyse du risque de survenance de l'événement divorce, défini à partir d'une probabilité moyenne et d'un écart-type, nous avons recours ici à une approche en termes de risque baissier, mieux adaptée, pour représenter le risque économique lié au divorce. Ce risque est représenté simplement par une probabilité qui correspond à la probabilité anticipée de dépasser le niveau de tolérance.

En résumé de ce paragraphe, les femmes apprécient leur situation vis-à-vis du risque de divorce en estimant non seulement la vraisemblance d'un divorce, à différents points du futur, mais aussi la variation du niveau de leurs ressources en cas de survenance d'un divorce. C'est sur cette connaissance, plus ou moins incertaine, qu'elle a du risque de connaître l'événement divorce et du risque d'une baisse sévère de ses ressources dans le cas où le divorce se réalise, que la femme va fonder sa décision de réagir ou non par avance à l'événement divorce.

§ 2. La gestion par les femmes de leur situation individuelle face au risque économique lié à l'événement divorce

Face au risque économique lié à l'événement divorce deux comportements sont envisageables. Un premier type de comportement consiste simplement à supporter le risque ; il résulte de la décision de ne rien faire avant la survenance éventuelle de l'événement. Un deuxième type de comportement, volontariste, celui-ci consiste à se prémunir contre le risque en le gérant au mieux, c'est-à-dire en minimisant les effets négatifs associés à la survenance éventuelle de l'événement. Dans ce cas de figure, il s'agit pour les personnes concernées d'adapter leur comportement, à l'avance, pour réduire le risque économique auquel elles sont exposées.

L'analyse est alors la même que la femme concernée subisse ou au contraire choisisse l'événement envisagé, et ceci parce qu'on ne cherche pas à expliquer le risque de survenance de divorce mais la façon dont la femme va se prémunir contre les conséquences de l'éventuelle survenance du divorce ; ce qui ne diffère *a priori* pas selon que le divorce soit imposé ou voulu (alors que la probabilité de divorce est différente dans ces deux cas puisqu'elle vaut pratiquement un si la femme a décidé elle-même de divorcer).

Dans ce deuxième paragraphe, nous examinons la décision qui consiste pour la femme à couvrir ou non le risque économique lié à la survenance d'un éventuel divorce. Nous commençons, tout d'abord, par présenter les objectifs de la couverture ; puis, dans un second point, il est question des déterminants de la couverture.

A. Les objectifs de la couverture

Dans le cadre de la théorie financière, la gestion d'un risque financier consiste tout d'abord à déterminer et à suivre en temps réel l'exposition de l'entreprise ou du portefeuille

de titres financiers vis-à-vis de l'évolution des prix (ex. : taux de change, taux d'intérêt). La gestion du risque lié à l'événement va intervenir après une première phase d'évaluation de l'ampleur des conséquences attendues en cas de réalisation dudit événement. Ensuite, les agents devront décider s'ils tentent de réduire ou non les conséquences attendues en cas de réalisation de l'événement. La sensibilité de l'entreprise ou du portefeuille de titres vis-à-vis d'un risque financier est reflétée par ce qu'il convient d'appeler la position (ex. : position de change, position de taux d'intérêt). La position indique à la fois les conditions de manifestation du risque financier (i.e. hausse ou baisse des taux sur le marché) et l'ampleur des effets de la réalisation du risque⁵⁰. L'évaluation de la position s'effectue habituellement à partir d'un solde. Par exemple, une entreprise commerciale en position de change ouverte et longue sur une devise craint une diminution du cours de la devise. Inversement, pour une entreprise commerciale en position ouverte et courte, le risque est qu'il se produise une baisse du cours de change.

En théorie financière, gérer le risque c'est décider de réduire ou de ne pas réduire l'exposition et ceci par des instruments de couverture appropriés. En fait, ce n'est pas le risque qui est géré, mais uniquement l'exposition. En accord avec la définition fournie par la théorie financière, nous utiliserons le terme « exposition » pour désigner et caractériser l'effet de la réalisation du risque⁵¹. À la différence du risque, l'exposition est donc une grandeur qui peut être gérée par l'entreprise. Il est important de souligner que la gestion du risque, telle que nous l'envisageons ici, ne concerne pas le risque de survenance de l'événement mais porte uniquement sur les conséquences attendues en cas de réalisation dudit événement⁵².

⁵⁰ Par exemple, la position de change d'une entreprise correspond, pour une échéance et une parité de devises données, à la différence entre la somme des devises à recevoir et la somme des devises à livrer. Dans le jargon financier, la position de change est dite fermée quand le solde est nul. Inversement, elle est dite ouverte quand le solde est différent de zéro. La position est dite longue ou courte respectivement si le solde est positif ou négatif.

⁵¹ Par analogie, dans le cas de figure où le risque se manifeste par la survenance d'un événement conjugal, l'exposition au divorce désignera donc la sensibilité de la situation économique de l'individu concerné au divorce.

⁵² Ainsi, lorsque l'événement correspond à un divorce, la question de la gestion du risque concerne la modification de la situation économique en cas de réalisation du divorce et non pas le risque de survenance du divorce.

La décision de gérer l'exposition au risque n'est pas pour autant systématique. Certains agents peuvent subir purement et simplement le risque, sans rien faire. Ce type de comportement concerne les agents qui croient ne pas avoir les moyens de se protéger contre le risque. Cela peut être aussi le cas d'agents qui s'estiment, pour le moment tout au moins, à l'abri du risque de survenance de l'événement. Ce comportement attentiste doit être différencié de celui qui consiste à rester volontairement en situation de risque, dans ce second cas en effet, l'individu anticipe l'événement dont il prévoit les conséquences futures sur sa situation économique. Plus précisément, il prévoit le sens et l'ampleur de l'évolution de sa situation économique. Ce cas de figure correspond à la spéculation qui, traditionnellement, s'oppose au cas de couverture.

Dans l'hypothèse où l'individu n'a pas d'idée particulière quant à ce que l'avenir lui réserve, et donc qu'il ne peut pas exclure que le risque se produise, il devrait opter pour une couverture du risque, du moins s'il a de l'aversion pour le risque. La décision de couvrir un risque consiste en effet à préparer la survenance éventuelle de l'événement en prenant des décisions qui visent à atténuer le risque économique négatif lié à cet événement. Le risque sera dit couvert si des garanties existent et pourront être activées au moment où surviendra éventuellement l'événement. Réduire le risque de manière appropriée, grâce à un procédé de couverture, consiste à tenir compte non seulement de l'ampleur et de la probabilité de survenance de l'événement mais aussi de la durée anticipée avant la survenance éventuelle de l'événement. Elle est mise en œuvre avant la survenance de l'événement et prend donc un aspect dynamique.

B. Les déterminants de la décision de couvrir le risque

Pour l'entreprise, la question est de savoir si elle couvre le risque alors qu'elle pourrait tirer parti d'une évolution des prix si elle lui était favorable ou au contraire si elle reste

sciemment en situation de risque. Une condition pour que l'entreprise opte pour la couverture est qu'elle anticipe la probabilité d'une évolution défavorable.

Quand l'agent prévoit une évolution favorable de sa situation économique en cas de réalisation de l'événement, il ne se couvre pas pour profiter de cette évolution. Inversement, quand il anticipe une évolution défavorable de sa situation économique, il se couvre pour se prémunir contre cette évolution. Ainsi, la décision de couverture est d'autant moins probable que la probabilité que l'agent associe à une évolution qui lui serait favorable est forte.

Par analogie, les femmes fondent leur décision d'ajuster ou non par avance leur offre de travail en fonction de la situation dans laquelle elles estiment se trouver vis-à-vis du risque économique lié à un éventuel divorce, qu'elles prévoient par ailleurs. Notre hypothèse est que les femmes vont modifier leur offre de travail par anticipation seulement si elles craignent une chute sévère de leurs ressources en cas de réalisation d'un divorce qu'elles jugent fort probable prochainement.

La couverture n'est pas nécessairement parfaite en ce sens qu'il peut persister une variation dans la situation économique avant et après l'événement correspondant à ce qu'on appelle en finance le risque résiduel. Ceci dit, la décision de couverture est d'autant plus probable que les conséquences de l'événement, telles que les imagine la femme concernée, sont graves et conduiraient à ce que ses ressources passent en dessous d'un certain seuil ; si ce seuil de l'inacceptable est franchi, la femme se couvrira.

La probabilité de couverture sera en outre fonction du coût de la couverture et du manque à gagner en cas de non réalisation de l'événement. En définitive, la couverture consiste à prendre un risque qui en compense un autre. Ce risque est la perte du surplus de revenus en cas de non réalisation de l'événement ainsi que la perte des coûts de couverture. Le choix d'une stratégie de couverture correspond à un calcul de rentabilité. La stratégie de

couverture est mise en œuvre si le résultat attendu de la couverture est supérieur à la perte attendue.

Mais, la couverture de la situation de risque n'annule pas le risque de survenance de divorce. Dans les raisonnements précédents nous avons supposé implicitement que le fait que l'agent se couvre n'affectait pas le risque de survenance de l'événement. Ceci n'est pas nécessairement vrai en matière financière lorsqu'il s'agit d'opérateurs importants, parce que leurs décisions de couverture peuvent être interprétées par le marché ; *a fortiori*, dans le cas des femmes craignant la survenance d'un divorce, se couvrir contre ce risque peut, modifier le risque de survenance de l'événement, en augmentant ou en différant celui-ci par exemple.

Pour résumer, la décision de couvrir ou non le risque économique lié à l'événement divorce dépend de plusieurs facteurs. La volonté de neutraliser le risque lié à l'événement est d'autant plus forte que :

- 1) L'aversion pour le risque est élevée
- 2) L'exposition au risque de revenu est forte
- 3) La durée anticipée avant la survenance de l'événement est courte
- 4) L'avenir est incertain.

En finance, la mise en œuvre d'une opération de couverture de risque est un processus de gestion qui utilise des techniques financières sophistiquées (exemple : contrat à terme, options, swaps, etc.). Aujourd'hui, il existe une gamme relativement large de produits financiers pouvant être utilisés pour couvrir les différents risques financiers auxquels les entreprises sont susceptibles d'être exposées. En revanche, ce n'est pas le cas pour ce qui concerne le risque financier lié à un divorce.

Notre idée est que, faute d'instruments spécifiquement destinés à couvrir le risque lié au divorce, les femmes concernées se couvriraient en modifiant leur investissement sur le marché du travail. L'exposition au risque de divorce se caractérise par deux éléments : une éventuelle baisse sévère des ressources et une incertitude quant à l'échéance à laquelle ce risque surviendra ; pour être efficace, la couverture devrait donc intégrer ces deux éléments. Nous allons voir que la théorie des options permet d'analyser la décision d'investissement, de la part de la femme, dans son travail comme une réduction active de son exposition au risque baissier et comme une augmentation de son exposition aux opportunités favorables.

Section 2 : Les options réelles, un outil d'analyse permettant de comprendre une offre de travail dictée uniquement par le risque de divorce, et non par la recherche d'une satisfaction ou d'un revenu immédiats

L'objectif est ici de comprendre comment les femmes couvrent leur risque de divorce, caractérisé, comme nous venons de le voir, à la fois par une incertitude relative à l'échéance du divorce et un risque financier baissier. Pour ce faire, notre idée est de faire appel à la théorie des options, telles que développées par les gestionnaires spécialistes de la finance. L'intérêt de cette théorie est de proposer une grille d'analyse qui permet de formaliser, dans un environnement incertain, le comportement d'investissement des agents qui sont sensibles aux fluctuations de leurs revenus futurs.

La transposition de la notion d'option au cas divorce/offre de travail rend possible, on va le voir, l'analyse du caractère dynamique de la décision qui consiste de la part de la personne concernée à couvrir le risque de divorce. En tant qu'outil de couverture, l'option permet en effet d'introduire explicitement dans l'analyse à la fois l'incertitude liée au risque de survenance d'un événement et la gestion du risque de pertes financières. Parce que notre hypothèse est que les femmes réagissent activement à l'incertitude en réalisant un investissement stratégique sur le marché du travail, nous suggérons donc de recourir à la notion d'option car les femmes gèrent non seulement le risque de divorce, mais également le fait qu'elles n'ont qu'une idée floue de ce risque ; or, précisément, les options (financières ou réelles) ont été inventées pour faire face à un risque probabilisable de façon incertaine.

Dans les développements qui suivent nous commencerons par présenter, dans un premier paragraphe, la définition de l'option réelle proposée par les financiers, qui l'utilisent

pour appréhender la décision d'investissement. Pour ce faire, nous établirons une synthèse ciblée de la littérature abondante sur les options réelles. Puis, dans un deuxième paragraphe, nous déterminerons les deux cas dans lesquels nous proposons d'utiliser la notion d'option réelle pour analyser la relation dynamique divorce/offre de travail. Dans un troisième paragraphe, nous montrerons en quoi une approche par les options réelles est utile pour déterminer la règle de décision individuelle d'investissement dans le travail ; mais, nous verrons aussi que, faute de pouvoir valoriser nos options réelles, elle est difficilement quantifiable.

§ 1. La définition de l'option réelle dans la littérature financière sur les choix d'investissement

L'objet de ce premier paragraphe consacré à la définition de l'option réelle, donnée par les financiers, est double : premièrement, il nous permet de mettre en évidence les caractéristiques propres de l'option réelle, qui justifient que nous ayons recours à ce type d'options réelles plutôt qu'aux options financières, à partir desquelles d'ailleurs elles ont été créées ; et, deuxièmement, l'examen de la définition d'une option réelle est l'occasion de présenter les conditions à remplir pour qu'une option réelle existe, et donc ait une valeur, conditions dont il y aura lieu d'examiner si elles sont satisfaites pour nos deux options réelles.

Dans un premier point, nous présentons l'analogie établie dans la littérature entre les options réelles et les options financières. Dans un deuxième point, nous examinons les conditions d'existence d'une option réelle.

A. Un concept créé par analogie avec les options financières

La notion d'options réelles se définit habituellement par comparaison avec la notion d'option financière dont elle découle (ex. : Goffin, 2001 ; Brealey et Myers, 2000). Notre démarche ne sera pas ici de développer l'ensemble des liens qui sont établis dans la littérature entre les deux types d'options⁵³, mais de limiter l'examen de cette analogie aux aspects utiles pour notre analyse.

Nous commencerons par voir quels sont les principaux points sur lesquels est fondée l'analogie entre les options réelles et les options financières, puis nous présenterons les limites de cette analogie.

1) Le socle commun aux options réelles et aux options financières

D'un point de vue historique, les options réelles développées en finance d'entreprise sont issues de la théorie des options financières, qui est étudiée en finance de marché. Les options financières correspondent à des contrats négociés sur des marchés, qui ont été créés à l'origine pour pallier, d'une part, l'absence d'outils de couverture contre la variation du prix d'un titre financier (exemple : cours d'une action), et, d'autre part, les insuffisances des techniques classiques de couverture, comme les contrats à terme, pour gérer les risques de change et de taux.

Habituellement, l'option financière est définie comme le droit d'acheter (*call*) ou de vendre (*put*), moyennant le paiement d'une prime, un actif support, et ce à un prix déterminé (appelé prix d'exercice) à ou avant une date déterminée. L'option correspond donc à un produit dérivé car sa valeur dépend de celle d'un autre actif, qui est généralement qualifié

⁵³ Pour aller plus loin quant aux liens entre options réelles et options financières, voir par exemple le document de synthèse établi par Boyer et alii (2003).

d'actif support. Les actifs supports des options financières correspondent à des actifs financiers qui peuvent être, par exemple, une action ou le cours de change d'une devise.

Ainsi définie, l'option financière constitue un instrument de couverture qui présente l'originalité de garantir une protection contre une évolution défavorable du cours de l'actif support tout en laissant la possibilité à son détenteur de bénéficier d'une éventuelle évolution favorable du cours de celui-ci⁵⁴.

Par analogie avec l'option financière, la théorie des options réelles s'est développée. Ainsi, la notion d'option réelle est apparue à la fin des années 1970, suite à différents travaux⁵⁵ qui proposèrent le premier modèle permettant de valoriser une option financière. Sur la base de ces travaux, Myers (1977) montra en quoi un projet d'investissement réel, comme la construction d'une usine, est semblable à détenir une option financière. Plus particulièrement, l'auteur établit une analogie entre une opportunité de croissance et une option sur action. Des auteurs ont ensuite poursuivi cette démarche consistant à démontrer l'analogie entre un projet d'investissement et une option financière (ex. : Dixit et Pindyck, 1994).

Comme pour les options financières, on distingue des options réelles d'achat et des options réelles de vente. Les options réelles d'achat donnent droit à leur détenteur d'entreprendre un investissement, à un coût fixé à l'avance (le prix d'exercice), à ou avant une date déterminée (l'échéance). Par exemple, posséder un gisement minier non exploité peut être assimilé à la détention d'une option réelle d'achat. L'actif réel associé à l'option est le gisement. Le droit associé à l'option est celui d'exploiter ce gisement. C'est une option

⁵⁴ Dans le cas d'une option d'achat sur action, par exemple, l'acheteur de l'option pourra, en exerçant son droit conféré par l'option, acheter l'action au prix d'exercice même si, à ce moment-là le prix de cette action sur le marché est supérieur. Les gains de l'acheteur correspondent alors à la différence, nette de la prime (i.e. du prix payé pour acquérir l'option), entre le prix d'exercice et le prix du marché. S'il s'avère plus intéressant pour le détenteur de l'option d'acheter le titre au prix du marché, alors il peut abandonner l'option et acquérir le titre au prix du marché (dans ce cas, l'acheteur de l'option perd uniquement la prime).

⁵⁵ Cf. les travaux de Black et Scholes (1973) et de Merton (1973).

d'achat, car l'exploitation permet de s'approprier des revenus de l'actif réel. Le détenteur de l'option peut décider la mise en exploitation à tout moment tant qu'il en a l'autorisation.

Les options réelles de vente offrent quant à elles la possibilité d'abandonner un investissement ou de le revendre à un prix déterminé à l'avance, à ou avant une date déterminée. Exercer le droit conféré par l'option de vente permet soit de recueillir les revenus issus d'une revente du projet, soit d'annuler les coûts associés à son maintien. Une entreprise détenant un parc informatique détient par exemple une option de vente portant sur un ensemble d'ordinateurs. L'option se traduit par la possibilité pour l'entreprise de revendre, à tout moment, ce parc sur un marché d'occasion (sauf, évidemment si les ordinateurs sont obsolètes ou défectueux).

En résumé, une option, qu'elle soit réelle ou financière, peut se définir comme la possibilité pour son détenteur, et non l'obligation, de faire une action à venir, moyennant le paiement d'une prime.

2) Les limites de l'analogie entre les options financières et les options réelles

Une option réelle et une option financière ont le même principe général, énoncé ci-dessus, mais les financiers reconnaissent que ces deux types d'options se distinguent au moins sur deux points : a) la nature des transactions qui leur sont associées et b) la nature des actifs supports.

a) La nature des transactions associées aux deux types d'options

Tout d'abord, contrairement à ce qui se produit dans le cas des options financières, l'acquisition d'une option réelle ne s'effectue pas face à un vendeur. L'exemple du parc informatique illustre ce phénomène. L'entreprise détenant ces ordinateurs possède une option réelle de vente mais cette opportunité de revendre le parc sur un marché d'occasion n'a pas

été acquise en tant que telle : les ordinateurs ont été achetés neufs, comme outil de travail, et la perspective de les revendre ensuite n'intervient que de manière marginale dans la décision d'achat⁵⁶. Ainsi, en matière d'option réelle, il n'existe pas de vendeurs d'options qui s'engageraient à racheter l'actif support à l'acheteur si ce dernier décidait d'exercer son option.

Par conséquent, dans le domaine des options réelles, les agents considérés sont les détenteurs d'options. En gestion financière, la stratégie de ces agents est peu risquée (comme d'ailleurs celle des acheteurs d'options financières) : au pire des cas, la valeur de l'option est nulle à sa date d'expiration, et son détenteur perd ce qu'il a dépensé pour l'obtenir. Si, en revanche, le risque se réalise, le profit de l'opérateur, qui exerce alors son option, peut être considérable. L'option réelle a donc un caractère asymétrique : sa valeur est nulle ou positive. La détention de l'option réelle ne vient pas, en revanche, modifier le risque qu'elle vise à couvrir.

En revanche, comme nous le verrons plus loin, il en va autrement lorsqu'on transpose la théorie des options réelles au cas divorce/offre de travail. Dans ce cas particulier, la femme a le pouvoir d'influencer la stabilité de son couple (elle peut décider de divorcer) et la stabilité de son couple peut être menacée par un investissement trop important sur le marché du travail⁵⁷. Par conséquent, le fait de détenir l'option est susceptible de venir augmenter le risque de survenance de l'événement dont l'option est justement supposée couvrir les conséquences.

Ce que nous retenons ici, c'est que l'option réelle se distingue de l'option financière notamment par le fait qu'il n'existe pas de marché d'options réelles. Cette spécificité de l'option réelle soulève la question de la création de l'option. En effet, si le détenteur de

⁵⁶ On n'envisage pas ici le cas où le fournisseur s'est engagé à reprendre ultérieurement le parc à un prix fixé d'avance, comme cela se pratique par ailleurs dans le cadre des contrats de vente avec option de rachat.

⁵⁷ Un des objets de la seconde partie de la thèse sera, justement, de définir et de modéliser ce « seuil d'activité marchande ».

l'option réelle ne l'a pas acquise auprès d'un vendeur, il a fallu qu'il la crée grâce, par exemple, à un investissement antérieur réalisé peut-être dans un autre but (ex. : en développant une nouvelle activité dans le but d'augmenter son chiffre d'affaires, une entreprise crée une option stratégique en se positionnant sur un nouveau marché). Une option réelle n'existe donc pas en dehors du projet d'investissement dans lequel elle est incorporée. Une des difficultés de l'analyse consiste par conséquent à identifier l'existence d'une option réelle dans un projet d'investissement (ce qui n'est jamais le cas pour les options financières, qui correspondent à un contrat clairement établi).

b) La nature des actifs supports des deux types d'options

Dans le cas des options financières, l'actif support correspond à un titre financier qui, par nature, est précisément défini lors de son émission. En revanche, dans le cas des options réelles, l'actif support correspond à un projet d'investissement considéré de façon plus ou moins extensive : ce projet peut correspondre au développement ou à l'abandon d'une activité (et donc pas uniquement au cas de l'investissement productif classique, consistant pour une entreprise à acquérir des biens d'équipement). La différence dans la nature des actifs supports a au moins deux implications. Premièrement, il existe un marché pour revendre les actifs financiers sans coût de transactions prohibitifs, ce qui n'est pas le cas pour les actifs supports des options réelles. Deuxièmement, les actifs financiers sont comparables entre eux : à condition que les mêmes droits soient associés à deux titres, l'action d'une société ne se distingue en rien d'une autre action de la même société. En revanche, deux actifs réels ne sont jamais totalement comparables.

Contrairement aux actifs supports de l'option financière (dont la diversité est limitée aux types de titres financiers existants), ceux sur lesquels peuvent porter les options réelles sont en revanche très diversifiés. Ainsi Grinblatt et Titman (2001) répertorient-ils plusieurs catégories d'options réelles (classées ici par complexité croissante) : l'option de reporter, l'option d'abandonner, l'option de renoncer à l'investissement en cours, les options de

modifier l'intensité de l'exploitation, les options d'échange, les options de croissance, les options interactives. Ces différents types d'options sont appliqués à des domaines très variés, qui présentent *a priori* bien peu de points communs entre eux (ex. : exploitation d'un gisement minier, recherche et développement en biotechnologies, valorisation des sociétés de la Nouvelle Economie). Le succès actuel de l'option réelle est donc lié pour une grande partie au fait que l'actif support ne soit pas défini de manière très restrictive. Le problème est alors qu'on peut avoir l'impression que tout projet d'investissement est une option réelle, ce qui ferait donc perdre toute utilité à cet outil. Mais, il semblerait que cela ne soit pas le cas ; c'est ce que montre, par exemple, Lautier (2003), en mettant en évidence trois conditions à remplir pour qu'une option existe.

B. Les trois conditions d'existence d'une option réelle

Ce n'est que depuis très récemment que sont apparues des revues de la littérature visant non seulement à répertorier les différents types d'options réelles mais aussi à définir les caractéristiques spécifiques d'une option réelle (ex. : Trigeorgis, 1996 ; Copeland et Antikarov, 2001 ; Grinblatt et Titman, 2001). Nous prendrons appui sur ces revues de la littérature et plus particulièrement sur la présentation synthétique de Lautier (2003), pour présenter les conditions qui seraient nécessaires pour qu'une option existe.

Ces conditions, que nous présentons successivement, sont l'incertitude, la flexibilité et l'irréversibilité.

1) L'incertitude

Les options (qu'elles soient réelles ou financières) existent uniquement en cas d'incertitude. Sans incertitude, les investisseurs peuvent prendre leur décision optimale tout de suite, puisque tout est connu à l'avance ce qui fait perdre toute valeur à la possibilité

d'accéder à des opportunités futures intéressantes et donc à l'option. Par exemple, si une entreprise connaît précisément le résultat d'exploitation du produit dont elle prépare la production, alors la possibilité, pour l'entreprise, de renoncer à l'investissement en cours n'a pas de valeur. En effet, le principal intérêt d'une option réelle pour son détenteur est de réduire l'incertitude dans laquelle il se trouve face au risque, en cas d'évolution défavorable, de subir des pertes, car l'exercice de l'option permet au détenteur de l'option, en cas de réalisation du risque, d'adapter sa décision en conséquence.

Dans le cadre de la théorie des options réelles, il existe deux sources possibles d'incertitude que l'option permet de prendre en compte. La première est liée à l'environnement dans lequel les entreprises évoluent (ex. : évolutions imprévues de la demande, des prix pratiqués par les concurrents). Ces évolutions imprévues sont susceptibles d'augmenter ou de réduire la valeur anticipée de l'investissement. L'intégration de l'incertitude devient complexe quand elle est représentée par la probabilité d'occurrence d'événements qui ne sont pas supposés être connus à l'avance (ex. : intempéries, grèves). Ce n'est pas le cas de nos options où l'événement en question est précisément identifié, puisqu'il s'agit du divorce.

Une deuxième incertitude est relative aux caractéristiques du projet d'investissement lui-même, lorsque, par exemple, le bénéfice ou la perte d'exploitation ne peuvent pas être prévus de façon précise. Dans ce cas de figure, l'incertitude n'est pas nécessairement exogène : la réalisation d'une première étape de l'investissement peut apporter des informations pour la poursuite du projet. Cette spécificité de l'option réelle permet de rendre compte du caractère dynamique de la décision d'investissement, lorsque ce dernier s'effectue en plusieurs étapes.

En résumé, l'incertitude, première condition nécessaire pour qu'une option réelle existe, peut se manifester sous différentes formes et n'est pas nécessairement exogène.

2) La flexibilité

Une deuxième condition d'existence de l'option réelle est la flexibilité. Cette dernière correspond à la possibilité pour l'investisseur d'exercer son option réelle ou de l'abandonner. L'intérêt d'une approche par les options réelles par comparaison à une approche traditionnelle, en matière de choix d'investissement, apparaît clairement ici : la théorie des options réelles permet de prendre en considération l'ensemble des possibilités qu'offre un projet d'investissement.

La flexibilité prend des formes différentes. Ainsi, pour une entreprise, elle correspond, par exemple, à la possibilité d'arrêter ou de diminuer temporairement la production, ou encore de revendre une partie des moyens de production. Selon le type de flexibilité envisagé la décision d'exercer ou non l'option se pose en des termes différents. Par exemple, dans le cas où l'entreprise a la possibilité d'investir à n'importe quel moment (option de retarder l'investissement), elle choisira le meilleur moment et, dans le cas où l'entreprise a la possibilité d'arrêter temporairement la production, elle ne produira à une certaine date que si elle a intérêt à le faire.

La flexibilité tire donc toute sa valeur de l'incertitude dans laquelle se situent les agents au moment où ils prennent leur décision d'investir. Cependant, la flexibilité a de la valeur uniquement si l'entreprise est susceptible d'être amenée à utiliser les opportunités qui lui sont offertes. La flexibilité a soit une valeur positive, qui vient augmenter la valeur actuelle nette du projet, soit une valeur nulle. Toutefois, la flexibilité n'est pas le seul élément qui détermine la valeur d'une option. En effet, à un moment donné, même si la flexibilité n'existe pas (l'exercice de l'option ne génère pas de gains), en raison de l'incertitude (on ne sait pas avec certitude comment le risque va évoluer au cours du temps), l'option a une valeur positive.

Mais la flexibilité a un coût – qui correspond à la prime de l'option – en contrepartie duquel un opérateur acquiert le droit de bénéficier d'une évolution favorable dans les résultats

futurs d'un projet, sans subir une éventuelle évolution défavorable. En matière d'options réelles, le coût de la flexibilité n'est pas nécessairement matérialisé par un versement monétaire. La prime de l'option correspond donc au coût auquel il faut consentir pour bénéficier de la flexibilité.

3) L'irréversibilité

Une troisième et dernière condition à remplir pour qu'une option réelle existe correspond à l'irréversibilité⁵⁸. Cette condition stipule qu'une fois la décision prise d'investir, il est difficile (quasi-irréversibilité) voire impossible de revenir en arrière sans perdre au moins une partie des dépenses consenties. En d'autres termes, lorsque l'investissement est irréversible, il n'est pas possible de récupérer les coûts d'investissement en cas d'évolution défavorable. Si la totalité des coûts peut être récupérée, l'option réelle n'a plus de raison d'être puisque, quelle que soit l'évolution de la situation (favorable ou défavorable), la valeur du projet n'est pas affectée.

En conclusion de cette présentation des caractéristiques spécifiques de l'option réelle, nous mettons en exergue les éléments qui viennent justifier notre idée de recourir à la notion d'option réelle pour tenter de mieux comprendre le comportement d'offre de travail des femmes. Tout d'abord, il nous semble que la définition de l'option peut être adaptée à notre question : notre option peut se définir comme la possibilité, mais non l'obligation, pour la femme (détentriche de l'option) d'adapter son investissement sur le marché du travail, moyennant le paiement d'une prime. Puis, à partir de cette définition, notre choix de retenir l'option réelle plutôt que l'option financière se justifie ainsi : premièrement, il n'existe pas de marché pour notre option réelle (pas de vendeurs qui s'engageraient à racheter l'actif support de notre option) ; et, deuxièmement, le support de notre option est un actif qui n'est pas détachable du projet d'investissement auquel il est incorporé ; il ne peut donc pas être revendu sur un marché.

⁵⁸ Voir Pindyck (1991) pour une analyse détaillée de l'irréversibilité.

§ 2. Les deux cas dans lesquels la notion d'option réelle nous semble transposable au cas divorce/offre de travail

Comme nous l'avons vu précédemment, les options réelles ne sont pas, par définition, contractualisées mais elles doivent être identifiées par l'analyse. Nous tentons donc ici d'identifier les cas où des options réelles existeraient dans le comportement d'offre de travail des femmes vivant en couple et donc soumises au risque de divorce. Partant, nous cherchons à voir dans quelle mesure une option réelle est associée à l'investissement, de la part d'une femme mariée, sur le marché du travail.

Dans cette perspective, nous proposons de distinguer deux cas dans lesquels une option réelle serait associée au comportement d'offre de travail des femmes qui vivent en couple. La distinction de ces deux cas porte sur la durée (passée) du couple de la femme concernée. Il nous semble en effet que, selon que le couple est récent ou non, l'option réelle associée à l'investissement sur le marché du travail soit de nature différente : il s'agirait dans le premier cas (couple récemment formé) de « l'option de renoncer à l'investissement en cours » et, dans le deuxième cas, (couple qui dure depuis un certain temps) de « l'option de modifier l'intensité de l'investissement ».

Nous présentons successivement les caractéristiques de ces deux options réelles dans le cas particulier de l'investissement sur le marché du travail.

A. Transposition de « l'option de renoncer à l'investissement en cours » pour comprendre pourquoi une femme, au début de sa vie en couple, continue d'investir dans son travail

Nous explicitons ici notre proposition de transposer l'option qualifiée par les financiers d' « option de renoncer à l'investissement en cours » (*time to build option*). Nous

commencerons par définir les caractéristiques générales de notre option puis nous examinerons si elle vérifie les conditions requises pour qu'il s'agisse effectivement d'une option.

1) Définition de l'option de vente qui correspond à la possibilité d'interrompre l'investissement en cours sur le marché du travail

Le premier cas auquel nous proposons d'appliquer la théorie des options réelles concerne le cas des femmes qui viennent de débiter une vie de couple et qui, par ailleurs, ont commencé à investir sur le marché du travail. L'investissement en cours sur le marché du travail est susceptible d'être à un stade différent d'une femme à l'autre :

- pour une femme qui est déjà présente sur le marché du travail (ex. : elle a un premier emploi à contrat à durée déterminée ou elle a un emploi stable), la problématique du choix d'investissement peut être formulée ainsi : « Faut-il poursuivre l'investissement vis-à-vis du marché du travail, qui s'avère peut-être non rentable immédiatement mais qui offre des opportunités stratégiques en cas de divorce ? ». L'option réelle qui serait associée à cette décision d'investissement correspondrait à une option du type « option de renoncer à l'investissement en cours ».

- pour une femme vivant en couple depuis peu mais qui ne serait pas encore présente sur le marché du travail, par exemple parce qu'elle termine ses études, l'option réelle présente dans le projet d'investissement vis-à-vis du marché du travail correspondrait davantage à l'option dite « option d'abandonner ». Cette dernière est associée à la possibilité de renoncer à l'investissement, donc, ici, ne pas entrer sur le marché du travail. Parce que cette option relève d'un raisonnement similaire à celui que nous allons développer pour l'option « renoncer à l'investissement en cours », nous ne l'examinerons pas en détail.

L'exercice du droit conféré à l'option de renoncer à l'investissement en cours permet d'annuler les coûts associés à son maintien et de recueillir les revenus supplémentaires de l'arrêt de l'investissement. Il s'agit donc d'une option de vente. Pour une femme qui commence une vie de couple, l'option « renoncer à l'investissement en cours » (et l'option d'abandonner) réside dans la possibilité d'arrêter (ou de ne pas commencer), temporairement ou non, de travailler parce que le revenu de son mari est suffisant pour subvenir aux besoins du ménage. Dans ce cas, les coûts associés au maintien de l'investissement dans son travail correspondront aux dépenses que nécessite le fait de travailler (ex. : coûts de garde des enfants, les coûts de transport, etc.) et les gains résultant de l'arrêt de l'investissement dans son travail (ex. : baisse du montant des impôts sur le revenu, augmentation des revenus du travail du mari qui peut, en raison de la spécialisation des tâches au sein du couple, investir davantage dans sa carrière professionnelle).

Il est donc particulièrement intéressant de prendre en considération cette option « renoncer à l'investissement en cours » dans le cas des femmes où l'investissement exige des coûts importants pour être maintenus ; les économies résultant de l'abandon peuvent être alors substantielles. Conserver le projet d'investissement, c'est donc révéler l'attrait stratégique qu'il possède aux yeux de la femme concernée.

2) Examen des conditions d'existence de cette option

L'incertitude – première condition d'existence d'une option – est liée ici aux doutes de la femme quant à la stabilisation de son couple. Le couple étant nouvellement formé, on peut penser que la femme, compte tenu du risque important de rupture au début de la vie en couple, n'est pas certaine qu'il va durer. Face à cette incertitude, la femme serait prudente et attendrait avant de réorienter son projet initial d'investissement sur le marché du travail. Notre hypothèse est donc qu'une femme qui travaille avant de vivre en couple continue de le faire au moins jusqu'à ce que son couple se stabilise (un couple stable pouvant être défini, par exemple, comme un couple ayant une probabilité faible d'être rompu dans les cinq ans). Le

début de la vie en couple correspondrait à une sorte de « période test » pendant laquelle la femme ne modifie pas son comportement vis-à-vis du marché du travail. Un éventuel investissement exclusif de la femme dans son couple (investissement auquel elle sacrifierait, au moins temporairement, sa carrière professionnelle) est donc reporté à plus tard dans l'attente d'informations sur la stabilité potentielle de son couple.

La flexibilité – deuxième condition – de notre option réelle est due ici à la possibilité, pour la femme, de continuer à investir dans son travail si elle divorce, ou d'y renoncer si son couple perdure.

Enfin, pour notre option réelle, l'irréversibilité – troisième condition – provient du fait qu'en se retirant du marché du travail (exercice de l'option), la femme réalise une perte irréversible en capital humain. En effet, en renonçant à investir sur le marché du travail, la femme n'accumule pas d'expérience et sa valeur sur le marché du travail risque donc de se déprécier. En travaillant, les femmes ne chercheraient donc pas nécessairement une satisfaction et un revenu immédiats mais elles s'attacheraient à préserver, pour l'avenir, leur taux de salaire. Si la femme reste hors du marché du travail, même pour une période courte (ex. : un an), les entreprises risquent ensuite de lui proposer un taux de salaire plus faible que si elle était restée active. En effet, les entreprises peuvent interpréter cette inactivité comme le risque d'une faible préférence pour le travail, risque venant augmenter sa probabilité future de quitter l'entreprise ou de ne pas répondre à l'engagement personnel qu'exige le travail proposé.

B. Transposition de « l'option de modifier l'intensité de l'exploitation » pour comprendre pourquoi une femme qui vit en couple depuis un certain temps modifie son investissement dans son travail

Le deuxième cas de figure dans lequel il nous semble possible de transposer la notion d'option réelle au cas divorce/offre de travail correspond à l'investissement sur le marché du travail d'une femme qui vit en couple depuis un certain temps, mais qui craint de divorcer prochainement parce que, par exemple, ses enfants sont en passe de quitter le foyer parental. Il nous semble possible en effet d'adapter dans ce cas l'option réelle d'achat dite « option de modifier l'intensité de l'exploitation » (*option to alter operating scale*).

Comme nous avons procédé ci-dessus pour notre première option, nous commencerons ici par définir notre option d'intensifier l'investissement sur le marché du travail, puis nous examinerons les conditions d'existence de cette option.

1) Définition de l'option d'achat dans le cas particulier d'une femme qui vit en couple déjà depuis un certain temps

L'identification de notre deuxième option réelle met en exergue les opportunités consécutives à un investissement sur le marché du travail qu'une femme vivant en couple depuis un certain temps peut choisir d'exploiter ou non. Pour la femme concernée, la problématique du choix d'investissement est la suivante : est-il nécessaire d'intensifier son offre de travail alors que la survenance d'un divorce n'est pas certaine ? L'option intégrée à ce projet d'investissement sur le marché du travail résiderait dans la possibilité d'ajuster rapidement à l'avenir l'intensité de son offre de travail⁵⁹. En exerçant son option, la femme

⁵⁹ Certains auteurs mettent en évidence un effet stabilisateur de l'offre de travail sur le couple en montrant que l'entente conjugale est supérieure pour les couples dont la femme travaille (cf. Vannoy et Philliber, 1992). Ces résultats sont tout à fait compatibles avec notre hypothèse. En effet, cette dernière consiste simplement à supposer que, si les femmes décident d'intensifier leur offre de travail alors que, selon elles, leur couple se porte plutôt mal, ce n'est pas qu'elles cherchent à stabiliser leur couple mais qu'elles ont pour objectif de parer à l'importance des conséquences financières négatives qu'elles redoutent en cas de divorce.

bénéficierait des opportunités favorables en matière d'emploi qu'elle se serait ménagées en étant présente sur le marché du travail pendant qu'elle vivait en couple.

Ainsi, l'exercice de cette option réelle consisterait à passer d'un état (ex. : active à temps partiel) à un autre (ex. : active à temps plein) vis-à-vis du marché du travail ; ce changement est soit continu (augmentation progressive du nombre d'heures travaillées) soit discret (changement de contrat de travail ou changement de type d'emploi peut-être moins intéressant mais qui offre de meilleures perspectives en termes de salaire). L'option réelle serait alors exercée dans deux situations : soit parce que le conjoint décide de divorcer (exercice contraint de l'option) soit parce que la personne détentrice de l'option réelle décide de divorcer (exercice volontaire de l'option). Inversement, l'abandon de l'option peut résider soit dans la décision de se retirer du marché du travail, soit dans la décision de changer de stratégie professionnelle en réduisant par exemple son degré d'implication dans la vie professionnelle (exemple : refuser un poste intéressant mais qui requiert une forte mobilité).

L'existence de l'option réelle consistant à pouvoir éventuellement intensifier son investissement sur le marché du travail, repose sur l'hypothèse qu'en étant présente sur le marché du travail, la femme accumule du capital humain mais aussi accède à une meilleure connaissance du marché du travail ce qui lui permet de savoir quelles sont ses perspectives en termes de salaires auxquels elle peut prétendre, quelles sont ses opportunités de changement d'emploi et d'évolution de carrière, etc.

2) Examen des conditions d'existence de cette option

L'incertitude – première condition de l'existence d'une option – associée à l'option d'intensifier son investissement sur le marché du travail existe en raison de la situation incertaine dans laquelle se trouve la femme vis-à-vis de l'évolution au cours du temps de son risque de divorcer ; autrement dit, l'incertitude concerne la durée restante de la vie en couple.

La flexibilité – deuxième condition – est liée à la présence sur le marché du travail, présence qui accroît la capacité d’adaptation de l’offre de travail de la personne concernée. Par conséquent, l’existence ou non de l’option dépend des opportunités associées à l’emploi exercé par la femme vivant en couple. Ainsi, pour une femme donnée, le coût à consentir pour bénéficier de la flexibilité correspond à celui de l’adaptation de ses capacités sur le marché du travail (coût en temps et en formation pour améliorer ses compétences). Cette flexibilité peut résulter soit d’un état de fait (acquisition de connaissances sur ses perspectives d’emploi en étant présente sur le marché) mais la flexibilité peut être également le résultat d’une action délibérée (exemple : participer à une formation pour maximiser ses chances d’accès si nécessaire à un emploi mieux rémunéré).

L’irréversibilité – troisième condition – de notre option d’intensifier l’offre de travail correspond au fait que, si la femme exerce son option, elle risque d’hypothéquer la pérennité de son couple. L’hypothèse ici est qu’une intensification de l’offre de travail pourrait rendre plus fragile son couple, et donc accroîtrait la probabilité de divorce dont la femme cherche justement à couvrir les éventuelles conséquences financières négatives.

Le tableau III. 1 ci-après résume les principales caractéristiques de nos options réelles.

Tableau III.1- Synthèse des caractéristiques de nos deux options réelles

	Option réelle détenue par une femme qui vient de commencer à vivre en couple	Option réelle détenue par une femme vit en couple depuis un certain temps
Type d’option	Option de vente « renoncer à l’investissement en cours dans son travail » (ou « abandonner le projet d’un investissement futur »)	Option d’achat « modifier l’intensité de l’investissement dans son travail »
Conditions d’existence de l’option		
Incertitude	Incertitude relative à la stabilisation du couple nouvellement formé	Incertitude quant à la durée avant un éventuel divorce
Flexibilité	Gains financiers de la vie de couple (contribution financière du conjoint, économies d’échelle)	Meilleure connaissance et accroissement de son potentiel sur le marché du travail
Irréversibilité	Perte en capital humain	Augmentation du risque de divorce

C. Si le risque de divorce est très faible, une interprétation en termes d'options réelles ne sera pas pertinente

Il ne faut pas se dissimuler que la mise en œuvre pratique de la notion d'option réelle poserait un certain nombre de problèmes, comme le montre l'exemple suivant : prenons le cas d'une jeune femme qui vient d'achever ses études et qui se marie ; la logique des options réelles voudrait que l'on compare la stratégie qui serait la sienne si son risque de divorce était nul et la stratégie qu'elle adopte réellement. Or, si son risque de divorce était vraiment nul et si on lui offrait un emploi particulièrement intéressant mais qui l'amènerait à ne revenir chez elle que les week-ends, que ferait-elle ? Il serait bien possible qu'elle refuse cette proposition pour rester auprès de son mari (comportement cohérent avec la théorie des options réelles, dont il constitue le cas limite). Mais il serait tout aussi possible qu'elle accepte puisqu'elle saurait que son couple n'en souffrirait pas au point de se briser : elle s'investirait alors plus sur le marché du travail qu'elle ne le fait réellement, comportement qui, interprété dans le cadre de la théorie des options réelles laisserait penser que son risque de divorce est important, ce qui est l'exact contraire de la situation envisagée. D'où, pour sortir des difficultés d'interprétation face à de telles situations, la nécessité de collecter, auprès des intéressées, des informations pouvant éclairer les raisons de leurs choix stratégiques. Il faudra donc absolument poser des questions quant aux probabilités estimées de divorce, à différents horizons, car ce facteur de variation de l'offre de travail ne peut pas être contrôlé autrement, à la différence des autres motifs de l'activité marchande que sont, par exemple, la nécessité d'augmenter ses revenus (que l'on contrôle classiquement en introduisant la variable de revenu du ménage hors revenu du travail de la femme), ou des contraintes venant de la demande de travail (contraintes habituellement supposées transitoires, comme c'est le cas par exemple de l'obligation de mobilité des jeunes enseignants non titulaires).

§ 3. Utilité et limite de l'approche optionnelle pour définir la règle de décision vis-à-vis de l'investissement dans le travail

Dans la littérature sur les choix d'investissement, la méthode optionnelle est souvent présentée comme une amélioration de la démarche traditionnelle de valorisation d'un projet d'investissement. Une approche par les options réelles permet de valoriser explicitement la flexibilité offerte par un projet d'investissement.

Dans ce qui suit, nous proposons de transposer ces méthodes (traditionnelle et optionnelle) dans le cas de l'investissement sur le marché du travail qui constitue l'actif support à nos deux options réelles. Nous commencerons par montrer, tout d'abord, en quoi la démarche optionnelle est utile pour déterminer la règle de décision d'investissement dans le travail. Puis, nous verrons que la démarche optionnelle se heurte au problème délicat de la valorisation des options.

A. L'utilité de l'approche optionnelle, par rapport à l'approche classique, pour déterminer la règle de décision d'investissement dans le travail

La Valeur Actuelle Nette (VAN) est le critère de décision le plus souvent employé, par les financiers, en matière de choix d'investissements. Après avoir exposé brièvement son principe général, nous montrons quelles en sont ses limites quand il s'agit de déterminer la règle de décision concernant l'investissement sur le marché du travail, des femmes qui vivent en couple. Nous verrons alors que l'approche optionnelle s'avère être une solution envisageable pour dépasser les limites du critère de la VAN classique.

1) Définition et limite du critère de la VAN classique

En théorie financière, la règle d'investissement est déterminée traditionnellement par la valeur actuelle nette⁶⁰. Cette méthode consiste à calculer la valeur présente des flux nets de revenus générés par un projet. Selon ce critère, un investissement est évalué en mesurant la richesse qu'il apporte à l'entreprise. Pour être accepté, il doit dégager un revenu au moins équivalent aux ressources qu'il a mobilisées. Comme ce surplus est estimé à la période présente, il est nécessaire de recourir à un taux d'actualisation⁶¹. Ainsi, en calculant la somme actualisée des flux nets futurs de revenus diminuée de la valeur de l'investissement initial, on obtient ce qu'on appelle la Valeur Actuelle Nette du projet (VAN).

La règle de décision associée au critère de la VAN veut que le seuil de rentabilité exigé pour le projet étudié soit franchi dès que la VAN est supérieure à zéro. Transposée au cas de l'investissement sur le marché du travail, cette règle spécifie simplement que la femme ne devrait pas continuer (commencer) à investir dans son travail si la VAN de cet investissement est négative, c'est-à-dire si les dépenses occasionnées par son activité marchande sont (seraient) supérieures aux revenus qu'elle en retire (retirerait).

Pour évaluer la VAN de son projet d'investissement, la femme concernée doit d'une part, prévoir le montant des flux futurs de revenus nets, et d'autre part fixer un taux d'actualisation qui intègre le risque de divorce auquel elle est exposée. Le problème est qu'elle ne connaît sans doute pas avec certitude, au moment où elle évalue le projet d'investissement, son risque de connaître un futur divorce. En présence d'incertitude, il y a fort à penser que la femme, par précaution, va fonder sa décision d'investissement sur la

⁶⁰ Pour une présentation approfondie de la méthode de la VAN, se reporter par exemple à l'ouvrage de Vernimmen, Quiry et Ceddaha (2000).

⁶¹ Pour une entreprise, le taux d'actualisation correspondra au coût moyen pondéré du projet qui prend en considération le coût des différentes ressources et le risque de l'investissement. Ainsi dans le cas d'un projet d'investissement financé à la fois par un emprunt et par des capitaux propres, le coût moyen pondéré du projet correspond à la moyenne du coût de la dette (taux de rendement exigé par les créanciers) et du coût des fonds propres (taux de rendement exigé par les actionnaires), moyenne pondérée par les montants respectifs de la dette et des capitaux propres.

probabilité maximale qu'elle pense avoir de connaître un divorce et donc qu'elle retienne un taux d'actualisation maximum. Ceci peut se révéler dommageable car, lorsque le critère de la VAN est utilisé, la mesure de la richesse créée par un investissement est très sensible au taux d'actualisation retenu. Un taux d'actualisation élevé aura alors pour effet de minimiser la valeur estimée des flux nets futurs de revenus et donc de réduire la VAN du projet d'investissement.

À l'incertitude concernant le risque de survenance du divorce, il faut ajouter ici l'incertitude dans laquelle la femme se trouve quant aux résultats attendus de sa stratégie de couverture consistant à investir sur le marché du travail, incertitude relative au montant des flux de revenus futurs post-divorce. Plus le degré d'incertitude concernant le niveau des flux de revenus futurs post-divorce sera élevé, plus le taux d'actualisation retenu par la femme sera élevé, et donc plus la VAN du projet sera faible. Donc selon le critère de la VAN classique, un degré élevé d'incertitude quant à l'exposition au risque de divorce (risque de survenance du divorce et conséquences attendues du divorce) est susceptible de donner une valeur actuelle nette du projet négative ; la femme devrait donc, d'après ce critère, renoncer à investir dans son travail.

2) L'introduction des options réelles dans le critère de décision

L'approche classique du choix d'investissement ne tient pas compte de la dimension stratégique du comportement d'offre de travail des femmes vivant en couple. Ainsi, la possibilité d'augmenter la quantité de travail offert, ou encore la possibilité de renoncer à son investissement en cours, correspondent à des sources de flexibilité qui ne sont pas valorisées par la méthode classique de la VAN.

En revanche, une analyse menée en termes d'options réelles permet d'intégrer, dans le critère de décision, les possibilités offertes à la femme qui investit dans son travail. De ce point de vue, l'approche par les options réelles incite à relativiser l'impact négatif du risque

(un détenteur d'option a des possibilités de pertes limitées, tandis que ses gains éventuels peuvent être substantiels).

L'idée est ici de valoriser, en tant qu'option réelle, la dimension stratégique, pour une femme qui vit en couple (depuis peu ou non), de son investissement dans le travail. La règle de décision décrite précédemment est alors modifiée, et peut-être écrite comme suit :

$$\text{VAN augmentée} = \text{VAN classique (sans risque)} + \text{option réelle}$$

Le critère de décision (VAN augmentée) se décompose en deux éléments. Le premier correspond à la VAN classique déterminée en utilisant un taux d'actualisation sans risque, donc relativement simple à déterminer. À la VAN classique estimée à partir d'un taux d'actualisation sans risque, on ajoute la valeur de l'option réelle associée au projet d'investissement. Puisque, par définition, la valeur d'une option n'est jamais négative, la VAN augmentée est toujours supérieure à la VAN classique (ou au pire égale, si l'option réelle n'existe pas).

Par conséquent, alors que la règle classique d'investissement peut conduire à renoncer à un projet (en raison d'une surestimation du taux d'actualisation risqué), une approche par les options réelles peut, en revanche, déboucher sur l'évaluation d'une VAN augmentée positive, et donc servir à comprendre pourquoi la femme concernée investit dans son travail alors que, à un moment donné, la VAN classique de ce projet est négative.

Ensuite, pour estimer dans quelle mesure la valorisation explicite de l'option attachée à la décision d'investissement sur le marché du travail modifie, ou non, la règle de décision pour une femme donnée, il faut donc valoriser nos deux options réelles définies précédemment.

B. Nos options réelles, des instruments difficiles à valoriser

En finance, on admet habituellement que la valeur d'une option dépend de cinq facteurs : la valeur de l'actif support, le prix d'exercice, la volatilité de l'actif support, l'échéance de l'option et le niveau des taux d'intérêt (cf. Margrabe, 1978). À condition de les adapter, les quatre premiers facteurs sont susceptibles de déterminer la valeur de nos options réelles. En revanche, l'influence du niveau des taux d'intérêt ne semble pas être un facteur déterminant de la valeur de nos options⁶².

Dans ce qui suit, nous présenterons tout d'abord les quatre facteurs dont on peut penser qu'ils déterminent la valeur de nos options réelles. Puis nous constaterons, comme le font d'ailleurs les financiers, que les difficultés rencontrées sont nombreuses dès lors qu'il s'agit de valoriser les options réelles.

1) Les quatre facteurs qui détermineraient la valeur de nos options réelles

La valeur de l'actif support de l'option constitue un premier déterminant de la valeur d'une option. L'actif support de nos deux options réelles étant un investissement sur le marché du travail, sa valeur correspond aux revenus futurs générés par l'investissement dans

⁶² L'influence du niveau des taux d'intérêt sur la valeur d'une option réelle a été étudiée par Ingersoll et Ross (1992). Ces auteurs montrent notamment que, plus le taux d'intérêt est élevé (faible), plus la valeur d'une option de vente (d'achat) est faible (forte). Dans le cas d'une option d'achat, en retardant la date d'un investissement, par exemple, le détenteur d'une « option de retarder » conserve la disponibilité des fonds qu'il désire consacrer à cet investissement jusqu'à la date d'exercice de l'option. On comprend ici que plus le taux d'intérêt est élevé, plus le placement des fonds destinés à l'investissement est rémunérateur, et donc plus la possibilité d'attendre avant d'investir a une valeur élevée. Inversement, en retardant le désinvestissement, l'acheteur de l'option de vente renonce à une économie immédiate. Donc, plus les taux d'intérêt sont élevés, plus le coût d'opportunité est élevé, et donc plus la valeur de l'option de vente est faible.

Dans le cas de notre option réelle d'achat, la transposition du raisonnement ci-dessus consisterait à supposer l'hypothèse suivante : l'économie des éventuelles dépenses supplémentaires (que nécessiterait ici une activité marchande intensive de la femme mariée) générerait un revenu de placement, revenu de placement qui serait alors perçu par la femme (et non par son mari). Or, premièrement, il n'est pas certain du tout que le montant des dépenses économisées soit effectivement épargné, dans la réalité, et non pas affecté à la consommation immédiate ; deuxièmement, dès lors qu'on suppose, comme nous le faisons, que les ressources sont partagées pendant la vie de couple, la femme ne bénéficierait pas seule de l'éventuel revenu du placement. Le même raisonnement s'applique à notre option de vente : la perte de la rémunération des éventuelles économies immédiates à laquelle la femme vivant en couple renonce en continuant à travailler ne donne pas lieu, de la part de la femme concernée, à un calcul de coût d'opportunité.

le travail. En l'occurrence, il s'agit des revenus futurs auxquels la femme accède sur le marché du travail. Plus les salaires auxquels pourra prétendre la femme sont élevés, plus la valeur de l'option d'achat (intensification de l'investissement sur le marché du travail) est importante. En effet, toutes choses égales par ailleurs, le droit de travailler davantage a d'autant plus de valeur qu'il génère des revenus élevés. Inversement, la valeur de l'option de vente (renoncer à l'investissement dans le travail) sera d'autant plus faible, que les salaires auxquels peut prétendre la femme seront élevés : le droit de renoncer à des revenus faibles a une valeur peu élevée, toutes choses égales d'ailleurs. La valeur de l'actif support de nos options est susceptible d'évoluer au cours du temps : il va dépendre, notamment, de l'évolution de la valeur du capital humain de la femme concernée et de facteurs exogènes comme l'évolution de la législation sur le marché du travail ou de l'état du marché du travail.

Le prix d'exercice constitue un deuxième déterminant de la valeur d'une option. Dans le cas de notre option d'achat, le prix d'exercice de l'option correspond aux dépenses à consentir pour bénéficier des flux futurs associés au projet d'investissement, donc ici à une augmentation de l'offre de travail (ex. : les frais éventuels de formation). Dans le cas de l'option réelle de vente, le prix d'exercice correspond au profit retiré du renoncement à poursuivre l'investissement dans le travail. Dans ce cas, le prix d'exercice ne se matérialise pas par un versement monétaire : le profit retiré résulte par exemple d'un meilleur équilibre entre vie de famille et vie professionnelle (ex. : la femme profite davantage de ses enfants).

Le troisième déterminant de la valeur d'une option est la volatilité de l'actif support. Dans le cas de nos options réelles, l'actif support correspond aux revenus futurs de la femme qui détient une option d'achat ou de vente. La volatilité des revenus futurs croît avec le degré d'incertitude concernant la régularité de ceux-ci. La valeur de l'option réelle est une fonction croissante de l'incertitude : une forte incertitude quant à la situation professionnelle future de la personne concernée augmente la probabilité de voir la valeur de l'actif support (i.e. les revenus futurs du travail) être éloignée de son prix d'exercice à un moment donné.

Le quatrième et dernier déterminant de la valeur de notre option réelle est l'échéance de l'option. La date d'échéance correspond au moment où l'incertitude disparaît (l'option n'existe plus) : la femme est certaine de divorcer ou non. Ainsi, au moment où survient le divorce prévu, la valeur de l'option est nulle. Dans le cas de notre option de vente, l'échéance de l'option dépend de la longueur de la phase de stabilisation du couple ; pour notre option d'achat, l'échéance de l'option est fonction de la durée restante avant un futur divorce. Pour nos deux options réelles, la période pendant laquelle l'option peut être exercée est donc floue. Ce qu'on peut dire, en revanche, c'est que plus l'échéance est éloignée, plus l'incertitude quant à la pérennité du couple est sans doute forte, donc plus la valeur de l'option est importante.

Pour apprécier la valeur de l'option réelle dans chacun des cas qui nous préoccupent, il faudrait être capable de mesurer chacun de ces quatre facteurs et de combiner ceux-ci de façon appropriée, or, on est actuellement très loin de savoir le faire en finance, et donc, *a fortiori* dans notre domaine.

Ceci dit, cette limite ne remet pas en cause notre hypothèse selon laquelle la valorisation de l'option réelle modifie la règle de décision d'investissement dans le travail. En effet, dès lors que nos deux options ont une valeur positive (puisqu'elles existent), alors la VAN augmentée est nécessairement supérieure à la VAN classique qui ne prend pas en compte la flexibilité associée à l'investissement dans le travail.

2) Les difficultés de l'évaluation de nos options réelles

L'examen de la littérature, en finance, relative aux options réelles montre qu'il est bien difficile d'aller au-delà des considérations précédentes : autant les principaux paramètres des options réelles peuvent être listés, autant la spécification d'une fonction les conjuguant apparaît difficile (Bellalah, 2001). C'est pourquoi certains auteurs, comme Braouezec (2003), suggèrent de se tourner vers les outils utilisés par les économistes de l'incertain ; on peut

effectivement, en utilisant la notion d'équivalent certain, formaliser la valeur des options (*op.cit.*, p. 23) mais il est difficile de prolonger cette analyse jusqu'à la formulation d'une règle opérationnelle de décision d'investissement.

A fortiori, la transposition, théorique puis empirique, de ces outils au cas qui nous préoccupe (divorce/offre de travail) paraît-elle actuellement prématurée. Sur le plan théorique, il faudrait en effet, par exemple, être capable de transposer, à l'offre de travail, la notion de portefeuille sans risque, la notion de position courte, etc. C'est la raison pour laquelle nous n'irons pas plus loin ici dans notre tentative de transposition des outils de la finance, tout en considérant qu'on ne peut exclure qu'il y ait là, pour dépasser les analyses traditionnelles de la relation offre de travail et divorce, d'éventuelles pistes intéressantes, une fois la littérature financière arrivée à maturité sur cette question.

En conclusion de la section 2, l'analogie entre les options réelles et la décision relative à l'investissement sur le marché du travail pour réduire le risque lié à un éventuel divorce peut aller au-delà de la seule définition de l'option, présentée dans le premier point ; les déterminants de la valeur d'une option réelle semblent en effet pouvoir être utiles pour comprendre les facteurs explicatifs du comportement qui nous intéresse. Le problème est que ces déterminants n'agissent sans doute pas isolément les uns des autres et, pour aller plus loin, il faudrait donc prendre en compte les liens qui sont susceptibles d'exister entre eux. En fait, en finance, la modélisation de la valeur des options réelles reste un champ peu exploré (contrairement au cas des options financières).

Conclusion du chapitre III

Nous avons proposé, dans ce chapitre, une analyse du risque de divorce. Plus précisément, nous avons étudié la réaction vis-à-vis du marché du travail, de la part des femmes confrontées au risque de divorce. L'intérêt d'un raisonnement en termes de risque est de faire porter l'analyse, non seulement sur le cas des femmes qui ont déjà connu un divorce, mais d'intégrer également le cas des femmes qui n'ont pas encore divorcé et qui, d'ailleurs, ne divorceront peut-être pas.

Pour ce faire, nous avons adopté une démarche en deux temps. Tout d'abord, nous avons cherché à voir comment les femmes évaluent leur exposition au risque de divorce. Ce faisant nous avons montré que l'exposition, pour une femme donnée, au risque de divorce était le résultat de la combinaison de deux éléments. Le premier élément correspond aux anticipations, de la femme concernée, relatives à son risque incertain de connaître un divorce ; anticipations que nous avons proposées de représenter par une fonction de probabilité subjective, estimée en t , de connaître un divorce ultérieurement. Le second élément qui entre dans la détermination de l'exposition au risque de divorce correspond à l'ampleur des conséquences financières négatives d'un divorce ; ampleur dont l'appréciation se ferait à partir d'un seuil de variation maximale acceptable.

Ensuite, nous avons appréhendé la décision de couverture du risque de divorce. Nous avons alors analysé la décision d'investir dans le travail comme étant une technique de couverture adaptée en présence d'incertitude concernant le risque de divorce : en investissant dans son travail, la femme acquiert une option (de vente ou d'achat selon qu'elle vit en couple respectivement depuis peu ou depuis un certain temps). L'exercice de l'option détenue n'étant pas une obligation, mais simplement un droit, l'option constitue alors un outil de couverture adapté pour gérer l'incertitude dans laquelle la femme se trouve vis-à-vis de son risque de divorce. En effet, l'exercice de l'option d'achat donne la possibilité à la femme qui la détient,

d'accéder rapidement à une autonomie financière en cas de divorce. Toutefois, en raison de l'absence d'un vendeur de cette option, l'autonomie financière n'est pas garantie ; ceci dit le fait de détenir l'option augmenterait considérablement les chances de la femme d'y accéder, comparativement à l'absence de couverture.

Conclusion de la Partie I

L'objet, dans cette première partie, était d'explicitier à la fois le fondement et la portée du recours que font les économistes à la notion d'événement dans le cadre des analyses théoriques des comportements individuels.

Pour ce faire, nous avons procédé, tout d'abord, à une classification des différents types d'événements auxquels font appel les économistes. Ce faisant, nous avons mis en évidence, d'une part les différentes fonctions qu'on peut accorder à l'événement dans l'analyse et, d'autre part, les caractéristiques de l'événement dont il convient de tenir compte quand ce dernier est introduit dans l'analyse.

Ensuite, nous avons cherché à mettre au jour les arguments théoriques qui justifient le choix de tel ou tel événement à introduire dans l'analyse. Ce faisant, nous avons souligné, tout d'abord, qu'il pouvait être utile, pour prendre en compte l'éventuelle hétérogénéité des situations individuelles, d'accorder une part à l'appréciation subjective des personnes concernées dans la sélection des événements importants à analyser. Puis, nous avons montré que, dans le cas où on accorde le rôle de facteur explicatif à l'événement, il ne s'agit pas de limiter l'analyse aux seuls événements passés mais que les événements futurs susceptibles d'être anticipés, par les personnes concernées, doivent aussi être repérés. Dans cette perspective, nous avons proposé d'utiliser la notion théorique de fenêtre de l'événement comme outil pour sélectionner les événements X à introduire dans l'analyse dynamique d'un changement de comportement Y. Pour illustrer notre raisonnement, nous avons fait porter nos

développements sur le cas particulier de la relation dynamique entre le divorce et le comportement d'offre de travail des femmes.

Enfin, notre analyse du comportement d'offre de travail des femmes, en termes de stratégie de couverture contre le risque de divorce, nous a permis de développer un certain nombre d'hypothèses concernant le rôle joué par l'incertitude (dans laquelle les femmes se trouvent quant à la stabilité de leur couple) dans l'explication de l'activité marchande des femmes.

Plus particulièrement, nous avons vu que la femme, en investissant dans son travail, détenait une option réelle (une option réelle de vente ou une option réelle d'achat, selon qu'elle vivait en couple depuis peu ou non). Le principal résultat que nous retenons de notre analyse menée en termes d'options réelles, est qu'une femme qui détient une option (option associée à l'investissement sur la marché du travail) ne peut que bénéficier d'une situation d'incertitude vis-à-vis de son risque de divorce : si sa situation conjugale se dégrade, elle exercera son option et elle tirera un gain par rapport à la situation sans couverture ; ce gain sera d'autant plus important que la valeur de l'actif support de l'option aura augmenté. Dans le cas contraire, en l'absence de dégradation de sa situation conjugale, la femme peut abandonner son option, et ses pertes resteront alors limitées aux dépenses liées à l'activité professionnelle. La prise en compte de la dimension stratégique de l'offre de travail des femmes permet de mieux comprendre pourquoi certaines femmes vivant en couple (et qui bénéficient des ressources substantielles de leur mari) travaillent alors que cet investissement n'est pas rentable immédiatement et peut, de surcroît, leur rendre plus délicate la conciliation entre vie de famille et vie professionnelle.

Sur le plan empirique, outre le manque d'instruments théoriques permettant de servir de cadre aux analyses, le défaut de sources statistiques appropriées oblige à renoncer, pour l'heure, à tenter de transposer les options réelles à l'examen des relations entre divorce et offre de travail. C'est pourquoi nous poursuivons notre analyse de la relation entre divorce et

offre de travail, non pas en cherchant à évaluer empiriquement nos options réelles, mais en proposant une modélisation qui rende compte du mécanisme dynamique décrit ci-dessus entre, d'une part, l'évolution de la situation conjugale et d'autre part, l'activité marchande des femmes.

Partie II

Des modèles économétriques faisant usage de la notion d'événement
pour représenter les relations entre divorce et offre de travail

Introduction de la Partie II

Après avoir analysé, dans une première partie, le recours à la notion d'événement dans le cadre d'analyses théoriques, nous examinons, dans cette seconde partie, l'utilisation de la notion d'événement dans le cadre des modèles économétriques.

La question centrale ici consiste à se demander si des phénomènes, qui ont une double dimension d'événement et de situation, doivent être modélisés plutôt en termes de transitions datées ou d'états, et cela que ces phénomènes soient expliqués ou utilisés comme facteurs explicatifs.

Plutôt que de tenter de bâtir une théorie générale, nous nous concentrerons sur deux types de phénomènes particuliers, relatifs respectivement à la situation matrimoniale et l'activité marchande des femmes. Plus précisément, le divorce et l'offre de travail vont nous servir à illustrer notre raisonnement.

Dans cette perspective, nous effectuerons une synthèse de la littérature empirique concernant la relation dynamique entre le divorce et l'offre de travail des femmes. Ainsi, nous commencerons, tout d'abord, par dresser un tableau synthétique des études que nous avons analysées. Puis, nous braquerons le projecteur sur les aspects spécifiques de ces travaux qui nous intéressent au premier chef, à savoir la façon dont les événements sont mesurés et introduits dans les modèles, ainsi que la manière dont les auteurs spécifient les variables explicatives qui entretiennent avec la variable expliquée des relations dynamiques.

À partir des résultats de notre revue de la littérature, nous montrerons que la question du mode de représentation de nos deux phénomènes d'intérêt, dans une optique dynamique, s'exprime en termes de transition datée *versus* transition progressive (plutôt qu'en termes de transition datée *versus* état), donc en termes d'événement *versus* processus. Ainsi, nous proposerons, pour modéliser les liens entre la situation matrimoniale et l'activité marchande, de représenter la situation matrimoniale, alternativement, en tant qu'événement divorce et en tant que processus de dégradation de l'entente conjugale. Pour ce qui concerne la modélisation de l'offre de travail des femmes, nous définirons la notion de seuil d'activité marchande qui nous permettra de représenter l'évolution de l'activité marchande soit comme un événement (franchissement du seuil) soit comme une variable continue (volume d'excès d'activité marchande).

Cette partie s'ouvre par une présentation synthétique de la littérature empirique (chapitre IV), qui nous servira d'appui pour nos propositions de modèles structurels dynamiques alternatifs (chapitre V).

Chapitre IV : Présentation synthétique de la littérature empirique

Pour dresser un panorama synthétique de la littérature empirique concernant la relation dynamique entre offre de travail et divorce, nous nous appuyerons sur la revue de littérature que nous avons menée dans ce domaine. Celle-ci sera présentée d'une double manière : d'une part, pour éviter de lasser le lecteur avec l'examen, tour à tour, de chacun des principaux articles, c'est en annexe que nous placerons le tableau synoptique comparant, sur six critères représentés par autant de colonnes, les vingt études dont nous rendons compte ; d'autre part, dans le texte lui-même, nous présenterons et commenterons un certain nombre de tableaux synthétiques :

- le tableau IV.1 (section 1) résumera les variables essentielles prises, par les différents auteurs, comme objet de leurs études et donc comme leur variable principale d'intérêt ; ce tableau mentionnera aussi, à titre d'information, les principaux résultats obtenus par les auteurs.

- la section 2 s'intéressera à l'événement expliqué. Un premier tableau IV.2 comparera les diverses façons dont les auteurs repèrent l'événement divorce : date officielle du divorce *versus* année de la séparation effective, date de la rupture déclarée lors d'une enquête rétrospective *versus* année de la rupture déduite de la comparaison du statut matrimonial lors de deux vagues successives d'un panel. Un second tableau IV.3 comparera les façons dont les auteurs traduisent l'événement d'intérêt en variable expliquée : dans le cas des modèles de transitions, une variable dichotomique représentera la survenance de l'événement divorce tandis que dans le cas des modèles de durée, il sera fait appel à une variable de durée d'épisode ou de taux de hasard, voire un taux de hasard conditionnel à une variable

explicative centrale comme le degré d'anticipation du divorce, en vue d'un traitement par un modèle de risques concurrents.

- la section 3 sera consacrée aux variables explicatives de l'événement d'intérêt et à la façon dont elles sont mesurées. Une attention particulière sera portée ici à la prise en compte des éventuels décalages temporels entre la date du phénomène expliqué et les dates auxquelles sont repérées les variables explicatives.

- la section 4 présentera, sous la forme d'un tableau IV.8, huit cas polaires, constitués par le croisement des trois critères binaires suivants : phénomène matrimonial *versus* phénomène d'activité marchande, traitement de ces phénomènes en tant qu'événement ou en tant qu'état, phénomènes ayant soit le statut de variable expliquée (Y), soit le statut de variable explicative (X). L'élaboration d'un tableau IV.9 nous permettra de mettre en évidence, parmi les huit équations possibles, celles qui sont effectivement étudiées dans la littérature. C'est sur la base de ce tableau IV.9 que nous dégagerons ce qui nous apparaît comme des pistes possibles en vue de la construction d'un modèle structurel dynamique – que nous présenterons dans le chapitre V.

Soulignons que, pour la constitution des tableaux de synthèse, nous avons considéré que, en cas de modèles d'équations simultanées, chacune des équations devait être analysée séparément ; ainsi par exemple, même si l'offre de travail qui figure en tant que variable explicative dans l'équation de prédiction du divorce n'est pas une variable réellement exogène puisqu'elle est la variable endogène de l'équation de prédiction de l'activité marchande, nous ferons figurer l'offre de travail parmi les variables explicatives et le divorce parmi les variables expliquées.

Section 1 : Les variables expliquées et les principaux résultats obtenus par les auteurs

L'objectif de cette section est de présenter et de commenter un tableau (cf. tableau IV.1 *infra*) résumant les variables prises, par les différents auteurs, comme objet essentiel de l'étude, ainsi que la variable principale d'intérêt ; ce tableau IV.1 mentionne aussi, à titre d'information, les principaux résultats obtenus par les auteurs, en insistant particulièrement sur le caractère significatif ou non, et substantiel ou non, des effets estimés.

Le tableau IV.1 appelle les commentaires synthétiques⁶³ suivants :

- notons d'emblée que, si aucun auteur n'a testé les quatre effets que retrace ce tableau IV.1, certains auteurs (Johnson et Skinner, 1986 ; Hsu, 1998 ; Montalto et Gerner, 1998) ont testé trois effets sur les quatre. D'autres auteurs se sont limités à deux effets ; c'est ainsi, par exemple, que pour évaluer l'impact du risque de divorce sur l'offre de travail des femmes, Poortman (2002) estime les effets de la participation de la femme au marché du travail et du nombre d'heures travaillées. Enfin, certains auteurs n'ont étudié qu'un seul effet ; ainsi Greenstein (1990) évalue-t-il uniquement l'effet du nombre de semaines travaillées dans l'année par la femme, sur son risque de divorce.

- ceci dit, nous remarquons que, dans la plupart des études concernant les effets du divorce sur l'offre de travail (les deux premières colonnes du tableau IV.1), l'effet estimé est toujours significatif pour le nombre d'heures travaillées mais cet effet est fort pour certains (ex. : Montalto et Gerner, 1998) et faible pour d'autres (ex. : Poortman, 2002). Les résultats

⁶³ Pour une analyse détaillée de chaque étude, voir annexe n°2.

sont un peu moins nets pour la participation (ex. : Hsu, 1998 ; Ghysels, 2000 trouvent un effet non significatif du divorce sur la participation au marché du travail).

- en revanche, s'agissant des effets de l'offre de travail sur le divorce, nous relevons que les résultats sont différents selon les études. Par exemple, pour Johnson et Skinner (1986) et Sayer et Bianchi (2000), la participation a des effets non significatifs sur le risque de divorce, alors que Montalto et Gerner (1998) et Hsu (1998) estiment au contraire que l'effet est significatif et important. Un même constat peut être établi pour ce qui concerne les heures travaillées (ex. : Greenstein (1990) conclut à un effet significatif et fort alors que les résultats de Ono (1998) font apparaître un effet non significatif).

Tableau IV.1 - Les variables d'intérêt et les principaux résultats obtenus par les auteurs

Études analysées Nombre d'effets testés		Effet du divorce sur l'offre de travail		Effet de l'offre de travail sur le divorce	
		Participation	Nombre d'heures travaillées	Participation	Nombre d'heures travaillées
3 effets testés	JOHNSON et SKINNER (1986)	effet substantiel	effet substantiel	effet non significatif	X
	HSU (1998)	effet non significatif	effet substantiel	effet significatif	X
	MONTALTO et GERNER (1998)	effet substantiel	effet substantiel	effet substantiel	X
2 effets testés	GREENE et QUESTER (1982)	effet substantiel	X	X	X
	JOHNSON et SKINNER (1988)	effet substantiel	effet substantiel	X	X
	TZENG et MARE (1995)	X	X	effet substantiel	effet substantiel
	BRINES et JOYNER (1999)	X	X	effet substantiel	effet substantiel
	DROBNIC et alii (1999)	effet substantiel	effet substantiel	X	X
	ROGERS (1999)	effet significatif	X	effet substantiel	X
	SAYER et BIANCHI (2000)	X	X	effet non significatif	effet non significatif
	POORTMAN (2002)	effet substantiel	effet significatif	X	X
KALMIJN et POORTMAN (2002)	X	X	effet substantiel	effet significatif	
1 effet testé	HAURIN (1989)	X	effet significatif	X	X
	POLLARD et WU (1998)	X	X	X	effet significatif
	SOUTH (2001)	X	X	X	effet substantiel
	ONO (1998)	X	X	X	effet non significatif
	GREENSTEIN (1990)	X	X	X	effet substantiel
	ESTERBERG et alii (1994)	X	X	effet significatif	X
	SEITZ (1999)	effet significatif	X	X	X
	GHYSELS (2000)	effet non significatif	X	X	X

Légende du tableau ci-dessus :

Dans ce tableau, les études sont classées en trois groupes selon le nombre d'effets testés.

Lorsque l'effet est non testé, nous avons mis la lettre X dans le tableau.

Section 2 : Le repérage de l'événement expliqué

Avant de comparer (paragraphe 2) les façons dont les auteurs traduisent l'événement d'intérêt sous forme de variable expliquée, dressons un tableau (paragraphe 1) mettant en regard les diverses manières dont les auteurs repèrent l'événement expliqué. Parmi les études que nous avons analysées et qui visent à expliquer l'offre travail, pour partie au moins, par le divorce, celles qui définissent l'offre de travail comme un événement expliqué sont très rares ; ceci justifie pourquoi nous avons établi, dans cette section, uniquement des tableaux relatifs à l'événement divorce.

§ 1. Les diverses manières dont les auteurs repèrent l'événement expliqué

Lorsque l'événement expliqué est le divorce (ou la rupture de couple non marié), certains auteurs le repèrent de façon fine (date exacte de l'événement) tandis que d'autres se bornent à enregistrer l'année de survenance de cet événement.

Ce qui ressort essentiellement du tableau IV.2 c'est qu'il n'existe pas un consensus très net entre les auteurs pour ce qui concerne la manière de repérer l'événement matrimonial. Comme les auteurs justifient rarement leur choix méthodologique concernant le repérage de l'événement, il est difficile de savoir si ce choix s'explique par des arguments théoriques ou s'il résulte simplement de contraintes imposées par les données disponibles.

Tableau IV.2 - Repérage de l'événement divorce

	Divorce	Divorce ou séparation
Date précise déclarée	<i>Aucune des études analysées</i>	Ersterberg et alii (1994) Hsu (1998) Pollard et Wu (1998) Poortman (2002)
Année au cours de laquelle est intervenue la rupture conjugale	Ono (1998) Brines et Joyner (1999) South (2001)	Johnson et Skinner (1986) Greenstein (1990) Tzeng et Mare (1995) Montalto et Gerner (1998) Brines et Joyner (1999) Sayer et Bianchi (2000)

Sur cette question, nous avons pu relever deux exemples d'études qui font exception en ce sens que les auteurs explicitent leur choix méthodologique. Ainsi, Poortman (2002, p.7) précise explicitement son choix de repérer l'événement matrimonial par l'année où le couple cesse de vivre ensemble et non par la date du divorce, qui est pourtant disponible dans les données utilisées pour l'étude. Toutefois, l'auteur ne justifie pas son choix. South (2001), quant à lui, choisit d'utiliser la date du divorce et non pas la date de la séparation effective du couple. Dans une note (*op. cit.*, p.232), cet auteur avance deux arguments pour justifier son choix. Le premier argument est fondé sur les résultats obtenus par Brines et Joyner (1999) qui, dans leur étude comparative du comportement des couples qui sont mariés et de ceux qui ne le sont pas, montrent que les déterminants de la rupture sont différents selon le statut (légal ou non) du couple. Le deuxième argument donné par South (2001) est relatif aux données utilisées : les premières vagues de l'enquête du PSID renseignent mal quant au moment où débutent et où finissent les cohabitations des couples non mariés.

Notons ici que, si nous n'avons pas mentionné, dans le tableau IV.2, la distinction entre les études qui utilisent, comme unité de temps, l'année, et celles qui recourent au mois, c'est que ce dernier cas est extrêmement rare : à notre connaissance, seuls Pollard et Wu (1998) atteignent ce niveau de finesse de l'analyse.

L'impression que nous avons retirée de la lecture de la littérature est que le choix, fréquent, des auteurs de l'année comme unité d'analyse, est essentiellement contraint par les années disponibles. S'ils avaient la maîtrise de la collecte des données, les auteurs recouvreraient sans doute à la méthode préconisée par le Professeur Greg J. Duncan⁶⁴, de collecter, autant que faire se peut, les dates effectives des événements d'intérêt, quitte à les traiter ensuite en rattachant ces événements à des périodes mensuelles ou trimestrielles, et non pas seulement annuelles ; ce n'est pas qu'on soit convaincu *a priori* que, avec des données plus fines que l'année, on parviendrait nécessairement à des résultats meilleurs en termes d'estimation ; mais il semblerait intéressant, précisément, de savoir quelle est en matière de divorce et d'offre de travail marchand, l'unité de temps la plus pertinente pour l'analyse ; or, en l'absence de théorie en la matière, c'est en estimant le même modèle, sur des données annuelles d'une part, sur des données plus fines d'autre part, et en comparant les résultats obtenus que l'on pourrait répondre à cette interrogation méthodologique.

L'idée du Professeur Greg J. Duncan est donc qu'un repérage précis, s'il n'est pas beaucoup plus coûteux, serait utile parce qu'il diminuerait le risque d'erreur de mesure sur la durée des états, erreur qui serait d'autant plus importante, en termes relatifs, que la durée étudiée est courte ; avec, comme situation limite, le risque de méconnaître complètement les épisodes infra-annuels.

⁶⁴ Lorsque, dans les années 90, alors qu'il était encore directeur du PSID, le Professeur Greg J. Duncan animait, pour le compte d'Eurostat, des sessions consacrées à la formation des statisticiens en charge de l'élaboration des panels de ménages qui commençaient à se créer en Europe, il insistait : « Autant que possible, collectez systématiquement sous forme de dates toutes les informations relatives à des événements, car qui peut le plus peut le moins ; il sera toujours temps, pour simplifier éventuellement les modèles, de traduire ultérieurement ces informations en termes de périodes (tel mois, tel trimestre, telle année) au cours desquelles ces événements sont intervenus. »

Pour l'analyse, un repérage précis serait également utile parce qu'il permettrait une mise en relation fine entre les événements étudiés. En effet, l'unité de temps avec laquelle sont repérés les changements de situation détermine la finesse maximale que l'on peut utiliser ensuite pour construire l'échelle de temps qui sert à repérer les événements. Or une unité de temps trop grossière risque d'empêcher de faire apparaître l'ordre réel des événements. Ainsi, par exemple, on peut croire à une concomitance en cas d'événements séparés de 11 mois mais survenant au cours de la même année et, inversement, à la succession, interprétée de façon causale, d'événements en fait quasi-simultanés (ex. : mariage à Noël, reprise du travail le lendemain du jour de l'An). Le risque dans ce cas est que l'on donne le statut de cause à ce qui n'est, en fait, qu'une conséquence mais apparaissant la même année que l'événement que l'on cherche à expliquer, qui se produit des mois plus tard et sans phénomène d'anticipation. Ainsi, quand c'est l'année qui est choisie comme unité de temps, l'événement divorce par exemple peut intervenir en janvier et le changement dans l'offre de travail en décembre de la même année. Un délai de réaction non négligeable existe dans ce cas de figure. Inversement, en cas d'anticipation longue, le changement dans l'offre de travail peut intervenir en janvier et l'événement divorce en décembre.

§ 2. Les façons dont les auteurs traduisent l'événement d'intérêt sous forme de variable expliquée

Comparons maintenant les diverses manières dont les études traduisent l'événement d'intérêt en variable expliquée. Les événements peuvent être utilisés dans les modèles essentiellement sous deux formes, dès lors qu'il s'agit de les expliquer :

- soit l'événement divorce est considéré comme marquant la fin d'une certaine période, qui s'est ouverte avec un événement de statut opposé (la mise en couple ou le

mariage) : on définit ainsi une durée qui s'écoule avant l'événement divorce et on explique alors soit directement cette durée ou bien on a recours à la notion de taux de hasard.

- soit l'événement divorce, au lieu d'être vu, comme ci-dessus, en tant que fin d'une période (débouchant le plus souvent sur un avenir non spécifié), est considéré comme constituant la charnière entre deux périodes auxquelles on porte un égal intérêt. On entre alors dans la logique des analyses de transitions.

Dans le cas des modèles de durée, la probabilité de sortie de l'état initial (vit en couple légal ou non) est spécifiée de façon conditionnelle, non seulement à un certain nombre de variables explicatives classiques, mais également à cette variable très particulière qu'est le temps déjà passé dans l'état actuel (c'est la notion de taux de hasard). Au lieu de supposer, comme on le fait avec les modèles de transitions les plus simples, que la probabilité de sortie de l'état initial est indépendante du temps passé dans celui-ci (et n'est donc fonction que de variables explicatives classiques), on explicite le phénomène dit de « dépendance de durée » : si le taux de hasard décline avec le temps, il y a dépendance négative de durée, c'est-à-dire que la probabilité d'échapper à l'état initial est de moins en moins grande au fil du temps ; et réciproquement en cas de dépendance positive de durée. On peut cependant se poser la question de savoir si cette apparente novation en est vraiment une ou si l'ampleur du phénomène de dépendance de durée ne reflète pas essentiellement l'importance de notre ignorance⁶⁵ ; à preuve le fait que, lorsqu'on introduit certaines variables explicatives supplémentaires, et notamment des variables qui évoluent avec le temps, l'existence d'un phénomène de dépendance de durée peut devenir de moins en moins évidente.

Quoi qu'il en soit, modèles de transitions et modèles de durée ne sont pas fondamentalement très différents. En effet, si on inclut, dans un modèle de transition, expliquant le passage d'un état à un autre, le temps déjà passé dans l'état initial (que ce soit de façon continue dans le temps ou sous forme de périodes successives disjointes mais ici

⁶⁵ Sur cette question, voir Ray (1997).

cumulées), on conditionne la transition à la durée passée dans l'état initial, ce qui est logiquement équivalent à l'idée ayant présidé à l'élaboration de la notion de taux de hasard. Et si on introduit, dans un modèle de transition, un jeu de variables indicatrices dont chacune est afférente soit à une année de la période historique concernée (si on étudie une cohorte) soit à chacune des années postérieures à l'événement initial (si les données mêlent plusieurs cohortes), l'allure de la courbe formée par les coefficients de régression de ces variables indicatrices n'est alors autre que l'allure de la fonction de hasard.

Que ce soit à travers la durée du phénomène (en tant que variable expliquée dans les modèles de durée ou en tant que variable explicative possible dans les modèles de transitions), à travers le taux de hasard ou via les indicatrices d'années successives, ce qui est spécifié c'est le temps : temps historique ou temps spécifique au phénomène étudié. Mais il est une autre façon, complémentaire des précédentes, d'incorporer le temps au modèle : c'est à travers la dynamisation des variables explicatives. Par contraste avec les modèles de durée dits « archéologiques », qui ne prennent en compte, comme facteurs explicatifs datés, que des situations caractérisant le début de l'épisode d'intérêt (exemples : l'âge au mariage, l'activité marchande de la femme la première année de mariage, etc.), on peut introduire des variables dont les valeurs évoluent avec le temps : évolution régulière (comme dans le cas de l'âge – *time dependent variable*) ou évolution brusque (variables « handicapé », « malade », etc.) ou évolution quelconque (comme les indemnités de chômage, variables continues – *time varying variables*).

De ce qui précède découle la structure du tableau IV.3 : il oppose le cas des modèles de transitions au cas des modèles de durée. Dans le cas des modèles de transitions, la variable expliquée est représentée par une variable dichotomique (probabilité de divorcer / probabilité de ne pas divorcer). Dans le cas des modèles de durée, la variable dépendante peut prendre deux formes différentes : soit, elle correspond à la durée de l'épisode (ex. durée du mariage), soit elle correspond à un taux de hasard (ex. probabilité conditionnelle de divorcer en t , sachant que la personne concernée est mariée en $t-1$). Le taux de hasard peut aussi, être

conditionnel à une variable explicative centrale comme le degré d'anticipation du divorce, en vue d'un traitement par un modèle de risques concurrents (ex. : Poortman, 2002).

Tableau IV.3- Définition de la variable expliquée du modèle économétrique

<i>Modèles de transitions</i>	<i>Modèles de durée</i>	
Représentation dichotomique de la variable expliquée	Représentation sous forme de durée	Représentation sous forme de taux de hasard
Johnson et Skinner (1986)	Greenstein (1990)	Tzeng et Mare (1995)
Montalto et Gerner (1998)	Esterberg et alii (1994)	Ono (1998)
Hsu (1998)		Pollard et Wu (1998)
Sayer et Bianchi (2000)		Brines et Joynes (1999)
		South (2001)
		Poortman (2002)
		Kalmijn et Poortman (2002)

Ce qui ressort de ce tableau, c'est que des études ont utilisé, jusqu'aux années quatre-vingt-dix, une représentation dichotomique de la variable expliquée mais que, à compter du nouveau siècle, avec la montée en puissance des modèles de durée, c'est la représentation sous forme de taux de hasard qui s'est imposée.

Section 3 : Les variables explicatives et la dimension temporelle de leur lien avec la variable expliquée

Nous ne nous attacherons pas de la même manière aux variables explicatives principales et aux variables de contrôle : tandis que nous nous contenterons d'énumérer, sans préciser les auteurs concernés, les variables de contrôle utilisées dans les études que nous avons recensées, nous détaillerons le sort fait aux variables explicatives principales.

Dans un premier tableau IV.4, consacré à l'explication du divorce, les variables explicatives principales sont naturellement constituées par les phénomènes relatifs à l'offre de travail, phénomènes dont nous précisons la ou les façons dont ils sont mesurés. Le tableau IV.5 suivant mettra en parallèle les diverses manières dont les auteurs ont pris en compte la dimension temporelle de ces variables explicatives principales.

Nous nous tournerons alors vers les modèles expliquant l'offre de travail et faisant intervenir, au titre des variables explicatives principales, le divorce. Comme précédemment, nous consacrerons un premier tableau IV.6 au classement des études selon la façon dont les auteurs mesurent ces variables explicatives ; puis, nous dresserons un synoptique des manières dont les études ont intégré la dimension temporelle de ces variables explicatives principales (tableau IV.7).

§ 1. Les variables explicatives principales de l'explication du divorce

Le tableau qui suit présente la ou les façons dont les phénomènes d'offre de travail sont mesurés. Les trois colonnes du tableau correspondent en effet respectivement aux trois approches de l'offre de travail que nous avons relevées dans les études visant à expliquer le divorce. À la lecture de ce tableau nous notons que certaines études ne se sont pas contentées de mesurer l'offre de travail à travers son intensité mais ont pris en compte également le statut de l'offre de travail et/ou la réussite potentielle.

Tableau IV.4 - Définition de l'offre de travail en tant que variable explicative du divorce

Intensité du travail	Statut du travail	Réussite potentielle sur le marché du travail
Johnson et Skinner (1986)		
Greenstein (1990)	Greenstein (1990)	Greenstein (1990)
Tzeng et Mare (1995)		
Montalto et Gerner (1998)		Esterber et alii (1994)
Ono (1998)	Ono (1998)	
Pollard et Wu (1998)		
Brines et Joyner (1999)		
Rogers (1999)	Rogers (1999)	
Sayer et Bianchi (2000)	Sayer et Bianchi (2000)	Sayer et Bianchi (2000)
South (2001)		
Kalmijn et Poortman (2002)	Kalmijn et Poortman (2002)	Kalmijn et Poortman (2002)
Poortman (2002)		

L'intensité de l'offre de travail (première colonne du tableau IV.3) est l'approche la plus fréquemment utilisée par les auteurs. Il s'agit dans ce cas d'appréhender un effet quantitatif de l'offre de travail, qui est déterminé soit simplement par le fait que la femme a ou non un emploi (ex. : Montalto et Gerner, 1998), soit par le volume d'heures travaillées par la femme (ex. : South, 2001), soit par le fait que la femme travaille à temps plein ou à mi-temps (ex. : Pollard et Wu, 1998).

Au contraire, l'approche recourant à la réussite potentielle (troisième colonne du tableau IV.4) consiste à envisager un effet d'ordre plus qualitatif de l'offre de travail. La réussite de la femme sur le marché du travail est en effet appréhendée de différentes manières, soit par le nombre d'années d'expérience professionnelle (ex. : Greenstein, 1990), soit par le niveau d'éducation atteint (ex. : Kalmijn et Poortman, 2002), soit par le prestige de l'emploi occupé par la femme (ex. : Sayer et Bianchi, 2000).

Enfin, dans la deuxième colonne du tableau IV.4, sont classés les auteurs qui appréhendent le travail de la femme à travers son statut, statut qui est mesuré par le salaire de la femme (ex. : Rogers, 1999) ou par la part du salaire de la femme dans les ressources totales du ménage (ex.: Greenstein, 1990).

Complémentaire du précédent, le tableau IV.5 met en parallèle les études qui n'introduisent pas explicitement le caractère dynamique de la relation entre divorce et offre de travail, et les études qui prennent en compte la dimension temporelle des variables explicatives principales qui sont reliées avec la rupture conjugale. Les auteurs, quand ils le font, introduisent le caractère dynamique des variables explicatives en les traitant sous forme de *time varying variables*. Dans ce cas de figure, l'offre de travail est une variable mesurée à chaque période t (ex. : annuellement). Dans certaines études, cette variable est mise en relation avec la variable expliquée qui est mesurée à la même période t . Par exemple, dans l'article de Brines et Joyner (1999), le risque de divorcer à la période t , conditionnellement au fait d'être encore marié à la période $t-1$ est relié au fait que la femme travaille ou non à la

période t. Dans d'autres études, les auteurs introduisent un retard d'une période dans la variable explicative : le risque conditionnel de connaître un divorce à la période t est mis en relation avec l'offre de travail observée à la période t-1 (exemple : Poortman, 2002). L'introduction du décalage temporel permet ainsi à ces auteurs de bien distinguer l'effet d'adaptation et l'effet d'anticipation du divorce sur l'offre de travail. En effet, si aucun décalage temporel n'est introduit entre le divorce et l'offre de travail, l'effet d'anticipation (i.e. les femmes se préparent à un divorce en travaillant davantage par avance) risquerait d'être surestimé en raison des femmes qui ne commenceraient à travailler davantage que juste après la survenance de leur divorce.

Tableau IV.5 – Dimension temporelle de la variable explicative offre de travail (X) en lien avec la variable expliquée divorce (Y)

Observation de Y non située dans le temps vis-à-vis de X	Observation de Y liée temporellement à X (d'où un traitement sous forme de <i>time varying variables</i>).	
	Introduction d'un retard dans X vis-à-vis de Y	Pas de décalage temporel entre X et Y
Johnson et Skinner (1986)	Poortman (2002)	Tzeng et Mare (1995)
Greenstein (1990)	Montalto et Gerner (1998)	Pollard et Wu (1998)
Hsu (1998)		Brines et Joyner (1999)
		Sayer et Bianchi (2000)
		South (2001)

§ 2. Les variables explicatives principales de l'explication de l'offre de travail

Nous faisons intervenir, au titre de variable explicative principale, le divorce. Comme précédemment, le tableau IV.6 qui suit classe les études selon la façon dont les auteurs mesurent ces variables explicatives. La distinction introduite ici entre l'étude est la suivante : s'agit-il d'un événement observé ou d'une probabilité estimée de divorce ?

Tableau IV.6 – Définition de la variable explicative principale de l’offre de travail

Représentation dichotomique du divorce observé	Probabilité estimée de divorce
Johnson et Skinner (1988)	Greene et Quester (1982)
Rogers (1999)	Johnson et Skinner (1986)
Seitz (1999)	Haurin (1989)
Ghysels (2000)	Hsu (1998)
	Montalto et Gerner (1998)

Dans les études classés dans la première colonne du tableau, l’observation du divorce s’effectue à partir d’interrogations de personnes remariées et donc ayant précédemment divorcé (exemple : Ghysels, 2000) ou d’interrogations de personnes divorcées (exemple : Johnson et Skinner, 1988). Donc, le divorce observé lors de l’enquête est, par construction, antérieur à l’offre de travail. Pour les études classées dans la deuxième colonne du tableau, qui s’intéressent à l’effet non pas de l’événement divorce mais à l’effet du risque de survenance de l’événement divorce, la variable explicative est calculée à partir de l’observation du divorce effectif (et non pas des estimations des individus quant à leur perspective de divorce).

Dressons, pour terminer, un synoptique (tableau IV.7) des manières dont les études citées dans la deuxième colonne du tableau IV.6 ont intégré la dimension temporelle de la probabilité estimée de divorce.

Tableau IV.7 – La dimension temporelle de la probabilité estimée de divorcer

Probabilité estimée de divorcer, sans préciser la période concernée	Probabilité estimée en t de divorcer en t+1, t+2, t+3
Hsu (1998) Johnson et Skinner (1986) Greene et Quester (1982)	Montalo et Gerner (1998)

Dans le tableau IV.7, l'opposition est d'une part, entre les auteurs qui n'introduisent de façon explicite aucun décalage temporel (c'est le cas de Johnson et Skinner, 1986 ; Hsu, 1998) et qui se contentent alors d'une interprétation dynamique d'un modèle construit sur données en coupes transversales ; et d'autre part, les auteurs comme Montalto et Gerner (1998) qui, pour expliquer l'offre de travail à une période donnée, utilisent la probabilité de divorce estimée pour des périodes ultérieures.

Section 4 : Le recours à la notion d'événement ou à la notion d'état pour modéliser l'offre de travail et le phénomène matrimonial

Il s'agit, dans cette section, d'examiner le choix des auteurs consistant à recourir à la notion d'événement à la notion d'état pour représenter les phénomènes qu'ils modélisent. De ce point de vue, les deux types de phénomènes (matrimoniaux et d'activité marchande) sur lesquels nous avons décidé de faire porter notre analyse présentent quatre caractéristiques particulièrement intéressantes.

- Ces phénomènes peuvent être vus soit comme des états soit comme des événements : le statut de divorcé résulte de l'événement divorce et, s'il est brutal, le passage d'un volume nul d'heures travaillées à une vingtaine d'heures de travail hebdomadaire peut être considéré comme constituant l'événement d'entrée sur le marché du travail vers un statut à temps partiel.

- Ces phénomènes sont liés l'un à l'autre dans les deux sens : l'offre de travail est généralement stimulée par la perspective de divorce ou par un divorce récemment survenu, et le divorce peut résulter d'un volume excessif d'heures travaillées par un des conjoints, surtout de la femme.

- Ces phénomènes entretiennent entre eux des relations dynamiques c'est-à-dire que, par exemple, le divorce n'est pas nécessairement concomitant avec l'entrée sur le marché du travail et le passage à temps plein, mais qu'un certain délai peut s'écouler entre cet

accroissement d'activité marchande et le divorce, délai qui peut être, en réalité, l'indice d'une anticipation du divorce.

- Ces deux phénomènes peuvent avoir, l'un comme l'autre, le statut de variable expliquée (Y) ou le statut de variable explicative (X).

On peut donc s'attendre à huit cas polaires selon que le phénomène matrimonial et le phénomène d'activité marchande sont traités en tant qu'événement ou en tant qu'état, et selon qu'ils sont l'un Y, l'autre X. C'est ce que résume le tableau IV.8.

Tableau IV.8 - Les huit équations possibles qui relient l'activité marchande et le phénomène matrimonial (les autres variables explicatives ne sont pas mentionnées)

		Phénomène matrimonial	
		Événement	État
Activité marchande	Événement	Divorce = f (événement travail) Événement travail = g (divorce)	Divorcé = f (événement travail) Événement travail = g (divorcé)
	État	Divorce = f (heures travaillées) Heures travaillées = g (divorce)	Divorcé = f (heures travaillées) Heures travaillées = g (divorcé)

Notons que, s'agissant du phénomène matrimonial, l'événement divorce peut être conçu de façon extensive en incluant les ruptures de couples non mariés et, corrélativement, le statut de divorcé peut inclure, *lato sensu*, la situation des individus ayant cessé de vivre en couple non marié.

En ce qui concerne les lignes de ce tableau, ce qui est désigné par « événement » relatif à l'activité marchande peut être défini de multiples manières : entrée sur le marché du travail, prise d'un travail à mi-temps, début d'occupation d'un emploi à plein temps, passage

de moins de 90% des semaines travaillées dans l'année à plus de 90%, etc. Quant à ce qui est désigné par « état », il peut s'agir du fait de participer au marché du travail, du fait d'avoir un emploi, du fait d'avoir un emploi à temps partiel ou à temps plein.

Ce tableau IV.8 a constitué pour nous une grille de lecture de la littérature : consacré à une synthèse de celle-ci, le tableau IV.9 ci-après reprend en effet la structure du tableau IV.8 et place dans chaque case, en dessous de chacune des huit équations, les références des travaux qui, dans la littérature que nous avons dépouillée, donnent au divorce et à l'activité marchande les statuts combinés (X ou Y, événement ou état) correspondant à l'équation en question⁶⁶.

Comme on peut le remarquer à la lecture de ce tableau, la case supérieure gauche est vide, ce qui signifie qu'aucun des travaux que nous avons trouvé dans la littérature ne donne simultanément au divorce et à l'activité marchande un statut d'événement ; et ceci est vrai que la variable expliquée soit le phénomène matrimonial ou l'activité marchande. Cette absence d'utilisation simultanée d'événements pour X et pour Y pourrait surprendre. En effet, la situation est totalement inverse (i.e. recours exclusif à des événements) dans les études décrivant les trajectoires matrimoniales et d'activité marchande des individus, et les interactions entre ces trajectoires.

À titre d'exemple, Walter (2001), sur la base d'une enquête australienne récente, intitulée *Negotiating the Lifecourse Survey* (NLC), définit les trajectoires d'activités et de vie en couple en découpant le temps au moyen d'événements relevant de ces deux domaines. Le recours à des événements pour baliser les trajectoires est en effet commode car il permet de

⁶⁶ Nous ne rendons pas compte ici des travaux qui n'envisagent, curieusement, qu'un seul des deux phénomènes. C'est le cas par exemple de Brüderl et Kalter (2001), qui expliquent la durée du mariage par les investissements spécifiques que constituent les enfants et l'achat d'une maison, mais ne font aucunement intervenir l'activité marchande et l'activité domestique de l'épouse. Le plus étrange n'est pas que ces activités ne soient pas intégrées au modèle empirique testé mais qu'elles ne fassent même pas l'objet d'une mention dans la partie théorique du texte.

distinguer des épisodes successifs clairement délimités, alors que le recours à des variables continues rendrait le découpage difficile.

Tableau IV.9 - Les équations étudiées dans la littérature à propos du lien entre l'activité marchande et le phénomène matrimonial (les autres variables explicatives ne sont pas mentionnées)

		Phénomène matrimonial	
		Événement	État
Activité marchande	Événement	Divorce = f (événement travail) Événement travail = g(divorce)	Divorcé = f (événement travail) White et Keith (1990) Événement travail = g (divorcé) Drobníč et alii (1999), Seitz (1999)
	État	Divorce = f (heures travaillées) Johnson et Skinner (1986) ; Greenstein (1990) ; Esterberg et alii (1994) ; Tzeng et Mare (1995) ; Montalto et Gerner (1998) ; Ono (1998) ; Pollard et Wu (1998) ; Brines et Joyner (1999) ; Sayer et Bianchi (2000) ; South (2001) ; Kalmijn et Poortman (2002) ; Poortman (2002) Heures travaillées = g (divorce) Greene et Quester (1982) ; Johnson et Skinner (1986) ; Haurin (1989) ; Montalto et Gerner (1998)	Divorcé = f (heures travaillées) Johnson et Skinner (1988) Heures travaillées = g (divorcé) Ghysels (2000) (plus études américaines des années 80, considérant le statut divorcé comme une simple variable de contrôle)

Par contraste avec cette absence de littérature correspondant au cas dans lequel activité marchande et divorce sont traités tous les deux comme événements (case supérieure gauche du tableau IV.9), la configuration dans laquelle le phénomène matrimonial et l'activité marchande sont traités comme des états (case inférieure gauche du tableau IV.9) a donné lieu, surtout récemment, à un nombre d'études bien plus important que les configurations (cases inférieure et supérieure droite du tableau IV.9) considérant le divorce comme un état.

Nous ne rentrerons pas dans le commentaire détaillé des études puisque l'objectif essentiel du dernier tableau établi était de préparer le terrain pour le chapitre qui va suivre, chapitre consacré à la proposition d'un modèle structurel dynamique tenant compte des acquis de la littérature mais tentant d'apporter des perfectionnements inédits.

Chapitre V : Propositions de modèles structurels dynamiques alternatifs

Dans les développements qui ont précédé, nous avons établi plusieurs tableaux visant à présenter de manière synthétique le résultat de nos recherches bibliographiques. Le dernier tableau de synthèse (tableau IV.9) présenté était consacré aux équations étudiées dans la littérature à propos du lien entre l'activité marchande et le phénomène matrimonial. Comme nous l'avons fait remarquer la case supérieure gauche de ce tableau IV.9 est vide, soulignant que la littérature ne donne jamais simultanément au divorce et à l'activité marchande un statut d'événement, et cela que la variable expliquée soit le phénomène matrimonial ou l'activité marchande.

Est-ce que, pour autant, l'utilisation conjointe d'événements comme X et comme Y pour modéliser la relation entre activité marchande et divorce constituerait la solution idéale, que les auteurs n'auraient pas encore atteinte, ce qui expliquerait que la case supérieure gauche est vide pour l'instant ? Ou est-ce que, au contraire, les travaux les plus récents, qui s'inscrivent dans la case sud-ouest (divorce événement, volume d'activité) constituent la solution la meilleure parce que la plus naturelle : le divorce est indiscutablement un événement et le volume d'activité est une variable continue, qu'on ne traduirait par un événement qu'au prix d'un découpage très arbitraire ?

Notre hypothèse est, d'une part, que la grille d'analyse présentée ci-dessus (cf. tableau IV.8) est peut-être inadaptée parce qu'excessivement réductrice (il manquerait une colonne, à notre avis) et que, d'autre part, ce qui, à première vue, paraît naturel (à savoir le caractère continu de l'activité) ne l'est peut-être pas tant que cela. Expliquons-nous :

- Les deux colonnes du tableau IV.8 méconnaissent une troisième façon possible d'envisager le phénomène matrimonial. En effet, derrière la façade commode que constitue le divorce, il s'agit, peut être bien, non pas d'un événement brutal conduisant d'un état à un autre, états clairement différenciés, mais d'un processus graduel correspondant à une dégradation plus ou moins lente de la relation conjugale ; dans bien des cas en effet, c'est progressivement que se distend ce lien matrimonial : l'événement séparation, et *a fortiori* l'événement divorce, ne viennent que ponctuer de façon visible un processus qui peut être relativement continu ; et la date exacte de ces deux événements peut dépendre de circonstances particulières (comme les délais de justice, la difficulté de liquider un régime de communauté, etc.), ce qui affaiblit le lien causal entre le divorce et l'activité marchande. Une troisième colonne serait donc nécessaire, correspondant à une vision progressive du phénomène matrimonial d'intérêt.

- Quant aux lignes du tableau IV.8, la seconde ligne (celle qui envisage l'activité marchande comme une grandeur continue) n'est pas aussi naturelle que cela. En effet, du côté de la demande de travail d'abord, il est bien connu que la flexibilité totale des horaires proposés par l'employeur est loin d'être la règle dans toutes les professions ; d'où des discontinuités entre les volumes horaires correspondant au temps partiel et au temps plein. Et, du côté de l'offre, notre hypothèse, originale, consiste à avancer que des phénomènes de seuil pourraient bel et bien exister, sous forme de volume d'activité (sans doute pondéré par l'intensité du travail, son intérêt, etc.) compatible ou non compatible avec la pérennité du mariage.

Partant, plusieurs spécifications sont envisageables pour modéliser la relation entre les deux phénomènes en question. Il apparaît difficile de trancher *a priori* pour l'une ou pour l'autre de ces spécifications possibles. C'est pourquoi, plutôt que d'en choisir une arbitrairement, nous proposons au contraire d'établir un modèle flexible qui permet de tester les spécifications les unes contre les autres. Plus précisément, notre démarche consiste à proposer deux modèles dynamiques structurels alternatifs : le premier modèle, relie le divorce

considéré en tant qu'événement à la notion de seuil d'activité marchande et le second modèle, plus original, met en relation le processus de dégradation conjugale et le seuil d'activité marchande. Pour chacune de ces deux versions de notre modèle structurel, nous envisageons deux spécifications alternatives du seuil d'activité marchande : la première appréhende en tant qu'événement le franchissement du seuil d'activité marchande maximale qui augmente la probabilité de divorce et la seconde consiste à raisonner en termes de volume d'excès d'activité marchande. En somme, nous proposons quatre spécifications qu'il convient de tester les unes contre les autres afin de déterminer la pertinence relative de chacune d'entre elles, pertinence relative qu'on ignore *a priori*.

Le chapitre est organisé en deux sections. Dans la première section, nous exposons un premier modèle dynamique structurel pour l'analyse de la probabilité de divorce confrontée au seuil d'activité marchande. Dans la seconde section, un deuxième modèle est mis au point sur la base du premier mais dans lequel on rajoute le processus de dégradation du couple.

Section 1 : Le divorce considéré en tant qu'événement, confronté au seuil d'activité marchande

L'objet général de ce chapitre est de proposer des modèles alternatifs qui permettent de rendre compte de la relation dynamique entre le phénomène matrimonial et l'offre de travail marchand. Nous commençons par présenter ici une première version de notre modèle ; dans le cadre de ce dernier le divorce est considéré comme étant un événement. Pour ce faire, nous détaillons, dans un premier paragraphe, les hypothèses que nous retenons de la littérature pour le développement de notre modèle structurel. Puis, dans un deuxième paragraphe, nous explicitons notre hypothèse originale qui consiste à supposer l'existence d'un seuil d'activité marchande au-delà duquel la pérennité du couple est remise en cause. Le troisième et dernier paragraphe est consacré à la présentation du modèle formel.

§ 1. Ce que nous retenons, pour nos propres modèles, des choix méthodologiques faits par les auteurs

Nous suggérons de modéliser ici la relation dynamique entre, d'une part, l'événement divorce et, d'autre part, l'offre de travail marchand. Ce type de modélisation se heurte *a priori* à plusieurs problèmes, qui tournent tous autour du mode de prise en compte du temps :

- comment formaliser les enchaînements temporels entre les deux phénomènes, c'est-à-dire la temporalité de chacun et leurs interactions (question de la causalité réciproque) ?
- comment rendre compte du poids du passé (dépendance de durée) (question de délais d'action) ?

- comment contrôler la dimension historique du temps, qu'il s'agisse d'une tendance de long terme (évolution des mœurs) et/ou d'un phénomène conjoncturel (lien entre récession, chômage du mari et fragilité du couple) ?

Pour répondre à ces trois questions nous nous appuyerons sur les réponses fournies dans la littérature ; les auteurs ont en effet été confrontés à ces problèmes de causalité réciproque, d'anticipations et de délais, et ils ont apporté, à ces questions, diverses solutions dont nous suggérons que l'on s'inspire.

Nous présentons successivement nos choix concernant la probabilité conditionnelle de divorce (A), le modèle d'équations simultanées (B) et les variables de contrôle (C).

A. La probabilité conditionnelle de divorce : anticipations objectives ou subjectives ?

Confrontés à la question des anticipations et des délais, les auteurs adoptent deux solutions :

- soit ils ont recours, pour expliquer l'activité, à la probabilité estimée de divorce à un certain horizon (anticipation objective). C'est le cas de Montalto et Gerner qui, dans leur article publié en 1998, calculent la probabilité de divorcer à un horizon de un, deux et trois ans, conditionnellement au fait d'être marié ; ce qui n'est autre qu'un taux de hasard, dont la fonction décrit l'allure de la dépendance de durée.
- soit les auteurs ont recours à l'appréciation subjective que font les individus de leur risque de divorce (Poortman, 2002) : la traduction empirique de cette variable est obtenue en posant directement aux individus concernés, des questions quant au caractère plus ou moins anticipé de leur divorce. Mais ce questionnement concerne un divorce qui a déjà eu lieu est la question posée vise donc les anticipations qui étaient celles des conjoints avant le divorce ; il s'agit

donc en quelque sorte d'anticipations révélées *ex post*, avec tous les biais bien connus que comporte ce genre d'enquête rétrospective (risque, notamment, de reconstruction du passé selon l'éclairage donné par la situation actuelle). Il est clair que cette façon d'intégrer les anticipations au modèle, qui est particulièrement intéressante, n'est possible que si on dispose de données spécifiques. Ce n'est le cas que depuis peu, avec notamment une enquête néerlandaise intitulée *Divorce in the Netherlands 1998*⁶⁷ incluant des questions quant à la perception qu'ont les femmes du caractère inattendu de leur divorce.

Le choix des auteurs entre ces deux solutions (anticipations objectives ou anticipations subjectives) nous semble reposer sur des considérations de disponibilités de données : c'est faute d'appréciations subjectives que Montalto et Gerner ont recours aux anticipations objectives. Dans notre cas, si on fait abstraction des contraintes de données, l'estimation du modèle que nous proposons ci-après exigerait de disposer d'anticipations subjectives⁶⁸, qui à la différence de celles collectées par Poortman (2002) ne seraient pas recueillies à travers une enquête rétrospective mais le seraient de façon prospective (par panel).

Notons immédiatement qu'il ne nous semble pas exister de raison pour exclure *a priori* la prise en compte d'anticipations subjectives à propos de l'activité marchande, de façon parallèle à ce que nous faisons ici en ce qui concerne le divorce. Mais, à notre connaissance, cette façon de procéder n'est adoptée par aucun auteur ; comme, par ailleurs, elle compliquerait passablement nos modèles, nous renonçons à cette sophistication supplémentaire tout en gardant à l'idée qu'elle pourrait constituer une piste intéressante pour nos travaux futurs.

⁶⁷ Pour une présentation détaillée de l'enquête *Divorce in the Netherlands 1998*, voir Kalmijn et De Graaf (1998)

⁶⁸ cf. notre proposition de représentation des anticipations relatives au divorce développée *supra* (partie I, chapitre III, section 1, § 1).

B. Équations simultanées ou équations structurales ou risques concurrents ?

Confrontés à la seconde difficulté majeure que nous avons mentionnée, à savoir la question de la causalité réciproque (le divorce peut être cause et conséquence de l'augmentation des heures travaillées), les auteurs que nous avons consultés adoptent deux attitudes contrastées :

- les uns écartent cette question délicate, sans même la soulever (Greenstein, 1990) ou en justifiant cette exclusion soit par l'extrême complexité de la modélisation qui en résulterait (Kalmijn et alii, 2002), soit par le fait que la variable dépendante qu'ils utilisent ne se prête pas à la prise en compte de la causalité réciproque⁶⁹ (Ono, 1998).

- les autres auteurs prennent cette difficulté à bras le corps et le font de trois manières alternatives :
 - soit ils utilisent un système de deux équations simultanées (Johnson et Skinner, 1986 ; Montalto et Gerner, 1998 ; Hsu, 1998) dont les variables dépendantes (qui ont aussi le statut de variable indépendante dans l'autre équation et qui sont donc des variables endogènes du système d'équations) sont, d'une part, la probabilité future de divorce et, d'autre part, la participation au marché du travail.

 - soit ils ont recours à un modèle d'équations structurales pour tester l'hypothèse d'une relation réciproque entre un changement entre t_1 et t_2 dans la perception de la discorde conjugale, d'une part, et un changement entre t_1 et t_2 dans le salaire perçu par la femme, d'autre part (Rogers, 1999). Mais cette façon de faire ne permet pas de modéliser explicitement le sens de la causalité entre la perception de la discorde conjugale et le salaire perçu.

⁶⁹ En effet, si l'activité est définie par une variable binaire du type « plus ou moins 90% des semaines travaillées pendant l'année », une hausse d'activité consistant à passer de 10% à 60% des semaines travaillées par année n'aurait aucune répercussion sur la variable ainsi définie.

- d'autres auteurs, enfin, définissent, fort astucieusement, des variables dépendantes leur permettant une modélisation de risques concurrents, à savoir le divorce complètement inattendu, peu inattendu, peu attendu, complètement attendu (Poortman, 2002). Cette façon de procéder présente, à notre sens, deux inconvénients : d'une part, il devient impossible de tester l'hypothèse centrale qui est la nôtre, à savoir celle de la nature (processus ou événement) du phénomène matrimonial étudié ; d'autre part, la juxtaposition de modèles expliquant divers types de divorce selon leur caractère plus ou moins attendu empêche de modéliser les raisons qui font que le divorce est, justement, plus ou moins attendu.

Pour les raisons que nous venons d'évoquer, nous avons choisi de recourir aux équations simultanées. Cette méthode recouvre plusieurs types de modèles. Pour savoir lequel utiliser, il conviendra de se poser les questions suivantes. Avons-nous affaire à un modèle récursif, ce qui serait le cas si les femmes décident d'abord de divorcer avant d'augmenter leur offre de travail marchand ? Ou est-ce plutôt un modèle d'équations simultanées avec co-détermination du phénomène conjugal et de l'activité marchande.

C. Les variables de contrôle de l'analyse

L'objet de notre analyse nous amène à examiner avec plus de détails les variables endogènes liées à l'offre de travail et au divorce. Toutefois, une attention sera accordée aux autres variables dont la littérature préconise de contrôler les effets. Dans la littérature, pour mesurer les effets sur l'activité marchande du divorce (et *vice et versa*), un certain nombre de variables de contrôle est introduit. Parmi l'ensemble de ces variables, nous en distinguons trois catégories : celle visant à contrôler les effets du temps (premier point), celle pour tenir compte des différences individuelles (deuxième point) et celle pour tenir compte des différences de contexte (troisième point).

1) Les variables visant à contrôler les effets du temps

Notre analyse se situant dans une optique dynamique, les effets du temps sur les variables dépendantes de nos modèles doivent donc naturellement être pris en compte. D'après notre revue de la littérature à propos des relations entre l'offre de travail et le divorce, le temps est susceptible d'exercer deux types d'effets qui correspondent respectivement au poids du passé (dépendance de durée) et à la dimension historique du temps.

Pour rendre compte respectivement de ces deux types d'effets, les auteurs introduisent des variables spécifiques qui ont le statut de variables indépendantes dans les modèles. La durée de la vie en couple déjà écoulée est introduite pour rendre compte du poids du passé (Sayer et Bianchi, 2000). L'année est l'unité de temps la plus souvent utilisée pour mesurer cette variable représentant la dépendance de durée.

L'autre phénomène lié au temps à prendre en compte correspond à la modification du risque de divorce en fonction non plus du temps propre du phénomène étudié mais en fonction du temps du calendrier. Une solution relativement simple pour contrôler cet effet du temps consiste à introduire une variable indicatrice de la période. La valeur de cette variable est augmentée de un à chaque période (Poortman, 2002). Ghysels (2000) adopte une autre solution pour rendre compte de l'effet de la dimension historique du temps sur le risque de divorce. L'auteur propose de créer plusieurs variables indicatrices dont chacune représente l'appartenance à une des quatre cohortes définies dans l'étude.

2) Les variables de contrôle tenant compte des différences individuelles

Au vu des variables de contrôle utilisées par les auteurs et apparaissant, dans certains modèles au moins, comme ayant un effet significatif, nous nous proposons de retenir pour nos propres modèles les variables de contrôle suivantes :

- Les variables relatives aux enfants : le fait d'avoir des enfants à charge, leur nombre et leurs âges, en particulier l'âge du dernier.
- Les variables de ressources de la femme et de son conjoint : les revenus (salariaux et autres), l'expérience professionnelle, la profession exercée.
- Les autres caractéristiques individuelles de la femme et de son conjoint : l'âge, le niveau d'éducation, les antécédents matrimoniaux, le statut matrimonial, la nationalité, la religion.

Ces différentes variables de contrôle nous semblent pouvoir, *a priori*, influencer tant le phénomène matrimonial étudié que l'offre de travail ; nous suggérons donc de les introduire dans chacune des deux équations correspondantes, quitte à supprimer, de chaque équation, les variables de contrôle qui s'avèreraient non significatives.

3) Les variables de contrôle tenant compte des différences de contexte

Il s'agit essentiellement de variables méso-économiques : le taux de chômage dans le bassin d'emploi, l'offre locale de service de garde d'enfants et la taille de la ville de résidence.

§ 2. Notre notion de seuil d'activité marchande

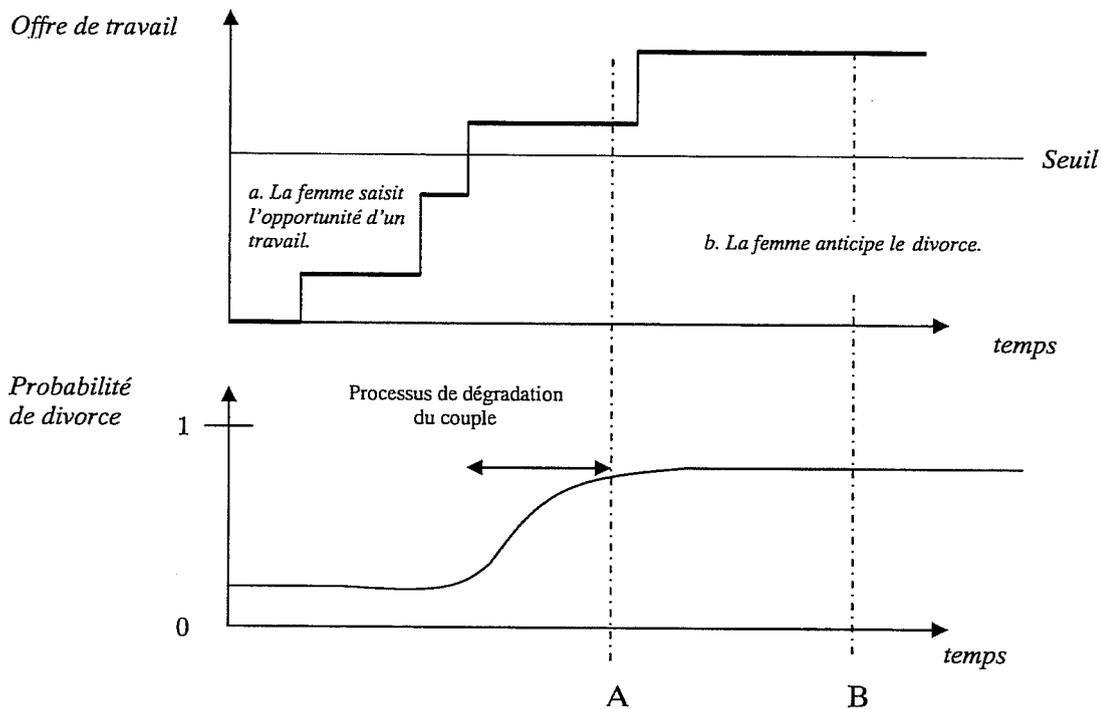
Par rapport aux travaux existants, l'originalité de notre modèle est la définition d'un seuil d'activité marchande. L'objet du paragraphe est de préciser cette notion de seuil d'activité marchande. Dans un premier point, nous explicitons notre hypothèse originale selon laquelle des phénomènes de seuil pourraient être introduits dans l'analyse de la relation entre le divorce et l'offre de travail marchand, puis, dans un second point, nous envisagerons les rôles alternatifs qui, dans le cadre de notre analyse, peuvent être attribués à la notion de seuil d'activité marchande.

A. Explication de notre hypothèse

Notre idée est qu'en dessous d'un seuil – qui, pour une femme mariée, serait notamment fonction de son âge, de sa génération, du nombre et de l'âge de ses enfants, du statut professionnel de son mari, des idées qui sont les siennes et celles de son milieu quant à l'émancipation de la femme, etc. – le fait qu'elle travaille ne menacerait pas son couple, et cela pour deux raisons : les revenus qu'elle tirerait de cette activité seraient insuffisants pour lui assurer l'indépendance financière nécessaire pour envisager un divorce, et son activité marchande ne serait pas incompatible avec l'éducation de ses éventuels enfants et avec ses activités domestiques. Les mêmes arguments, retournés, expliqueraient qu'au-delà de ce seuil d'activité marchande, le couple serait mis en péril.

Comme l'illustre le graphique ci-après (cf. schéma V.1 ci-après), qui schématise ce que peuvent être les évolutions de l'offre de travail d'une femme mariée et la probabilité de divorce (interprétée ici comme un indicateur de l'état de dégradation du lien conjugal), le fait que la femme en question prenne, parce que l'opportunité s'en présente, un travail dont le volume est inférieur au seuil correspondant à sa situation, peut très bien ne pas avoir d'influence sur la probabilité de divorce ; mais, si elle franchit ce seuil, le lien conjugal risque de se dégrader, progressivement éventuellement ; et, ce seuil une fois franchi, le fait que la femme travaille encore davantage (cette fois, peut-être, parce qu'elle anticipe le divorce) pourrait ne pas accroître beaucoup sa probabilité de divorce.

Schéma V.1 - Illustration de la notion de seuil de mise en péril du couple par excès d'activité marchande de l'épouse, par la représentation d'un cas hypothétique d'évolutions conjointes de l'offre de travail et de la probabilité de divorce



Le niveau, supposé ici constant dans le temps, auquel nous avons fixé le seuil pour la femme en question, est naturellement arbitraire : dans le cas d'une femme libérée, ce seuil serait plus haut et, dans le cas d'une femme traditionnelle, il serait plus bas. Les deux tiretés verticaux qui figurent sur ce graphique correspondent à deux dates possibles du divorce, selon que les délais de justice sont plus (B) ou moins (A) longs⁷⁰. Cette incertitude quant à la date du divorce peut alors s'analyser comme une erreur de mesure sur une variable, phénomène, qui on le sait, a des conséquences fâcheuses pour les estimations économétriques. L'important n'est pas ici la date du divorce mais le processus de dégradation, qui est figuré par le passage progressif du palier bas au palier haut de la probabilité de divorce.

⁷⁰ Voir, par exemple, l'article de Morgan et Rindfuss (1985) qui traite de cette question relative à l'hétérogénéité entre les couples quant à la durée de la période qui va de la séparation au divorce

B. Les rôles attribués au seuil d'activité marchande dans notre analyse

Sachant que, le seuil d'activité marchande correspond au moment où le travail de la femme devient excessif en ce sens que son activité marchande met en péril la stabilité de son couple, il est envisageable d'attribuer deux rôles différents à la notion de seuil d'activité marchande selon que le seuil en question est appréhendé comme un événement ou comme l'indicateur d'une évolution progressive. À chacun de ces rôles correspondra une version particulière de notre modèle.

1) Le franchissement du seuil d'activité marchande : un événement

Si, à une date donnée, le volume d'activité devient supérieur au seuil de mise en péril de la stabilité du couple, alors le franchissement du seuil critique correspond à une rupture nette. Cette première approche consiste donc à appréhender le franchissement du seuil d'activité marchande comme étant un événement ; d'où une première version de chacun de nos deux modèles (qu'oppose, rappelons-le, la prise en compte du divorce sous forme d'événement ou sous forme de processus).

2) L'ampleur du dépassement du seuil d'activité marchande, indicateur d'une évolution progressive

La détermination du seuil d'activité marchande permet de mesurer, par différence avec le volume effectif d'activité marchande, l'excès d'activité marchande par rapport à l'activité maximale au-delà de laquelle la probabilité de divorce augmente. Dans cette seconde approche, la façon dont est mesurée l'excès d'activité (à savoir sous forme d'une variable continue) permet de raisonner en termes d'évolution progressive du volume d'activité marchande ; d'où la seconde version de chacun de nos deux modèles.

§ 3. Présentation du modèle formel (appelé ici modèle 1)

La présentation du modèle formel se déroule en deux temps : tout d'abord, nous présentons nos hypothèses concernant les relations dynamiques supposées exister entre le divorce et l'offre de travail marchand (premier sous-paragraphe), puis nous spécifions ces relations hypothétiques à partir d'équations (second sous-paragraphe).

A. Les relations dynamiques supposées exister entre le divorce et l'offre de travail marchand

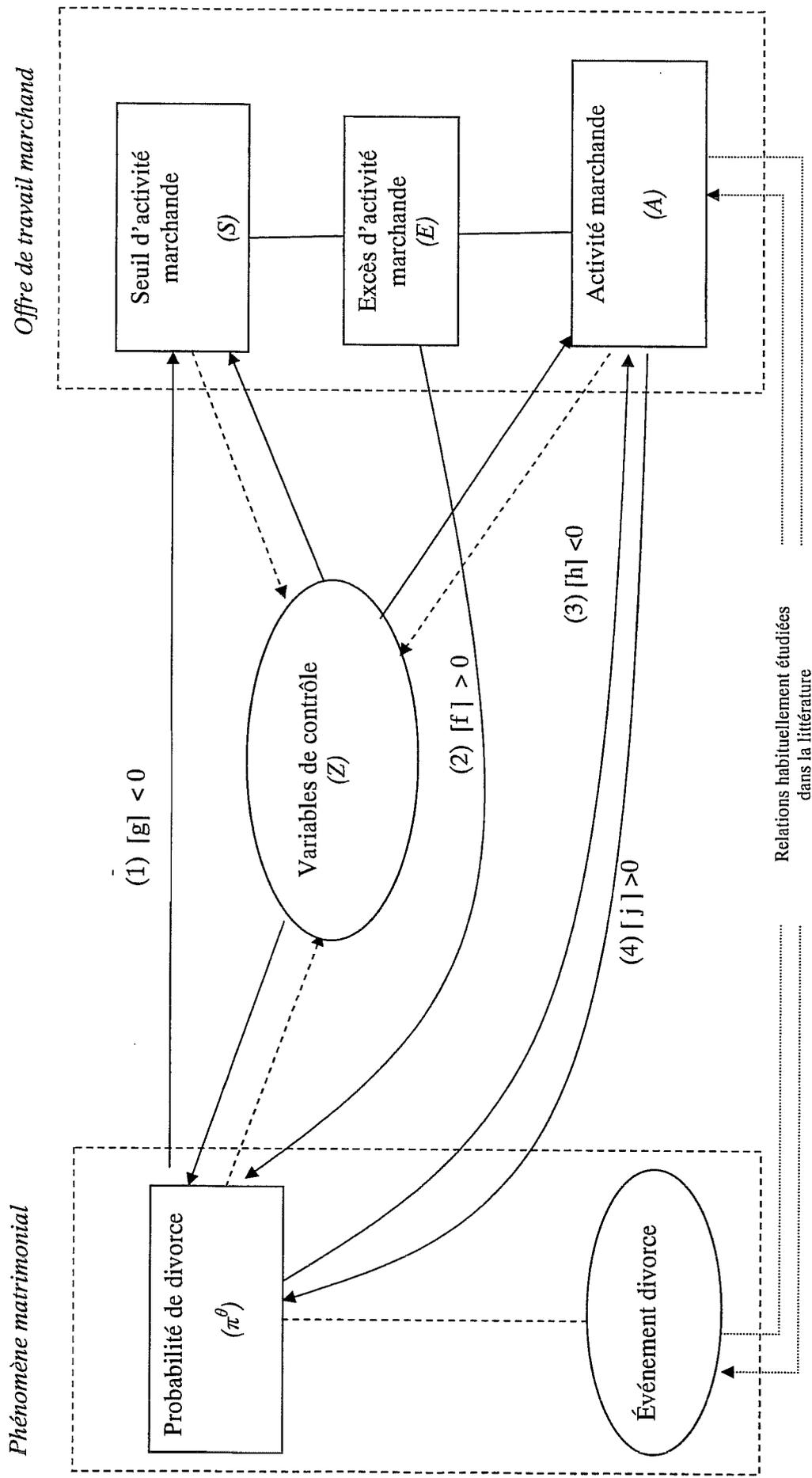
Nous représentons graphiquement les différentes relations supposées exister entre le divorce et l'offre de travail marchand (cf. schéma V.2, ci-après). Contrairement à la littérature habituelle, qui relie directement l'événement divorce à l'activité marchande (cf. flèches horizontales en pointillé en bas du schéma V.2), notre approche consiste à prendre en considération quatre phénomènes d'intérêt qui sont les suivants : la probabilité de divorce à un horizon donné (notée π^o), le seuil d'activité marchande (noté S), l'excès d'activité marchande (noté E) et l'activité marchande (notée A). Il s'agit toujours de grandeurs datées mais, pour ne pas alourdir ce schéma, nous n'avons pas fait figurer les indices temporels correspondants.

Sur le schéma V.2, chacun de ces quatre phénomènes d'intérêt est visualisé par un rectangle en trait plein. Les flèches en trait plein entre ces rectangles indiquent les relations qui font l'objet d'une modélisation dans notre analyse : sur ce graphique, il y a quatre relations à spécifier auxquelles nous rajoutons les trois relations entre les phénomènes d'intérêt et les variables de contrôle. Pour chacune des relations qui feront l'objet d'une modélisation, nous précisons le signe attendu à partir de ce que suggère le raisonnement économique ; ce signe est justifié et commenté. Les rectangles verticaux tracés en pointillés à droite et à gauche du schéma correspondent aux deux phénomènes dont nous étudions les

relations : phénomène matrimonial et offre de travail marchand. Le bloc « offre de travail marchand » inclut trois rectangles reliés par un trait fin parce que la grandeur centrale E – l’excès d’activité marchande – est, par construction égale à la différence entre les deux autres rectangles, S – le seuil d’activité marchande – et A – l’activité marchande. Quant au bloc de gauche, qui comprend le rectangle « probabilité de divorce » et l’ellipse « événement divorce », il est assorti de deux traits en tiretés : le premier qui relie ce rectangle et cette ellipse manifeste l’existence d’un lien entre probabilité de divorce et événement divorce, lien dont nous avons expliqué précédemment qu’il risquait d’être fortement entaché d’incertitude, du fait notamment des délais de justice. Le second trait en tiretés qui relie « probabilité de divorce » et « variables de contrôle » est une façon, pour nous, de reconnaître la possibilité d’effets en retour de la probabilité de divorce sur les variables de contrôle, même si, pour ne pas compliquer à l’excès notre modèle, nous supposons que les variables de contrôle sont exogènes. Cette suspicion d’endogénéité peut être illustrée par la réticence, vis-à-vis d’une nouvelle naissance, d’une femme qui s’attend à divorcer ; nonobstant cet effet éventuel de la probabilité de divorce sur le nombre d’enfants, on considérera ici que le nombre d’enfants influence (négativement) la probabilité de divorce mais que la relation inverse peut être négligée.

Les flèches qui relient les rectangles « seuil d’activité marchande » et « activité marchande » à l’ellipse « variables de contrôle » (dans ce sens) relève de la même logique : même si on ne peut exclure que l’activité marchande, par exemple, ait une influence (plutôt négative) sur le nombre d’enfants, nous négligerons, dans nos modèles, ce phénomène de causalité inverse, qui nous obligerait, en principe, à endogénéiser les variables de contrôle.

Schéma V.2 - Les relations dynamiques supposées exister entre le phénomène matrimonial et l'offre de travail marchand



1) Le lien dynamique entre la probabilité de divorce et le seuil d'activité marchande

Nous supposons qu'une relation existe entre la probabilité de divorce et le seuil d'activité marchande. Plus précisément, et pour des raisons que nous allons expliquer, la probabilité future de divorce influencerait négativement le seuil d'activité marchande. Cette relation est notée g sur le schéma V.2 (flèche horizontale en haut du schéma V.2, allant de gauche à droite). Cette relation est à sens unique car nous ne voyons pas par quel mécanisme le seuil d'activité marchande influencerait la probabilité de divorce.

Notre hypothèse est que, dans un couple qui s'entend bien, le seuil d'activité marchande tel que nous l'avons défini (c'est-à-dire le volume d'heures au-delà duquel la pérennité du couple est remise en cause) est, toutes choses égales d'ailleurs, plus élevé que dans un couple dans lequel les relations sont déjà très tendues. Par conséquent, pour un couple qui s'entend bien, même si la femme est déjà fort occupée par son activité professionnelle, elle peut éventuellement l'accroître encore un peu, surtout temporairement, sans mettre son couple en péril. Cette situation peut correspondre à celle dans laquelle les deux membres du couple travaillent beaucoup, se retrouvent relativement peu mais se satisfont de cet équilibre. Nous traduirons, dans notre modèle, cette idée en exprimant le seuil d'activité marchande en t comme une fonction négative de la probabilité de divorce anticipée pour la période $t+1$ (d'où le caractère dynamique de la relation). Inversement, pour un couple dans lequel les relations ne sont pas bonnes, il suffira que la femme accroisse son activité marchande, même temporairement, de quelques heures, pour que cela devienne insupportable à son conjoint, au point de faire se préciser le risque de divorce.

Comme nous le verrons un peu plus loin lorsque nous introduirons la notion d'entente conjugale, les raisonnements ci-dessus, menés en termes de probabilité de divorce, n'utilisent cette dernière grandeur que comme approximation du phénomène qui nous paraît fondamental, à savoir, précisément, l'entente conjugale. À nos yeux en effet, l'événement divorce n'est

souvent qu'un épiphénomène qui sert de balise commode à la dégradation de l'entente conjugale.

Ce que nous venons d'indiquer se réfère au seuil d'activité marchande et à son éventuel franchissement ; il nous reste à prendre en compte, une fois ce seuil franchi, le rôle que peut avoir, sur la probabilité de divorce, l'ampleur de l'activité marchande.

2) Le lien entre la probabilité de divorce et l'excès d'activité marchande

Nous supposons ici que l'excès d'activité marchande exerce une influence positive sur la probabilité de divorce. Cette relation est notée f sur le schéma V.2 (flèche convexe au milieu du schéma, allant de droite à gauche). Cette relation est, comme la précédente, à sens unique, mais cette fois elle va dans l'autre sens : de l'excès d'activité marchande vers la probabilité de divorce. Expliquons pourquoi (sans mentionner la relation inverse parce que nous ne voyons pas par quels canaux la probabilité de divorce pourrait influencer l'excès d'activité marchande).

Cette relation se justifie à partir de l'argument suivant : en consacrant une très grande partie de son temps à l'activité marchande, la femme risque de donner l'impression à son mari qu'elle le délaisse, et cela surtout si de tierces personnes ne prennent pas le relais pour les tâches domestiques ; par conséquent la femme hypothèque les chances qu'a son couple de durer. De plus, l'état de fatigue et de stress de la femme qui travaille trop, risque de détériorer l'entente au sein de son couple et de conduire à l'augmentation de la probabilité présente de divorce future.

3) L'interaction entre la probabilité de divorce et l'activité marchande

L'existence d'une interaction entre la probabilité de divorce et l'activité marchande est souvent suggérée dans la littérature. Cette relation à double sens, que traduisent les deux

flèches en sens inverse, notées h et j, en bas du schéma V.2, est complexe, comme nous allons le voir en étudiant chacune de ces relations tour à tour.

La relation notée h sur le schéma V.2 va de la probabilité de divorce vers l'activité marchande. Dans la littérature, elle est supposée négative et ceci pour deux raisons principales. Exercer une activité marchande serait en effet, pour la femme, une façon de préparer son divorce en augmentant son activité marchande afin d'acquérir une aptitude à l'autonomie financière. À cette première raison, s'en ajouterait une seconde, non nécessairement liée à la première : une femme qui travaille à l'extérieur parce qu'elle envisage de divorcer a, de ce fait, plus de chances de rencontrer un partenaire nouveau et donc, le cas échéant, de hâter son divorce.

La relation inverse (notée j sur le schéma V.2), qui va de l'activité marchande vers la probabilité de divorce est supposée être de signe positif par les économistes. Une femme a une probabilité de divorce qui est d'autant plus grande qu'elle passe beaucoup de temps à travailler à l'extérieur ou encore que le seuil d'activité marchande maximale est franchi. L'hypothèse est que l'indépendance financière acquise par la femme en travaillant viendrait diminuer l'intérêt, pour le mari et la femme, de continuer à vivre ensemble en couple. Mais comme, exercer une activité professionnelle à l'extérieur ce n'est pas seulement accroître ses revenus personnels mais c'est aussi rencontrer d'autres personnes dans son milieu professionnel, la femme qui exerce un métier peut être amenée, sans qu'elle ait, au départ, songé au divorce, à envisager cette éventualité.

B. Les équations du modèle structurel

Dans les développements qui suivent, nous présentons sous forme d'équations les relations décrites ci-dessus. Notre modèle structurel comporte quatre équations (dont trois équations de comportement et une équation comptable) que nous présentons les unes après les

autres dans l'ordre suivant : le comportement d'activité marchande, le seuil d'activité marchande et l'excès d'activité marchande, les probabilités de divorce à différents moments du temps.

1) Le comportement d'activité marchande

L'activité marchande de la période en cours est supposée dépendre positivement des probabilités futures de divorce et d'un ensemble de variables de contrôle. L'équation s'écrit (en omettant les indices i relatifs aux individus concernés pour mieux mettre en valeur les indices temporels, qui marquent le caractère dynamique de nos équations) :

$$A_t = h(\pi_t^{t+1} \dots \pi_t^{t+\theta}; Z_t)$$

avec A_t : l'activité marchande de la période t

π_t^{t+1} : la probabilité en t de divorce à l'horizon $t+1$

$\pi_t^{t+\theta}$: la probabilité en t de divorce à l'horizon $t+\theta$

Z_t : ensemble de variables de contrôle susceptibles d'évoluer au cours du temps et observées à la période t

Pour simplifier notre modèle, nous nous limitons à $\theta = 3$ ce qui revient à prendre en considération, parmi l'ensemble des probabilités futures, uniquement la probabilité de divorce dans trois périodes telle qu'elle est appréciée à la période actuelle. Cette simplification n'est pas incohérente avec celle que nous avons envisagée dans notre partie théorique où nous avons suggéré que, au-delà de trois ans, les anticipations concernant la probabilité de divorce devenaient bien difficiles. Mais ici nous ne faisons pas intervenir la probabilité en t de divorce à l'horizon $t+2$ et nous ne prenons pas définitivement parti pour une unité de temps correspondant à l'année ; en l'absence de certitude concernant les données que nous pourrions utiliser pour estimer nos modèles, nous nous contentons, à travers l'introduction de la

probabilité en t de divorce à l'horizon t+3, d'insérer dans le modèle un élément représentant le caractère dynamique de la relation que nous analysons.

En supposant que la fonction h est linéaire, on peut écrire, en reprenant les notations ci-dessus :

$$A_t = c_1 + b_1 \pi_t^{t+1} + b_2 \pi_t^{t+3} + dZ_t + \varepsilon_t \quad [1]$$

2) Le seuil d'activité marchande

Le seuil d'activité marchande de la période en cours est supposé être une fonction de la probabilité de divorce à la période suivante et d'un ensemble de variables de contrôle de la même période. Le seuil d'activité marchande dépend donc de variables qui évoluent dans le temps. L'équation s'écrit :

$$S_t = g(\pi_t^{t+1}; Z_t)$$

avec : S_t = seuil d'activité marchande de la période t

π_t^{t+1} : la probabilité en t de divorce à la période t+1

Z_t : ensemble de variables de contrôle observées à la période t

En supposant que la relation notée g est linéaire, on peut écrire :

$$S_t = h\pi_t^{t+1} + \lambda Z_t + v_t \quad [2]$$

3) L'excès d'activité marchande

L'excès d'activité marchande de la période t correspond par construction à la différence entre l'activité marchande en t et le seuil d'activité marchande à cette même période.

L'équation de définition de E_t s'écrit :

$$E_t = A_t - S_t \quad [3]$$

avec E_t : excès d'activité marchande de la période t

A_t : activité marchande de la période t

S_t : seuil d'activité marchande de la période t

Nous envisageons deux spécifications alternatives de l'excès d'activité marchande selon le rôle attribué au seuil d'activité marchande. Une première spécification (appelée ici version α) consiste à définir de façon très fruste la variable dépendante notée E_t , comme une variable binaire, qui prend la valeur 1 quand l'activité marchande de la période t est supérieure au seuil d'activité marchande de la même période t , et la valeur 0 sinon. Ce qui s'écrit, en reprenant les notations utilisées ci-dessus :

$$E_t = 1 \text{ si } A_t > S_t \quad \text{et} \quad E_t = 0 \text{ si } A_t \leq S_t \quad (\text{Version } \alpha)$$

Une seconde spécification (appelée ici version β) consiste à spécifier l'excès d'activité marchande telle qu'elle est définie par l'équation [3], c'est-à-dire comme une variable continue représentant le volume d'excès d'activité marchande.

4) Les probabilités présentes de divorce futur

La probabilité de divorce estimée en t à l'horizon h est supposée dépendre négativement de l'activité marchande de la période et d'un ensemble de variables de contrôle. Pour les raisons que nous avons exposé précédemment, nous ne tenons compte que de deux horizons, correspondant à $h=1$ et $h=3$ respectivement.

L'équation correspondant à la probabilité présente de divorcer à la prochaine période s'écrit :

$$\pi_t^{t+1} = j^1(A_t; Z_t)$$

avec : π_t^{t+1} : la probabilité en t de divorce à la prochaine période

j^1 : la fonction relative à l'horizon 1 (prochaine période)

A_t : l'activité marchande de la période t

Z_t : ensemble de variables de contrôle susceptibles d'évoluer au cours du temps et observées à la période t

En supposant que la fonction j^1 est linéaire, on peut écrire :

$$\pi_t^{t+1} = eA_t + fZ_t + \eta_t \quad [4]$$

L'équation de la probabilité en t de divorce dans trois périodes s'écrit :

$$\pi_t^{t+3} = j^3(A_{t+3}^*; Z_{t+3}^*)$$

avec : π_t^{t+3} = la probabilité en t de divorce à horizon t+3

j^3 = la fonction relative à l'horizon 3

A_{t+3}^* = l'anticipation de l'activité marchande dans trois périodes

Z_{t+3}^* = l'anticipation des variables de contrôle dans trois périodes

En supposant que la fonction j^3 est linéaire, on peut écrire :

$$\pi_t^{t+3} = e^3 A_{t+3}^* + f^3 Z_{t+3}^* + \zeta_t \quad [5]$$

En accord avec l'hypothèse d'anticipations rationnelles introduite par Muth (1961), on suppose que les anticipations relatives à l'activité marchande et aux variables de contrôle coïncident avec les valeurs du modèle sous-jacent, soit, dans notre système d'équations, aux valeurs données à A_t par l'équation [1]. Cette hypothèse s'écrit donc ainsi :

$$A_{t+3}^* \equiv A_{t+3}$$

$$A_{t+3} = c'_1 + b'_1 \pi_{t+6} + b'_2 \pi_{t+9} + d'Z_{t+3} + \xi_{t+3} \quad [6]$$

À bien considérer les équations précédentes on s'aperçoit que si on cherche à expliciter l'activité aujourd'hui (A_t) ou la probabilité de divorce aujourd'hui (π_t), on obtient une sorte de modèle autorégressif à l'envers : A_t est fonction des valeurs ultérieures de A anticipées (de façon supposée rationnelle), ainsi que des valeurs des variables de contrôle aujourd'hui comme demain (Z_t, Z_{t+1} , etc.). De même, π_t est fonction des valeurs ultérieures de π anticipées, ainsi que des valeurs des variables de contrôle aujourd'hui comme demain (Z_t, Z_{t+1} , etc.).

Somme toute, au cours de la section qui s'achève, nous avons, sur la base d'un schéma, expliqué les relations complexes qui nous apparaissent relier le divorce considéré en tant qu'événement (et traduit par la probabilité de divorce) et le seuil d'activité marchande ; puis nous avons traduit ces relations sous forme d'équations formant un système dynamique. Notre idée est d'estimer ce modèle (dans ses versions α et β) puis de le confronter à un second modèle correspondant, lui, non plus à une vision événementielle du divorce, mais à une conception dans laquelle le divorce représente un épiphénomène ponctuant le processus central que constitue la dégradation de la relation de couple. C'est ce second modèle que nous allons expliciter maintenant.

Section 2 : La dégradation du couple, un processus, simplement ponctué (éventuellement et pour partie de façon aléatoire) par le divorce

Cette section est composée de trois paragraphes. Dans un premier paragraphe, nous présentons un modèle alternatif au modèle 1 explicité dans la section précédente. La spécificité de notre second modèle consiste à appréhender le phénomène matrimonial qui nous intéresse comme étant un processus. Puis, dans un deuxième paragraphe, nous examinons les données qui seraient nécessaires pour estimer ce modèle. Dans un troisième et dernier paragraphe, nous expliciterons les difficultés économétriques rencontrées pour estimer nos différents modèles alternatifs.

§1. Intégration du processus de dégradation du couple dans le modèle structurel (appelé ici modèle 2)

Ce que, de façon originale, nous suggérons ici de modéliser, c'est la relation dynamique réciproque entre, d'une part, le processus de dégradation du couple et, d'autre part, le seuil d'activité marchande. Par rapport au premier modèle, le but est de rendre compte explicitement de l'entente conjugale et de son évolution.

Dans un premier point, nous exposons nos hypothèses concernant la relation dynamique entre l'entente conjugale et les autres phénomènes d'intérêt de notre analyse. Nous le faisons, comme nous l'avons fait pour le premier modèle, au moyen d'un schéma qui facilite le commentaire des relations supposées exister entre les phénomènes d'intérêt pour notre analyse

(cf. schéma V.3 ci-après). Dans un second point, nous nous intéressons à la formalisation de ces relations.

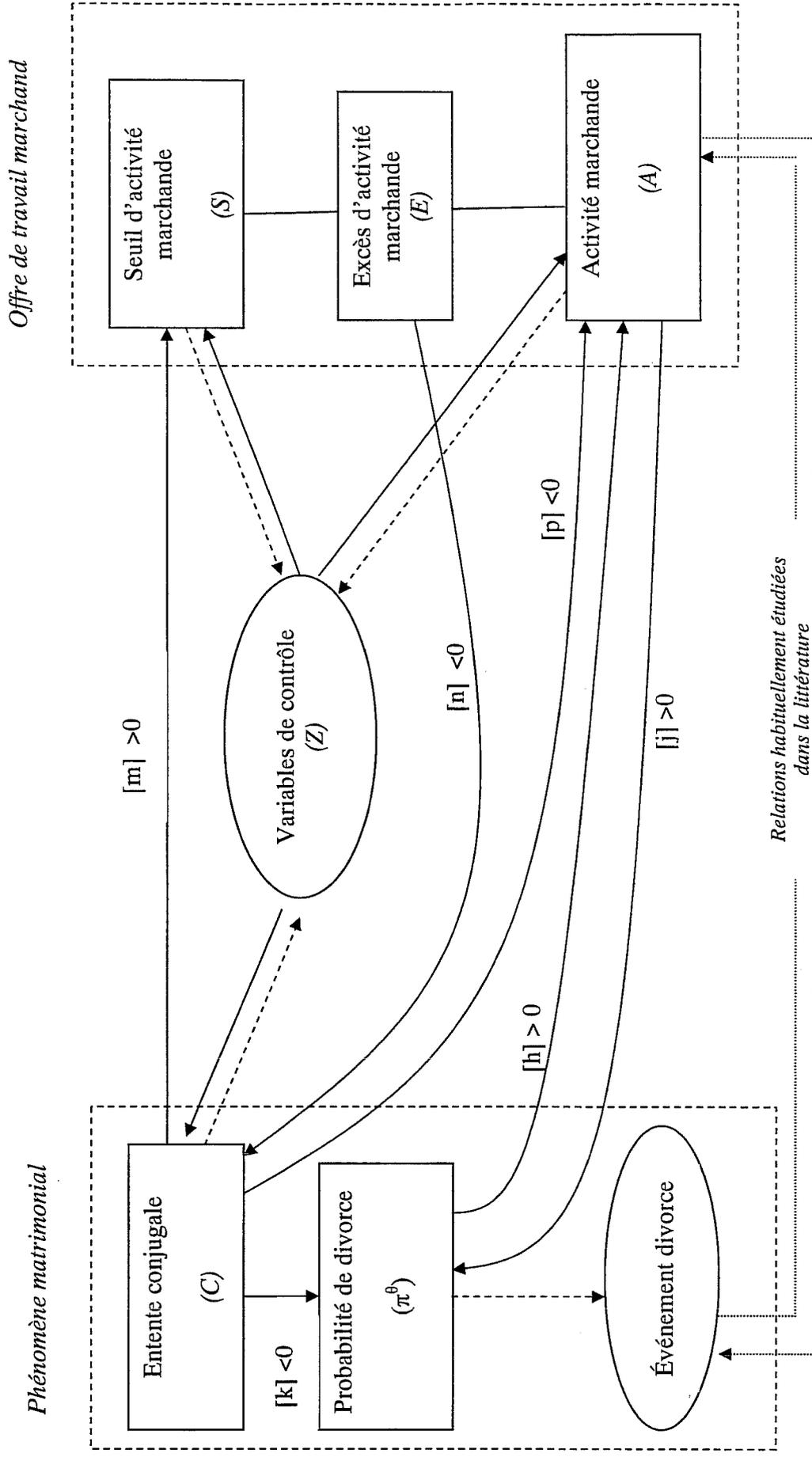
A. Les relations hypothétiques qui font intervenir l'entente conjugale

Dans le modèle 2, l'entente conjugale correspond à un phénomène d'intérêt. Nous introduisons donc, dans notre schéma V.3, un nouveau rectangle dans le bloc de gauche et nous le relierons aux facteurs avec lesquels l'entente conjugale est en relation. En revanche, le bloc de droite contient toujours les mêmes trois éléments (par rapport au schéma V.2). Nous commençons, dans un premier point, par présenter le lien dynamique supposé exister entre l'entente conjugale et la probabilité présente de divorce futur (au sein du bloc de gauche) puis, dans un deuxième point, nous examinons les relations entre l'entente conjugale et les autres phénomènes d'intérêt qui figurent déjà dans le schéma présenté précédemment.

1) L'hypothèse d'une relation dynamique entre l'entente conjugale et la probabilité présente de divorce futur

Dans le cadre du premier modèle, nous ne faisons appel à l'entente conjugale que pour justifier les relations entre la probabilité de divorce et les autres phénomènes d'intérêt du modèle. En revanche, dans le deuxième modèle, la relation entre l'entente conjugale et la probabilité de divorce est explicitement modélisée. L'introduction de l'entente conjugale dans le modèle nous permet ainsi de considérer le phénomène matrimonial en tant que processus. Ce processus correspond à la dégradation progressive de l'entente conjugale.

Schéma V.3 - Les relations dynamiques supposées exister le phénomène matrimonial et l'offre de travail marchand, en intégrant le processus de dégradation du couple



Notre hypothèse consiste à supposer l'existence d'une relation négative qui irait de l'entente conjugale vers la probabilité de divorce notée [k] sur le schéma V.3. D'un point de vue dynamique, la probabilité présente de divorce futur est supposée être fonction du rythme de dégradation de l'entente conjugale, dégradation dont rien ne permet d'ailleurs de supposer qu'elle s'effectue de façon irréversible. Seule une estimation empirique sera capable d'indiquer à quel rythme s'effectue la dégradation de l'entente conjugale.

Il est important de noter d'emblée que la relation entre dégradation de l'entente conjugale et probabilité de divorce n'est pas nécessairement aussi évidente qu'elle peut le paraître à première vue. Ce sera d'ailleurs un des apports de cette thèse que de ne pas considérer, à la différence de l'hypothèse implicite couramment faite dans la littérature, que la mésentente conjugale conduit automatiquement au divorce. Ainsi, pour de nombreuses raisons (coûts fixes d'habitation, coûts de transaction, pertes bilatérales associées au partage de biens immobiliers et de clientèle, image sociale, fréquence de contacts avec les enfants, ...), des couples que ne caractérisent pas vraiment une entente profonde continuent à vivre ensemble, démentant par là l'automatisme supposé du lien entre entente conjugale et divorce.

2) Les relations entre l'entente conjugale et les autres phénomènes d'intérêt de notre analyse

Parce que bon nombre de raisonnements que nous avons précédemment menés à propos de la relation entre la probabilité de divorce et les autres phénomènes d'intérêt sont largement transposables à la relation entre ces phénomènes et l'entente conjugale, nous serons plus brefs quant aux justifications avancées, puisque, souvent, le seul changement porte sur le signe de la relation, changement sans signification particulière puisqu'il ne résulte que du fait qu'entente conjugale et probabilité de divorce varient en sens inverse l'un de l'autre.

Tout d'abord, une relation est supposée exister entre l'entente conjugale et le seuil d'activité marchande. Plus précisément, cette relation à sens unique irait de l'entente conjugale vers le seuil d'activité marchande. Cette relation notée [m] sur le schéma V.3 serait

de signe positif. L'hypothèse est que, toutes choses égales par ailleurs, le seuil d'activité marchande au-delà duquel le couple est mis en péril est d'autant plus élevé que l'entente au sein du couple est bonne.

Puis, l'entente conjugale et l'excès d'activité marchande sont supposés être reliés négativement. Cette relation notée [n] sur le schéma V.3 irait de l'excès d'activité marchande vers l'entente conjugale. L'idée serait que l'excès d'activité marchande provoque une dégradation des relations au sein du couple.

Enfin, l'activité marchande est supposée être reliée négativement à l'entente conjugale. Cette relation notée [p] sur le schéma V.3 est, comme la précédente, à sens unique, mais cette fois elle va dans l'autre sens : de l'entente conjugale vers l'activité marchande. L'insatisfaction au sein de son couple justifierait un surcroît d'activité marchande de la femme.

En résumé, l'entente conjugale est supposée intervenir dans quatre relations, sans compter le lien avec les variables de contrôle.

B. Spécification du modèle 2

L'écriture des équations du modèle 2 s'effectue en deux temps. Tout d'abord, nous commençons par formuler les équations du modèle structurel. Puis, nous recherchons à exprimer ce modèle sous forme réduite.

1) Les équations du modèle 2

Le modèle structurel est composé de cinq équations dont une équation comptable qui correspond à l'excès d'activité marchande. Puisque, d'après nos hypothèses, l'entente

conjugale n'intervient pas dans la détermination de l'excès d'activité marchande – correspondant à la différence entre l'activité marchande et le seuil d'activité marchande – l'équation qui donne l'excès d'activité marchande est identique à celle écrite dans le cadre du premier modèle (équation [3]). Notons que les deux spécifications alternatives de l'excès d'activité marchande (appelées versions α et β) sont reprises dans le cadre du modèle 2.

Dans ce qui suit, nous explicitons les équations spécifiques au modèle 2 à savoir, dans l'ordre de présentation, l'entente conjugale, les probabilités présentes de divorce futur, l'activité marchande et le seuil d'activité marchande.

a) L'entente conjugale

L'entente conjugale serait fonction de l'excès d'activité marchande et d'un ensemble de variables de contrôle. D'un point de vue dynamique, l'entente conjugale présente est sans doute fonction de l'accumulation d'excès d'activité marchande au cours des périodes passées mais, pour simplifier notre modèle, notre raisonnement portera que sur la période passée la plus récente. L'équation s'écrit alors :

$$C_t = f(E_t; E_{t-1}; Z_t)$$

avec :

C_t = entente conjugale à la période t

E_t et E_{t-1} = l'excès d'activité marchande respectivement à la période t
et la période $t-1$

Z_t = ensemble de variables de contrôle observées à la période t

En supposant que la fonction f est linéaire, l'entente conjugale présente peut être exprimée ainsi :

$$C_t = j + k_1 E_t + k_2 E_{t-1} + m Z_t + \rho_t \quad [7]$$

b) Le seuil d'activité marchande

Le seuil d'activité marchande de la période en cours serait fonction de l'entente conjugale de la période en cours et d'un ensemble de variables de contrôle observées également pour la période en cours. Notons ici que le seuil d'activité marchande dépend exclusivement de variables qui évoluent dans le temps. L'équation s'écrit :

$$S_t = g(C_t; Z_t)$$

Avec : S_t = seuil d'activité marchande de la période t

C_t = entente conjugale de la période t

Z_t = ensemble de variables de contrôle observées à la période t

En supposant que la relation g est linéaire, l'équation correspondant au seuil d'activité marchande peut s'exprimer ainsi :

$$S_t = nC_t + pZ_t + \zeta_t \quad [8]$$

c) L'activité marchande

L'activité marchande de la période t dépendrait de l'entente conjugale de la période t, de la probabilité en t de divorce à un horizon de une et de trois périodes. L'équation s'écrit :

$$A_t = h(C_t; \pi_t^{t+1}; \pi_t^{t+3}; Z_t)$$

Avec : C_t = entente conjugale à la période t

π_t^{t+1} et π_t^{t+3} = probabilités présentes de divorce dans une et trois périodes ultérieures

Z_t = ensemble de variables de contrôle observées à la période t

En posant que la fonction h est de type linéaire, l'activité marchande de la période t s'exprime comme suit :

$$A_t = e + rC_t + q_1 \pi_t^{t+1} + q_2 \pi_t^{t+3} + sZ_t + \mu t \quad [9]$$

d) La probabilité présente de divorce à un horizon de une et trois périodes

La probabilité en t de divorce à la période t+1 serait fonction du processus de dégradation de l'entente conjugale, de l'activité marchande de la période t et d'un ensemble de variables de contrôle évoluant avec le temps et observées en t. L'équation s'écrit :

$$\pi_t^{t+1} = j^1(C_{t+1} - C_t; A_t; Z_t)$$

avec :

π_t^{t+1} : la probabilité en t de divorce à la période t+1

j^1 : la fonction relative à l'horizon 1 (prochaine période)

$C_{t+1} - C_t$ = dégradation de l'entente conjugale entre la période t+1 et la période t

A_t = l'activité marchande de période t

Z_t = ensemble de variables de contrôle observées à la période t

À un horizon de trois périodes, la probabilité en t de divorce dépendrait du processus de dégradation de l'entente conjugale, de l'activité marchande anticipée et d'un ensemble de variables de contrôle dont les valeurs sont anticipées. L'équation s'écrit :

$$\pi_t^{t+3} = j^3(C_{t+3} - C_t; A_{t+3}^*; Z_{t+3}^*)$$

avec :

π_t^{t+3} : la probabilité en t de divorce à la période t+3

j^3 : la fonction relative à l'horizon 3

$C_{t+3} - C_t$ = dégradation de l'entente conjugale entre la période t+3 et la période t

A^*_{t+3} = l'activité marchande anticipée de la période t+3

Z^*_{t+3} = ensemble de variables de contrôle anticipées de la période t+3

Si on fait l'hypothèse que les fonctions j^1 et j^3 sont linéaires, les deux équations de probabilité présente de divorce futur s'expriment comme suit, en reprenant les notations utilisées :

$$\pi_t^{t+1} = uC_{t+1} - uC_t + vA_t + wZ_t + \eta_t \quad [10]$$

En supposant que les anticipations sont rationnelles :

$$\pi_t^{t+3} = u' C_{t+3} - u' C_t + v' A_{t+3} + w' Z_{t+3} + \eta'_t \quad [11]$$

2) Résolution du modèle structurel (recherche d'une forme réduite)

Tout d'abord, on résout le modèle structurel en ciblant sur l'entente conjugale. En remplaçant dans l'équation [7], E_t et E_{t-1} par leur valeur respective donnée par l'équation [3], on obtient :

$$C_t = j + k_1 A_t - k_1 S_t + k_2 A_{t-1} - k_2 S_{t-1} + m Z_t + \rho_t \quad [12]$$

En remplaçant dans l'équation [12], S_t et S_{t-1} par leur valeur respective donnée par l'équation [8], on obtient en arrangeant :

$$C_t (1+k_1 n) = j + k_1 A_t + k_2 A_{t-1} - k_2 n C_{t-1} - (m-k_1 p) Z_t - k_2 p Z_{t-1} + \rho_t \quad [13]$$

Puis, la recherche de la forme réduite de notre modèle s'effectue en déterminant l'activité marchande. La deuxième équation de notre système d'équations est obtenue en remplaçant dans l'équation de l'activité marchande [9], π_t^{t+1} et π_t^{t+3} respectivement par les équations [10] et [11]. En arrangeant, on obtient :

$$A_t = e + C_t (r - q_1 u + q_2 u') + q_1 v C_{t+1} + q_2 u' C_{t+3} + q_1 v A_t + q_2 v' A_{t+3} + (q_1 w + s) Z_t + q_2 w' Z_{t+3} + \mu t \quad [14]$$

En écrivant d'une manière synthétique les équations précédentes [13] et [14], la forme réduite de notre modèle 2 correspond à un système composé des deux équations dynamiques suivantes :

$$C_t = \Phi \begin{pmatrix} A_t \rightarrow A_{t+\infty} \\ Z_t \rightarrow Z_{t+\infty} \end{pmatrix} \quad [15]$$

$$A_t = \Psi \begin{pmatrix} C_t \rightarrow C_{t+\infty} \\ Z_t \rightarrow Z_{t+\infty} \end{pmatrix}$$

En conclusion, écrire nos modèles structurels dynamiques alternatifs nous a obligé à une réflexion et une rigueur dans la définition des relations et à expliciter davantage nos choix que ce qu'on aurait fait de manière littéraire. La mise en relation mathématique des équations nous amène à cette relation concentrée [15]. À partir de cette dernière, on est fondé à supposer (ce qui n'était pas évident au départ, sans une formulation mathématique des relations entre les phénomènes), d'une part que C_t est une fonction de toute la série des A_t passés et des Z_t passés – ou, autrement dit, que l'entente conjugale présente dépend de toute l'activité passée – et d'autre part, que l'activité marchande de la période en cours dépend de toute l'activité marchande passée et des variables de contrôle passées.

§ 2. Les données qui seraient nécessaires pour estimer ce modèle

La mise en œuvre empirique du modèle que nous proposons exigerait une enquête (si possible par panel, pour limiter les effets-mémoire, ou, à défaut, par enquête rétrospective) permettant de disposer, pour un échantillon représentatif de femmes adultes d'âge actif d'un certain nombre d'informations, que nous classons ci-après en allant des plus classiques ou plus originales.

A. Informations très classiques

- le volume effectif d'activité et modalités (travail de nuit, week-end, à domicile, etc.), et ceci, si possible, mois par mois.

- des caractéristiques de contrôle (âge de la femme, nombre d'enfants, âge des enfants, expérience professionnelle, origines culturelles, état de santé/handicap, milieu dans lequel elle vit actuellement, caractéristiques du mari et, notamment, son statut professionnel et le montant de ses revenus de travail, etc.

B. Informations que n'ont collecté que certaines enquêtes spécifiques

- des indicateurs variés permettant de construire ultérieurement la variable latente « entente conjugale » (informations reflétant le point de vue de l'épouse mais aussi, si possible, celui du mari). À titre d'exemple Rogers (1999) utilise, parmi d'autres indicateurs, la formulation suivante « Vous disputez-vous fréquemment ? » (*op.cit.*, p. 128).

- la perception, par la femme, de son risque de divorce à divers horizons (par exemple dans l'année qui vient, dans les trois ans, au-delà). Ce type d'informations figure par exemple

dans l'enquête *Divorce in the Netherlands 1998* (cf. Kalmijn et de Graaf, 1998) ; mais l'horizon concerné n'est pas spécifié dans cette enquête, car il s'agit d'une enquête rétrospective ; il nous semble important non seulement de préciser l'horizon mais de collecter l'information pour quelques horizons distincts.

- les anticipations de la femme à un an, trois ans, ... (quelques horizons) quant à ce que sera son activité. Ce type d'informations ne semble que rarement collectés en vue d'études spécifiques à l'analyse du divorce mais il l'est dans des enquêtes centrées sur l'emploi. Comme nous l'avons expliqué en développant notre modèle, ce dernier n'intègre pas explicitement ces anticipations, pour ne pas alourdir la spécification, mais il fait l'hypothèse d'anticipations rationnelles ; disposer effectivement des anticipations de la femme concernant son activité future permettrait justement de tester le caractère plus ou moins justifié de cette hypothèse. En relation avec ces anticipations, il serait nécessaire de disposer, à titre de variable de contrôle, d'informations concernant la conjoncture, le secteur d'activité, et les caractéristiques professionnelles et personnelles de la femme.

C. Informations originales que nous proposons de collecter

- le volume d'activité marchande qui, du point de vue de l'épouse, est considéré comme constituant le seuil au-delà duquel elle mettrait en péril la pérennité de son couple.

- si c'est possible, l'avis du mari quant au seuil d'activité marchande que sa femme ne devrait pas dépasser sous peine de majorer beaucoup le risque de divorce, et son avis quant à la probabilité de divorce à divers horizons.

Monter par nous-même une telle enquête, ou ajouter à une enquête en cours de réalisation un module incluant ces questions, constituerait, pour nous une tâche trop longue eu égard aux délais qui nous sont impartis pour achever ce travail de thèse. Mais, il nous semble

qu'il n'était pas inutile de consigner ici, pour faciliter les prolongements qu'il nous apparaît souhaitable de donner à notre travail, les fruits de notre réflexion concernant les données nécessaires à la mise en œuvre du modèle théorique que nous proposons.

§ 3. Les difficultés économétriques pour estimer notre modèle

Le modèle que nous avons élaboré dans le paragraphe 1 constitue une tentative pour analyser toutes choses égales d'ailleurs les effets des différents facteurs qui contribuent au processus de dégradation du couple, en relation avec l'activité marchande de la femme. La catégorie d'instruments statistiques adaptée à cette mise en évidence du rôle, *ceteris paribus*, de ces facteurs est l'économétrie, par opposition à des méthodes d'analyse descriptive multivariées, comme la version longitudinale de l'analyse en composante principale, ou, *a fortiori*, par opposition au commentaire littéraire de l'examen comparatif minutieux d'un bon nombre de trajectoires individuelles.

Trois caractéristiques essentielles de notre modèle doivent être soulignées pour déterminer le type de méthodes économétriques nécessaires pour son estimation : il entend caractériser des évolutions individuelles, il exige des données longitudinales (pour prendre en compte la dynamique des phénomènes étudiés) et, enfin, il veut représenter les interrelations entre processus de dégradation du couple et activité marchande de la femme.

À chacune de ces caractéristiques sont classiquement associées une ou plusieurs méthodes d'estimation :

- pour traiter de façon appropriée des évolutions individuelles, il faut recourir soit aux techniques de l'économétrie sur données de panel, soit à la version longitudinale des modèles multiniveaux (*growth curves*) ;

- pour estimer des modèles dynamiques, l'économétrie des séries temporelles offre de multiples ressources permettant notamment de contourner l'obstacle constitué par la multicollinéarité de variables explicatives qui sont les valeurs décalées d'une même variable ;
- pour modéliser des interrelations entre variables, les modèles d'équations simultanées et les modèles d'équations structurales (de type LISREL) doivent être mobilisés.

Certes, les développements récents de l'économétrie permettent de proposer des méthodes qui autoriseraient le traitement simultané de deux des trois problèmes qui viennent d'être cités : c'est le cas des modèles GMM (*Generalized Method of Moments*) qui permettent de conjuguer le traitement dynamique de données de panel (avec effets individuels spécifiques) et l'utilisation des valeurs décalées de la variables dépendante ; en outre les modèles GMM présentent l'avantage d'éviter de devoir faire des hypothèses fortes quant à la distribution des erreurs⁷¹. Mais, à notre connaissance, les modèles GMM ne comportent pas actuellement d'extension au cas d'équations simultanées et, en conséquence, aucun logiciel n'offre la possibilité d'une telle estimation.

De même la méthode des courbes de croissance, qui constitue une des deux applications principales des modèles multiniveaux⁷², si elle présente l'avantage, sur l'économétrie des données de panel, de ne pas obliger à cylindrer les échantillons (c'est-à-dire, ici, à ne retenir que les individus observés pour chacune des périodes sous revue), ne permet pas actuellement, à notre connaissance, de traiter des équations simultanées. Par ailleurs la plupart des applications actuelles de ces modèles de courbe de croissance portent sur des grandeurs continues évoluant selon des courbes polynomiales d'ordre 2 ou 3, alors que, pour notre modèle, il serait utile de pouvoir représenter les évolutions par paliers, des

⁷¹cf. Greene (2003, p. 555, et, plus généralement chapitre 18).

⁷² Dans ce type d'application, le niveau d'analyse le plus bas est constitué par l'individu-période, dont les observations sont considérées comme constituant autant de groupes (niveau 2) qu'il y a d'individus. Pour plus de détails voir, par exemple, Singer et Willett (2004).

évolutions non monotones (exemple : croissance puis décroissance de l'activité marchande) et l'évolution de grandeurs binaires (comme le seuil d'activité marchande) ; or nous n'avons pas trouvé, dans la littérature, d'applications de ce type, qui pourraient servir de guide pour nos propres travaux.

Enfin, les versions actuelles des modèles d'équations simultanées n'admettent que difficilement la concomitance de variables dépendantes continues et binaires, alors que c'est typiquement ce dont nous aurions besoin pour modéliser les interactions entre le processus de dégradation du couple et l'activité marchande des femmes.

En conclusion, bien que notre modèle soit loin d'inclure toutes les interrelations qu'il pourrait paraître utile de tester (puisque nous l'avons volontairement restreint aux seules liaisons qui nous paraissaient essentielles compte tenu de l'objet de notre recherche), il est encore trop ambitieux eu égard aux techniques économétriques actuellement disponibles, du moins pour l'utilisateur – et non l'économètre – que nous sommes. Toutefois, au rythme où vont aujourd'hui les innovations économétriques théoriques et leurs corollaires en termes de perfectionnement des logiciels correspondants, il n'est pas exclu que soient disponibles, dans les toutes prochaines années, et donc lorsqu'auront été créées les données que nous appelons de nos vœux (cf. paragraphe 2 *supra*), les outils économétriques autorisant un traitement techniquement satisfaisant desdites informations.

Conclusion de la partie II

Quels sont les enseignements majeurs que nous a permis de dégager l'analyse du recours à la notion d'événement dans les modèles économétriques reliant le divorce et l'activité marchande des femmes ?

Tout d'abord, l'élaboration de nos neuf tableaux synoptiques a permis de montrer les différences dans les choix méthodologiques effectués par les auteurs quand il s'agit de modéliser la relation dynamique entre divorce et offre de travail. Notre synthèse de la littérature a également été l'occasion de mettre au jour les solutions méthodologiques envisageables mais qui n'étaient pas retenues par les auteurs. Plus particulièrement, nous avons montré que le phénomène matrimonial d'intérêt était représenté, dans la littérature empirique, soit comme un événement (divorce), soit comme un état (divorcé) mais jamais comme un processus ; ceci alors que, dans la réalité, la situation matrimoniale des individus, semble être marquée davantage par des évolutions progressives que par des changements brusques. Le phénomène d'activité marchande, quant à lui, est représenté, dans la plupart des études que nous avons recensées, comme une variable continue (nombre d'heures travaillées) ou comme un état (participe ou non au marché du travail). Pour ce qui nous concerne, nous avons proposé de représenter l'évolution de l'activité marchande à partir d'un seuil défini en relation avec la situation conjugale, seuil au-delà duquel la stabilité du couple est mise en péril. En somme, chacun de nos deux phénomènes d'intérêt peuvent être modélisés, dans une optique dynamique, soit comme des événements, soit comme des processus.

Partant, plutôt que de choisir arbitrairement entre l'une ou l'autre de ces deux représentations possibles, nous avons proposé deux spécifications alternatives pour chacun de nos deux phénomènes d'intérêt. Ainsi, nous avons établi notre modèle structurel en recourant à la fois à la notion d'événement (le divorce et le franchissement du seuil d'activité marchande) et à la notion de processus (la dégradation de l'entente conjugale et l'ampleur du dépassement du seuil d'activité marchande).

Ensuite, la spécification de nos modèles structurels dynamiques alternatifs a permis de mettre au jour la complexité des relations dynamiques qu'entretiennent les différentes variables de nos modèles. Ainsi, nous avons vu notamment que, pour une femme donnée, l'augmentation de son offre de travail n'augmentait pas systématiquement sa probabilité de divorce : c'est le cas seulement si la quantité de travail offert est supérieure au seuil au-delà duquel la stabilité de son couple est mise en péril. Nous avons considéré également que la dégradation de l'entente conjugale ne débouchait pas nécessairement sur un divorce ; mais comme cette dernière vient diminuer le niveau du seuil d'activité marchande de la femme concernée, elle rend alors plus probable la survenance d'un éventuel divorce au cas où la femme en question déciderait d'augmenter son activité marchande en saisissant, par exemple, l'opportunité d'un emploi.

Conclusion générale

L'objet de cette thèse était d'étudier la manière dont les économistes font appel à la notion d'événement – que nous avons défini comme un fait historiquement daté qui marque un changement brusque de situation – dans leurs analyses visant à expliquer les comportements individuels. Nous commencerons dans cette conclusion générale par rappeler les principaux développements présentés dans cette thèse, en mettant l'accent sur nos apports et sur les limites de notre travail, puis nous envisagerons les prolongements que nous pourrions donner à notre analyse.

Ayant pour objectif d'analyser le recours à la notion d'événement dans les modèles économiques, nous nous sommes attachée, dans une première étape, au traitement théorique de cette notion. En premier lieu, nous avons théorisé ce qui est fait habituellement dans les analyses en termes d'événements. Nous avons commencé par montrer que les économistes attribuent plusieurs sens à la notion d'événement, et que, selon le sens retenu, un statut différent est accordé, dans l'analyse, à l'événement. Ainsi, comme nous l'avons vu, s'il constitue un phénomène marquant la fin d'une évolution, l'événement est utilisé comme variable expliquée dans l'analyse ; mais l'événement a le statut de facteur explicatif quand il est défini comme étant au début d'un changement.

Puis nous avons cherché à expliciter les critères qui permettent de justifier théoriquement les choix des auteurs quant il s'agit de sélectionner les événements à analyser. Premièrement, nous avons étudié le caractère plus ou moins important d'un événement. Les travaux des psychologues dans ce domaine présentent, comme nous l'avons montré, un réel intérêt pour l'économiste car ils indiquent de quelles manières on peut apprécier le caractère

important de l'événement. Deuxièmement, nous avons examiné sous l'angle particulier des enchaînements temporels, la relation de causalité qui lie un événement à un autre phénomène, lui-même éventuellement représenté par un événement. Il est alors apparu que l'attention doit être portée non seulement sur les événements explicatifs intervenus avant l'occurrence du phénomène expliqué mais aussi sur les événements postérieurs à celle-ci, dans le cas où l'anticipation de ces éventuels phénomènes futurs peut avoir conduit les individus à modifier à l'avance leur comportement. Nous avons proposé d'utiliser la notion de fenêtre d'événement, notion utilisée en finance, pour délimiter la période au cours de laquelle un événement produit des effets et pour en déduire quels sont les événements qu'il est pertinent de prendre en compte au titre des facteurs explicatifs.

En deuxième lieu, nous avons mis en œuvre une analyse originale, qui a consisté à formuler des pistes théoriques, elles aussi inspirées de la finance, pour l'analyse des événements biographiques. Plus précisément, nous avons montré qu'une démarche en termes de gestion de risques incertains permet d'appréhender les effets des événements qui n'ont pas encore eu lieu, et qui ne surviendront d'ailleurs peut-être pas. L'application, aux femmes qui vivent en couple, de cette grille d'analyse nous a permis de justifier théoriquement notre hypothèse selon laquelle les opportunités stratégiques dont bénéficient ces femmes mariées en étant présentes sur le marché du travail favorisent leur participation au marché du travail, et ce, même si cet investissement s'avère non rentable dans l'immédiat.

Dans la seconde étape de la thèse, nous nous sommes intéressée à l'usage des événements dans les modèles économétriques, plus précisément dans les modèles reliant le divorce et l'offre de travail. À partir d'une revue de la littérature empirique, nous avons dressé le double constat suivant : premièrement, les auteurs spécifient de sept manières différentes la relation dynamique entre le divorce et l'offre de travail, et, deuxièmement, d'autres spécifications que les sept étudiées dans la littérature sont envisageables ; c'est ainsi que, du côté du divorce, en plus d'une approche en termes d'état ou d'événement, une approche en termes d'évolution progressive est possible et, de même, du côté de l'offre de travail, nous

proposons d'introduire des phénomènes de seuil sous forme de volume d'activité compatible ou non avec la pérennité du couple. Partant, nous avons établi deux modèles dynamiques structurels alternatifs : le premier modèle relie le divorce considéré en tant qu'événement à la notion de seuil d'activité marchande, et le second modèle, plus original, met en relation le processus de dégradation conjugale et le seuil d'activité marchande. Pour chacune des deux versions de notre modèle structurel nous avons envisagé deux spécifications alternatives du seuil d'activité marchande : la première version appréhende en tant qu'événement le franchissement du seuil d'activité marchande maximale, parce que ce franchissement augmente la probabilité de divorce, et la seconde version consiste à prendre en compte l'importance de l'excès d'activité marchande. En somme, nous avons proposé quatre spécifications alternatives. Ce faisant nous nous sommes démarquée des analyses que l'on trouve dans la littérature, en ce sens que nous ne tranchons pas en faveur de l'une ou de l'autre des spécifications possibles mais que nous avons proposé un modèle flexible qui permettrait de tester les spécifications les unes contre les autres.

Certes notre travail comporte d'importantes limites. Parmi toutes celles que nous avons souligné au fil du texte de cette thèse, retenons-en deux ici, parce qu'elles nous semblent majeures : la première limite tient au fait que les instruments d'analyse inspirés de la finance (fenêtre d'événement, option réelle) que nous avons utilisés dans nos analyses théoriques ne débouchent pas, actuellement, sur une mise en œuvre opérationnelle. Dans le cas du concept d'option réelle, ceci est d'ailleurs vrai non seulement pour les applications de ces instruments à notre problématique mais aussi pour la finance ; pour ce qui concerne la notion de fenêtre d'événement, nous n'avons pas su proposer une façon d'en mesurer la largeur dans le cas de l'analyse des événements biographiques ; mais, en finance, il en va de même car si cette notion est opérationnelle, c'est parce les praticiens lui assignent *a priori* une certaine largeur.

La seconde limite principale que nous voyons à notre thèse est l'absence de vérification empirique des modèles théoriques alternatifs que nous proposons. Mais, comme

nous l'avons indiqué, l'estimation de ces modèles requerrait la combinaison de méthodes économétriques qui existent lorsqu'il s'agit de les mettre en œuvre séparément les unes des autres mais qui ne sont pas actuellement disponibles lorsqu'il faut les utiliser de façon conjuguée, comme c'est le cas ici.

Au titre des pistes de recherche qui nous sembleraient intéressantes d'explorer dans le cadre de prolongements donnés à notre thèse, nous voyons, en tout premier lieu, l'application, à d'autres événements biographiques, des analyses que nous n'avons menées ici que sur le cas du divorce ; le phénomène de mise en couple et le phénomène décohabitation parentale⁷³ nous paraissent être de bons candidats pour de futures analyses mettant l'accent sur des relations dynamiques telles que celles que nous avons formalisées à propos du divorce. En effet, compte tenu du fait que l'intégralité de la littérature traite la mise en couple en tant qu'événement, il serait à nos yeux intéressant de construire, pour les opposer, des modèles alternatifs considérant, les uns, le mariage comme représentant un événement, et les autres le mariage en tant que moment non déterminant du processus de mise en couple. De même, même si les auteurs voient, dans la décohabitation parentale, un processus plutôt qu'un événement, ils traitent en fait ce phénomène comme un événement ponctuel, sans doute faute de disposer du cadre conceptuel et des données qui leur permettraient de lui donner, dans leur modèle, un véritable statut de processus.

Comme il n'est pas évident de représenter un processus, on pourrait dans une première étape, en saisir deux caractéristiques essentielles, à savoir le début et la fin de la période au cours de laquelle se déroule le processus en question. Il resterait certes, ensuite, à caractériser l'évolution du processus entre ces deux bornes, et cela par exemple comme nous l'avons fait à propos de l'entente conjugale qui peut se dégrader de diverses manières (brusquement, par à coups successifs, progressivement, etc.). On peut illustrer à partir d'un autre exemple cette caractérisation basique du processus : dans le cas de la décohabitation parentale, ce

⁷³ Une présentation des faits stylisés de l'évolution, dans la réalité, de ces deux phénomènes (mise en couple et décohabitation parentale) est proposée dans l'annexe n°1.

changement de situation se fait au cours d'une période marquée par le fait que le jeune adulte navigue entre son statut antérieur (de cohabitant) et son futur statut (de résident autonome). Dans ce contexte, la première tâche consisterait à dater le début de cette période (exemple : l'étudiant a un appartement à lui, payé par ses parents chez qui il retourne tous les week-end et toutes les vacances) et sa fin (le jeune adulte a un emploi qui le rend financièrement autonome et, quand il va chez ses parents, il retourne ensuite « chez lui »). On pourrait alors constituer en état intermédiaire cette période qui emprunte aux deux états entre lesquels elle fait figure de transition. La durée de cette période intermédiaire pourrait être objet d'analyse au lieu de chercher à forcer la réalité en choisissant arbitrairement telle date comme point de passage d'un état à un autre.

Ce faisant on éviterait effectivement de définir, assez arbitrairement, un événement « départ du foyer parental » et de devoir lui attribuer, en conséquence, une date donnée. Mais on resterait toutefois dans une logique d'événements puisque, même si le début et la fin de la période intermédiaire ne seraient pas nécessairement qualifiés d'événements, c'est bien à un découpage du temps en périodes successives qu'on aurait recours ; d'une certaine manière, l'arbitraire que l'on éviterait en refusant de créer de toutes pièces un événement « départ du foyer parental », se trouverait reporté, quoique atténué, sur la définition des dates de début et de fin de la période intermédiaire.

C'est dire combien il est difficile d'échapper, en pratique, à la logique de l'histoire vue comme une succession de périodes supposées homogènes en leur sein, et délimitées par des événements. Même si, dans le cadre de notre thèse, nous n'avons pas eu la prétention d'aller au bout des possibilités de l'instrument d'analyse que constitue l'événement, nous pressentons bien que l'étude des processus mériterait d'être sérieusement approfondie si on veut mieux rendre compte des comportements individuels en matière économique.

ANNEXES

Annexe n°1

La complexité des situations réelles en matière de vie familiale

Un état des lieux pour la France, aujourd'hui

SOMMAIRE

Introduction

I. La fin d'un schéma unique de l'entrée dans la vie de couple

A. La formation du couple dans le processus de décohabitation parentale

B. La semi-cohabitation : une situation transitoire fréquente avant la vie commune

II. La place de la nuptialité dans la trajectoire des couples : la diversité des comportements à l'égard du mariage

A. La cohabitation : un mode durable de vie en couple

B. ... mais plus fragile que le mariage

III. Les relations temporelles entre la nuptialité et la fécondité

A. La banalisation des naissances hors mariage

B. La fréquence des mariages légitimant au moins un enfant

Conclusion

La complexité des situations réelles en matière de vie familiale.

Un état des lieux pour la France, aujourd'hui

Introduction

Depuis la fin des années soixante-dix, en France, comme dans la plupart des pays développés, les comportements familiaux ont fortement évolué. L'une des conséquences pratiques de ce phénomène est que la nomenclature juridique des états matrimoniaux (i.e. célibataire, marié, séparé ou divorcé, veuf) n'est plus adaptée pour décrire ce que vivent réellement les personnes concernées. Ce constat n'est pas nouveau puisque des analystes ont dénoncé, depuis déjà plus d'une dizaine d'années, les limites d'une approche exclusivement juridique pour cerner les comportements en matière de couple (Carbonnier, 1991 ; Commaille, 1991). Grâce à l'assouplissement des règles concernant l'autorisation du repérage légal des formes de vie en couple, les questionnaires d'enquêtes ont pu être adaptés afin de collecter l'information concernant le fait que telles personnes cohabitent sans être mariées. Par exemple, la question « Vivez-vous en couple ? » est posée explicitement depuis 1991 lors de l'enquête Emploi menée par l'INSEE (Fresel-Lozey, 1991).

Toutefois, l'observation de la vie en couple non marié ne résout pas le problème des critères à retenir pour repérer quand commence et quand finit la vie de couple non marié. La co-résidence est souvent le critère retenu pour définir le couple dans les enquêtes et dans les études empiriques. Ainsi, les analystes commencent le début de l'observation du couple, non plus à partir de la date du mariage mais à la date du début de la cohabitation. Quand les couples non mariés sont pris en compte dans les analyses, la fin du couple est repérée, non pas par le veuvage et le divorce, mais par la séparation, légale ou pas. Cependant, le choix de l'unicité résidentielle peut être critiqué.

L'enjeu général de ce texte est de discuter la pertinence du mariage et le début de la cohabitation en tant qu'événements pour décrire les comportements récents à matière de vie de couple. Notre démarche consiste, à partir de faits stylisés établis dans la littérature, à caractériser ces comportements, aujourd'hui, en France. Nous verrons ainsi qu'une nomenclature fondée exclusivement sur le statut légal et la résidence principale ne permet pas de saisir la diversité des situations que les personnes vivent réellement. Pour mieux cerner la réalité des trajectoires, il faut désormais accorder plus d'importance à la diversité des processus de formation et de dissolution du couple qui mènent à des modes de vie de couple eux-mêmes différenciés. Une solution pour appréhender en pratique cette diversité consiste sans doute à combiner plusieurs critères (ex. : cohabitation intermittente, cohabitation alternée, cohabitation simple).

Cette annexe est composée de trois parties. Dans une première partie, nous nous attachons à décrire, à partir des constats établis à partir de données statistiques, pour la France, la réalité du début de la vie de couple. La deuxième partie s'intéresse à la place du mariage dans la trajectoire des couples. Dans une troisième et dernière partie, nous examinerons la relation temporelle entre le mariage et la naissance des enfants.

I. La fin d'un schéma unique de l'entrée dans la vie de couple

L'évolution rapide des nouvelles formes de vie à deux laissent les économistes assez démunis ne serait-ce que sur le plan de la terminologie. Le problème ne se limite pas à l'absence d'un adjectif adapté pour qualifier la vie en couple non marié par opposition au mariage mais il faut aussi trouver des expressions pour rendre compte des différentes situations de couple non marié. Dans la littérature, le couple hors-mariage se décline ainsi en termes de semi-cohabitation, de cohabitation alternée, de cohabitation intermittente, de cohabitation pré-nuptiale, d'union libre. La signification de ces expressions n'est pas toujours facile à saisir. Les lacunes de la terminologie posent ici d'abord celle de la recherche de la véritable signification des situations concernées. Autrement dit, à partir de quand (et jusque quand) considère-t-on qu'un homme et une femme forment un couple⁷⁴.

Pendant longtemps, la définition du début du couple et de la fin aussi d'ailleurs posait relativement peu de difficultés. En effet, le plus souvent, la vie en couple était délimitée par des événements faciles à dater comme le mariage et le décès du conjoint ou éventuellement le divorce. Les états occupés avant la survenance de chacun de ces événements s'enchaînaient rapidement et dans un ordre bien établi. Bozon (2002) décrit ainsi la formation du couple comme s'effectuant traditionnellement à partir du franchissement successif des étapes suivantes : rencontre, fréquentation, présentation aux parents, fiançailles, mariage, obtention du logement. Dans ce modèle traditionnel, les délais qui séparaient les différentes étapes du

⁷⁴ Habituellement, seuls les couples formés d'un homme et d'une femme sont pris en compte dans les analyses. Les cas de couples homosexuels et les cas de polygamie sont rarement repérés de manière explicite dans les enquêtes. En revanche, par exemple, à la question « vivez-vous en couple ? » de l'enquête Emploi, des couples homosexuels peuvent répondre « oui », en principe.

processus étaient relativement courts, certaines étapes pouvant même avoir lieu simultanément (ex. : le mariage et l'obtention du logement).

Au cours des dernières décennies, la combinaison de modifications culturelles (ex. : la banalisation de la cohabitation hors mariage), démographiques (ex. : la baisse de la fécondité), économiques (ex. : difficultés d'accès au marché du travail, meilleure insertion des femmes sur le marché du travail) ou encore juridiques (ex. : convergence de la législation relative aux couples mariés et non mariés) a transformé le processus de formation et certainement aussi celui de séparation des couples. La vie du couple n'est plus une période clairement délimitée par deux événements. Mais les transitions qui marquent le début et la fin du couple s'inscrivent chacune dans une période plus ou moins longue au cours de laquelle se développent des situations intermédiaires qui sont ni généralisées ni simples à définir.

Ainsi, dans un premier point, nous nous intéressons à la période qui commence par le départ de chez les parents et qui finit par la vie à deux dans le même logement. Dans un second point, nous examinons les différentes formes que peut prendre la vie en couple avant de se transformer, éventuellement, en une cohabitation ordinaire, à une seule résidence commune.

A. La formation du couple dans le processus de décohabitation parentale

La cohabitation hors mariage est un mode de vie en couple aujourd'hui socialement accepté (Charbit, 1989) et largement répandu, surtout au départ de la vie en couple. La vie en couple hors mariage est devenue progressivement le mode d'entrée en couple majoritaire en passant de 10% à 90% des couples entre 1965 et 1995 (Toulemon, 1996). Parallèlement aux évolutions en matière de nuptialité, le processus d'émancipation des jeunes s'est transformé. Un trait marquant, souvent évoqué dans la littérature à propos de l'évolution des comportements au moment de l'entrée dans l'âge adulte, réside dans le fait que les jeunes

accèdent tardivement à une réelle indépendance résidentielle (i.e. le financement du logement personnel n'est pas assuré par les parents) (Galland, 1995). Le développement récent de l'union de fait mais aussi l'accès tardif à l'indépendance résidentielle ont considérablement modifié la manière dont se déroule aujourd'hui l'entrée dans la vie de couple. Ainsi, la mise en couple ne correspond plus, bien souvent, à un passage direct du statut initial « célibataire, vivant seul(e) chez ses parents » au statut final « marié, vivant en couple dans un logement commun ». Le mariage n'est donc plus l'état de destination le plus fréquent et l'installation dans un logement commun n'est pas immédiate mais des situations intermédiaires, qui durent plus ou moins longtemps, sont apparues entre ces deux états extrêmes.

Une conséquence du développement de la vie en couple non marié est que l'état « célibataire », dont on ne peut sortir qu'en se mariant, n'est plus synonyme de « vivre seul(e) » (Thave, 1991). En fait, même en l'absence de toute vie de couple, l'association célibat et solitude n'est pas vraiment justifiée puisque l'individu célibataire ne vit pas nécessairement isolé mais il peut vivre chez ses parents ou chez des amis. « Vivre seul(e) chez ses parents » et « les avoir quittés et vivre en couple dans un logement commun » seraient les deux extrémités qui délimitent habituellement le processus de mise en couple et de décohabitation parentale. Les résultats des études récentes, établis pour la plupart à partir des données issues des différentes vagues de l'enquête « Jeunes » menées par l'INSEE en 1986, 1992 et 1997, montrent, au regard de la diversité des comportements observés, qu'il convient de nuancer cette vision dichotomique.

L'idée serait alors de définir des états intermédiaires qu'il convient de définir. Les deux principales caractéristiques, retenues habituellement dans la littérature, pour définir le processus de décohabitation parentale sont d'une part, la distinction de deux dimensions dans le parcours résidentiel de l'individu : départ de chez les parents et installation en couple, que nous présentons dans un premier point ; et, d'autre part, l'allongement de la période de transition qui débouche sur l'autonomie résidentielle, phénomène que nous abordons dans un second point.

1) Le départ de chez les parents et la mise en couple : deux étapes souvent distinctes aujourd'hui pour les garçons et pour les filles

L'entrée dans l'âge adulte consiste à franchir un certain nombre d'étapes qui permettent aux jeunes adultes d'acquérir les moyens de leur indépendance comme la fin des études, la prise d'un emploi, le départ de chez les parents, la mise en couple, la naissance du premier enfant. Un constat largement établi dans la littérature sur le sujet est que les jeunes franchissent ces différentes étapes de plus en plus tard. À partir des données des enquêtes complémentaires à l'enquête Emploi de 1992 et 1997, Galland (2000, p.13) estime que la probabilité d'être indépendant avant 23 ans – au sens d'avoir la possibilité à la fois d'accéder à un emploi stable, de prendre un logement à sa charge et de débiter une vie commune en couple – diminue régulièrement de génération en génération, toutes autres caractéristiques contrôlées (ex. : niveau d'éducation, sexe).

Plusieurs explications différentes sont avancées pour justifier le retard observé dans l'entrée dans l'âge adulte. L'amélioration de la relation avec les parents ainsi que les avantages du domicile familial en matière de confort constituent les arguments avancés par certains auteurs pour expliquer que les jeunes restent plus longtemps chez leurs parents (Mauger, 1995 ; Battagliola et alii, 1995). L'allongement de la durée des études (Desplanques, 1994) et les difficultés d'accès à une position stable sur le marché du travail (Caussat, 1995), en retardant l'accès à l'indépendance financière, constituent les facteurs les plus souvent évoqués pour expliquer l'accès tardif à l'indépendance financière et le report du départ de chez les parents et de la mise en couple.

Parallèlement au retard avec lequel les jeunes accèdent aux différents attributs de l'indépendance, une désynchronisation des étapes est généralement observée. L'ensemble du calendrier d'entrée dans l'âge adulte n'a pas simplement été reporté mais dans le même temps un décalage entre les étapes s'est produit. Par conséquent, les jeunes n'accèdent pas simultanément aux principaux attributs de cette indépendance (le travail, le logement, la vie

en couple) (Galland, 2000). Le modèle traditionnel d'émancipation des jeunes fondé précisément sur un fort synchronisme dans le franchissement des principales étapes est donc remis en cause. Autrement dit, dans ce modèle traditionnel, les étapes décisives se succèdent en quelques mois sans qu'il y ait d'état intermédiaire (ex. : le jeune quitte ses parents, prend un métier et se marie la même année) (Chamboredon, 1985). Aujourd'hui, il est communément admis que la phase de transition vers l'âge adulte se décompose en trois séquences : la première va de la fin des études à l'accès à l'emploi qui peut, ou non, coïncider avec le départ de chez les parents, la deuxième séquence va du départ de chez les parents à la formation d'un couple et la dernière de la formation d'un couple à la naissance du premier enfant (Galland, 1995, p.41).

Toutefois, cet ordre traditionnellement admis dans la littérature (fin des études, premier emploi, logement indépendant, mise en couple, naissance du premier enfant) n'est pas suivi par tous les jeunes. Il arrive en effet, aujourd'hui, que le rang de l'une ou de l'autre étape soit inversé. A partir des données de l'enquête Jeunes, complémentaire à l'enquête Emploi de 1992, Galland (1995) retrace, année par année, entre 1979 et 1992, l'itinéraire professionnel, familial et résidentiel des jeunes interrogés. L'auteur montre que plus d'un tiers des jeunes ne franchissent pas les principales étapes dans l'ordre pré-établi cité ci-dessus. Une distinction entre les parcours semble pouvoir être faite en fonction du sexe. Les garçons franchissent plus fréquemment que les femmes (72% contre 59%) les étapes dans l'ordre attendu (i.e. fin des études, premier emploi, logement indépendant et mise en couple). Galland (1995) distingue deux types de modèles de décohabitation. Le premier type de modèle, plutôt masculin, est caractérisé par la stabilisation professionnelle avant le départ de chez les parents et l'installation en couple. Les garçons attendent d'avoir une bonne situation pour s'installer ailleurs que chez les parents puis commencer une vie de couple. Ceci dit, le départ de chez les parents et la mise en couple ne surviennent pas toujours simultanément. En fait, quand les jeunes quittent leurs parents, ils ne vivent pas toujours immédiatement en couple. Ce type de séquence (ni chez les parents, ni en couple) est surtout répandu auprès des jeunes dont le niveau d'études est relativement élevé. D'après les résultats établis par Galland (*op.cit.*, p.42),

les trois-quarts des jeunes qui ont connu le départ de chez les parents avant de vivre en couple ont poursuivi des études supérieures. La durée de la période entre l'accès à un logement indépendant et l'installation en couple est alors au moins de six mois pour la moitié des jeunes qui ont connu cette séquence.

Dans le modèle spécifique aux filles, le départ de chez les parents est lié à la constitution d'un couple. Les femmes réalisent souvent (26% des cas) au même moment indépendance résidentielle et mise en couple et ces deux étapes précèdent l'accès à l'emploi. Les jeunes femmes quittent donc leurs parents pour vivre en couple sans avoir pour autant un emploi. Cette analyse des trajectoires féminines mérite toutefois d'être nuancée. Blöss et alii (1990) dégagent deux types de trajectoires de décohabitation pour les filles. Dans la première trajectoire, elles accèdent à l'autonomie résidentielle par la voie conjugale. Cette trajectoire, qui peut être qualifiée de traditionnelle, est la plus fréquente. La deuxième trajectoire se rapproche du modèle masculin décrit par Galland (1995) et cité ci-dessus. Elle concerne principalement les jeunes femmes issues des classes moyennes et supérieures : la jeune femme désire avant tout s'insérer professionnellement ; son départ s'effectue alors surtout pour continuer ses études ou parce qu'elle a trouvé un emploi. L'activité féminine conduit à des rapports plus symétriques entre les filles et les garçons : l'emploi féminin devient pour certaines filles un préalable à la mise en couple (Ekert-Jaffé, 2001).

Les modèles de décohabitation présentés jusqu'ici se caractérisent soit par l'antériorité, soit par la simultanéité du départ de chez les parents par rapport à la mise en couple. Mais, il n'est pas exclu que la mise en couple ait lieu avant le départ de chez les parents. Lors de l'enquête sur les situations familiales réalisée par l'INED en 1994, 6% des jeunes de 25 à 34 ans ont déclaré avoir commencé à « vivre en couple » avant de partir de chez leurs parents (De Guibert-Lantoine et alii, 1994). Les jeunes qui vivent en couple chez les parents sont pour la majorité des garçons qui n'ont pas encore d'emploi stable (Battagliola et alii, 1995). L'évolution des mœurs et les difficultés d'insertion sur le marché du travail font qu'aujourd'hui les parents acceptent que les enfants vivent en couple sous leur toit. D'après

les résultats établis par Battagliola et alii (1995), 8 à 10% des jeunes vivent en couple chez leurs parents. Les parcours des jeunes qui sont des parents précoces sont ceux qui dérogent le plus souvent à la logique d'acquisition de l'indépendance financière et résidentielle comme préalable à la constitution du couple (Battagliola et alii,1997).

En résumé, pour les garçons mais aussi pour les filles, le départ de chez les parents n'est donc pas toujours associé à une mise en couple mais la vie de couple est susceptible de commencer, selon les cas, après ou avant le départ de chez les parents. Ces constats ont été établis à partir de résultats d'études qui retiennent une définition relativement restrictive de la mise en couple et du départ de chez les parents. En effet, seuls sont pris en considération les états extrêmes des deux processus. Pour ce qui concerne la transition vers l'indépendance résidentielle, l'état initial est « le jeune vit en permanence chez ses parents » et l'état final « le jeune vit dans un logement personnel dont il paie lui-même le loyer ». La transition vers la vie de couple est définie simplement en opposant la situation d'« absence de toute vie de couple » à celle de « vie en couple dans un logement commun, distinct de celui des parents ». Dans la réalité, des situations intermédiaires sont susceptibles de s'exister (ex. : habiter chez ses parents tout en s'absentant une large partie du temps pour partager le logement de son (sa) partenaire).

2) Un accès progressif à l'indépendance résidentielle

Une connaissance fine des situations résidentielles à différents moments semble confirmer le caractère progressif de l'accès à l'indépendance résidentielle ainsi que ses principales étapes. En fait, il ne suffit pas de vivre ailleurs que chez ses parents pour jouir d'une indépendance résidentielle, au sens habiter dans un logement personnel qui ne soit pas à la charge des parents (Bozon et Villeneuve-Gokalp, 1995). Le résultat de quelques études, relativement rares, montre que le départ de chez les parents ne coïncide pas toujours avec l'accès à l'indépendance résidentielle. Entre les deux situations extrêmes qui sont « habiter chez ses parents » et « s'installer dans un logement » des transitions intermédiaires sont

apparues. Villeneuve-Gokalp (2000) estime à plus d'un jeune sur quatre la proportion des jeunes qui quittent le domicile de leurs parents par étapes.

Les départs progressifs de chez les parents peuvent être classés en deux catégories. « Les départs aidés » constituent un premier mode de décohabitation parentale avant l'accès éventuel à un logement indépendant. Un jeune sur cinq vit d'abord dans un logement payé par ses parents avant de s'installer dans un logement indépendant (Villeneuve-Gokalp, 1997a, p. 153). Avoir une résidence personnelle tout en restant à la charge de ses parents est la situation typique des étudiants : à peine un jeune sur dix partis pour une autre raison que ses études est encore à la charge totale ou partielle, de ses parents quand il les quitte, contre six étudiants sur dix (*op.cit.* p.154). Le départ de chez les parents pour un logement personnel est rarement un départ définitif surtout quand les conditions matérielles de l'autonomie n'existent pas encore. Davantage qu'un départ définitif, il s'agit en fait le plus souvent d'un « départ prolongé » dans la mesure où il est suivi d'allers-retours réguliers. Lors de l'enquête Passage à l'âge adulte de l'INED menée en 1993, 14% des hommes et 18% des femmes déclarent qu'ils revenaient tous les week-ends chez leurs parents au cours des mois suivant leur premier départ (Villeneuve-Gokalp, 1997a).

Une deuxième manière de devenir de plus en plus autonome consiste pour les jeunes à avoir leur résidence officielle chez leurs parents, mais à s'absenter très souvent. Dans ce cas de figure, les jeunes conservent un point d'attache chez leurs parents tout en ayant d'autres modes d'hébergement (Desplanques, 1994). À partir des résultats de l'enquête Jeunes réalisée par l'INSEE en complément de l'enquête Emploi de 1997, Villeneuve-Gokalp (2000) estime à moins de huit jeunes sur dix ceux qui, déclarant vivre chez leurs parents, y habitent en permanence. Ces « départs anticipés » sont relativement fréquents puisque 14% des hommes et 11% des femmes ont répondu, lors de l'enquête Passage à l'âge adulte menée par l'INED en 1993, qu'avant leur départ ils s'absentaient régulièrement plusieurs jours de la semaine autres que le samedi et le dimanche (Villeneuve-Gokalp, 1997a, p. 156-157).

Les « départs anticipés » et les « départs prolongés » se caractérisent tous les deux par le fait que le jeune partage son temps entre deux résidences. La difficulté est alors de pouvoir distinguer laquelle est la résidence principale. Pour l'auteur, il s'agit de la résidence habituelle, qui est occupée le plus longtemps dans l'année. C'est ce qui serait le moins compliqué à repérer (et encore que) mais est-ce ce qui importe le plus pour se servir de cet état comme facteur explicatif dans des modèles à visée explicative ? Le problème est que la rupture n'est pas nette entre les différentes situations, les frontières sont floues car le passage de l'une à l'autre est progressif et parfois réversible. La connaissance des trajectoires résidentielles se complexifie donc considérablement puisque, comme le souligne Villeneuve-Gokalp (1997a), « il est difficile de dater un départ quand les jeunes quittent leurs parents progressivement en habitant en partie chez eux et en partie ailleurs » (*op.cit*, p. 62).

L'existence des départs aidés et des absences fréquentes justifient la distinction que des auteurs tentent d'établir entre les phénomènes de décohabitation parentale (installation dans un autre logement que celui des parents) et d'accès à l'indépendance résidentielle (les parents n'assurent plus le financement de ce logement). Le développement des situations résidentielles intermédiaires ne complique pas seulement l'analyse des départs de chez les parents mais aussi la connaissance de la date à laquelle s'effectue la mise en couple. En fait, l'allongement de l'accès à l'indépendance résidentielle retarde l'installation du couple en permanence dans un logement commun. Les jeunes adoptent alors certainement des stratégies nouvelles au moment de commencer à vivre en couple. L'une d'elle consiste par exemple à avoir deux résidences, celle des parents et une autre où retrouver leur ami(e). Ce cas de figure n'est pas rare parmi les jeunes qui quittent progressivement leurs parents puisque, dans l'enquête Passage à l'âge adulte, près d'une fois sur deux, la raison donnée aux absences précédant les départs de chez les parents est le désir de rejoindre un(e) ami(e), et 17% de ceux qui reviennent tous les week-ends chez leurs parents vivent en couple le reste de la semaine (Villeneuve-Gokalp, 1997a, p. 160-161). Des cas variés sont alors susceptibles de se présenter : le jeune peut retrouver son ami(e) dans le logement payé par les parents pour suivre des études, dans le logement que payent les parents de l'ami(e) pour qu'il (elle) suive

ses études, chez les parents de son ami(e). Le jeune peut également vivre chez ses parents avec son ami(e).

Les « départs aidés » et les absences fréquentes semblent favoriser un nouveau mode de vie en couple qui se situe entre « vivre seul(e) chez ses parents » et « vivre en couple dans un logement commun ».

B. La semi-cohabitation : une situation transitoire fréquente avant la vie commune

Dans le point précédent, nous avons vu que le développement des situations résidentielles intermédiaires pendant le processus de décohabitation parentale rend imprécise la notion même de « résidence » du fait de la diversité des logements possibles et des allers-retours entre ces différents logements. Les situations résidentielles intermédiaires complexifient la connaissance des trajectoires d'accès à l'indépendance résidentielle mais aussi la détermination des parcours de la vie de couple. De plus, la frontière entre le départ de chez les parents et la mise en couple est floue. Notre idée ici est que, si on admet que l'accès à l'indépendance résidentielle peut être précédée d'une phase transitoire pendant laquelle le jeune est susceptible de vivre au moins une partie de son temps en couple, alors il faut envisager également la mise en couple comme un processus dont le résultat serait l'installation en couple dans un logement commun, processus pendant lequel des situations intermédiaires existent. Il reste à identifier ces situations intermédiaires.

Nous commencerons, tout d'abord, par présenter les différents modes de cohabitation chez les couples à deux domiciles. Puis, nous envisagerons la semi-cohabitation définie comme une période de pré-cohabitation qui peut servir de repère pour définir le début du processus de mise en couple.

1) Les couples à double résidence : les différents modes de vie associés à un nouveau type de couple

Les résultats de plusieurs enquêtes réalisées au cours des quinze dernières années mettent en évidence une dissociation entre vie en couple et cohabitation. Il arrive qu'un individu affirme au cours d'un même entretien qu'il vit en couple et qu'il n'habite pas avec son conjoint en permanence mais que chacun a toujours conservé sa résidence personnelle (INED, Vingt-huitième rapport au Parlement, 1999, p.49). Des enquêtes spécifiques ont été mises en place pour quantifier ce phénomène de couples à doubles résidences ; il en ressort, notamment, que certaines catégories de couples seraient plus concernées que d'autres par la double résidence. Les couples sans domicile unique sont plus fréquents chez les couples non mariés que chez les couples mariés. L'enquête Situations familiales, complémentaire de l'enquête Emploi de 1985 menée auprès des personnes âgées de 21 à 44 ans, a révélée que 2 à 3% des personnes mariées et 7 à 8% des personnes non mariées qui s'étaient déclarées en couple, avaient toujours gardé un domicile distinct de celui de leur conjoint (Leridon et Villeneuve-Gokalp, 1988). En 1994, les résultats établis par De Guibert-Lantoine et alii (1994) à partir d'une nouvelle enquête complémentaire de l'enquête Emploi sont très proches des résultats obtenus par Leridon et Villeneuve-Gokalp (1988) à partir de l'enquête Jeunes de 1992. Les résultats de cette enquête ont en effet montré que moins de 1% des jeunes mariés interrogés avaient une autre résidence principale que celle de leur conjoint, mais que 9% des célibataires (ou des divorcés) vivant seuls ont déclaré se considérer « en couple avec une autre personne vivant dans un autre logement » (Villeneuve-Gokalp, 1997a). Pour les premières unions, la proportion de couples à résidences séparées est moins importante que si au moins un des deux conjoints a déjà connu une vie de couple : 7% pour les deuxièmes unions et 1 % pour les premières unions. Le choix d'une séparation résidentielle au début d'une deuxième union est plus élevé quand un des deux conjoint a un enfant. (Villeneuve-Gokalp, 1997b). La double résidence est surtout fréquente en début d'union : elle concerne alors 16% des couples (INED, Vingt-huitième rapport au Parlement, 1999, p.49).

La fréquence des doubles résidences, dans certaines catégories de couples, remet en question la résidence commune comme condition indispensable à la reconnaissance d'un couple. En fait, passée totalement inaperçue pendant longtemps, l'autonomie résidentielle des membres d'un couple fait depuis quelques années l'objet d'une attention particulière de la part de certains démographes et sociologues (Leridon et Villeneuve-Gokalp, 1988 ; Bozon, 1991 ; Martin, 1994). Ainsi, depuis le début des années quatre-vingt-dix, ces démographes et sociologues évoquent dans leurs travaux ce nouveau mode de vie en couple que les anglo-saxons désignent par l'expression Living Apart Together (LAT). En France, il est question de « couple non cohabitant » (Kaufmann, 1993) et de « couple semi-cohabitant » (Bozon, 1991).

Ces deux expressions « la semi-cohabitation » et « non-cohabitation » recouvrent différentes réalités de modes de vie des « couples à distance ». Il convient donc de les distinguer même si, dans la pratique, la différence entre les deux types de couple est ténue. De manière générale, la non cohabitation désigne les couples qui ont conservé des domiciles distincts (Kaufmann, 1993). Par définition, les couples non cohabitants s'opposent aux couples à résidence unique que nous qualifions de cohabitation ordinaire. Parmi les couples non cohabitants, la période de la cohabitation – définie comme le temps pendant lequel le couple habite ensemble – dissocie les semi-cohabitants des autres personnes qui pourraient éventuellement se déclarer « être en couple » simplement parce qu'ils entretiennent des relations amoureuses. Comme le fait Bozon (1991), nous désignons ce type de situation par le terme « fréquentation » par opposition ici à la semi-cohabitation.

Le fait de conserver deux domiciles et d'habiter ensemble la majeure partie du temps peut correspondre à des formes d'organisations différentes de la vie quotidienne des couples semi-cohabitants. Dans son étude sur les formes de la vie conjugale des couples constitués après cinquante ans, Caradec (1996) présente plusieurs modes de vie chez les couples semi-cohabitants⁷⁵. À partir de l'étude de récits de vie enregistrés auprès de soixante couples qui se

⁷⁵ L'illustration retenue concerne une tranche d'âge particulière (les plus de 50 ans) bien que notre propos est plus général.

sont formés alors que les deux conjoints avaient plus de cinquante ans, l'auteur distingue deux types de couples à double résidence : les couples qui cohabitent par intermittence et les couples qui cohabitent en alternance. La cohabitation intermittente concerne les couples dont les deux membres ne vivent pas constamment ensemble soit douze cas sur les soixante de l'échantillon (*op. cit*, p. 99). Cette catégorie de couple correspond à l'image spontanée que suggère la dénomination « semi-cohabitant » : la vie de chacun des membres du couple se partage entre des périodes de vie conjugale et des périodes de vie solitaire ou avec une autre personne. Dans les exemples cités par l'auteur, pour certains couples, la phase de cohabitation consiste en des séjours de quelques jours par mois alors qu'elle dure plusieurs semaines pour d'autres. Certains couples partagent seulement le temps des repas et la nuit ; chacun des membres du couple passe alors la plupart de leurs journées chacun chez soi. Le plus souvent la partie du temps passé ensemble a toujours lieu chez le même partenaire. *A contrario*, les couples qui cohabitent de manière alternée vivent continûment ensemble et partagent leur temps commun entre deux résidences (ex. : l'hiver le couple habite chez l'un car l'appartement est facile à chauffer et, l'été, le couple habite chez l'autre pour profiter du jardin). Dans les exemples présentés par Caradec, la cohabitation alternée n'est pas une cohabitation à temps partiel et, inversement, la cohabitation intermittente n'est pas alternée. Ce résultat est sans doute lié à l'échantillon spécifique à partir duquel sont observés les modes de vie des couples de personnes âgées.

Toutefois, le constat de Bozon (1988) va dans le même sens puisqu'il note aussi que, d'une manière générale, un seul des deux logements est utilisé pour la cohabitation à temps partiel des couples qui finissent par s'installer ensemble dans un logement unique. L'auteur utilise les entretiens semi-directifs qui ont été menés parallèlement lors l'enquête relative à la formation des couples, menée en 1984 par l'INED. Cette enquête concerne une population de 3 000 personnes âgées de moins de quarante-cinq ans et vivant en couple (marié ou non) au moment de l'enquête. Bozon (1988) identifie plusieurs cas variés de semi-cohabitation chez les couples formés par deux jeunes adultes : l'ami(e) accepté plusieurs soirs par semaine chez les parents de son (sa) partenaire, un couple d'étudiants ayant chacun sa chambre en cité

universitaire et rentrant souvent le week-end chacun dans sa famille, un des partenaires a un logement indépendant et l'autre vit chez ses parents, les deux partenaires ont chacun leur logement indépendant. Dans tous les cas identifiés, un seul des deux logements est utilisé pour la vie commune à temps partiel.

Toutefois, il nous semble que le principe de rotation institué par la cohabitation alternée ne soit pas incompatible avec une cohabitation à temps partiel. Par exemple, deux personnes dont les domiciles respectifs sont éloignés de plusieurs dizaines de kilomètres peuvent organiser leur vie de couple par cycle : pendant plusieurs semaines chacun vit chez soi, pendant les semaines suivantes ils sont chez l'un puis chez l'autre.

En résumé, à côté des couples mariés et des couples cohabitants, un nouveau type de couple est apparu : une union sans cohabitation permanente, dans laquelle les deux partenaires gardent deux domiciles distincts, quitte à en partager un de préférence.

2) La semi-cohabitation pour définir le début du processus de cohabitation

Les résultats des enquêtes sur le sujet montrent toutes que c'est en début d'union que le choix de vivre en couple sans domicile commun est le plus fréquent. Ainsi, la cohabitation est souvent précédée d'une période pendant laquelle chacun des deux membres du couple garde sa résidence personnelle. À partir de l'enquête sur la formation des couples, Bozon (1988) montre que dans 69% des cohabitations commencées entre 1973 et 1983 les mises en couples sans mariage étaient précédées d'une période de semi-cohabitation. La séparation résidentielle en début de couple constitue une période transitoire qui souvent ne dure pas. À partir des résultats de l'enquête Situations familiales et emploi, Villeneuve-Gokalp (1997b) observe que seulement 12 % des couples semi-cohabitants sont toujours unis cinq ans après le début l'union et ont toujours deux domiciles ; les autres se sont installés ensemble dans un logement commun (74%) ou ont rompu sans même avoir cohabité (14%). En moyenne, la durée de semi-cohabitation est de onze mois mais, selon qu'elle se termine par une séparation

ou une cohabitation, cette durée est sensiblement différente : pour les couples qui finissent par habiter ensemble, la période de semi-cohabitation est courte ; la durée médiane est de huit mois. Ceux qui ont toujours eu deux adresses puis ont rompu, sont restés ensemble un an et demi. Quant aux unions en cours au moment de l'enquête (censure à droite), elles sont les plus longues : elles durent depuis trois ans en moyenne.

Assurément, certaines semi-cohabitations peuvent donc être considérées comme des pré-cohabitations. En revanche, l'observation statistique du devenir des semi-cohabitations ne permet pas de savoir si les semi-cohabitations correspondent à des cohabitations anticipées ou à un prolongement de la fréquentation. Les membres du couple sont sans doute mieux qualifiés que l'analyste pour trancher. Quelle que soit l'origine de la pré-cohabitation (i.e. cohabitation anticipée ou fréquentation prolongée), deux types de transition de la semi-cohabitation vers la cohabitation sont envisageables : soit les membres du couple emménagent dans un nouveau logement commun, soit l'un des partenaires s'installe dans le logement de l'autre, et abandonne le sien, qu'il n'occupait plus guère. D'après les résultats des entretiens semi-directifs qui ont été menés parallèlement à l'enquête par questionnaire de l'Étude sur la formation des couples, c'est le deuxième type de transition qui est observé le plus fréquemment (Bozon, 1988, p.571). C'est sans doute aussi la transition de la semi-cohabitation vers la cohabitation qui marque le moins les personnes concernées et qui, par conséquent, est la plus difficile à dater. Comme Roussel (1989, p. 224) l'a montré il semble qu'« on glisse du célibat à la cohabitation, souvent par petites touches successives et comme insensibles ». Au cours de l'enquête Générations nouvelles et mariage traditionnel réalisée en 1977 par l'INED, il était demandé aux jeunes interrogées : « Au moment où vous avez commencé à vivre ensemble, y a-t-il eu une décision consciemment arrêtée, ou bien les choses se sont-elles faites toutes seules ? ». Les deux tiers des personnes interrogées ont répondu que « les choses s'étaient faites toutes seules ».

Pour résumer les constats établis jusqu'ici, les couples à deux domiciles au début de la relation, quand ils durent, finissent le plus souvent par s'installer dans un seul logement. Mais

il est alors difficile de dater précisément la mise en couple quand les personnes s'installent progressivement, en habitant ensemble pour partie du temps. Ignorer cette période de pré-cohabitation qui appartient bien à la vie de couple, reviendrait donc à sous-estimer la durée du couple. L'observation du début du couple devrait donc commencer avant le moment de l'installation en permanence dans un logement unique. Il nous semble alors que deux définitions de la cohabitation sont susceptibles de fournir des repères permettant de décrire le processus qui conduit à la mise en couple. Le premier repère coïncide avec la première installation en couple qui serait définie comme le partage d'un logement (toujours le même ou pas) plusieurs mois d'affilée et qui permet au couple d'intégrer un certain engagement réciproque dans sa façon de vivre (ex. : adapter ses horaires). D'une manière plus générale, il s'agit ici des premières installations des couples qui vivent ensemble de manière intermittente (cohabitation à temps partiel). Le deuxième repère serait la cohabitation ordinaire définie comme l'installation en permanence dans un logement unique.

En conclusion de l'état des lieux établi dans ce premier paragraphe, nous dégagons trois faits stylisés qui permettent de caractériser, aujourd'hui, les trajectoires individuelles vis-à-vis de la mise en couple. Ces trois faits stylisés sont les suivants : 1) un allongement de la transition vers l'installation dans un logement commun... 2) qui fait apparaître des situations intermédiaires diversifiées ...3) qui rendent difficile la définition d'une date précise du début du couple.

II. La place de la nuptialité dans la trajectoire des couples : la diversité des comportements à l'égard du mariage

Dans le modèle traditionnel, le mariage est un événement à la fois terme et origine. Le mariage traditionnel marque la transition de la famille d'origine au nouveau couple : la mise en commun du logement produit une coupure nette dans la vie des personnes concernées en marquant la fin de la cohabitation parentale. Simultanément, en se mariant, les conjoints prennent des engagements réciproques qu'ils sont supposés respecter durablement. Le mariage traditionnel constitue donc aussi le début d'une période de stabilité pendant laquelle s'organise la spécialisation des tâches et la venue des enfants. Aujourd'hui, le mariage n'est plus, dans la plupart des cas, une étape indispensable pour s'installer dans un logement commun ; la cohabitation hors mariage s'est en effet largement substituée au mariage comme mode d'entrée en couple. Mais, comparativement au mariage, la cohabitation *stricto sensu* désigne uniquement une des deux caractéristiques de la vie de couple marié : l'unicité de la résidence pour le couple. Qu'en est-il de la stabilité du couple ? La question ici est de savoir si le mariage constitue encore un moment décisif de consolidation du couple ou si, comme au moment de s'installer dans un logement commun, il n'est plus un passage vers un couple consolidé.

Dans cette deuxième partie, nous complétons notre examen des trajectoires conjugales par l'observation du devenir des couples qui commencent par habiter ensemble sans se marier, soit la majorité des cas, en France, aujourd'hui. Dans un premier temps, nous commençons par voir que le mariage, quand il se produit, est susceptible de survenir après une période plus ou moins longue de cohabitation. Puis, dans un second temps, nous voyons

que, même si le mariage ne garantit pas nécessairement la pérennité du couple, il est un mode de vie en couple moins fragile que la cohabitation.

A. La cohabitation : un mode durable de vie en couple ...

Un des aspects souvent repérés dans l'évolution des comportements en matière de vie de couple est l'allongement de la période de cohabitation. Le mariage survenant tardivement dans la vie de certains couples, la cohabitation est devenue un mode de vie en couple durable dans le parcours d'un couple donné. Ainsi, le mariage n'est plus qu'une étape facultative qui peut être franchie, à différents moments de la vie du couple, ou ne l'être jamais. Le mariage ne survient donc ni de manière systématique ni rapidement après le début de la cohabitation.

Pour une majorité des couples, le mariage n'est plus l'acte fondateur mais il s'inscrit, à un titre ou à un autre, dans la continuité de la vie de couple. Les couples qui commencent par se marier avant de s'installer ensemble représentent seulement un quart des 275 000 mariages célébrés en France en 1999 (Beaumel et alii, 1999). Le plus souvent, la survenance du mariage consacre donc la transformation d'un couple de fait en couple marié au sens légal. Toutefois, le modèle du couple marié reste majoritaire. Ainsi, en 1998, sur six couples, cinq sont mariés, un ne l'est pas (INED, Vingt-huitième rapport pour le Parlement, 1999, p.42) et 288 000 mariages ont été enregistrés en France en 2002 (Doisneau, 2003).

Une observation plus fine des comportements en matière de nuptialité fait apparaître une hétérogénéité dans les couples qui finissent par se marier. Cette situation est principalement liée à la transformation des comportements vis-à-vis de la cohabitation. Dans les années soixante, la cohabitation était avant tout une alternative au remariage ; elle était surtout fréquente chez les divorcés. Les divorcés ont tendance encore aujourd'hui à se marier moins souvent et plus tard que les célibataires (Leridon et Villeneuve-Gokalp, 1988). La cohabitation comme mode d'entrée en couple s'est ensuite diffusée auprès des jeunes issus du

baby-boom pour lesquels il est fréquent de cohabiter avant le mariage (Daguet, 1996). Ainsi, d'après les résultats de l'enquête sur les situations familiales menée en 1986 par l'INED, jusqu'à la fin des années soixante-dix, une fois sur deux la cohabitation est rapidement conclue par un mariage : la moitié après deux ans de cohabitation, les trois quarts après cinq ans (Toulemon, 1996). Par conséquent, la cohabitation pré-nuptiale apparaît ici comme une préparation au mariage d'où l'expression « cohabitation juvénile » choisie par certains auteurs pour désigner cette forme de cohabitation pré-nuptiale (Roussel, 1977).

Après avoir été un comportement caractéristique de la jeunesse et d'une frange de la classe ouvrière, la cohabitation s'est transformée progressivement en un mode de vie en couple durable (De Guibert-Lantoine et alii, 1994). Au milieu des années 1980, la proportion des cohabitations conclues au bout de deux ans par un mariage n'est plus que d'un tiers et de la moitié au bout de cinq ans. La proportion d'unions ayant duré dix ans sans mariage a quadruplé entre 1970 et 1980 et atteint 30 % pour les couples unis vers 1990 (Toulemon, 1996). Il semble donc que la cohabitation durable soit devenue un nouveau mode de vie en couple durable.

L'allongement de la période de cohabitation fait alors apparaître deux nouvelles configurations de couple. Ces dernières correspondent à ce que Villeneuve-Gokalp (1990) désigne par « union stable et sans engagement » et « union libre » dans sa typologie des différents types de cohabitation hors mariage. Les unions stables et sans engagement correspondent aux cohabitants qui, bien que toujours en couple trois ans après l'installation dans un logement commun, ne sont pas mariés et n'ont pas d'enfants (« ni mariage, ni enfants, trois ans après le début du couple stable »). L'expression « union libre » est réservée aux couples qui ne se sont pas mariés dans les trois ans après le début de la cohabitation mais pour lesquels une naissance est survenue pendant cette période (« pas de mariage, naissance dans les trois ans après le début de l'union »). Ces deux modes de cohabitation apparaissent chacune « comme une étape nouvelle et supplémentaire du parcours conjugal » (*op. cit.*, p. 269).

Au cours des dernières décennies, le mariage, quand il se produit, est donc susceptible de survenir plus ou moins rapidement après le début du couple. Ce constat met en évidence une transformation dans le comportement des couples à l'égard du mariage et de la cohabitation. D'une part, le mariage n'est plus que rarement l'événement qui clôt une période d'apprentissage de la vie en couple. D'autre part, la cohabitation ne correspond plus à une simple période transitoire qui débouche rapidement sur un mariage ou sur une séparation. Alors qu'au départ, la cohabitation était suivie le plus souvent par un mariage, elle constitue aujourd'hui un mode de vie autonome pour les couples qui excluent le mariage, au moins pour un certain temps.

Les périodes de cohabitation sans mariage se sont allongées mais il est encore trop tôt pour se prononcer quant au développement d'une cohabitation définitive sans mariage. En effet, c'est dans les cohortes les plus récentes que le phénomène de cohabitation durable est le plus important (Toulemon, 1996). En vieillissant, ces cohabitants vont être confrontés aux problèmes spécifiques de la fin de vie, pour lesquels l'absence de statut légal du couple peut être une contrainte. Par exemple, en cas de décès, le conjoint survivant non marié légalement n'a pas droit, actuellement du moins, à une pension de réversion et doit payer des droits de succession très importants (Prioux, 1994). La légalisation des unions après 50 ans pourraient alors devenir fréquente, correspondant à une nouvelle forme de mariage.

Simultanément au développement de la cohabitation hors mariage, les couples sont devenus plus fragiles. C'est ce que nous examinons dans le point qui suit.

B ... mais plus fragile que le mariage.

Depuis une trentaine d'années, les unions sont devenues de plus en plus fragiles. Le taux de divorce augmente et les cohabitations, de plus en plus nombreuses, sont soumises à un taux de rupture plus élevé. On observe cinq fois plus de ruptures parmi les couples non mariés

que parmi les couples mariés (Toulemon, 1994). Les estimations effectuées par Kerjosse et Tamby (1996) à partir de l'enquête sur les situations de famille menée en 1994, semblent confirmer ce résultat. En effet, les auteurs estiment qu'en 1993, l'indicateur conjoncturel de divortialité (nombre de divorces que compteraient à terme 100 mariages si les taux de divorce par durée de mariage restaient ceux de l'année considérée) estimé sur les quarante premières années de mariage s'établit à 35%. « L'indicateur de rupture est estimé, en moyenne sur les années 1991, 1992 et 1993, aux environs de 50% en ne considérant que les 25 premières années d'union. Si les quotients observés pour la seule année 1993 restaient identiques dans l'avenir, ce sont presque 60% des unions qui se termineraient par une rupture » (*op. cit.*, p.2).

Toutefois, une fois le mariage célébré, la perspective de vivre longtemps en couple marié n'est pas assurée. En fait, c'est surtout en début d'union que l'instabilité des couples est la plus forte. A partir de données d'enquête sur les situations familiales menée en 1994, Flippo (2000) montre que la probabilité estimée de rompre une union est décroissante avec la durée de l'union. Par ailleurs, les taux de rupture sont beaucoup plus élevés que les taux de divorce pour les durées inférieures à six ans. L'auteur attire toutefois l'attention sur le risque d'erreur d'interprétation de ce résultat : il ne signifie pas que le mariage protège l'union d'une rupture. L'effet du mariage sur la stabilité de l'union est en fait difficile à estimer à partir des observations statistiques. Ainsi, pour estimer l'effet du statut matrimonial sur la durée de l'union, il est nécessaire de prendre en compte le caractère endogène de la caractéristique « être marié ». Dans son étude sur le devenir des couples qui cohabitent, Toulemon (1996) insiste également sur les précautions à prendre pour mener une comparaison entre les taux de rupture et les taux de divorce : d'une part, le mariage s'observe après une durée plus ou moins longue de cohabitation et d'autre part, les cohabitants qui se marient sont peut-être aussi ceux qui ont tendance à avoir des unions stables.

Pour résumer, la cohabitation a évolué en se généralisant, elle n'est plus aujourd'hui l'expression d'un comportement unique à l'égard du mariage. Le mariage s'observe plus ou moins souvent après une durée plus ou moins longue de cohabitation. Parallèlement à

l'augmentation de la durée de certaines cohabitations, les ruptures de cohabitants sont de plus en plus nombreuses sans pour autant que l'on puisse en conclure que le mariage protège le couple d'une rupture. La mise en évidence du caractère durable de la cohabitation ne signifie pas pour autant que ce mode de vie en couple est stable puisqu'il peut être remis en cause rapidement et assez facilement. La consolidation du couple qui cohabite s'effectue-t-elle au moment du mariage ou au contraire par la naissance d'un enfant ? C'est ce que nous allons voir dans la partie suivante.

III. Les relations temporelles entre la nuptialité et la fécondité

Le premier événement familial qui suit la mise en couple n'est pas toujours le mariage ou une séparation. En s'allongeant, la période de cohabitation est compatible aujourd'hui avec la naissance et l'éducation d'un enfant voire de plusieurs, qui seront éventuellement légitimés ensuite par le mariage des parents. Mariage et naissance sont deux événements qui n'ont plus systématiquement une relation immédiate. La dissociation entre la cohabitation et un éventuel mariage fait apparaître de nouvelles situations familiales.

Dans un premier point, nous constatons la banalisation des naissances hors mariage. Dans le deuxième point, nous examinons comment le mariage et la naissance d'un premier enfant s'inscrivent dans la trajectoire des couples qui cohabitent.

A. La banalisation des naissances hors mariage

En France, depuis la fin des années soixante, la proportion de naissances hors mariage enregistre une croissance qui s'est fortement accélérée au cours de la dernière décennie. La part des naissances hors mariage dans les naissances totales est passée de 5,9% à 38,9% entre 1965 et 1996 (Munoz-Perez et Prioux, 1999, p. 1). Le constat établi par Rabin (1992), à partir des données de l'état civil, montre que plus de la moitié des premières naissances (53%) ont lieu hors mariage, 29% des secondes et 20 % pour les enfants suivants (Rabin, 1992). Ce phénomène n'est pas spécifique à la France puisque l'accroissement du nombre de naissances hors mariage s'observe également dans les autres pays européens (Kiernan, 2001).

Le développement des cohabitations hors mariage est lié à l'accroissement des naissances hors mariage. Ainsi, aujourd'hui, naître hors mariage signifie le plus souvent naître au sein d'un foyer composé de ses deux parents cohabitants. Tout laisse à penser qu'un couple, ou au moins l'un de ses membres, qui choisit d'avoir un enfant espère que l'union engagée est stable. C'est ce qu'indique le nombre croissant d'enfants naturels reconnus dès leur naissance par leur père. En 1996, trois enfants nés hors mariage sur quatre ont été reconnus par le père dès la naissance, contre un sur deux en 1980 et un sur cinq jusqu'au début des années 1970 (Munoz-Perez et Prioux, 1999). Les contrastes liés à la distinction entre les naissances d'enfants naturels et les naissances légitimes tendent à s'estomper. Ainsi, la transformation de la cohabitation comme mode de vie en couple semble bien se confirmer : « d'abord de simples fiançailles nouvelle manière, liées au développement de la contraception et au prolongement de la scolarité, la cohabitation est maintenant compatible avec la présence d'enfant » (Ekert-Jaffé, 1996).

En France, l'augmentation du nombre de naissances hors mariage semble s'expliquer surtout par la baisse du nombre de mariages qui ont lieu entre la conception et la naissance de l'enfant (Toulemon, 1996). Jusqu'en 1972, les conceptions hors mariage sont en effet nombreuses mais elles sont rapidement régularisées juste avant ou juste après la naissance par un mariage. Aujourd'hui, parmi les 2,4 millions de couples non mariés, 1,1 millions vivent avec au moins un enfant, la moitié de ceux-ci en ont plusieurs (Munoz-Perez et Prioux, 1999). C'est également à partir du début des années soixante-dix que la cohabitation se développe. La concomitance de ces deux phénomènes laisse penser que, avec le développement de la cohabitation juvénile, le mariage n'est plus un passage obligé pour concevoir et mettre au monde un enfant, mais la présence de ce dernier constituerait pour le couple une forte incitation au mariage. Qu'en est-il aujourd'hui avec la cohabitation adulte ? Nous voyons dans le point suivant qu'une forte proportion des parents ne ressent plus la nécessité de se marier pour élever un ou plusieurs enfants.

B. La fréquence des mariages légitimant au moins un enfant

Le développement du nombre de naissances hors mariage laisse penser que le mariage n'est plus un passage obligé pour devenir parents. La naissance d'un enfant et le mariage ne sont plus nécessairement proches dans le temps. Tout d'abord, une certaine distanciation est observée entre la date du mariage et la conception du premier enfant au sein du couple. « Autrefois, les conceptions des premiers mois étaient très fréquentes. Aujourd'hui, elles ne sont guère plus probables qu'au cours des deux ou trois années ultérieures. » (Desplanques et Saboulin, 1986, p.32). Le développement des méthodes contraceptives explique en partie ce phénomène (Théry, 1998). Quand il survient avant la naissance, le mariage a tendance aujourd'hui à avoir lieu non seulement avant la conception mais aussi nettement avant la naissance du premier enfant au sein du couple.

Parallèlement au report de la naissance du premier enfant au sein du couple marié, les mariages qui légitiment au moins un enfant se sont développés. D'après les résultats établis par Doisneau (2000), dans les générations 1965 et 1970, plus de la moitié des enfants (54%) ont été légitimés par mariage, soit 70% des enfants reconnus. Dans les générations nées à partir de 1985, quatre enfants sur dix seulement sont légitimés. Les mariages qui légitiment au moins un enfant sont donc fréquents aujourd'hui. D'après les statistiques de l'état civil, 28% des mariages survenus en 1999 légitimaient au moins un enfant alors que, trente ans plus tôt, ils n'étaient que 5,3 % dans ce cas. Désormais, les enfants assistent aux noces de leurs deux parents biologiques dans trois mariages sur dix. Les légitimations, de plus en plus nombreuses, interviennent de plus en plus tardivement. Munoz-Perez et Prioux (1999) observent ainsi que dans les générations 1965 et 1970, les parents se sont mariés huit fois sur dix avant le sixième anniversaire de l'enfant aîné ; dans la génération 1990, c'est le cas de deux sur trois. L'âge médian des enfants à leur légitimation dépasse aujourd'hui trois ans. Pour les couples qui finissent par se marier, il semblerait donc que le mariage consiste essentiellement en un simple acte juridique destiné à accroître la commodité de la vie commune.

En France, l'affaiblissement du lien entre mariage et naissance s'observe également en termes temporel puisque, quand il est observé dans la trajectoire d'un couple, le mariage se situe, de plus souvent, nettement après ou nettement avant la naissance du premier enfant du couple. Dans la littérature récente, il est possible de distinguer deux approches pour caractériser cette évolution des comportements en matière de nuptialité et de fécondité chez les cohabitants. La première approche, proposée par certains sociologues français, consiste à ne plus appréhender la famille comme un modèle unique d'organisation mais de lui substituer la notion de « familles plurielles » afin de prendre en considération la diversification des types de familles (Martin et Théry, 2001). *A contrario*, Le Goff (2002) propose une autre voie pour appréhender les transformations récentes en matière de vie familiale ; l'auteur rejette l'hypothèse de « pluralisation » et avance l'hypothèse d'une « polarisation » des configurations familiales. En se fondant sur ses résultats économétriques, l'auteur dégage deux modèles types de famille : le premier modèle qualifié de modèle traditionnel correspond aux couples mariés avec des enfants ; dans ce cas de figure le mariage survient avant la naissance du premier enfant. Le deuxième modèle, qui correspond au modèle « moderne », désigne des couples qui continuent à cohabiter après la naissance d'un enfant.

En conclusion, le mariage n'est plus, de nos jours, dans la plupart des cas, ni un événement qui marque le début de la vie en couple ni un critère discriminant pour identifier les couples stables (ceux qui ont une forte probabilité de durer encore plusieurs années) et les couples précaires (ceux qui ont une faible probabilité de durer encore plusieurs années), même si cependant, les couples mariés semblent être moins précaires que les couples qui cohabitent sans l'être. L'arrivée du premier enfant semblerait donc être un indicateur mieux adapté, comparé au mariage pour identifier les couples stables ; encore que, la fréquence du nombre de familles recomposées puisse laisser penser le contraire.

Pour finir, il convient de remarquer ici qu'il aurait été sans doute intéressant de poursuivre notre examen des trajectoires réelles en matière de vie familiale en analysant, comme nous l'avons fait pour le début de la vie en couple, la fin de la vie en couple. Sur ce

thème, faute de temps, nous n'avons pas établi une revue complète de la littérature. Ceci dit, d'après les recherches bibliographiques que nous avons commencées à mener, il semblerait que, par contraste avec les domaines abordés dans les développements précédents, le volume de la littérature concernant le processus de séparation des couples ou encore la diversité des situations réelles des couples séparés soit nettement moindre et soit davantage le fait de sociologues (cf. les travaux de Théry (1996) sur le « démariage »), que de l'INED. Par ailleurs, la question de la nature (événement ou processus) des phénomènes de séparation et de divorce est nettement moins avancée que les analyses analogues concernant la mise en couple.

Pourtant, en raison d'une mobilité accrue en matière professionnelle et matrimoniale, le repérage de la rupture conjugale peut être difficile, voire erroné, s'il se limite à un critère de résidence séparée. En effet, le risque est alors de considérer comme une rupture conjugale, ce qui, dans la réalité, n'en est pas une comme le fait que les membres d'un couple uni vivent éloignés géographiquement (en permanence s'il s'agit de couples illégitimes, ou en dehors des week-end s'il s'agit de personnes ayant des emplois géographiquement très éloignés) ; inversement, on risque de ne pas repérer une rupture conjugale réelle parce qu'elle intervient au cours d'une phase d'éloignement géographique qui n'était pas jusque là synonyme de séparation du couple.

Conclusion de l'annexe n°1

La connaissance des trajectoires des couples, décrites comme une succession d'étapes, délimitées par des événements, est devenue complexe. La difficulté tient à la diversité des types de couples à identifier et au fait qu'un même couple est susceptible de changer de statut au cours du temps. Ainsi, des transitions comme l'installation dans un logement commun et l'accès à une situation de couple stable qui s'identifiaient autrefois par un événement unique le mariage, facile à dater ; se sont allongées et se réalisent sur plusieurs mois voire plusieurs années. Pendant cette période de transition, des situations intermédiaires apparaissent comme les couples à double résidence, la cohabitation durable et l'union libre.

Par ailleurs, dans la réalité, l'entrée en couple stable ne s'effectue pas, pour la majeure partie des cas, par une transition instantanée et directe qui va de l'état initial « célibataire, vit seul chez ses parents » vers l'état final « célibataire, vit en couple stable ». Ces deux états ne sont pas toujours clairement distincts l'un de l'autre et le passage de l'un à l'autre ne s'effectue pas à un moment précis du temps. Ainsi, comme d'autres phénomènes économiques (ex. : l'insertion professionnelle), il semblerait que l'accès à une position stable vis-à-vis de la vie de couple ne soit pas immédiate mais s'inscrive au contraire dans la durée.

Face aux transformations des comportements dans la réalité, l'enjeu pour l'analyse est alors de mettre au point des outils adaptés pour rendre compte de ces évolutions réelles. Pour y parvenir, il s'agit de voir dans quelle mesure la diversité des situations réelles vis-à-vis de la vie en couple autorise ou non une certaine gradation au regard des caractéristiques spécifiques sur lesquelles la théorie économique se fonde pour justifier les déterminants et les effets économiques de la vie en couple. Plus précisément, il conviendrait de montrer en quoi les différentes définitions de la vie en couple (i.e. cohabitation intermittente, cohabitation alternante, cohabitation ordinaire, cohabitation durable, mariage) diffèrent du point de vue

notamment du degré du partage des ressources, ou encore de l'interdépendance ou non des décisions d'offre de travail des deux membres du couple.

Annexe n° 2 : Tableau de synthèse de la littérature empirique

Caractéristiques des études microéconomiques sur la relation dynamique entre divorce et offre de travail

Dans ce tableau, les études sont répertoriées par ordre chronologique décroissant, puis, le cas échéant, par ordre alphabétique.

Auteur (s) année	Objet de l'étude	Champ de l'étude Sources statistiques	Repérage de l'événement (ou du risque de) divorce ou séparation	Variante(s) expliquée(s) et type de modèle	Variables explicatives	Dimension temporelle de la variable X en lien avec la variable Y	Principaux résultats
Poortman A-R. (2002)	Tester l'hypothèse d'un effet d'anticipation du divorce sur l'offre de travail. Comparaison des effets de l'offre de travail de la femme sur le divorce selon que le divorce est plus ou moins attendu par la femme concernée.	Echantillon de 1285 femmes dont le mariage a eu lieu entre 1943 et 1997 et ayant connu un divorce entre 1949 et 1998 N = 1285 femmes, 19 603 années-femmes (observations), 1000 événements Enquête rétrospective intitulée <i>Divorce in the Netherlands 1998</i> Période d'observation : 1943-1998	Année où le couple cesse de vivre ensemble, et non pas la date du divorce officiel, qui est disponible par ailleurs.	Deux modèles complémentaires 1) <i>modèles sans anticipation</i> . Probabilité conditionnelle de divorcer une année donnée, sachant que la personne est en situation de risque vis-à-vis de l'événement divorce (taux de hasard de divorce). 2) <i>modèles avec anticipation</i> . Probabilité conditionnelle de connaître un divorce complètement inattendu versus rester mariée . Probabilité conditionnelle de connaître un divorce assez inattendu versus rester mariée . Probabilité conditionnelle de connaître un divorce assez attendu versus rester mariée versus rester mariée <i>Modèles de durée (temps discret) - approche en termes de risques concurrents.</i>	Variable explicative principale : l'offre de travail mesurée de trois manières différentes : - la femme travaille/ ne travaille pas - la femme travaille à temps plein ou à temps partiel - nombre d'heures travaillées Variables de contrôle : Si le mari travaille, le nombre de problèmes financiers, période, durée du mariage, présence et âge des enfants, religion de la femme, divorce des parents, cohabitation avant le mariage, si la femme vit en ville, niveau d'éducation de la femme et du mari.	. Le caractère anticipé du divorce est introduit à partir de l'information rétrospective sur le caractère plus ou moins prévu du divorce avant qu'il ne survienne. . Décalage d'une année entre l'observation de l'offre de travail et du divorce éventuel (<i>time varying variables</i>)	- Association positive entre l'offre de travail des femmes et le risque de divorce : les femmes qui travaillent à temps plein ont, en moyenne, un risque plus élevé (16% en plus) de divorcer que celles qui ne travaillent pas ou à temps partiel. - L'hypothèse d'un effet anticipé du divorce sur l'offre de travail est validée : l'effet du travail à plein temps est plus faible quand le divorce n'était pas attendu que quand il l'était.

Auteur (s) année	Objet de l'étude	Champ de l'étude Sources statistiques	Repérage de l'événement (ou du risque de) divorce ou séparation	Variable(s) expliquée(s) et type de modèle	Variables explicatives	Dimension temporelle de la variable X en lien avec la variable Y	Principaux résultats
Kalmijn M., Poortman A-R (2002)	Etude de l'influence de l'activité féminine sur le risque de divorce. Plusieurs interprétations économiques de l'effet de l'activité sont examinées, dont : (a) l'intensité du travail de la femme, (b) le statut du travail de la femme, (c) la réussite potentielle sur le marché du travail.	Deux cohortes de femmes mariées pour la première fois ou divorcées de leur premier mariage. Les deux cohortes se distinguent en fonction de la période à laquelle a eu lieu le mariage : entre 1943 et 1970 pour la première cohorte et entre 1971 et 1997 pour la seconde cohorte. 1294 femmes, 1987 années-femmes. Enquête rétrospective intitulée <i>Divorce in the Netherlands 1998</i>	Année (déclarée) où les deux membres du couple cessent de vivre ensemble.	Plusieurs analyses séparées (une pour chacune des cinq dimensions de l'offre de travail). Pour chacune des analyses, estimation de plusieurs modèles complémentaires dont la variable dépendante commune correspond à la probabilité conditionnelle de divorcer en année t, sachant que la personne concernée est en situation de risque vis-à-vis du divorce en début d'année t. <i>Modèle de durée (en temps discret)</i>	<u>Première analyse : Intensité du travail de la femme</u> (elle travaille/ne travaille pas (<i>modèle 1</i>) ; elle travaille à temps plein/à temps partiel (<i>modèle 2</i>) ; nombre d'heures travaillées (<i>modèle 3</i>) <u>Autres variables explicatives (communes aux trois modèles) :</u> . le mari travaille/travaille pas, niveau d'éducation du mari, statut économique du mari, existence de problèmes financiers. <u>Deuxième analyse : Statut du travail de la femme</u> (mesure indirecte du salaire de la femme) ; <u>Autres variables explicatives</u> Voir analyse précédente+ femme travaille à temps plein/à temps partiel ; <u>Troisième analyse : Réussite potentielle de la femme sur le marché du travail</u> (niveau d'éducation atteint, expérience professionnelle (<i>modèle 1</i>) ; nombre d'années hors du marché du travail (<i>modèle 2</i>)) <u>Autres variables explicatives (communes aux deux modèles) :</u> femme travaille à temps plein/à temps partiel ; statut économique et culturel de la femme).	Les variables explicatives évoluent avec le temps ; elles sont mesurées pour chaque année t (soit la dernière année pendant laquelle la femme est mariée).	Les femmes qui travaillent ont un risque plus important de divorcer que celles qui ne travaillent, et ce d'autant plus que le nombre d'heures travaillées est élevé. Le statut économique du travail de la femme n'a pas d'effet positif sur le risque de divorce.

Auteur (s) année	Objet de l'étude	Champ de l'étude Sources statistiques	Repérage de l'événement (ou du risque de) divorce ou séparation	Variable(s) expliquée(s) et type de modèle	Variables explicatives	Dimension temporelle de la variable X en lien avec la variable Y	Principaux résultats
South S. (2001)	Examen de l'effet de l'offre de travail de la femme sur le risque de divorce en fonction de la durée du mariage et du temps historique.	Couples légalement mariés dont la durée du mariage est comprise entre 0 et 23 ans. N= 3 523 couples, 31 544 années-couples. Données de panel <i>PSID</i> Période d'observation : 1969-1993	Passage du statut « marié » au statut « divorcé ou séparé de manière permanente » entre l'année t et t+1 Rq. Deux arguments donnés par l'analyste pour justifier une approche juridique des ruptures conjugales : 1. Les déterminants des ruptures de couples mariés légalement seraient différents de ceux des couples qui cohabitent sans être mariés. 2. Difficultés pour repérer le début et la fin de la période de vie en couple non marié dans les premières vagues du <i>PSID</i> .	Probabilité conditionnelle de divorcer une année donnée sachant que la femme est en situation de risque vis-à-vis du divorce (taux de hasard de divorce) <i>Modèle de durée</i>	<u>Variables explicatives principales :</u> . Nombre d'heures de travail hebdomadaires, rémunérées et effectuées par la femme . Durée du mariage en année (=dépendance de durée représentée par une variable continue) . Année de l'observation au temps t rq. les trois variables principales sont introduites comme des variables isolées puis la variable représentant l'offre de travail est croisée avec chacune des deux autres variables représentant le temps. <u>Autres variables :</u> . Age de la femme à la date du mariage . Niveau d'éducation de la femme et du mari . Nombre d'heures hebdomadaires travaillées par le mari . Salaire annuel du mari . Nombre d'enfant présent dans le ménage . Zone géographique . Remariage (si un des deux membres du couple a été marié auparavant)	La plupart des variables (à l'exception de l'âge de la femme à la date du mariage et du remariage éventuel) évoluent avec le temps (<i>Times varying variables</i>). Les variables évoluant avec le temps sont mesurées en t (soit la dernière année pendant laquelle l'individu est marié).	L'effet de l'offre de travail sur le risque de divorce est positif, et ce d'autant plus que la durée du mariage avant le divorce est élevée (dépendance de durée). L'effet de l'offre de travail sur le risque de divorce est moins important pour les couples les plus récents (effet du temps historique).

Auteur (s) année	Objet de l'étude	Champ de l'étude Sources statistiques	Repérage de l'événement (ou du risque de) divorce ou séparation	Variable(s) expliquée(s) Type de modèle	Variables explicatives principales :	Dimension temporelle de la variable X en lien avec la variable Y	Principaux résultats
Ghysels J. (2000)	Examen des effets à moyen terme d'un divorce passé et du fait de vivre actuellement en couple (marié ou non) sur la participation au marché du travail.	Individus qui, au moment de l'enquête, sont âgées entre 19/16 et 60/64 ans* et vivent en couple. <i>BHPS (British Household Panel Study)</i> 27 847 observations de 6060 individus. <i>PSBH (Panel Study of Belgian Households)</i> 9881 observations de 2969 individus Période d'observation : de 1992 à 1998. * limites d'âge sont différentes selon l'enquête utilisée : 19 - 60 ans pour l'enquête belge et 16 - 64 pour l'enquête anglaise.	Le divorce est repéré à partir des réponses données par les individus interrogés rétrospectivement sur leur histoire matrimoniale. Pour vérification, l'information rétrospective est rapprochée des changements de statut matrimonial observés entre les vagues des panels.	. Probabilité de participer au marché travail La participation au marché du travail est définie comme le fait d'avoir un emploi rémunéré ou d'être sans emploi mais en rechercher un activement et être disponible pour travailler dans les quinze jours. <i>Modèle probit</i>	Variables explicatives principales : . Avoir connu personnellement un divorce (ou une séparation) dans le passé . Vivre actuellement en couple non marié . <u>Temps historique</u> Les deux variables explicatives principales sont croisées avec un jeu de quatre dummies représentant l'appartenance à une des 4 cohortes définies par l'auteur. <u>Variables de contrôle :</u> Age, niveau d'éducation, nombre et âge des enfants présents, salaire du mari, salaire de la femme, revenus non-salariaux perçus par le mari, revenus non-salariaux perçus par la femme.	L'événement divorce est par construction antérieur à la participation au marché du travail observée au moment de l'enquête. Rq. La durée écoulée depuis la survenance de la rupture conjugale n'est pas introduite dans l'analyse.	Une expérience de divorce n'a pas d'effet significatif sur la participation des femmes au marché du travail quand celles-ci vivent en couple avec un nouveau conjoint. Le fait d'avoir connu un divorce dans le passé diminue significativement la probabilité de participer au marché du travail pour les hommes (effet observé uniquement à partir des données anglaises). Vivre en couple non marié versus en couple marié influence positivement la participation des femmes au marché du travail mais cet effet diminue au fil du temps (=temps historique).

Auteur (s) année	Objet de l'étude	Champ de l'étude Sources statistiques	Repérage de l'événement (ou du risque de) divorce ou séparation	Variable(s) expliquée(s) Type de modèle	Variables explicatives	Dimension temporelle de la variable X en lien avec la variable Y	Principaux résultats
Sayer L., Bianchi S. (2000)	<p>Tester la validité de l'hypothèse d'indépendance économique (hypothèse théorique selon laquelle l'indépendance économique de la femme rendrait la vie en couple moins attractive à ses yeux)</p> <p>Le revenu relatif de la femme ne serait pas relié à un risque plus élevé de divorcer si les idées de la femme quant à l'émancipation et les facteurs explicatifs clés de la stabilité matrimoniale sont contrôlés.</p>	<p>3 211 femmes mariées lors de la première vague d'enquête réalisée en 1987 et 1988.</p> <p>Données américaines <i>National Survey of Families and Household (NSFH)</i></p> <p>Période d'observation : de 1987/1988 à 1991/1994</p>	<p>Changement de statut matrimonial entre la vague 1 et la vague 2 de l'enquête NSFH.</p>	<p>Quatre modèles complémentaires dont la variable dépendante est la probabilité pour une femme d'être divorcée lors de la vague 2 du conjoint avec lequel elle était mariée lors de la vague 1.</p> <p><i>Modèles logit</i></p>	<p><u>Modèle 1</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Variables ressources : la part du revenu de la femme dans le revenu du ménage, prestige de l'emploi occupé par la femme, prestige de l'emploi occupé par le conjoint. <p><u>Modèle 2</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> . idem modèle 1 + variables culturelles : idée du mari et de la femme sur l'émancipation de la femme <p><u>Modèle 3</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> . idem modèle 2 + variables relatives à la stabilité du couple : durée du mariage, nombre d'enfants dans le ménage, nombre d'enfants de moins de quatre ans dans le ménage, présence d'enfant non biologiques, temps passé en couple, perception du mari et de la femme sur la qualité du couple. <p><u>Modèle 4</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> . idem modèle 3, + nombre d'heures travaillées par semaines par la femme et le mari, le nombre de semaines travaillées par an par la femme, âge au mariage, religion, niveau d'éducation de la femme et du mari, si la femme et le mari ont cohabité avant le mariage, s'ils ont déjà connu un divorce, naissance d'un enfant avant le mariage, âge au mariage. 	<p>Les variables explicatives sont observées à un point fixe dans le temps (vague 1 de l'enquête).</p> <p>Les variables expliquées en t ne sont pas, par construction, retardées d'une période par rapport à la variable expliquée (transition entre t et t+1).</p>	<p>Lorsqu'on contrôle l'effet des variables culturelles, l'hypothèse d'indépendance économique est remise en cause : l'effet de la part du revenu de la femme dans le revenu du ménage n'est pas significativement différent de zéro.</p>

Auteur (s) année	Objet de l'étude	Champ de l'étude Sources statistiques	Repérage de l'événement (ou du risque de) divorce ou séparation	Variable(s) expliquée(s) Type de modèle	Variables explicatives	Dimension temporelle de la variable X en lien avec la variable Y	Principaux résultats
Brines J., Joyner K. (1999)	Effets de l'égalité (en termes économiques) entre les conjoints sur le risque de rupture des couples mariés et non mariés.	Couples mariés légalement ou non, formés entre 1976 et 1985, et qui sont observés au moins dans les deux vagues du panel qui ont suivies. N= 337 couples non mariés et 1 855 mariages Données de panel PSID	Distinction entre rupture de couple non mariés et divorce des couples mariés Divorce : passage du statut « marié » au statut « divorcé ou séparé » Rupture : passage du statut « cohabite sans être marié(e) » au statut « vit seul(e) »	Probabilité de divorcer (de connaître une rupture) entre t et t+1, sachant qu'en t, la personne concernée est mariée (cohabite sans être mariée) Modèle de durée (<i>hazard rate models</i>)	Variables explicatives principales : - heures travaillées par chaque conjoint - différence dans les heures travaillées entre chaque conjoint - niveau des revenus communs - ratio salaire de la femme sur salaire du mari Autres variables explicatives : Religion, mariage ou cohabitation de rang inférieur, durée d'une éventuelle période de cohabitation précédant le mariage, nombre d'enfants présents.	Décalage d'une période entre l'observation des variables explicatives (en t-1) et de la variable expliquée (transition entre t et t+1) : Les variables explicatives principales évoluent au cours du temps (<i>time varying variables</i>).	Les couples mariés qui adoptent une spécialisation des tâches sont les plus stables. Les cohabitants dont la situation professionnelle et les salaires sont peu différents ont moins de risque de connaître une rupture. Effet asymétrique de l'inégalité économique au sein du couple : l'inégalité a un effet déstabilisateur sur le couple non marié d'autant plus fort que c'est la femme qui a les revenus les plus élevés.

Auteur (s) année	Objet de l'étude	Champ de l'étude Sources statistiques	Repérage de l'événement (ou du risque de) divorce ou séparation	Variable(s) expliquée(s) Type de modèle	Variables explicatives	Dimension temporelle de la variable X en lien avec la variable Y	Principaux résultats
Drobníč S., Blossfeld H.P., Götz R. (1999)	Relation entre la situation familiale et les changements de situation vis-à-vis du marché du travail de la femme Comparaison entre les Etats-Unis et l'Allemagne	Données américaines : Echantillon de 4 120 femmes Enquête rétrospective menée entre 1987 et 1988 : <i>National Survey of Families and Household (NSFH)</i> Données allemandes : Echantillon de 4 537 femmes Enquête de panel <i>German Socioeconomic Panel</i> de 1984 à 1993	Passage du statut « mariée » au statut « vit seule » (panel allemand) Déclaration par la personne interrogée de la fin de sa vie de couple (enquête américaine)	Quatre types de transitions sur le marché du travail : - du travail à plein temps vers le non-emploi - du travail à temps partiel vers le non-emploi - du non-emploi à un travail à plein temps - du non-emploi à un travail à temps partiel Modèles de durée (<i>event history model</i>) La durée des périodes d'emploi (à temps plein et à temps partiel) et des périodes de non-emploi sont mesurées en mois.	Statut matrimonial combiné avec la présence ou non d'enfant : mariée sans enfant, mariée avec des enfants, seules avec des enfants, seule sans enfant. Autres variables explicatives : Age de la femme, Niveau d'éducation, nombre d'enfants l'âge des enfants, durée de la période précédant la transition professionnelle, la période historique, la cohorte	Le statut familial évolue au cours du temps, mais la date d'un éventuel changement de situation familial n'est pas mis en relation avec la variable expliquée.	Le fait d'être mariée ou non et le fait d'avoir ou non des enfants exercent une influence sur les parcours professionnels, et ceci dans le cas des deux pays étudiés.

Auteur (s) année	Objet de l'étude	Champ de l'étude Sources statistiques	Repérage de l'événement (ou du risque de) divorce ou séparation	Variable(s) expliquée(s) Type de modèle	Variables explicatives	Dimension temporelle de la variable X en lien avec la variable Y	Principaux résultats
Rogers S. (1999)	<p>Examen d'une éventuelle réciprocité dans la relation causale entre l'offre de travail et l'instabilité matrimoniale.</p> <p>Trois hypothèses théoriques testées :</p> <ul style="list-style-type: none"> . L'augmentation des salaires des femmes favorise la dégradation des relations de couple. . L'augmentation des salaires des femmes contribue à améliorer la qualité des relations de couple. . La dégradation des relations de couple contribue à augmenter le salaire des femmes. 	<p>455 femmes et 316 hommes qui sont restés mariés avec le même partenaire entre 1980 et 1988 et pour qui ce mariage était le premier.</p> <p>Première vague (1980) et troisième vague (1988) du panel <i>MIOLC</i> (<i>Marital Instability Over the Life Course</i>)</p>	<p>Pas d'événement divorce explicitement repéré.</p> <p>Le risque de divorce perçu par la personne interrogé est appréhendé à travers un indicateur de la mauvaise qualité de la vie de couple.</p> <p>Trois niveaux de qualité de la vie en couple sont déterminés :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) instabilité matrimoniale 2) problèmes relationnels 3) mariage conflictuel 	<p><u>Variables étudiées dans le modèle :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> . statut d'emploi de la femme . salaire de la femme . discordance perçue dans le couple. <p><i>Modèles d'équations structurales</i></p>	<p>Variable <u>supposée influencer les trois variables étudiées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> . présence d'enfant(s) dans le couple 	<p>Définitions de deux variables latentes :</p> <p>Perception de la mauvaise qualité de la relation de couple au temps 1 (1980) et au temps 2 (1988).</p>	<p>La dégradation des relations conjugales contribue significativement à l'augmentation des salaires des femmes en augmentant la vraisemblance que les femmes qui ne travaillent pas entrent sur le marché du travail.</p>

Auteur (s) année	Objet de l'étude	Champ de l'étude Sources statistiques	Repérage de l'événement (ou du risque de) divorce ou séparation	Variable(s) expliquée(s) Type de modèle	Variables explicatives	Dimension temporelle de la variable X en lien avec la variable Y	Principaux résultats
Seitz S. (1999)	<p>Détermination de l'influence de la trajectoire matrimoniale sur l'offre de travail actuelle des femmes</p> <p>Tester la persistance des effets du divorce sur l'offre de travail des femmes après un remariage.</p>	<p>Femmes de race blanche et de race noire dont l'information disponible est complète pour chaque année comprise entre 1979 à 1992</p> <p>Données de panel <i>PSID</i></p> <p>Echantillon de femmes de race blanche : N= 605 ; 7022 observations</p> <p>Echantillon de femmes de race noire : N=307 ; 3574 observations</p>	<p>Année où la femme passe du statut « marié » au statut « divorcé »</p> <p>Les femmes séparées mais qui ne sont pas légalement divorcées sont considérées comme étant divorcées (distinction impossible à partir des données disponibles). De la même manière, les femmes qui cohabitent ne sont pas distinguées des femmes qui sont légalement (re)mariées.</p>	<p>Probabilité de participer au marché du travail en t</p> <p><i>Modèle Probit à effets fixes</i></p>	<p>. Statut matrimonial : Célibataire ; Divorcée ; Remariée</p> <p>Revenu du mari, présence d'enfants âgés de moins de 6 ans, niveau scolaire de la femme.</p>	<p>Pas de décalage temporel entre les variables.</p> <p>Le remariage est interprété comme un statut qui succède à un divorce.</p>	<p>Endogénéité des décisions matrimoniales.</p> <p>La probabilité de participer au marché du travail est plus forte pour les femmes de race blanche qui sont remariées que pour celles qui sont mariées.</p> <p>En revanche, pour les femmes de race noire, il n'y a pas de différence significative dans le comportement d'offre de travail en fonction du statut matrimonial</p>

Auteur (s) année	Objet de l'étude	Champ de l'étude Sources statistiques	Repérage de l'événement (ou du risque de) divorce ou séparation	Variable(s) expliquée(s) Type de modèle	Variables explicatives	Dimension temporelle de la variable X en lien avec la variable Y	Principaux résultats
Hsu M. (1998)	Examen des différents facteurs qui influencent le risque de divorce. Analyse de la direction de la causalité entre une rupture conjugale et la participation au marché du travail des femmes.	Cohorte de femmes âgées de plus de 15 ans. Données en coupes transversales issues de deux enquêtes asiatiques : <i>MPS (Manpower Survey)</i> de 1992 à 1993 et <i>FEMWS (Fertility and Employment of Married Women Survey)</i> de 1993. 6604 femmes Période d'observation : inconnue	Durée déclarée du divorce (ou séparation ?)	Modèle à équations simultanées . Variables dépendantes dans les équations d'offre de travail : - Probabilité de participer au marché du travail - Nombre d'heures travaillées <i>Modèle Probit/Tobit</i> . Variable dépendante du modèle du divorce : - Probabilité de divorcer <i>Modèles Probit</i>	<u>Variable explicative principale</u> . Probabilité estimée de divorcer <u>Autres variables explicatives</u> . âge, niveau d'éducation, revenu de la femme, âge au mariage, zone d'habitation urbaine. <u>Variable explicative principale</u> . Probabilité estimée de participer au marché du travail <u>Autres variables explicatives</u> . Revenu du mari, investissement de la femme dans son mariage (avoir des enfants, temps alloué aux travaux domestiques), zone d'habitation urbaine.	L'enchaînement dynamique entre la probabilité de divorcer et la probabilité de participer au marché du travail n'est pas modélisé explicitement. Les liens dynamiques entre les variables sont justifiés par des arguments théoriques.	La probabilité estimée de divorcer n'a pas d'effet significatif sur la décision des femmes de participer au marché du travail mais elle influence significativement le nombre d'heures travaillées. Une forte probabilité de participer au marché du travail génère une forte probabilité de divorcer.

Auteur (s) année	Objet de l'étude	Champ de l'étude Sources statistiques	Repérage de l'événement (ou du risque de) divorce ou séparation	Variable(s) expliquée(s) Type de modèle	Variables explicatives	Dimension temporelle de la variable X en lien avec la variable Y	Principaux résultats
Montalio C., Gerner J. (1998)	Etude de l'effet d'un changement futur de situation matrimoniale sur le comportement d'offre de travail des hommes et des femmes.	Femmes et hommes qui ont déjà été mariés (qui le soient encore ou non en t) Données de Panel 15 premières vagues du <i>PSID</i> Période d'observation : 1968-1993	Changement de statut matrimonial observé entre la vague t et la vague t+1.	Modèle qui explique un changement de situation matrimonial . Probabilité d'être divorcé en t+2 en étant marié en t. . Probabilité d'être remarqué en t+2 en étant divorcé en t.	Variables explicatives principales du modèle qui expliquent un changement de situation matrimonial Situation d'emploi, salaire réel imposable, autres revenus, niveau d'éducation, âge. Autres variables explicatives : taille de la famille, âge du plus jeune enfant. Variable explicative principale du modèle qui explique l'offre de travail : . Probabilité calculée de connaître un changement de statut matrimonial entre t et t+2. Autres variables explicatives : Age, niveau d'éducation de la personne interrogée, nombre d'années travaillées à plein temps par la personne interrogée, nombre d'enfants de moins de 18 ans, âge du plus jeune enfant, taux de salaire réel, taux de chômage.	Introduction d'un retard dans la variable explicative principale du modèle d'offre de travail. Rq. Le retard envisagé par les auteurs est de une, deux ou trois périodes mais les résultats sont fournis uniquement pour le cas où le retard est deux périodes.	Pour les femmes, la perspective d'un divorce influence fortement à la fois la participation au marché du travail et le nombre d'heures travaillées. En revanche, la perspective d'un remariage diminue la participation au marché du travail mais n'influence pas le nombre d'heures travaillées. Pour les hommes, la perspective d'un divorce réduit la participation des hommes au marché du travail et augmente le nombre d'heures travaillées tandis que la perspective d'un remariage augmente la participation au marché du travail et n'a pas d'effet statistiquement significatif sur le nombre d'heures travaillées par les hommes divorcés.

Auteur (s) année	Objet de l'étude	Champ de l'étude Sources statistiques	Repérage de l'événement (ou du risque de) divorce ou séparation	Variable(s) expliquée(s) Type de modèle	Variables explicatives	Dimension temporelle de la variable X en lien avec la variable Y	Principaux résultats
Ono H. (1998)	Tester l'hypothèse théorique d'« indépendance » qui consiste à supposer que le niveau de ressources de la femme est relié positivement au risque de divorce.	Femmes mariées pour la première fois et dont le mari est âgé de moins de 65 ans et ce pour toutes les années de mariage. Données de panel <i>PSID</i> 4 405 couple, 34 979 années-mariages Période d'observation : 1968-1985	Année de séparation du couple Rq. L'événement séparation est préféré à l'événement divorce en raison de l'hétérogénéité qui existerait entre les couples dans la longueur de la période de temps entre la séparation et le divorce.	Probabilité pour une femme d'être séparée en t sachant qu'elle est mariée en t-1. <i>Modèle de durée (temps discret)</i>	<p><u>Variables explicatives principales :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> . Nombres d'années d'études de la femme ou du conjoint . Pourcentage de semaines travaillées par la femme ou par son conjoint (plus de 90% ou non). . le salaire de la femme et/ou du conjoint . Bénéficiaire de l'AFDC <p><u>Variables de contrôle :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> . si le conjoint est noir, âge du mari à la date du mariage, durée en année depuis le mariage (variable discrète), période, propriétaire du logement, présence d'enfants au sein du ménage et leur âge. 	<p>Les variables explicatives principales évoluent avec le temps (<i>time varying variables</i>).</p> <p>Les variables explicatives sont retardées d'une période t-1 par rapport à la variable dépendante t.</p>	<p>Consacrer plus de temps à l'activité marchande n'augmente pas le risque de divorce.</p> <p>Rq. La mesure du temps de travail utilisé ne reflète pas l'existence de l'effet inverse du risque de divorce sur l'offre de travail des femmes.</p>

Auteur (s) année	Objet de l'étude	Champ de l'étude Sources statistiques	Repérage de l'événement (ou du risque de) divorce ou séparation	Variable(s) expliquée(s) Type de modèle	Variables explicatives	Dimension temporelle de la variable X en lien avec la variable Y	Principaux résultats
Pollard M., Wu Z. (1998)	Examen de deux résultats concurrents de l'union libre à savoir sa dissolution et sa légalisation par le mariage	Echantillon comprenant 688 femmes et 671 hommes qui vivent en union libre au début de l'enquête en 1993. Données canadiennes Enquête sur la Dynamique du Travail et du Revenu (EDTR) Période d'observation : 24 mois (1993 et 1994) Mois-personnes : 14 211 pour les femmes, 13 934 pour les hommes	Mois où le couple décohabite	. Une variable triple indiquant si le couple a) s'est marié, b) s'est séparé, c) a continué à cohabiter hors mariage durant un mois donné. . Une variable double pour distinguer les deux résultats concurrents de l'union libre : le mariage ou la séparation <i>Modèles bilinéaires (log- log) avec risques concurrents</i> <i>Modèles logit binaires</i>	. <u>Variables financières</u> : gains personnels, gains familiaux, faible revenu, aide sociale. . <u>Situation d'activité</u> : niveau de qualification du poste occupé, temps de travail (temps plein/temps partiel). . <u>Variables sociodémographiques</u> : âge, niveau de scolarité, inscription à un programme d'études, niveau de scolarité de la mère et du père, résidence rurale, né à l'étranger, né au Québec, nombre d'enfants. . <u>Effet de temps</u> nombre de mois de cohabitation hors mariage depuis le 31 décembre 1992, carré de la variable mois, nombre de mois de cohabitation avant le 31 décembre 1992.	La plupart des variables explicatives varient en fonction du temps (mesuré en mois ou en année)	Pour les femmes, l'amélioration des ressources économiques facilite la dissolution de l'union. L'effet de la situation d'activité dépasse le cadre des horaires de travail : les femmes qualifiées employés à plein temps sont plus susceptibles de se séparer que les chômeuses. Les effets de la profession ne se limitent pas à un aspect financier.

Auteur (s) année	Objet de l'étude	Champ de l'étude Sources statistiques	Repérage de l'événement (ou du risque de) divorce ou séparation	Variable(s) expliquée(s) Type de modèle	Variables explicatives	Dimension temporelle de la variable X en lien avec la variable Y	Principaux résultats
Esterberg K., Moen P., Dempster- McCain D. (1994)	Tester l'effet cumulatif de plusieurs facteurs sur la stabilité d'un couple	Echantillon de 427 femmes interrogées et mariées en 1956 et interrogées à nouveau en 1986. Enquête rétrospective intitulée <i>Cornell Study of Women's Role and Well-Being</i> Période d'observation : de 1956 à 1986	Année où cesse le mariage, déduite de la durée du mariage déclarée par les individus	Durée du mariage avant un divorce Quatre modèles différents selon le type de variables explicatives introduites : <u>Modèle 1</u> : variables explicatives dites structurelles (âge au mariage, niveau d'éducation) <u>Modèle 2</u> : facteurs supposés favorisés la stabilité du mariage <u>Modèles 3 et 4</u> : facteurs supposés favorisés l'instabilité du mariage Modèles de durée (<i>Event History Models</i>)	Variables explicatives relatives à l'offre de travail : - nombre d'années travaillées avant le mariage (indicateur d'un attachement au travail) Autres variables explicatives : Âge au mariage, niveau d'éducation, religion, satisfaction ou non retirée du rôle de mère, avoir connus des événements stressants comme la maladie	La période d'emploi considérée concerne une période antérieure au mariage.	Les femmes qui ont connu la période d'emploi la plus longue avant le mariage, donc qui ont investi le plus tôt dans le travail, sont celles qui, en moyenne restent mariées le moins longtemps.

Auteur (s) année	Objet de l'étude	Champ de l'étude Sources statistiques	Repérage de l'événement (ou du risque de) divorce ou séparation	Variable(s) expliquée(s) Type de modèle	Variables explicatives	Dimension temporelle de la variable X en lien avec la variable Y	Principaux résultats
Tzeng J., Mare R. (1995)	Evaluer les effets de l'offre de travail et de facteurs socio-économiques sur l'instabilité matrimoniale	Echantillon de 13 800 mariages et 3224 divorcés Données de panel issues de trois enquêtes : <i>National Longitudinal Surveys of Youth (NLSY)</i> de 1979 à 1987, <i>of Young Men NLSYM</i> de 1966 à 1981, <i>of Young Women (NLSYW)</i> de 1968 à 1985. Période d'observation : de 1979 à 1987	Transition du statut « marié » au statut « séparé ou divorcé » entre deux vagues successives d'enquêtes.	Probabilité de divorcer l'année t, sachant que la personne est mariée l'année t-1. Modèle de durée (modèle de hasard en temps discret)	<u>Variables explicatives relatives à l'offre de travail :</u> - salaire annuel de la femme, du mari et la différence de salaire entre les deux membres du couple - nombre de semaines travaillées annuellement par la femme, le mari et la différence du nombre de semaines entre la femme et le mari - nombre d'années d'études de la femme, du mari et la différence entre les deux <u>Autres variables explicatives :</u> Âge du mari et de la femme au mariage, présence d'enfant, naissance d'enfant avant le mariage, un mariage précédent	Le salaire annuel, le nombre de semaines travaillées par an, le niveau d'éducation évoluent au cours du temps ; la variation est mesurée entre la première observation et l'année t (année d'observation d'un éventuel divorce) (<i>Times varying variables</i>)	Les couples sont d'autant plus stables que le niveau de formation et l'expérience professionnelle de la femme et du mari sont élevés. En revanche, une inégalité dans l'expérience professionnelle, entre l'homme et la femme, favorise l'instabilité matrimoniale.

Auteur (s) année	Objet de l'étude	Champ de l'étude Sources statistiques	Représentation de l'événement (ou du risque de) divorce ou séparation	Variable(s) expliquée(s) Type de modèle	Variables explicatives	Dimension temporelle de la variable X en lien avec la variable Y	Principaux résultats
Greenstein T. (1990)	Examen des effets simultanés des multiples indicateurs de l'activité marchande des femmes sur la rupture conjugale	Femmes âgées entre 14 et 24 ans en 1968 et qui se sont mariées pour la première fois après 1968. Données de panel <i>National Longitudinal Surveys of Labor Market Experience of Young Women (NLSY)</i> Période d'observation : de 1969 à 1982 (15 années)	Changement, interrogées d'une vague d'enquête à la suivante, dans le statut matrimonial déclaré par les personnes interrogées. Passage du statut « marié » à celui de « divorcé ou séparé ».	Durée du mariage avant la dissolution ou par une séparation ou un divorce. <i>Modèle de durée</i> Rq. La durée du mariage est mesurée en années alors que l'information est accessible en mois.	<u>Variables explicatives principales</u> : . Nombre moyen d'heures de travail hebdomadaire de la femme . Salaire annuel moyen de la femme pendant le mariage . Expérience professionnelle avant le mariage . Expérience professionnelle pendant le mariage . Part du salaire de la femme dans le revenu total du ménage <u>Variables de contrôle</u> : . Fécondité avant le mariage, âge au premier mariage, salaire du mari, niveau d'éducation de la femme, stabilité du mariage des parents de la femme, zone géographique d'habitation, statut vis-à-vis du logement.	Les variables explicatives principales sont mesurées à partir de leur valeur moyenne respective. Les moyennes sont calculées à partir des différentes valeurs des variables observées Soit sur la période allant de la date du mariage à la date de l'éventuelle divorce ou séparation Soit sur la période allant du début de la période d'observation à la date du mariage.	Les femmes qui travaillent entre 35 et 40 heures par semaine ont un risque de divorcer, en moyenne, quatre fois plus élevé que celles qui travaillent moins de 20 heures par semaine. Les femmes qui travaillent plus de 50 semaines par an, avant leur mariage, ont un risque de divorcer deux fois plus important que les femmes qui n'ont pas d'expérience professionnelle au moment où elles se marient.

Auteur (s) année	Objet de l'étude	Champ de l'étude Sources statistiques	Repérage de l'événement (ou du risque de) divorce ou séparation	Variable(s) expliquée(s) Type de modèle	Variables explicatives	Dimension temporelle de la variable X en lien avec la variable Y	Principaux résultats
Haurin D. (1989)	Réaction de l'offre de travail de la femme à un choc de revenu négatif imprévu.	Cohorte de 800 femmes matures, mariées dont le conjoint est présent dans le couple en 1977. Données américaines NLS (<i>National Longitudinal Survey</i>) Période d'observation : 1979, 1981, 1982.	Année déclarée de la transition de l'état « marié » à l'état « divorcé ».	Changement, entre la période 1 et 2, dans la demande annuelle de temps de loisir de la femme. <i>Modèle Tobit</i> (estimé en deux étapes).	<u>Variable explicative principale</u> : . Choc de ressources mesuré par la différence entre le nombre d'heures effectivement travaillées par le conjoint en période 2 et le nombre prévu en période 1 d'heures travaillées par le conjoint en période 2. <u>Rq.</u> Une distinction est effectuée selon que le choc de ressources est généré par un divorce, un veuvage, une entrée au chômage et des problèmes de santé du conjoint. . <u>Variabes de contrôle</u> : taille de la ville de résidence du couple, le nombre d'enfants, état de santé du conjoint, le niveau de salaire de la femme et de l'homme.	Information utilisée pour définir la variable explicative (choc de ressources) est antérieure pour partie à l'information qui permet de calculer la variable dépendante relative à l'offre de travail de la femme.	La femme réagit à un changement imprévu dans la contribution du mari aux ressources du ménage. L'ampleur de la réaction est fonction : - de l'ampleur du choc de ressources - de la nature du choc : le divorce est à l'origine de l'adaptation la plus importante dans l'offre de travail de la femme.

Auteur (s) année	Objet de l'étude	Champ de l'étude Sources statistiques	Repérage de l'événement (ou du risque de) divorce ou séparation	Variable(s) expliquée(s) Type de modèle	Variables explicatives	Dimension temporelle de la variable X en lien avec la variable Y	Principaux résultats
Johnson W., Skinner J. (1988)	Tester la validité de plusieurs hypotheses théoriques sur les causes de la modification de l'offre de travail des femmes à l'occasion d'un divorce.	Cohorte de 304 femmes ayant été mariées au moins 3 ans avant la rupture conjugale et qui sont restées séparées au moins 2 ans après la séparation. Données de panel <i>PSID</i> Période d'observation : 1968 à 1982	Passage du statut « marié » au statut « divorcé » entre la vague t et t+1.	. Participation au marché du travail <i>Modèle Probit</i> . Nombre d'heures de travail souhaitées par la femme <i>Modèle Tobit</i> Rq. Deux versions sont estimées pour chacun des modèles : une première version sans effets fixes et une seconde version avec effets fixes.	<u>Variabes explicatives principales:</u> Variables croisées avec le statut matrimonial : . nombre d'heures de loisirs du mari . taux de salaire après impôts . salaire de la femme . présence d'enfants . statut d'emploi de la femme	Observation de l'offre de travail est postérieure divorce : le décalage minimum est de au moins une année (les femmes de l'échantillon étudié sont divorcées depuis au moins une année)	L'effet de la perte de la contribution du mari aux ressources du ménage est l'une des principales causes de l'entrée des femmes sur le marché du travail après un divorce.

Auteur (s) année	Objet de l'étude	Champ de l'étude Sources statistiques	Repérage de l'événement (ou du risque de) divorce ou séparation	Variable(s) expliquée(s) Type de modèle	Variables explicatives	Dimension temporelle de la variable X en lien avec la variable Y	Principaux résultats
Johnson W., Skinner J. (1986)	Etude de la relation entre divorce et offre de travail des femmes Evaluer l'effet d'anticipation et l'effet d'adaptation	Cohorte de couples ayant connu un divorce/séparation après au moins 4 ans de mariage Données en coupes transversales 12 vagues du <i>PSID</i> 1969-1980	Passage du statut « marié » au statut « divorcé/séparé » entre deux vagues successives de l'enquête.	<u>Modèles à équations simultanées</u> <u>Modèle d'offre de travail</u> . Participation au marché du travail . Nombre d'heures travaillées <u>Modèle qui explique le divorce</u> . Probabilité de divorcer <i>Modèle Probit / Tobit</i>	<u>Variable explicative principale</u> . Probabilité calculée de divorcer <u>Autres variables explicatives</u> : âge du mari et de la femme, niveau d'éducation du mari et de la femme, niveau de revenu du ménage, taux de chômage régional, race, législation sur le divorce.	Le modèle n'est pas explicitement dynamique. Les enchaînements temporels sont justifiés par les liens théoriques supposés.	La probabilité de divorcer influence fortement la probabilité de participer au marché du travail mais peu le nombre d'heures travaillées. La probabilité de divorce a peu d'effet sur l'offre de travail des femmes qui ont une expérience professionnelle.

Auteur (s) année	Objet de l'étude	Champ de l'étude Sources statistiques	Repérage de l'événement (ou du risque de) divorce ou séparation	Variable(s) expliquée(s) Type de modèle	Variables explicatives	Dimension temporelle de la variable X en lien avec la variable Y	Principaux résultats
Greene W., Quester A. (1982)	Mesurer l'influence du risque de divorce sur l'offre de travail des femmes. Hypothèse théorique testée : Pour se protéger contre le risque de divorce, les femmes augmentent leur participation au marché du travail et ainsi le niveau de salaire qu'elles perçoivent est accru (parce qu'elles acquièrent une expérience professionnelle et parce qu'elles recherchent plus activement un travail bien rémunéré).	Cohorte de 4 000 couples dont chacun des deux membres est âgé de moins de 54 ans ; couples choisis aléatoirement parmi un échantillon de 10 537 couples. Données de l'enquête américaine SEO menée en 1967 (<i>Survey of Economic Opportunity</i>)	Estimation du risque de divorce à partir de l'expérience de couples ayant les mêmes caractéristiques comme l'âge, la durée du mariage, etc. (estimation d'un modèle de régression linéaire).	. Probabilité pour la femme de participer au marché du travail <i>Modèle probit</i> . Niveau de salaire de la femme <i>Modèle Tobit</i>	<u>Variable explicative principale</u> : . Probabilité calculée de divorcer <u>Autres variables explicatives</u> : . Lieu de résidence, présence de jeunes enfants dans le couple, nombre d'années d'études effectuées par la femme, revenu du ménage hors salaire de la femme.	Le lien dynamique entre les variables est supposé sur un plan théorique mais n'est pas modélisé explicitement.	. Une augmentation de 1% du risque de divorce augmente de 57 heures le volume d'heures travaillées par les femmes. . Les femmes qui statistiquement ont la probabilité de divorcer la plus forte ont, en moyenne, un niveau de salaire 6% plus élevé que les autres.

Bibliographie

ABRAHAM-FROIS Gilbert (1989) ; « Dynamique économique », Paris, Précis Dalloz, 6^e édition, 728 pages.

AKTAS Nihat, DE BODT Eric, LEVASSEUR Michel, SCHMITT André (1999) ; « Une adaptation de la méthodologie des études des événements au cas des fusions et acquisitions. Analyse du cas Boeing - Mc Donnell Douglas », *Les Journées Internationales de l'Association Française de Finance*, Aix-en-Provence, 2^e édition, (novembre), 19 pages.

ALLISON Paul D. (1984) ; « Event History Analysis: Regression for Longitudinal Event Data », *Series: Quantitative Applications in the Social Sciences*, Sage Publications, vol. 46, 87 pages.

AMIEL-LEBIGRE Françoise (1990) ; « Évaluation de l'impact événementiel : Étude comparée », *Revue de Psychologie Appliquée*, vol. 40, n°3 (3^e trimestre), pp. 313-319.

AMIEL-LEBIGRE Françoise, PELC Isidore, LAGORCE Anne (1984) ; « Événements existentiels et dépression. Une étude de plusieurs types de déprimés », *Annales Medico-Psychologiques*, vol. 142, n°7 (juillet/août), pp. 937-958.

AGUIRRE B.E., PARR W.C. (1982) ; « Husbands' Marriage Order and the Stability of First and Second Marriages of White and Black Women », *Journal of Marriage and the Family*, vol. 44, n°3 (august), pp. 605-620.

AURIAT Nadia (1996) ; « Les défaillances de la mémoire humaine. Aspects cognitifs des enquêtes rétrospectives », INED-PUF, *Travaux et documents*, 203 pages.

BACHELARD Gaston (1935) ; « L'intuition de l'instant », Paris, Stock, (édition 1992), 152 pages.

BANE Mary Jo, ELLWOOD David T. (1986) ; « Slipping Into and Out of Poverty: The Dynamics of Spells », *Journal of Human Resources*, vol. 20, n°1, pp. 1-23.

BARBIER D. (1986) ; « La méthode des événements vitaux : son intérêt et ses limites en épidémiologie psychiatrique », *Instantanés Médicaux*, vol. 57, n°4, pp. 35-38.

BASTIDE Robert (1980) ; « La science des événements dans les sociétés modernes », *Encyclopedia Universalis*, vol. 9, pp. 129-131.

BATTAGLIOLA Françoise, BERTAUX-WIAME Isabelle, FERRAND Michèle, IMBERT Françoise (1994) ; « Dire sa vie : Entre travail et famille », in *Trajectoires sociales et inégalités (Recherches sur les conditions de vie)*, Paris : éditions Erès, pp. 327-359.

BATTAGLIOLA Françoise, BROWN Elizabeth, JASPARD Maryse (1995) ; « De la jeunesse à l'âge adulte : itinéraires et facteurs de précarisation », *Rapport remis à la Caisse Nationale des Allocations Familiales*, Institut de démographie de l'université de Paris 1 et CSU/CNRS, (février).

BATTAGLIOLA Françoise, BROWN Elizabeth, JASPARD Maryse (1997) ; « Être parent jeune : quels liens avec les itinéraires professionnels ? », *Economie et Statistique*, n°304/305, pp. 191-201.

- BEAUMEL Catherine, KERJOSSE Roselyne, TOULEMON Laurent (1999)** ; « Des mariages, des couples et des enfants », *INSEE Première*, n°624 (janvier), 4 pages.
- BECKER Gary S. (1981)** ; « A Treatise on the Family », Harvard University Press, 288 pages.
- BECKER Gary S. (1985)** ; « Human Capital, Effort, and the Sexual Division of Labor » *Journal of Labor Economics*, vol. 3, n°1, part II, pp. 33-37.
- BECKER Gary S., LANDES Elisabeth M., MICHAEL Robert T. (1977)** ; « An Economic Analysis of Marital Instability », *Journal of Political Economy*, vol. 85, n°6, pp. 1141-1187.
- BEITONE Alain, DALLO Christine, DRAI Anne-Mary, CAZORLA Antoine (2001)** ; « Dictionnaire des sciences économiques », Armand Colin, 679 pages.
- BELLALAH Mondher (2000)** ; « Le choix des investissements et les options réelles : une revue de la littérature », *Cahier de recherche du CEREG*, Université Paris-Dauphine, n°5, 40 pages.
- BIANCHI Suzanne, SPAIN Daphne (1996)** ; « Women, work, and Family in America », *Population Bulletin*, vol. 51, n°3 (december), 35 pages.
- BLACK Fisher, SHOLES Myron (1973)** ; « The Valuation of Options and Corporate Liabilities », *Journal of Political Economy*, vol. 81 (may/june), pp. 637-659.
- BLOSS Thierry, FRICKEY Alain, GODARD Francis (1990)** ; « Cohabiter, décohabiter, recohabiter. Itinéraires de deux générations de femmes », *Revue française de sociologie*, n°31 (octobre-décembre), pp. 553-572.
- BORKOWSKI Jean-Louis (1994)** ; « Étude des conditions de vie, une enquête sur le cumul des inégalités », in *Trajectoires sociales et inégalités (Recherches sur les conditions de vie)*, Editions Erès, Paris, pp. 399-404.
- BOYER Marcel, CHRISTOFFERSEN Peter, LASSERRE Pierre, PAVLOV Andrey (2003)** ; « Création de valeur, gestion de risque et options réelles », *Document de synthèse*, CIRANO, 2003RB-01 (mars), 35 pages.
- BOZON Michel (1988)** ; « La diversification des modes d'entrée dans la vie de couple », in *Démographie et différences, Actes du colloque international de Montréal*, AIDELF (juin), pp. 567-571.
- BOZON Michel (1991)** ; « La nouvelle place de la sexualité dans la constitution du couple », *Sciences Sociales et Santé*, vol. 9, n°4, pp. 69-88.
- BOZON Michel (2002)** ; « Sociologie de la sexualité », Paris, Nathan, 127 pages.
- BOZON Michel, VILLENEUVE-GOKALP Catherine (1995)** ; « L'art et la manière de quitter ses parents », *Population et Sociétés*, n°297 (janvier), 4 pages.

BRAOUEZEC Yann (2003) ; « Les options réelles. Investissement, structure du capital et risque de crédit », *Economica*, 174 pages.

BRAUDEL Fernand (1969) ; « Écrits sur l'histoire », collection Champs, Flammarion, Paris, 315 pages.

BREALEY Richard A., MYERS Steward C. (2000) ; « Principles of corporate finance », 6^e édition, Mc Graw Hill, New York, 1 138 pages.

BRENDL Miguel C., HIGGINS Tory E. (1996) ; « Principles of judging valence: what makes events positive or negative ? », *Advances in Experimental Social Psychology*, vol. 28, pp. 95-160.

BRINES Julie, JOYNER Kara (1999) ; « The Ties that Bind: Principles of Cohesion in Cohabitation and Marriage », *American Sociological Review*, vol. 64, n°2 (june), pp. 333-355.

BROWN Georges. W., HARRIS Tirrill. O. (1978) ; « The Social Origin of Depression: a Study of Psychiatric Disorder in Women. », London, Tavistock ed. and New York, Free Press ed..

BRÜDERL Josef, KALTER Franck (2001) ; « The Dissolution of Marriages: The Role of Information and Marital-Specific Capital », *Journal of Mathematical sociology*, vol. 25, pp. 403-421.

BUMPASS Larry L., SWEET James A., CASTRO-MARTIN Teresa (1990) ; « Changing Patterns of Remarriage », *Journal of Marriage and Family*, vol. 52, n°3 (august), pp. 747-756.

BURKHAUSER Richard V., DUNCAN Greg J., HAUSER Richard, BERNTSEN Roland (1991) ; « Wife or Frau, Women Do Worse : Comparaison of Men and Women in the United States and Germany after Marital Disruption », *Demography*, vol. 28, n°8 (august), pp. 353-359.

CARADEC Vincent (1996) ; « Les formes de la vie conjugale des jeunes couples âgés », *Population*, n°4/5, pp. 897-928.

CARBONNIER Jean (1991) ; « Le droit entre le droit et le non-droit. Conclusion juridique pour un colloque démographique sur la nuptialité », *Population*, n°3, pp. 745-760.

CARR Deborah, SHERIDAN Jennifer (1999) ; « Back to School: A Life Course Approach to Understanding Men's and Women's College Attendance in Adulthood », *Research Reports*, Population Studies Center, University of Michigan, n°99-437 (may), 23 pages.

CAUSSAT Laurent (1995) ; « Les chemins vers l'indépendance financière », *Economie et Statistique*, n°283/284, pp. 127-136.

CEREQ (1999) ; « Insertion, transition professionnelle et identification de processus », eds. A. Degenne, M. Lecoutre, P. Lièvre, P. Werquin, *Documents-Séminaires*, n°142 (mai), 373 pages.

- CHAMBOREDON Jean-Claude (1985)** ; « Adolescence et post-adolescence : la juvénalisation », in *Adolescence terminée, Adolescence interminable*, sous la direction de Alleon A-M, Morvan O., Lebovici S., Paris, PUF, pp. 13-28.
- CHARBIT Yves (1989)** ; « L'opinion sur la politique démographique, la nuptialité et les nouvelles techniques de procréation », *Population*, n°6, pp. 1159-1187.
- CHAUPAIN-GUILLOT Sabine, GUILLOT Olivier (2003)** ; « Analyse des trajectoires des sortantes de l'API », *Revue économique*, vol. 54, n°3, pp. 607-616.
- COMMAILLE Jacques (1991)** ; « Nouvelle légalité et modes d'analyses des comportements familiaux », in : *La Nuptialité : évolution récente en France et dans les pays développés, Actes du IX^e colloque National de Démographie, Paris (3, 4 et 5 décembre)*, INED-PUF, *Congrès et Colloques*, n°7, pp. 39-45.
- COPELAND Tom, ANTIKAROV Vladimir (2001)** ; « Real Options: A Practitioner's Guide », Texere, 372 pages.
- CORCORAN Mary (1979)** ; « The Economic Consequences of Marital Dissolution for Women in the Middle Years », *Sex Roles*, n°5, pp. 343-353.
- CORCORAN Mary, HILL Martha S. (1985)** ; « Reoccurrence of Unemployment among Adult Men. », *The Journal of Human Resources*, vol. 20, n°2, pp. 165-183.
- COURGEAU Daniel (1994)** ; « Approches qualitatives et quantitatives des biographies individuelles », in *Trajectoires sociales et inégalités (Recherches sur les conditions de vie)*, Editions Erès, pp. 387-397.
- COURGEAU Daniel, LELIEVRE Eva (1995)** ; « L'apport de l'analyse biographique en démo-économie », in *L'analyse longitudinale en économie sociale – Actes des XV^{es} Journées de l'association d'économie sociale, Nancy, 14 et 15 septembre, vol. 1 : Sessions plénières*, Nancy : Adeps (URA CNRS 1167), Université Nancy 2, pp. 5-16.
- CROMPTON Susan (2003)** ; « Événements traumatisants », *Tendances Sociales Canadiennes*, Statistique Canada, n°11-008 (printemps), pp. 7-10.
- DAGUET Fabienne (1996)** ; « Mariage, divorce et union libre », *INSEE Première*, n°482 (août), 4 pages.
- DE CONNINCK Frédéric, GODARD Francis (1992)** ; « Itinéraires familiaux, itinéraires professionnels : vers de nouvelles biographies féminines », *Sociologie du travail*, n°1, pp. 65-81.
- DE GUIBERT-LANTOINE Catherine, LERIDON Henri, TOULEMON Laurent, VILLENEUVE-GOKALP Catherine (1994)** ; « La cohabitation adulte », *Population et Sociétés*, n°293, 4 pages
- DELEUZE Gilles (1969)** ; « Logique du sens », collection Critique, Les éditions de Minuit, Paris, 392 pages.

DESPLANQUES Guy (1994) ; « Être ou ne pas être chez ses parents », *Population et Sociétés*, n°292 (juillet/août), 4 pages.

DESPLANQUES Guy, de SABOULIN Michel (1986) ; « Mariage et première naissance. Un lien qui se défait », *Economie et Statistique*, n°187 (avril), pp. 31-45.

DICKÈS Paul, TOURNOIS Jocelyne, KOP Jean-Luc (1995) ; « The cylindrex of life-events », in *Facet Theory: Analysis and Design*, edited by Hox J.J., Mellenberg G.J., Swanborn P.G., University of Amsterdam, pp. 81-90.

DIXIT Avinash, PYNDICK Robert (1994) ; « Investment Under Uncertainty », Princeton University Press, 468 pages.

DOHRENWEND Barbara S., KRASNOFF Lary, ASKENASY Alexander R., DOHRENWEND Bruce P. (1978) ; « Exemplification of A Method for Scaling Life Events », *Journal of Health and Behavior*, vol. 19, n°2 (june), pp. 205-229.

DOISNEAU Lionel (2001) ; « Bilan démographique 2000 », *INSEE Première*, n°757 (février), 4 pages.

DOISNEAU Lionel (2003) ; « Bilan démographique 2002 », *INSEE Première*, n°882 (janvier), 4 pages.

DREMAN Solly, ALDOR Roy (1994) ; « Work or Marriage? Competence in Custodial Mothers in the Stabilization Phase of the Divorce Process », *Journal of Divorce and Remarriage*, vol. 22, n°1/2, pp. 3-22.

DROBNIČ Sonja, BLOSSFLED Hans-Peter, ROHWER Götz (1999) ; « Dynamics of Women's Employment Patterns Over the Family Life Course: A Comparison of the United States and Germany », *Journal of Marriage and the Family*, vol. 61, n°1 (february), pp. 133-146.

DUBY Georges (1987) ; « Histoire de la France de 1852 à nos jours. », collection Références, Larousse, 685 pages.

DUFLOUX Claude, MARGULICI Laurent (1997) ; « Finance internationale et marchés de gré à gré », *Economica*, 479 pages.

DUNCAN Greg J., HOFFMAN Saul D. (1985) ; « A Reconsideration of The Economic Consequences of Marital Dissolution », *Demography*, vol. 22, n°4 (november), pp. 485-496.

DUNCAN Greg J., HOFFMAN Saul D. (1988) ; « What Are the Economic Consequences of Divorce ? », *Demography*, vol. 25, n°4 (november), pp. 641-645.

DUNCAN Greg J., MORGAN James N. (1980) ; « The Incidence and Some Consequences of Major Life Events », in *Five Thousand American Families Patterns of Economic Progress*, edited by Duncan G.J. and Morgan J.N., vol. 8, pp. 183-241.

EKERT-JAFFE Olivia (1996) ; « Changements économiques et transformations familiales : la nature de la cohabitation », Séminaire *Démodynamiques*, INED (novembre), 13 pages.

- EKERT-JAFFE Olivia (2001)** ; « La nature économique du couple : activité féminine et non-mariage », in *Évolution de la structure familiale*, actes du séminaire de *La valorisation de la recherche* (28 juin 2000), pp. 19-27.
- ESPENSHADE Thomas J. (1979)** ; « The Economic Consequences of Divorce », *Journal of Marriage and the Family*, vol. 41, n°3 (august) pp. 615-625.
- ESTERBERG Kristin G., MOEN Phyllis, DEMPSTER-McCAIN Donna (1994)** ; « Transition to Divorce: A Life-Course Approach to Women's Marital Duration and Dissolution », *The Sociological Quarterly*, vol. 35, n°2, pp. 289-307.
- FARGE Arlette (2002)** ; « Penser et définir l'événement en histoire. Approche des situations et des acteurs sociaux », *Terrain*, éditions du Patrimoine, Ministère de la Culture et de la Communication, Paris, n°38 (mars), pp. 69-78.
- FINNIE Ross (1993)** ; « Women, Men and the Economic Consequences of Divorce: Evidence from Canadian Longitudinal Data », *Revue canadienne de sociologie et d'anthropologie*, vol. 30, n°2, pp. 205-241.
- FLIPPO Anne (2000)** ; « Les comportements de fait », *Séries des documents de travail*, INSEE (juin), 45 pages.
- FLORENS Jean-Pierre, KAMIONKA Thierry (1994)** ; « Analyse des biographies individuelles : éléments de modélisation et exemples de résultats », in *Trajectoires sociales et inégalités (Recherches sur les conditions de vie)*, Editions Erès, Paris, pp. 273-296.
- FONTAINE Patrice (1997)** ; « Gestion des portefeuilles internationaux », in *Encyclopédie des marchés financiers*, ed. Yves Simon, tome 2, pp. 548-572.
- FRESEL-LOZEY Michel (1991)** ; « Les nouvelles formes de conjugalité : problèmes méthodologiques », *Population*, n°3, pp. 737-744.
- GALLAND Olivier (1995)** ; « Une entrée de plus en plus tardive dans la vie adulte », *Economie et Statistique*, n°283/284, pp. 33-52.
- GALLAND Olivier (2000)** ; « Entrer dans la vie adulte : des étapes toujours plus tardives mais resserrées », *Economie et Statistique*, n° 337/338, pp. 13- 36.
- GHYSELS Joris (2000)** ; « The Impact of Cohabitation and Divorce on Partners' Labour Force Participation: Comparing Britain to Flanders », Working Paper, ISER, 42 pages.
- GOFFIN Robert (2001)** ; « Principes de finance moderne », *Economica*, 3^e édition, 655 pages.
- GORWOOD Philip H., ROUILLON Frédéric (1994)** ; « Manuel d'entretien pour les événements et difficultés de vie », d'après la Life Events Difficulties Schedule, Brown et Harris. Ellipses
- GOURRIEROUX Christian, MONFORT Alain (1990)** ; « Séries temporelles et modèles dynamiques », *Economica*, 780 pages.

- GRAND LAROUSSE UNIVERSEL (1988)** ; vol. 6, 4035 pages.
- GRANGER Clive (1969)** ; « Investigating Causal Relations by Econometric Models and Cross-Spectral Methods », *Econometrica*, vol. 37, pp. 424-439.
- GRAR Adel (1993)** ; « Étude d'événements et modification des risques systématique et spécifique du titre », *Cahiers de recherche*, CEREG, 93-06, 39 pages.
- GRAR Adel (1997)** ; « Étude d'événement », in *Encyclopédie des marchés financiers*, textes rassemblés et présentés par Y. Simon , 3 volumes, Economica, vol. 1, article n°22, pp. 463-484.
- GRAWITZ Madeleine (1994)** ; « Lexique des sciences sociales », 6^e édition, DALLOZ, 402 pages.
- GRAY Jeffrey S. (1994)** ; « Divorce Probabilities and Young's Women's Occupational Choices », Working Paper, Department of Consumer Economics, University of Illinois, 52 pages.
- GREENE William H.(2003)** ; « Econometric Analysis », 5^e édition, Prentice Hall, Pearson Education international, 1026 pages.
- GREENE William H., QUESTER Aline O. (1982)** ; « Divorce Risk and Wives Labor Supply Behavior », *Social Science Quarterly*, vol. 63, pp. 16-27.
- GREENSTEIN Theodore N. (1990)** ; « Marital Disruption and the Employment of Married Women », *Journal of Marriage and the Family*, vol. 52, n°3 (august), pp. 657-676.
- GRINBLATT Mark, TITMAN Sheridan (2001)** ; « Financial Markets and Corporate Strategy », 2^e edition, Mc Graw Hill, New York, 880 pages.
- GUILLOT Olivier (1995)** ; « Facteurs explicatifs de la durée du chômage : une analyse économétrique à partir des données longitudinales du panel de ménages lorrains », in *L'analyse longitudinale en économie sociale – Actes des XV^{es} Journées de l'association d'économie sociale, Nancy, 14 et 15 septembre, vol. 1 : Sessions plénières*, Nancy : Adeps (URA CNRS 1167), Université Nancy 2, pp. 317-335.
- GUYOTAT Jean (1980)** ; « La vie, l'événement, l'événement de vie », *Psychologie Médicale*, vol. 20, n°3, pp. 305-306.
- HALPHEN Louis (1946)** ; « Introduction à l'Histoire », PUF, 100 pages.
- HANSON Thomas L., McLANAHAN Sara S., THOMSON Elizabeth (1998)** ; « Windows on Divorce: Before and After », *Social Science Research*, n°27, pp. 329-349.
- HAURIN Donald R. (1989)** ; « Women's Labor Market Reactions to Family Disruptions », *The Review of Economics and Statistics*, pp. 54-61.
- HOFFMAN Saul D. (1977)** ; « Marital Instability and the Economic Status of Women », *Demography*, vol. 14, n°1 (february), pp. 67-76.

HOFFMAN Saul D., HOLMES John (1976) ; « Husbands, Wives, and Divorce », in *Five Thousand American Families Patterns of Economics Progress*, edited G.J. Duncan and J.N. Morgan, vol. IV, pp. 23-75.

HOLDEN Karen C., SMOCK Pamela (1991) ; « The Economic Cost of Marital Dissolution: Why Do Women Bear a Disproportionate Cost ? », *Annual Review of Sociology*, n°17, pp. 51-78.

HOLMES Thomas H., RAHE Richard H. (1967) ; « The Social Readjustment Rating Scale », *Journal of Psychosomatic Research*, vol. 2, pp. 213-218.

HSU Mei (1998) ; « Determinants of the Marital Dissolution and Female Labor Supply », *Journal of Population Studies*, n°19 (october), pp. 143-160.

HUBLER Jérôme, SCHMIDT Géraldine (1998) ; « Décisions de G.R.H et performance boursière : existerait-il une spécificité du marché français ? », *Cahier de recherche du GREFIGE*, Université Nancy 2, n° 1998-11 (novembre), 18 pages.

INED (1999) ; « Vingt-huitième rapport sur la situation démographique de la France », présenté au Parlement par Martine Aubry, Ministre de l'emploi et de la solidarité, édition INED, 57 pages.

INGERSOLL Johnattan E., ROSS Stephen A. (1992) ; « Waiting to Invest: Investment and Uncertainty », *Journal of Business*, vol. 65, n°1, pp. 1-29.

INSEE (1993) ; « Consommation des ménages et anticipation réelle », *Note interne*, département de la Conjoncture, n°226/G122 (décembre).

INSEE (2004) ; « Enquête mensuelle de conjoncture auprès des ménages », *INSEE CONJONCTURE (Informations Rapides)*, n°280 (septembre), 4 pages.

JAMES Simon (1996) ; « Female Household Investment Strategy in Human and Non-Human Capital with the Risk of Divorce », *Journal of Divorce and Remarriage*, vol. 25, n°1/2, pp. 151-167.

JARVIS Sarah, JENKINS Stephen P. (1997) ; « Marital Splits and Income Changes: Evidence from Britain », *Innocenti Occasional Paper, Economics and Social Policy Series*, n°60 (september), 35 pages.

JEANDIDIER Bruno, DUBOIS Cécile (2000) ; « Transition de pauvreté monétaire et événements de vie ou d'emploi », *Les Cahiers de Recherche de l'ADEPS*, Université Nancy 2, n°22, 35 pages.

JOHNSON William R., SKINNER Jonathan (1986) ; « Labor Supply and Marital Separation », *American Economic Review*, vol. 76, n°3 (june), pp. 455-469.

JOHNSON William R., SKINNER Jonathan (1988) ; « Accounting for Changes in the Labor Supply of Recently Divorced Women », *Journal of Human Resources*, vol. 23, n°4 (fall), pp. 417-436.

KALMIJN Mathijs, DE GRAAF Paul M. (1998) ; « Divorce in the Netherlands 1998 », *ICS Occasional Papers and Document Series. ICS Codebook –40*, Utrecht University, Department of Sociology.

KALMIJN Matthijs, De GRAAF Paul M., POORTMAN Anne-Rigt (2004) ; « Interactions Between Cultural and Economic Determinants of Divorce in the Netherlands », *Journal of Marriage and the Family*, vol. 66, n°1 (february), pp. 75-89.

KALMIJN Matthijs, POORTMAN Anne-Rigt (2002) ; « Women's Labour Market Position and Divorce in the Netherlands: Evaluating Economic Interpretations of the Work Effect », *European Journal of Population*, n°18, pp. 175-202.

KAUFMANN Jean-Claude (1993) ; « Sociologie du couple », PUF. 128 pages.

KEMPENEERS Marianne, LELIEVRE Eva (1991) ; « Analyse biographique du travail féminin », *European Journal of Population*, n°7, pp. 377-400.

KERJOSSE R., TAMBY I. (1996) ; « La situation démographique en 1994, Mouvement de la population », *INSEE Résultats*, n° 505/506, Démographie-société n°51/52 (novembre), 37 pages.

KIERNAN Kathleen (2001) ; « The Rise of Cohabitation and Childbearing Outside Marriage in Western Europe », *International Journal of Law, Policy and the Family*, vol. 15, n°1, pp. 1-21.

KISTON Gay C., MORGAN Leslie (1990) ; « The Multiple Consequences of Divorce: A Decade Review », *Journal of Marriage and the Family*, vol. 52 n°4 (november), pp. 913-924.

KNIGHT Frank H (1921) ; « Risk, Uncertainty and Profit », First edition, 1921, Hart, Schaffner & Marx; Boston: Houghton Mifflin Company, The Riverside Press, Cambridge.

KOSELLECK Reinhart (1990) ; « Le futur passé. Contribution à la sémantique des temps historiques », édition de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 336 pages.

LAUTIER Delphine (2003) ; « Les options réelles : une idée séduisante -un concept utile et multiforme- un instrument facile à créer mais difficile à valoriser », *Economies et Sociétés*, série Économie de l'énergie, n°9 (février/mars), pp. 403-432.

LE GOFF Jean-Marie (2002) ; « Cohabiting Unions in France and West Germany: Transitions to First Birth and First Marriage », *Demographic Research*, vol. 7, n°18, pp. 594-624.

LE NOUVEAU PETIT ROBERT (1993) ; 2252 pages.

LE PETIT LAROUSSE (1999) ; 1870 pages.

LELIEVRE Éva, BONVALET Catherine, BRY Xavier (1997) ; « Analyse biographique des groupes. Les avancées d'une recherche en cours », *Population*, n°4 (juillet/août), pp. 803-830.

LERIDON Henri, VILLENEUVE-GOKALP Catherine (1988) ; « Les nouveaux couples : nombre, caractéristiques et attitudes », *Population*, n°2, pp. 331-374.

LERIDON Henry, VILLENEUVE-GOKALP Catherine (1994) ; « Constances et inconstances de la famille : biographies familiales des couples et des enfants », PUF-INED, *Travaux et Documents*, n°134, 180 pages.

LEVY-GARBOUA Vivien, WEYMULLER Bruno (1991) ; « Macroéconomie contemporaine », *Economica* (2^e édition), 740 pages.

LOLLIVIER Stephan (1999) ; « Anticipations des ménages et environnement économique », *Economie et Statistique*, vol. 4/5, n°324-325, pp. 103-112.

LUNDBERG Shelly J., POLLACK Robert A., WALES Terrence J. (1997) ; « Do Husbands and Wives Pool Their Resources? », *Journal of Human Resources*, vol. 32, n°3 (summer), pp. 463-480.

MARGRABE William (1978) ; « The Value of An Option to Exchange One Asset to Another », *Journal of Finance*, (march), pp. 177-186.

MARINI Margaret M. (1984) ; « The Order of Events in the Transition to Adulthood », *Sociology of Education*, vol. 57, n°2 (april), pp. 63-84.

MARTIN Claude (1994) ; « Diversité des trajectoires post-désunion. Entre le risque de solitude, la défense de son autonomie et la recomposition familiale », *Population*, vol. 49, n°6, pp. 1557-1584.

MARTIN Claude, THÉRY Irène (2001) ; « The PACS and Marriage and Cohabitation in France », *International Journal of Law, Policy and the Family*, vol. 15, n°1, pp. 1-21.

MAUGER Gérard (1995) ; « Jeunesse : l'âge des classements », *Recherches et Prévisions*, n°40 (juin), pp. 19-36.

MERTON Robert (1973) ; « Theory of Rational Option Pricing », *Bell Journal of Economics*, vol. 4, pp. 141-183

MONTALTO Catherine P. (1994) ; « Married Women's Labor Force Participation as Divorce Insurance », *Financial Counseling and Planning*, vol. 5, pp. 18-26.

MONTALTO Catherine P., GERNER Jennifer L. (1998) ; « The Effect of Expected Changes in Marital Status on Labor Supply Decisions of Women and Men », *Journal of Divorce and Remarriage*, vol. 28, n°3/4, pp. 25-51.

MORGAN Philip S., RINDFUSS Ronald R. (1985) ; « Marital Disruption: Structural and Temporal Dimensions », *American Journal of Sociology*, vol. 90, n°5, pp. 1055-1077.

MOTT Franck L., MOORE Sylvia F., (1978) ; « The Causes and Consequences of Marital Breakdown: Dimensions of Change in American Society », in *Women, Work, and Family*, ed Frank Mott. and S.H. Sandell, Lexington, MA: Lexington, pp. 113-135.

- MUFFELS Ruud, FOUARGE Didier, DEKKER Donald (1999)** ; « Longitudinal Poverty and Income Inequality: A Comparative Panel Study for Netherlands, Germany, and the UK », *European Panel Analysis Group, Working Paper*, n°1, University of Essex, 35 pages.
- MUNOZ-PEREZ Francisco, PRIOUX France (1999)** ; « Les enfants nés hors mariage et leurs parents : reconnaissance et légitimations depuis 1965 », *Population*, n°3 (mai/juin), pp. 481-508.
- MUTH John (1961)** ; « Rational Expectations and the Theory of Price Movements », *Econometrica*, vol. 29, n°2, pp. 315-335.
- MYERS Steward C. (1977)** ; « Determinants of Corporate Borrowing », *Journal of Financial Economics*, n°5, pp. 147-175.
- NOIRIEL Gérard (1998)** ; « Qu'est-ce que l'histoire contemporaine ? », collection Carré Histoire, Hachette Education, Paris, 256 pages.
- NORA Pierre (1974)** ; « Le retour de l'événement », in *Faire de l'histoire*, vol. 1 : *Nouveaux problèmes* (sous la direction de J. Le Goff et P. Nora), Gallimard, Paris, pp. 210-229.
- OLIER Lucile (1998)** ; « Les avantages matériels de la vie en couple », *INSEE Première*, n°564 (janvier), 5pages.
- ONO Hiromi (1998)** ; « Husbands' and Wives' Resources and Marital Dissolution », *Journal of Marriage and the Family*, vol. 60, n°3 (august), pp. 674-689.
- PAUGAM Serge, CLEMENÇON Mireille (2002)** ; « Détresse et ruptures sociales, synthèse des résultats de l'enquête OSC/FNARS « Personnes en détresse » », *Recueils et Documents*, Observatoire Sociologique du Changement, FNARS, n°17 (février).
- PERRIS Hjørdis (1984)** ; « Life Events and Depression », *Journal of Affective Disorders*, vol. 7, issue 1 (august), pp. 11-44.
- PETERSON Richard R. (1989)** ; « Women, Work, and Divorce », Albany : State University of New York Press, 179 pages.
- PETERSON Richard R. (1996)** ; « The Economic Consequences of Divorce : A Reevaluation of Leonore Weitzman's The Divorce Revolution », *American Sociological Review*, vol. 61, pp. 528-536.
- PINDYCK Robert (1991)** ; « Irreversibility, Uncertainty, and Investment », *Journal of Economic Literature*, vol. 29, (september), pp. 1110-1148.
- POORTMAN Anne-Rigt (2002)** ; « Women's work and divorce: A matter of anticipation ? », Papier présenté à la conférence *Divorce in a cross-national perspective: A European research network*, Florence (14/15 November), 18 pages.
- PRIOUX France (1994)** ; « Le droit et les familles non mariées en France », *Population*, n°6, pp. 1347-1371.

RABIN Brigitte (1992) ; « De plus en plus de naissances hors mariage », *Economie et Statistique*, n°251, février, pp. 3-13.

RAY Jean-Claude (1997) ; « La dépendance de durée, résultat en soi ou simple mesure de notre ignorance ? », *Cahiers de Recherche de l'ADEPS*, n°20, septembre, 21 pages+annexes.

RAY Jean-Claude, DELL'ERA D., DICKES Paul, JANKELIOWITCH Eliane, JEANDIDIER Bruno (1991) ; « Aux franges du RMI », Rapport final d'analyse pour la Caisse Nationale des Allocations Familiales (novembre), 632 pages.

RAY Jean-Claude, VILLENEUVE André (1994) ; « Enquête Étude des Conditions de Vie 1986-1987 ("Situations défavorisées") : comptes rendus des réunions des groupes de projet et d'exploitation », Document de travail INSEE, tome 3 (février), 629 pages.

RECOTILLET Isabelle, WERQUIN Pierre (1995) ; « Séquences d'emploi et durabilité des CDI et des CDD chez les jeunes », in *Trajectoires et insertions professionnelles - Deuxièmes journées d'études Céreq/Lasmas - Idl -L'analyse longitudinale du marché du travail*, Caen, 28 et 29 juin, Documents séminaire, n°112, pp. 331-351.

RICOEUR Paul (1991) ; « Événement et Sens », in *L'événement en perspective*, Raisons Pratiques. Epistémologie, sociologie, théorie sociale, n°2 (octobre), ouvrage dirigé par J. L. Petit, éditions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, pp. 41-56.

ROGERS Stacy J. (1999) ; « Wives' Income and Marital Quality: Are There Reciprocal Effects ? », *Journal of Marriage and the Family*, vol. 61 n°1 (february), pp. 123-132.

ROUSSEL Louis (1977) ; « La cohabitation juvénile en France », *Population*, n°1, pp. 15-42.

ROUSSEL Louis (1989) ; « La famille incertaine », éditions Odile Jacob, Paris, 283 pages.

SAETTEL Ludovic (2003) ; « Note sur la notion de rupture », in *Les décisions sous contraintes*, sous la direction de B. Cadet, C. Grenier, A. Smida, Caen, PUC, pp. 17-28.

SARKIS Jean-Guy (1999) ; « La notion de grand événement. Approche épistémologique », collection Passages, éditions du Cerf, Paris, 211 pages.

SAVAGE Leonard J. (1954) ; « The Foundations of Statistics », Wiley, New York, 310 pages.

SAYER Liana C., BIANCHI Suzanne M. (2000) ; « Women's Economic Independence and the Probability of Divorce », *Journal of Family Issues*, vol. 21, n°7 (October), pp. 906-943.

SCHWARTZ Saul (1981) ; « A Model of Household Headship, Economic Well Being and the Distribution of Income », Ph..D. Thesis, University of Madison, Wisconsin, 185 pages.

SEITZ Shannon N. (1999) ; « Labor Supply, Divorce and Remarriage », University of Western Ontario, Working Paper, n° 9903 (march), 31 pages.

SHAW Lois B. (1978) ; « Economic Consequences of Marital Disruption for Women in their Middle Years », Columbus : Ohio State University, *Center of Human Resource Research*.

SINGER Judith D., WILLETT John B. (2003) ; « Applied Longitudinal Analysis. Modeling Change and Event Occurrence », Oxford University Press, 644 pages.

SMOCK Pamela J. (1993) ; « The Economic Cost of Marital Disruption for Young Women over the Past Two Decades », *Demography*, vol. 30, pp. 353-371.

SMOCK Pamela J. (1994) ; « Gender and the Short-Run Economic Consequences of Marital Disruption », *Social Forces*, n°73, pp. 243-262.

SOLAZ Anne (1998) ; « L'impact du chômage sur le couple », in *Les politiques sociales catégorielles : fondements, portée et limites, Actes des XVIII^e Journées de l'association d'économie sociale, tome 1*, L'Harmattan, pp. 441-465.

SORENSEN Annemette (1992) ; « Estimating the Economic Consequences of Separation and Divorce : A Cautionary Tale from the United States », in, *Economic Consequences of Divorce : The International Perspective*, Chapter 15, ed. by L. Weitzman. and M. MacLean, New York : Oxford University Press, pp. 263-282.

SOUTH Scott J. (2001) ; « Time-Dependent Effects of Wives' Employment On Marital Dissolution », *American Sociological Review*, vol. 66, n°2 (avril), pp. 226-245.

SOUTH Scott J., LLOYD Kim M. (1995) ; « Spousal Alternatives and Marital Dissolution », *American Sociological Review*, vol. 60, n°1 (february), pp. 21-35.

SOUTH Scott J., SPITZE Glenna (1986) ; « Determinants of Divorce over the Marital Life Course », *American Sociological Review*, vol. 51, n°4, pp. 583-590.

SPIEGEL Mark K. (1998) ; « Central Bank Independence and Inflation Expectations: Evidence from British Index-Linked Gilts », *FRBSF Economic Review*, n°1, pp. 3-14.

STIRLING Kate J. (1989) ; « Women Who Remain Divorced: The Long-Term Economic Consequences », *Social Science Quarterly*, vol. 70, n°3 (september), pp. 549-561.

THAVE Suzanne (1991) ; « Célibataires mais pas seuls : évolution récente des cohabitations de célibataires », in : *La Nuptialité : évolution récente en France et dans les pays développés, Actes du IX^e colloque National de Démographie, Paris (3, 4 et 5 décembre)*, INED-PUF, *Congrès et Colloques*, n°7, pp. 59-74.

THÉRY Irène (1996) ; « Le démariage : justice et vie privée », Série Sciences Humaines, ed. Odile Jacob, 426 pages.

THÉRY Irène (1998) ; « Couples, filiation et parenté aujourd'hui », éditions Odile Jacob, La documentation française, 413 pages.

TOULEMON Laurent (1994) ; « La place des enfants dans l'histoire des couples », *Population*, vol. 49, n°6, pp. 1321-1346.

- TOULEMON Laurent (1996)** ; « La cohabitation s'installe dans la durée », *Population*, n°3, pp. 675-715.
- TRIGEORGIS Lenos (1996)** ; « Real options. Managerial Flexibility and Strategy in Resource Allocation », MIT Press, 406 pages.
- TZENG Jessie M., MARE Robert D. (1995)** ; « Labor Market and Socioeconomic Effects on Marital Stability », *Social Science Research*, n°24, pp. 329-351.
- VAN DER KLAUW Wilbert (1995)** ; « Female Labour Supply and Marital Status Decisions: A Life-Cycle Model », *Review of Economic Studies*, vol. 63, pp. 199-235.
- VANNOY Dana, PILLIBER William W. (1992)** ; « Wife's Employment and Quality of Marriage », *Journal of Marriage and the Family*, vol. 54, n°2 (may), pp. 387-398.
- VELTCHEFF Caroline (1996)** ; « Le risque : un écueil épistémologique, une aventure sémantique. », *Revue française des affaires sociales*, n°2, pp. 69-72.
- VERNIERES Michel (1997)** ; « L'insertion professionnelle, analyse et débats », collection Laboratoire d'Economie Sociale, Economica, Paris, 197 pages.
- VERNIMMEN Pierre, QUIRY Pascal, CEDDAHA Franck (2000)** ; « Finance d'entreprise », 4^e édition, Dalloz, 983 pages.
- VEYNE Paul (1996)** ; « L'interprétation et l'interprète. A propos des choses de la religion », *Enquête*, EHESS (Marseille), n°3, pp. 160-180.
- VEYNE Paul. (1978)** ; « Comment on écrit l'histoire », Editions du Seuil, Paris, 384 pages.
- VILLENEUVE-GOKALP Catherine (1990)** ; « Du mariage aux unions sans papiers : histoire récente des transformations conjugales », *Population*, vol. 45, n°2, pp. 265-296.
- VILLENEUVE-GOKALP Catherine (1997a)** ; « Le départ de chez les parents : définitions d'un processus complexe », *Economie et Statistique*, n° 304/305, pp. 149-162.
- VILLENEUVE-GOKALP Catherine (1997b)** ; « Vivre en couple chacun chez soi », *Population*, n°5, pp. 1059-1082.
- VILLENEUVE-GOKALP Catherine (2000)** ; « Les jeunes partent toujours au même âge de chez leurs parents », *Economie et Statistique*, n°337/338, pp. 61-80.
- WALTER Maggie (2001)** ; « Labour Market Participation and the Married to Sole Mother Transition », paper presented at *Competing Visions*, National Social Policy Conference, University of New South Wales, Kensington (4/6 july), 13 pages.
- WEISS Robert S. (1984)** ; « The Impact of Marital Dissolution on Income and Consumption of Single-Parent Households », *Journal of Marriage and the Family*, vol. 46, n°1 (february), pp. 115-127.

WHITE Lynn K. (1990) ; « Determinants of Divorce: A Review of Research in the Eighties », *Journal of Marriage and the Family*, vol. 52, n°4 (november), pp. 904-912.

WHITE Lynn, KEITH Bruce (1990) ; « The Effect of Shift Work on the Quality and Stability of Marital Relations », *Journal of Marriage and the Family*, vol. 52, n°2 (may), pp. 453-462.

WU Zheng, POLLARD Michael (1998) ; « Situation économique et stabilité de l'union libre », *Série des Documents de travail sur la Dynamique du revenu et du travail*, Statistique Canada, 75F0002M, n°98-10, 43 pages.

ZOURABICHVILI François (1996) ; « Deleuze, une philosophie de l'événement. », PUF, 128 pages.

Table des matières

Introduction générale	1
Partie I : Des analyses théoriques recourant à la notion d'événement	9
Chapitre I : La polysémie de la notion d'événement	13
Section 1 : Définition générale de l'événement biographique	15
§ 1. Définition du mot « événement » au sens commun	16
A. Un événement marque un changement	16
B. Un événement est historiquement daté	18
C. Un événement est une rupture	19
§ 2. La notion d'événement dans d'autres disciplines	20
A. Les disciplines pour lesquelles l'événement est soit le point de départ, soit le point d'arrivée d'une évolution	21
1) L'événement défini comme le point de départ d'une évolution	22
2) L'événement défini comme le point d'arrivée d'une évolution	24
B. De l'histoire traditionnelle catalogue d'événements nombreux, à l'histoire structurée par quelques événements jugés significatifs	25
1) L'événement pour élaborer une chronologie, dans le cadre de l'histoire traditionnelle	26
2) L'événement pour structurer le temps, dans le cadre de la nouvelle histoire	27
§ 3. Les caractéristiques des événements auxquels fait appel l'analyse économique	29
A. La nature biographique de l'événement tel qu'il survient dans la vie particulière d'un individu	31
1) L'événement concerne essentiellement un individu	31
a) L'événement concerne un ou plusieurs domaines de la vie particulière d'un individu	32
b) L'événement est susceptible de survenir plusieurs fois dans la vie de l'individu concerné	34

2) L'événement peut concerner aussi son entourage.....	35
B. L' événement tel que le voit l'individu concerné	36
1) Un événement qui n'est pas nécessairement une décision de la part de l'individu concerné.....	37
2) Un événement qui n'est pas imprévisible par l'individu concerné	38
Section 2 : Les sens particuliers attribués à l'événement en fonction de son statut dans l'analyse économique	40
§ 1. Les deux statuts possibles de l'événement dans l'analyse explicative des comportements individuels	41
A. L'événement comme objet expliqué de l'analyse	42
1) Le caractère éventuellement déterminé de l'événement expliqué	42
2) Le caractère endogène de l'événement expliqué	44
B. L'événement comme facteur explicatif	46
1) Les conséquences de l'événement	47
2) Des conséquences qui provoquent un changement de comportement	48
3) Un changement de comportement qui peut être anticipé sur l'événement, lui être contemporain ou n'intervenir qu'ultérieurement	50
§ 2. Les autres statuts possibles de l'événement lorsque l'analyse ne se préoccupe pas de causalité	53
A. Les événements-délimiteurs	53
B. Les événements-descripteurs	56
Conclusion du chapitre I	59
Chapitre II : Les critères de sélection des événements à analyser	61
Section 1 : Le caractère plus ou moins important d'un événement biographique.....	63
§ 1. Qui apprécie la nature déterminante ou non d'un événement ?	65
A. Exposé et examen critique des diverses manières dont l'importance des événements est mesurée	66
1) L'appréciation de l'importance d'un événement à partir d'une note standard ...	66

a) Le principe général de la méthode des notes standardisées	66
b) Les limites de la méthode des notes standardisées	69
2) L'appréciation de l'importance d'un événement par l'individu concerné lui-même	70
a) L'intervention de l'individu concerné dans l'identification des événements importants	70
b) Une intervention plus ou moins forte selon le type de collecte du matériau biographique	71
3) La prise en compte, pour moduler le point de vue de l'individu, de l'avis d'un groupe de spécialistes	74
B. Les usages que font respectivement les psychologues et les économistes de l'importance d'un événement	76
§ 2. Quels sont les événements considérés comme importants, aujourd'hui, par les analystes ?	78
A. L'importance des événements peut différer selon l'époque étudiée	78
B. L'importance des événements est appréciée différemment selon leur statut expliqué ou explicatif	80
Section 2 : Analyse des hypothèses théoriques requises pour identifier les événements qui expliquent un comportement	85
§ 1. Ne doivent être retenus que les événements reliés à Y par une relation de causalité	87
A. Les événements X à retenir ne se limitent pas à ceux qui sont intervenus avant Y mais doivent inclure les événements à venir si leur anticipation, par les individus, amène ceux-ci à modifier Y	87
1) Le sens de la causalité entre un événement X et un comportement Y	88
2) Les décalages temporels entre un événement X et un changement de comportement Y	90
3) Une forme générale de la relation dynamique de causalité	91
B. Les interrelations entre divorce et offre de travail des femmes mariées, comme illustration des liens entre trajectoires	94
1) L'insuffisance des arguments développés dans une optique simplement financière	95

2) Le recours à la théorie du mariage de G.S. Becker	97
§ 2. La notion de fenêtre de l'événement, un moyen de représentation de l'impact de l'événement X sur Y et, en même temps, un moyen de sélection des événements X à prendre en compte	101
A. Présentation du graphique illustrant notre usage de la notion de fenêtre de l'événement	102
1) Les deux axes du graphique	102
2) Constitution de trois cas de groupes de femmes en fonction de leur situation individuelle vis-à-vis du marché du travail	103
3) L'allure de la courbe pour le cas des trois groupes de femmes envisagés	104
B. Les particularités de notre graphique	108
1) Notre fenêtre n'est pas centrée sur la date de l'événement divorce	108
2) Signification de la valeur 0 sur notre axe des abscisses	109
3) Notre courbe représente une moyenne de comportements individuels	109
4) L'indétermination <i>a priori</i> de la largeur de notre fenêtre de l'événement	112
Conclusion du chapitre II	113
Chapitre III : Des pistes théoriques inspirées de la finance, pour l'analyse des événements biographiques	115
Section 1 : La <u>couverture des risques</u> , une façon originale de rendre compte de la décision d'anticiper sur l'événement divorce	117
§ 1. L' <u>appréciation</u> , par les femmes, de leur situation face au risque économique représenté par la survenance éventuelle de l'événement divorce	120
A. Les anticipations relatives à la <u>survenance</u> de l'événement divorce	121
1) Une <u>proposition de représentation</u> des anticipations relatives au divorce	121
a) Des anticipations en cas d'avenir incertain mais probabilisable, relatives à un événement unique mais susceptible d'intervenir à divers moments du futur.....	122
b) Établissement de la fonction de probabilité estimée aujourd'hui de connaître en t l'événement divorce	125

c) Une incertitude dans les déclarations individuelles qui peut être variable selon les individus et selon les horizons de prévision	128
α) Variabilité de l'incertitude selon les situations objectives	128
β) Variabilité de l'incertitude selon les tempéraments des individus	130
γ) Variabilité de l'incertitude selon les différents horizons de prévision, mais pas de façon simple	130
2) Des pistes pour la mise en œuvre de cette proposition de représentation des anticipations relatives au divorce	134
a) Collecter l'avis des personnes interrogées quant à leur probabilité de divorce en posant des questions dépersonnalisées relatives à différentes échéances dans le futur	134
b) Collecter l'avis des personnes interrogées quant à leur probabilité de divorce à partir d'un questionnaire simplifié par sa limitation à quelques échéances	136
c) Collecter l'avis des personnes interrogées quant à leur probabilité de divorce en faisant choisir une courbe et ses caractéristiques d'emplacement	139
B. Les anticipations relatives aux <u>conséquences</u> économiques attendues de l'événement divorce	141
1) L'estimation, par les femmes, du risque de <u>baisse</u> de leurs ressources en cas de divorce	142
a) Les flux monétaires provoqués par un éventuel divorce	143
b) À l'incertitude quant à l'ampleur des conséquences économiques s'ajoute l'incertitude quant à <u>la régularité</u> des flux de revenus post-divorce	147
α) La dimension quantitative de l'incertitude	148
β) La dimension temporelle de l'incertitude	149
γ) Les implications théoriques	150
2) <u>L'ampleur</u> , attendue, de la baisse éventuelle des ressources est-elle telle qu'un ajustement par anticipation s'impose ?	151
§ 2. La <u>gestion</u>, par les femmes, de leur situation individuelle face au risque économique lié à l'événement divorce	154
A. Les objectifs de la couverture	154
B. Les déterminants de la décision de couvrir le risque	156

Section 2 : Les <u>options réelles</u> , un outil d'analyse permettant de comprendre une offre de travail dictée uniquement par le risque de divorce, et non par la recherche d'une satisfaction ou d'un revenu immédiats	160
§ 1. La définition de l'option réelle dans la littérature financière sur les choix d'investissement	161
A. Un concept créé par analogie avec les options financières	162
1) Le socle commun aux options réelles et aux options financières	162
2) Les limites de l'analogie entre les options financières et les options réelles ...	164
a) La nature des transactions associées aux deux types d'options	164
b) La nature des actifs supports des deux types d'options	166
B. Les trois conditions d'existence d'une option réelle	167
1) L'incertitude	167
2) La flexibilité	169
3) L'irréversibilité	170
§ 2. Les deux cas dans lesquels la notion d'option réelle nous semble transposable au cas divorce/offre de travail	171
A. Transposition de « <u>l'option de renoncer à l'investissement en cours</u> » pour comprendre pourquoi une femme, au début de sa vie en couple, continue d'investir dans son travail	171
1) Définition de l'option de vente qui correspond à la possibilité d'interrompre l'investissement en cours sur le marché du travail	172
2) Examen des conditions d'existence de cette option	173
B. Transposition de « <u>l'option de modifier l'intensité de l'exploitation</u> » pour comprendre pourquoi une femme qui vit en couple depuis un certain temps modifie son investissement dans son travail	175
1) Définition de l'option d'achat dans le cas particulier d'une femme qui vit en couple depuis déjà depuis un certain temps	175
2) Examen des conditions d'existence de cette option	176
C. Si le risque de divorce est très faible, une interprétation en termes d'options réelles ne sera pas pertinente	178

§ 3. Utilité et limite de l'approche optionnelle pour déterminer la règle de décision vis-à-vis de l'investissement dans le travail	179
A. L'utilité de l'approche optionnelle par rapport à l'approche classique, pour déterminer la règle de décision d'investissement sur le marché du travail	179
1) Définition et limite du critère de la VAN classique	180
2) L'introduction des options réelles dans le critère de décision	181
B. Nos options réelles, des instruments difficiles à valoriser	183
1) Les quatre facteurs qui détermineraient la valeur de nos options réelles	183
2) Les difficultés de l'évaluation de nos options réelles	185
Conclusion du chapitre III	187
Conclusion de la partie I	189
Partie II: Des modèles économétriques faisant usage de la notion d'événement pour représenter les relations entre divorce et offre de travail	193
Chapitre IV : Présentation synthétique de la littérature empirique	197
Section 1 : Les variables expliquées et les principaux résultats obtenus par les auteurs	199
Section 2 : Le repérage de l'événement expliqué	202
§ 1. Les diverses manières dont les auteurs repèrent l'événement expliqué	202
§ 2. Les façons dont les auteurs traduisent l'événement d'intérêt en variable expliquée	205
Section 3 : Les variables explicatives et la dimension temporelle de leur lien avec la variable expliquée	209
§ 1. Les variables explicatives principales de l'explication du divorce	210
§ 2. Les variables explicatives principales de l'explication de l'offre de travail	212
Section 4 : Le recours à la notion d'événement ou à la notion d'état pour modéliser l'offre de travail et le phénomène matrimonial	215
Chapitre V : Propositions de modèles structurels dynamiques alternatifs	221
Section 1 : Le divorce considéré en tant qu'événement, confronté au seuil d'activité marchande	224

§ 1. Ce que nous retenons, pour nos propres modèles, des choix méthodologiques faits par les auteurs	224
A. La probabilité conditionnelle de divorce : anticipations objectives ou subjectives ?	225
B. Équations simultanées ou équations structurales ou risques concurrents ?	227
C. Les variables de contrôle de l'analyse	228
1) Les variables visant à contrôler les effets du temps	229
2) Les variables de contrôle tenant compte des différences individuelles	229
3) Les variables de contrôle tenant compte des différences de contexte	230
§ 2. Notre notion de seuil d'activité marchande	230
A. Explication de notre hypothèse	231
B. Les rôles attribués au seuil d'activité marchande dans notre analyse	233
1) Le franchissement du seuil d'activité marchande : un événement	233
2) L'ampleur du dépassement du seuil d'activité marchande, indicateur d'une évolution progressive	233
§ 3. Présentation du modèle formel (appelé ici modèle 1)	234
A. Les relations dynamiques supposées exister entre le divorce et l'offre de travail marchand	234
1) Le lien dynamique entre la probabilité de divorce et le seuil d'activité marchande	237
2) Le lien entre la probabilité de divorce et l'excès d'activité marchande	238
3) L'interaction entre la probabilité de divorce et l'activité marchande	238
B. Les équations du modèle structurel	239
1) Le comportement d'activité marchande	240
2) Le seuil d'activité marchande	241
3) L'excès d'activité marchande	241
4) Les probabilités présentes de divorce futur	242

Section 2 : La dégradation du couple, un processus, simplement ponctué (éventuellement et pour partie de façon aléatoire) par le divorce	245
§ 1. Intégration du processus de dégradation du couple dans le modèle structurel (appelé ici modèle 2)	245
A. Les relations hypothétiques qui font intervenir l'entente conjugale	246
1) L'hypothèse d'une relation dynamique entre l'entente conjugale et la probabilité présente de divorce futur.....	246
2) Les relations entre l'entente conjugale et les autres phénomènes d'intérêt de notre analyse	248
B. Spécification du modèle 2	249
1) Les équations du modèle 2	249
a) L'entente conjugale	250
b) Le seuil d'activité marchande	251
c) L'activité marchande	251
d) Les probabilités présentes de divorce à un horizon de une et trois périodes.....	252
2) Résolution du modèle structurel (recherche d'une forme réduite)	253
§ 2. Les données qui seraient nécessaires pour estimer ce modèle	255
A. Informations très classiques	255
B. Informations que n'ont collecté que certaines enquêtes spécifiques	255
C. Informations originales que nous proposons de collecter	256
§ 3. Les difficultés économétriques pour estimer notre modèle	257
Conclusion de la partie II	260
Conclusion générale	263
Annexes	271
Annexe n°1 : La complexité des situations réelles en matière de vie familiale. Un état des lieux pour la France, aujourd'hui	273
I. La fin d'un schéma unique de l'entrée dans la vie de couple	276

A. La formation du couple dans le processus de décohabitation parentale	277
1) Le départ de chez les parents et la mise en couple : deux étapes souvent distinctes aujourd’hui pour les garçons et les filles.....	279
2) Un accès progressif à l’indépendance résidentielle.....	282
B. La semi-cohabitation : une situation transitoire fréquente avant la vie commune	285
1) Les couples à double résidence : les différents modes de vie associés à un nouveau type de couple	286
2) La semi-cohabitation pour définir le début du processus de cohabitation	289
II. La place de la nuptialité dans la trajectoire des couples : la diversité des comportements à l’égard du mariage	292
A. La cohabitation : un mode durable de vie en couple	293
B. ... mais plus fragile que le mariage	295
III. Les relations temporelles entre la nuptialité et la fécondité	298
A. La banalisation des naissances hors mariage	298
B. La fréquence des mariages légitimant au moins un enfant	300
Conclusion de l’annexe n°1	303
Annexe n°2 : Tableau de synthèse de la littérature empirique sur la relation entre divorce et offre de travail	305
Bibliographie	325
Table des matières	343